REVUE

DES

DEUX MONDES

XXXIVe ANNÉE. — SECONDE PÉRIODE

PARIS. — J. CLAYE, IMPRIMEUR
7 RUE SAINT-BENOIT

REVUE

DES

DEUX MONDES

XXXIVe ANNÉE. — SECONDE PÉRIODE

TOME CINQUANTE ET UNIÈME

PARIS

BUREAU DE LA REVUE DES DEUX MONDES

RUE SAINT-BENOIT, 20

1864

11.525

054
R3274
1864 v.3

MAURICE DE SAXE

I.

LES ANNÉES DE JEUNESSE ET LE MARIAGE.

L'histoire n'a pas dit son dernier mot sur la tragique aventure qui ensanglanta le palais des électeurs de Hanovre par une nuit du mois de juillet 1694. Un brillant gentilhomme, le Bassompierre ou le Lauzun des cours du Nord, est invité à un rendez-vous chez Sophie-Dorothée, femme de ce prince voluptueux et indolent qui devait occuper le trône d'Angleterre sous le nom de George Ier. Philippe de Kœnigsmark (ainsi s'appelait le gentilhomme) ne se demande pas si l'invitation est une embûche; il aime, il est aimé : pourquoi hésiterait-il? Le danger même, bien loin d'effrayer des âmes comme celle-là, ne fait que les provoquer davantage. L'épée à la ceinture et le manteau sur les yeux, le hardi jeune homme se glisse à minuit dans le palais de l'électeur. Il vient d'y entrer, il n'en sortira plus. Ce n'est pas la princesse qui l'attend au fond de la royale demeure, ce sont des assassins embusqués dans l'ombre. On sait aujourd'hui qui a tendu le piége et dirigé les poignards, on sait que le meurtre a été préparé par la maîtresse en titre de l'électeur, l'altière et voluptueuse comtesse de Platen; on sait qu'elle aimait Kœnigsmark, qu'elle l'avait dominé longtemps, et qu'abandonnée ensuite pour Sophie-Dorothée, elle voulut accomplir sa vengeance sous les yeux mêmes de sa rivale éperdue et déshonorée. En quelques mots, tel est ce drame; quant aux péripéties qui ont amené la catastrophe, il y a encore, malgré les révélations du journal de Sophie-Dorothée,

bien des détails qui nous échappent. Depuis les recherches publiées il y a une quinzaine d'années sur la famille des Kœnigsmark en Suède, en Allemagne et en France, de nouveaux documens ont été mis au jour et vivement discutés par une critique attentive (1). Ce qu'il y a de certain au milieu de ces obscurités, ce sont les conséquences de la nuit mystérieuse où disparut le dernier des Kœnigsmark, et parmi ces conséquences si diverses la plus singulière assurément n'est-elle pas la naissance du personnage auquel est consacrée notre étude?

Pascal a dit : « Le nez de Cléopâtre, s'il eût été plus long, la face du monde aurait changé. » Philippe de Kœnigsmark n'a pas été mêlé, comme Cléopâtre, à des événemens qui pouvaient changer la face du monde; il est permis toutefois de se rappeler cette boutade du penseur chrétien, si l'on songe que, sans ce mystérieux drame du palais de Hanovre, la France du XVIIIe siècle n'eût pas eu le plus vaillant de ses capitaines, celui qui l'a couverte de gloire à Fontenoy, celui qui nous a tant manqué quelques années plus tard, et qui nous eût épargné sans doute les désastres de la guerre de sept ans.

Philippe avait une sœur, fille, comme lui, de haute race, et dont le cœur égalait la beauté. Aurore de Kœnigsmark jure de retrouver son frère, s'il est vivant, ou de le venger, s'il est mort. Un Kœnigsmark ne peut disparaître ainsi sans que l'Europe s'en émeuve; elle veut, l'intrépide jeune fille, que l'électeur de Hanovre soit obligé de rendre ses comptes et de sauver la victime. Après avoir inutilement intéressé à sa cause divers princes de l'empire, elle se rappelle que l'électeur de Saxe, Frédéric-Auguste, a été l'ami de son frère : elle court à Dresde, elle pleure, elle supplie... Qu'elle est belle dans sa douleur! Frédéric-Auguste est un homme de plaisir, et de plus, comme tous les princes allemands de cette époque, un imitateur de Versailles : cette noble fille désolée qui redemande son frère à toutes les chancelleries européennes, il en fera bientôt une La Vallière ou une Fontanges. Pendant que l'électeur de Saxe donne des ordres pour débrouiller, s'il est possible, l'histoire de la disparition de Philippe, les fêtes se succèdent au château de Moritzbourg, et Aurore de Kœnigsmark y obtient des triomphes qu'elle aussi expiera un jour, sinon dans la pénitence du cloître, au moins dans l'abandon et la tristesse. Deux années après le meurtre de Philippe,

(1) Voyez ici même : *Sophie-Dorothée, femme de George Ier, drame-journal de sa vie*, 15 juillet 1845; — *la Comtesse Aurore de Kœnigsmark*, 15 octobre 1852; — *le Dernier des Kœnigsmark*, 15 mai 1853. — Les recherches les plus récentes sur les Kœnigsmark sont fort bien appréciées dans le douzième volume des *Geheime Geschichten und Räthselhafte Menschen*, par M. Frédéric Bulau. Leipzig, 1860.

Aurore de Kœnigsmark mettait au monde un fils qui fut baptisé dans l'église du petit village de Goslar, le 28 octobre 1696, sous le simple nom de Maurice, mais qui devait s'appeler un jour Maurice de Saxe, maréchal de France.

Au XVIIIe siècle et de nos jours, on a raconté souvent la vie du maréchal de Saxe. L'Académie française, en 1759, mettait son éloge au concours, ce dont Voltaire s'amusait un peu, et Thomas, qui remporta le prix, inaugurait par cette biographie d'apparat la série de ses panégyriques. Des travaux, je ne dirai pas toujours plus exacts, mais plus voisins pourtant de la réalité, succédèrent à cette première image, soit que, pour mieux connaître Maurice de Saxe, on interrogeât directement les pages signées de son nom, soit que des hommes du métier, essayant de lui marquer sa place dans l'histoire militaire, soumissent à un examen attentif les plans et les opérations qui ont immortalisé sa mémoire. On avait oublié cependant de consulter les documens saxons, comme si les papiers de Frédéric-Auguste ne devaient pas compléter ou rectifier sur bien des points les ébauches, nécessairement si défectueuses, des biographes contemporains. Un savant homme, M. Charles de Weber, directeur des archives de Dresde, vient de combler cette lacune. Occupé depuis plusieurs années à extraire du dépôt confié à sa garde toutes les pièces qui peuvent intéresser l'histoire des derniers siècles, M. de Weber a rencontré sous sa main des lettres fort curieuses qui permettent de fixer définitivement certains points indécis dans l'histoire du comte de Saxe (1). Ce sont ces découvertes qu'il nous a paru intéressant de communiquer à nos lecteurs. C'est le cadre de cette vie, si l'on peut ainsi parler, ce sont les dates, les circonstances, les influences matérielles ou morales, ce sont aussi certains épisodes moins connus chez nous que les guerres et les amours de Maurice, en un mot c'est l'ensemble de cette destinée singulière que nous voudrions retracer d'après les documens des archives de Saxe. Henri Heine a dit à la première page de l'un de ses poèmes : « Dans les galeries de tableaux du temps de la Pompadour, on voit souvent l'image d'un chevalier qui se dispose à partir pour le combat, armé de pied en cap, la lance à la main, le bouclier au bras; mais de petits amours lutins le provoquent, lui dérobent son bouclier et sa lance, et l'enlacent avec des chaînes de fleurs malgré sa résistance et ses murmures. » Tel n'est pas le maréchal de Saxe, quoiqu'il appartienne bien au temps de la Pompadour; ces amours énervans qui désarment le guerrier prêt à marcher au combat ne l'ont jamais

(1) *Moritz, Graf von Sachsen, Marschall von Frankreich. Nach archivalischen Quellen, von Dr Karl von Weber.* 1 vol. Leipzig, 1863.

empêché d'entendre l'appel du canon. Malade, mourant, porté au feu dans sa chaise, il a montré, comme dit Bossuet, qu'une âme guerrière est maîtresse du corps qu'elle anime. Au milieu de la mollesse générale, il a été, toutes les fois que le devoir public a parlé, un modèle d'énergie et de constance. Dans les péripéties d'une lutte qui pouvait mettre la France en péril, il nous a sauvés à Fontenoy, et, grandissant de victoire en victoire, il nous a conquis cette paix appelée par tant de vœux, cette paix si nécessaire, si bienfaisante, que l'Europe nous refusait avec une défiance obstinée. Le jour où des documens nouveaux sur un tel personnage sont découverts dans les archives d'un royaume étranger, n'est-ce pas un devoir pour la critique française de s'y intéresser et de les mettre en lumière?

I.

Le registre de la paroisse de Goslar porte ces mots à la date du 28 octobre 1696 : « Aujourd'hui, dans la maison de Henri-Christophe Winkel, est né d'une haute et noble dame un enfant du sexe masculin qui a été baptisé sous le nom de Maurice. » Goslar est un hameau solitaire à quelque distance de Quedlinbourg; or il y avait à Quedlinbourg une célèbre abbaye luthérienne où la comtesse de Kœnigsmark sollicitait un titre de chanoinesse, et pendant les négociations auxquelles sa requête donna lieu, elle s'était d'avance établie dans la ville. Le hameau de Goslar, éloigné des bruits du monde, lui avait paru l'endroit le plus propice pour sa délivrance. Ce n'est pas que la comtesse fût disposée à rougir de la naissance de son enfant, car l'immoralité qu'on impute trop exclusivement au monde de la régence existait déjà dans la dernière période du XVIIe siècle, et l'ambitieuse maîtresse de l'électeur de Saxe ne regrettait pas l'événement qui devait, bon gré, mal gré, prolonger les rapports de la mère avec le volage souverain. Il semble toutefois qu'un reste de pudeur ait décidé la comtesse à rechercher une retraite ignorée de tous pour y donner le jour au rejeton de Frédéric-Auguste. Quoi qu'il en soit, le secret ne fut pas longtemps gardé. Au mois de novembre 1696, un gentilhomme bien informé, M. de Menken, écrivait de Wolfenbüttel à Dresde : « Un joli poupon, jeune aventurier de quinze jours, a commencé ses aventures en allant dans son berceau, en carrosse avec sa nourrice, de Goslar à Hambourg; on dit qu'il va commencer son roman pour mettre fin à celui de sa mère. » Mettre fin au roman de sa mère? Oui, à ses aventures romanesques, mais non pas à ses ambitions politiques; la chanoinesse de Quedlinbourg essaiera de ressaisir l'influence dans les in-

trigues de cour, et cet enfant qui vient de naître lui sera précisément un moyen de se rappeler au souvenir de l'électeur de Saxe.

L'enfant de Frédéric-Auguste et d'Aurore de Kœnigsmark ne resta pas longtemps à Hambourg; il fut conduit à Berlin, où il acheva ses mois de nourrice, et de là dans la capitale du nouveau royaume de son père. C'est en 1697 que l'électeur Frédéric-Auguste fut nommé roi de Pologne; c'est au commencement de l'année 1698 que le jeune Maurice est amené à Varsovie sous la direction d'un valet de chambre dévoué à la comtesse. En 1703, nos documens nous le montrent à Breslau, et un peu plus tard à Leipzig. L'année suivante, le roi de Pologne, lui ayant assigné pour son éducation une rente annuelle de 3,000 thalers, l'envoie en Hollande avec un gouverneur, M. Delorme, et un sous-gouverneur, M. d'Alençon, braves gens qui ne s'entendent guère et qui entravent plus qu'ils ne secondent l'instruction de leur élève. Heureusement, tout rebelle qu'il est à l'étude, l'enfant est doué de facultés précieuses. « M. le comte a toutes les inclinations belles, » écrit Delorme au roi de Pologne.

Au milieu de ces pérégrinations de l'enfant, il ne faut pas oublier les faits qui les expliquent. C'était l'époque où des événemens terribles bouleversaient les états du roi de Pologne. Ces années où le jeune Maurice est conduit de Breslau à Leipzig et de Leipzig en Hollande sont des années d'épreuves pour Frédéric-Auguste. Charles XII, vainqueur des Danois et des Russes, venait de tourner ses armes contre la Pologne, et, profitant de la situation de ce pays avec une habileté politique dont il ne paraissait pas se soucier jusque-là, épiant les intentions hostiles de la noblesse, fomentant les mauvaises dispositions du peuple et du clergé, il concevait le dessein de détrôner Frédéric-Auguste pour donner son royaume à un souverain de son choix. Voltaire a raconté le rôle d'Aurore de Kœnigsmark en ces conjonctures périlleuses. Elle se présenta un jour, la belle et brillante aventurière, au camp du farouche Charles XII, espérant le réconcilier avec le roi Auguste; mais en vain déploya-t-elle tous les agrémens de son esprit, en vain adressa-t-elle au vainqueur des vers spirituellement flatteurs qui eussent été pour tout autre prince de ce temps une sorte de provocation galante : le Suédois était invulnérable. Est-il vrai que la comtesse, « parmi les perfections qui la rendaient une des plus aimables personnes de l'Europe, eût le talent singulier de parler les langues de plusieurs pays qu'elle n'avait jamais vus avec autant de délicatesse que si elle y était née? » Est-il bien sûr que ses vers français, car elle en faisait quelquefois, eussent pu être attribués à quelque bel esprit de Versailles? Voltaire l'affirme, et je le croyais volontiers en me rappelant les vers, cités par lui, qui terminent le poétique placet d'Au-

rore au roi de Suède; j'en doute un peu maintenant que nous possédons, grâce à M. de Weber, tant de pages authentiques où brille l'ingénieux esprit de la comtesse, mais non pas son respect de la grammaire française et de l'orthographe. Voltaire la jugeait sur une jolie bagatelle qui s'était corrigée sans doute en passant de main en main. Ce qui est incontestable au moins et ce qui est bien à elle, c'est le dévouement dont elle fit preuve en ces heures difficiles, assistant le roi de ses conseils, essayant de désarmer l'ennemi et de sauver le trône menacé. Neuf ans plus tard, au bord du Pruth, au moment où l'armée ottomane sera sur le point de s'emparer du tsar, une femme sauvera le tsar sous les yeux de Charles XII frémissant de rage, et justifiera ainsi la fortune qui lui a donné le trône de Russie. Ce que Catherine fera si bien en 1711, Aurore de Kœnigsmark voulut le faire en 1702, espérant gagner, non pas le trône de Saxe, mais la confiance de Frédéric-Auguste, cette confiance qu'elle avait eue naguère et dont le général de Flemming l'avait dépossédée.

Trompée dans son espoir, Aurore de Kœnigsmark semble ne s'attacher désormais qu'à l'avenir de son fils. Tant qu'il avait habité Hambourg ou Berlin, Breslau ou Varsovie, elle le surveillait elle-même, quoique de loin, et plus d'une fois chaque année elle allait le visiter dans sa retraite; maintenant qu'il est en Hollande, elle a besoin d'être informée sans cesse de tout ce qui le concerne. Les lettres qu'elle reçoit comme celles qu'elle écrit attestent de sa part la sollicitude la plus tendre. Le *cher petit mystérieux*, comme elle l'appelle, n'est-il point malade? Est-il soigné comme il doit l'être? Est-il appliqué à l'étude? D'où vient que ses progrès sont aussi lents? Le gouverneur, M. Delorme, qui décidément ne peut s'entendre avec son collègue, est remplacé par un officier saxon, M. de Stötteroggen, qui s'attache à son élève avec une affection toute paternelle. M. de Stötteroggen est bien le représentant fidèle de la comtesse de Kœnigsmark lorsqu'il entretient dans l'esprit du roi de Pologne le souvenir du jeune comte, et que, vantant sa grâce, son esprit aimable, il réclame pour lui les honneurs dignes de sa haute naissance. Le 23 janvier 1706, il écrivait à un des ministres de Frédéric-Auguste : « Le cher petit comte Maurice se porte parfaitement bien et profite beaucoup en tout ce qu'il apprend. Il est admiré ici de tous les grands et on le voudrait avoir partout, tant il est aimable. Il va souvent chez Mme la princesse de West-Frise, qui est ici avec Mme la princesse de Radziwill, sa sœur. Nous sommes connus de plusieurs ministres publics, comme de M. de Gersdorff, de M. de Schmettau et de M. de Bothmar. Ils nous viennent voir, et nous allons dîner de temps en temps chez eux. J'espère qu'il soutiendra

parfaitement bien un jour le rang que sa haute naissance lui a donné. Sa majesté n'aura pas mal placé ses bienfaits, et vous aurez la bonté, monsieur, de nous en procurer la continuation. Selon la gazette, sa majesté a érigé un nouvel ordre de chevalerie. Ce serait une marque de son souvenir si le jeune comte en pouvait être honoré. Un seigneur comme lui ne devrait jamais être sans tel caractère. »

A ces renseignemens fournis par des lettres éparses viennent s'ajouter naturellement ici les mémoires où Maurice de Saxe raconte les premières années de sa vie, mémoires qui ne devaient jamais être publiés, et qui, après certaines aventures singulières dont le détail serait trop long, sont venus s'enfouir dans les archives de Dresde, où M. de Weber les a trouvés. « On dit que la fainéantise est la mère de tous les vices, et je ne me serais assurément jamais avisé d'écrire le journal de ma vie, si l'oisiveté ne m'en avait donné la démangeaison. Je me propose pourtant une apparence raisonnable (et il faut que je la dise pour faire amende honorable au lecteur), qui est qu'en pensant au passé on s'instruit pour l'avenir... » Ainsi débute Maurice de Saxe, qui écrivait sans doute ces pages dans les premiers temps de son séjour à Paris, avant sa vive campagne en Courlande, quand l'oisiveté lui pesait si lourdement sans toutefois le décourager pour l'avenir. Le *journal*, à vrai dire, ne s'ouvre qu'en 1709, au moment où le fils d'Aurore de Kœnigsmark va entrer au régiment et gagner ses éperons. C'est alors seulement que le narrateur rapporte ses propres aventures ou bien ses impressions, ce qu'il a fait et ce qu'il a vu. Je trouve pourtant dans les premières pages, et antérieurement à ses débuts de conscrit, quelques traits intéressans pour l'histoire. Maurice, tout jeune encore, mais déjà l'esprit curieux, attentif, surtout quand il s'agissait de la guerre et de ce terrible Charles XII, avait dû entendre raconter plus d'un fait mémorable par des témoins dignes de foi; il représente pour nous la tradition puisée à sa source même. Or une des anecdotes les plus étranges de la vie de Charles XII, c'est à coup sûr la visite qu'il eut la fantaisie de faire au roi Auguste, cette visite cavalière, téméraire, d'une témérité presque insolente, à un roi qu'il avait détrôné si lestement et si cruellement mortifié. On sait avec quelle précision charmante Voltaire a raconté la scène, on sait aussi qu'ayant été contredit du ton le plus tranchant par M. de La Motraye sur un grand nombre des singularités que renferme son tableau, il avait fini par se demander si tous les documens dont il s'était servi méritaient bien sa confiance. C'est le scrupule qu'il exprime au maréchal de Schulenbourg dans une lettre datée du 15 septembre 1740 : « Moi qui doute de tout, et surtout des anecdotes, je com-

mençais à me condamner moi-même sur beaucoup de faits que j'avais avancés. » Heureusement le journal d'un officier suédois, M. Adlerfeld, était venu le rassurer; il y avait trouvé la confirmation des points les plus curieux de son récit. « La visite extraordinaire que Charles XII rendit à Auguste, à Dresde, en quittant ses états, n'y est pas omise. » Je trouve le même témoignage dans les mémoires du comte de Saxe, et la chose vaut la peine d'être consignée en passant. Voltaire, qui s'est trompé si souvent dans l'histoire générale de l'humanité, Voltaire, qui ne pouvait comprendre le passé, puisque la mission de son génie était d'en détruire à jamais les abus, Voltaire est admirable d'intelligence, d'impartialité, d'exactitude, quand il raconte l'histoire de son temps ou de la génération qui le précède. Les grandes recherches accomplies de nos jours dans les archives de France ont confirmé tous les récits politiques du *Siècle de Louis XIV*; les révélations des archives du nord ont prouvé de même que cette *Histoire de Charles XII*, si vive, si fantasque en apparence, avait été composée par lui d'après les renseignemens les plus sûrs. Maurice de Saxe, en confirmant le récit de Voltaire, y ajoute quelques traits. D'abord il donne la date, ce qui n'est pas indifférent; l'historien français n'avait pu se la procurer sans doute, puisqu'il n'en parle pas. C'est le 5 septembre 1706 que Charles XII, se disposant à quitter la Saxe, qu'il occupait en maître, et passant à quelque distance de la capitale, s'élança tout à coup au galop loin de son état-major, accompagné seulement d'un officier, se dirigea vers Dresde, franchit la porte, gagna le palais, se présenta enfin au roi Auguste avant que personne ni dans l'armée suédoise, ni dans la ville, pût se douter seulement de cette escapade. Informé de l'aventure, le général comte de Flemming accourt au palais. C'était, comme on sait, le favori, le factotum du roi Auguste; Voltaire l'appelle spirituellement un ministre absolu. Quand il ouvrit la porte de la chambre où se trouvaient les deux souverains, Charles XII, placé en face du roi Frédéric-Auguste, tournait le dos au général. Flemming fait signe à son maître de ne pas laisser échapper une telle occasion et de se saisir du roi de Suède; mais Frédéric-Auguste, d'un mouvement de tête, rejette bien loin ce conseil. Charles XII n'avait pas entendu la porte s'ouvrir; averti par le mouvement du roi, il se retourne brusquement et aperçoit Flemming, à qui Frédéric-Auguste, pour écarter tout soupçon, ordonne aussitôt de faire seller son cheval, car il veut, dit-il, accompagner son hôte jusqu'au milieu des siens. « A quoi pensez-vous? » disait le lendemain Charles XII à son ministre, le comte Piper, qui semblait méditer profondément. « Je pense, répondit le ministre, que messieurs les Saxons doivent être terriblement aux

regrets de la sottise qu'ils ont commise hier. » C'était un blâme indirect de la témérité du roi. « Je me suis fié à ma bonne étoile, reprit Charles XII, et à la loyauté du roi Auguste. » Chez Voltaire, c'est au général Renschild et non au comte Piper que Charles XII fait cette réponse. A part ce détail insignifiant et quelques autres du même genre, le fond du récit est le même. Quant au rôle de Flemming, plus longuement développé dans les mémoires du maréchal, il explique très bien ces paroles que l'historien français attribue au roi de Suède : « J'ai vu un moment qui n'était pas bien net; Flemming n'avait nulle envie que je sortisse de Dresde si tôt. »

Mais ce sont surtout ses propres aventures que Maurice a déroulées à nos yeux. Il faut l'entendre conter ses premières joies militaires, où éclate déjà comme un rayon du soleil de la gloire. Malheureusement M. de Weber ne nous donne pas le texte même des mémoires de Maurice, il le traduit dans la langue de son pays, et c'est sa version allemande que nous sommes forcé de traduire à notre tour :

« J'étais revenu en Saxe à la fin de l'année 1708; le 5 janvier 1709, M. de Schulenbourg vint dans ma chambre et me dit, au nom du roi, que sa majesté voulait faire de moi un soldat, ce dont je lui devais une grande reconnaissance, et que nous partirions le lendemain matin; mon équipage était prêt, ajoutait-il, et je ne devais emmener qu'un seul de mes gens, mon valet de chambre. J'étais ivre de joie, surtout en pensant que je n'aurais plus de gouverneur. Schulenbourg m'avait fait faire un uniforme, je l'endossai, on m'attacha un grand ceinturon avec une longue épée; des bottes à la saxonne complétèrent mon équipement militaire, et je fus conduit auprès du roi pour lui baiser la main. Je dînai à sa table, et l'on me fit boire vigoureusement à sa santé. La conversation tomba sur mes études; il fut question de mes connaissances en géométrie, de mon habileté à dessiner, de ma promptitude à dresser des plans. Le roi dit à Schulenbourg : « J'entends que tous les plans que vous m'enverrez soient tracés de sa main. » Il ajouta : « Secouez-le-moi comme il faut et sans ménagement, cela l'endurcira. Pour commencer, faites-le marcher à pied jusqu'en Flandre. » Ce projet n'était pas de mon goût, mais je n'osai rien dire; Schulenbourg, répondant pour moi, en termes fort convenables sans doute, mais qui certainement n'exprimaient pas ma pensée, assura que mon seul désir était que mes forces ne trahissent pas mon zèle, et autres choses semblables. Aller à pied ne m'arrangeait pas du tout, j'aurais bien mieux aimé servir dans la cavalerie, et j'osai en faire la proposition; mais je fus rudement éconduit. Le roi dit encore à Schulenbourg : « Je ne veux pas qu'on le dispense de porter ses armes pendant les marches, ses épaules sont assez larges pour qu'il les porte lui-même. Et ne permettez pas surtout qu'il paie des remplaçans pour monter ses gardes, à moins qu'il ne soit malade et sérieusement malade. » Je dressai les oreilles, et je trouvai que le roi, d'habitude si bienveillant dans sa façon de me traiter, parlait ce jour-

là comme un Arabe; mais en pensant que je n'avais plus de gouverneur j'oubliai tout et me considérai comme le plus heureux des mortels. Le reste du jour fut employé à prendre congé, et le jour suivant je quittai Dresde dans la voiture de mon général. Après avoir passé la nuit à Selbitz, chez M. Benquoldorf (Benkendorf?), nous arrivâmes le lendemain à Leipzig, où nous fîmes un séjour d'une semaine. C'est là que je reçus mon équipage, dont le roi me faisait présent. Il se composait de quatre chevaux de selle, d'une berline avec douze mules, d'un nombre proportionné de serviteurs et d'un palefrenier en chef. Il y avait aussi (appendice qui n'était guère de mon goût) un gouverneur, sous le titre de « gentilhomme, » le frère de mon dernier gouverneur M. Desteste. Le 15 janvier 1709, Schulenbourg passa le corps en revue à Lützen; on me plaça dans le premier bataillon, on me donna un fusil, et je fus salué enseigne. Schulenbourg était appuyé contre le monument qui indique l'endroit où est tombé Gustave-Adolphe; il m'embrassa quand j'eus prêté serment et m'adressa ces paroles : « Je désire que ce lieu vous soit d'un bon augure. Puisse l'esprit du grand homme qui est mort ici reposer sur vous! puissent sa douceur, sa sévérité, sa justice, vous guider en toutes vos actions! Soyez aussi obéissant envers vos chefs que ferme dans le commandement; jamais de faiblesse, soit par amitié, soit par ménagemens, alors même qu'il ne s'agirait que de légères infractions. Soyez irréprochable dans vos mœurs, et vous dominerez les hommes. Tel est le fondement indestructible de notre pouvoir; les autres qualités dont notre carrière réclame le concours sont des présens de la nature ou des fruits de l'expérience. » Je lui répondis que j'acceptais avec joie ce favorable augure, et que je saurais mettre ses conseils à profit. Il m'embrassa une seconde fois, et je rentrai dans les rangs. Le soir, Schulenbourg me présenta au corps des officiers, et je donnai un souper de cent couverts. Le 16 janvier, le corps d'armée partit pour la Flandre. Je marchai constamment à pied. Mon colonel, M. de Preuss, quoique fort avancé en âge, me tenait compagnie avec quelques autres officiers. Pour me divertir, il fit placer à la tête du bataillon un joueur de cornemuse et plusieurs soldats qui excellaient à chanter des chansons bouffonnes. Les autres soldats apprirent bientôt le répertoire et faisaient chorus à chaque couplet; jamais, depuis ce jour-là, je n'ai vu marche si joyeuse. Aussi n'y eut-il pas un seul déserteur. Il gelait fort heureusement, et le froid avait séché les boues. A la longue pourtant, je ne pus supporter les fatigues de la marche; mes pieds étaient blessés en vingt endroits, mon lourd fusil avait marbré mes épaules de brun et de bleu; on fut obligé de me faire monter à cheval pendant quelques jours, mais les soldats se moquaient de moi, et aussitôt qu'il me fut possible de marcher je repris mon rang parmi les piétons. Schulenbourg était resté derrière nous pour régler quelques affaires; il nous rejoignit à Wolfenbüttel, et je dînai avec lui à la table du vieux duc Antoine-Ulric, qui me témoigna beaucoup d'amitié. De là nous nous rendîmes à Hanovre, où je fus très bien reçu malgré ce qui s'était passé avec mon oncle; le jour même de mon arrivée, je fus invité à souper chez le prince-électeur. »

On aime à voir dans ce récit naïf la noble figure du comte de

Schulenbourg. L'adversaire de Charles XII, le compagnon du prince Eugène, le libérateur de Venise, c'est-à-dire un des premiers capitaines de son époque, donnant des leçons au futur vainqueur de Fontenoy sur le terrain consacré par la mort de Gustave-Adolphe, assurément ce n'est point là une scène vulgaire. « Soyez irréprochable dans vos mœurs, et vous dominerez les hommes; » ces paroles avaient leur signification éloquente devant le monument du héros suédois : si le fils d'Aurore de Kœnigsmark s'était toujours souvenu de la scène de Lützen, il n'eût pas disposé de sa vie comme il l'a fait, il eût traversé sans s'amoindrir les heures funestes de l'inaction, et son nom aurait une place meilleure encore dans l'histoire.

Presque tous les biographes de Maurice de Saxe racontent qu'il accompagna ou plutôt qu'il suivit secrètement le roi son père dans un voyage que celui-ci fit en Flandre au mois de juillet 1808. Le 30 juillet, Frédéric-Auguste avait écrit à ses ministres qu'il projetait « un voyage de plaisir pour se désennuyer des chagrins qu'il avait eu à supporter depuis un certain temps. » Il ajoutait dans un billet au comte de Flemming : « Ne permettez pas que qui que ce soit me suive. » Le jeune Maurice avait-il donc enfreint les ordres de son père et dérouté la surveillance de ses gardiens? Une tradition singulière, répétée par tous les historiens, s'était accréditée à ce propos; on disait que l'enfant était parti à pied, qu'il avait suivi le roi de ville en ville sans que personne soupçonnât son escapade, et que, Frédéric-Auguste étant allé trouver le prince Eugène sous les murs de Lille, Maurice avait paru tout à coup, demandant à faire ses premières armes. Il s'était battu en effet, ajoute la tradition, et battu comme un héros. C'était commencer de bonne heure; Maurice n'avait pas encore atteint sa douzième année. Les mémoires que nous venons de traduire ne permettent malheureusement plus de répéter cette légende. La vérité est que le roi de Saxe partit de Pilnitz le 30 juillet 1708, accompagné seulement de deux amis, qu'il traversa les Flandres et alla visiter le duc de Marlborough et le prince Eugène, occupés alors au siége de Lille. N'était-ce donc que pour se désennuyer, comme il le dit? ou bien, méditant une reprise d'hostilités contre Charles XII, voulait-il consulter à ce sujet les deux plus illustres généraux de l'Europe? Là-dessus, point de renseignemens. Quant à Maurice, on a vu par son récit même qu'il débuta seulement l'année suivante dans la carrière des armes, et que la première de ses prouesses fut cette longue marche à pied de Lützen à Hanovre par le terrible hiver de 1709. Les panégyristes de Maurice en France et en Allemagne ont mêlé tant d'anecdotes suspectes au récit de ses aventures qu'il n'est pas inutile de rectifier les faits et les dates, fût-ce même sur des points secondaires. L'exactitude des détails, la critique corrigeant la légende, tel est l'intérêt

des documens exhumés par M. de Weber du fond des archives de Saxe.

Voilà donc Maurice sous-officier à douze ans sous le comte de Schulenbourg, et contre qui va-t-il déployer sa précoce ardeur? Contre ces soldats de la France qu'il mènera un jour à la victoire. C'était le moment où Louis XIV payait si cher son orgueil envers l'Europe et l'imprudent dédain qu'il avait témoigné naguère au fils de la comtesse de Soissons. Le prince Eugène tenait en échec la fortune du grand roi. L'heure sombre où nous étions si menacés est celle-là même où le jeune Maurice s'accoutuma gaîment aux premières émotions de la guerre. Il prit part au siége de Tournay, au siége de Mons, à la bataille de Malplaquet, non pas qu'il ait accompli tous les hauts faits et prononcé toutes les paroles que lui attribuent ses biographes : l'imagination s'est donné carrière en voyant cet enfant sous le harnais, à côté des Eugène et des Schulenbourg. Celui-ci nous le montre, au passage de l'Escaut, traversant le fleuve le premier et cassant la tête d'un coup de pistolet à un soldat français qui lui barre la route; celui-là veut qu'au siége de Mons il ait rempli des fonctions actives à la tête de l'état-major; un autre affirme qu'à Malplaquet, après avoir vaillamment payé de sa personne, il s'écria le soir de la bataille : « Je suis content de ma journée. » Il est impossible assurément qu'il n'y ait pas quelque chose de vrai dans ces traditions répétées de bouche en bouche: Maurice était brave, intrépide, impatient de se faire sa place dans le monde, et ses compagnons d'armes avaient gardé le souvenir de cette héroïque impatience; mais si l'impression générale est exacte, les détails ne le sont pas toujours. Le comte de Schulenbourg avait promis à la comtesse de Kœnigsmark de veiller sur son fils. Il suffisait d'exciter ou d'entretenir son ardeur, sans l'exposer inutilement. A Malplaquet par exemple, il est certain qu'on ne l'a pas vu s'essuyer le front, s'applaudir de la victoire comme si elle était son œuvre, et s'écrier d'un ton théâtral : « Je suis content de ma journée, » car Schulenbourg l'avait placé ce jour-là dans le corps de réserve, et l'impétueux enfant n'assista que de loin aux péripéties de la bataille. L'impatience du jeune soldat sous la main paternelle de Schulenbourg n'est-elle pas à la fois plus vraisemblable et plus touchante que les rodomontades des panégyristes?

Quand on vient de lire dans les mémoires du maréchal cette page naïve qui nous représente si bien ses débuts, quand on a pris une exacte idée de son rôle auprès du prince Eugène grâce aux documens révélés par M. de Weber, c'est vraiment un curieux contraste que de faire apparaître les rhéteurs académiques et leurs éloges officiels. Donnons-nous ce plaisir un instant. Or voici ce que Thomas écrivait dans cet *Éloge de Maurice, comte de Saxe*, qui remporta le

prix d'éloquence à l'Académie française en 1759 (1) : « Le plus sage des philosophes, Socrate, crut avoir un génie qui veillait auprès de lui. Ne pourrait-on pas dire que tous les grands hommes en ont un qui les guide dans la route que leur a tracée la nature, qui tourne de ce côté toutes leurs sensations, toutes leurs idées, tous leurs mouvemens, qui nourrit, échauffe, fait germer leurs talens, qui les entraîne, qui les subjugue, qui prend sur eux un ascendant invincible, qui est en un mot l'âme de leur âme? C'est ce qu'on peut reconnaître dans Maurice. Dès le berceau, cette âme fière et intrépide sembla s'élancer vers les combats. A peine sa main put-elle soutenir le poids d'une épée, qu'il renonça à tout autre amusement qu'à l'exercice des armes. Il dédaigna d'abaisser la hauteur de son âme à l'étude de ces sciences plus curieuses qu'utiles, dont la connaissance ingrate et frivole occupe l'oisiveté de l'enfance, et, semblable à ces anciens Romains, il parut d'abord mépriser tous les arts, excepté le grand art de vaincre. » Ces sciences plus curieuses qu'utiles, ces frivoles occupations de l'oisiveté enfantine dédaignées de si haut par ce vieux Romain du XVIIIe siècle, c'était tout simplement la grammaire et les humanités, les premiers élémens de cette instruction sans laquelle l'homme le mieux doué ne sera jamais que la moitié de lui-même. Schulenbourg, qui avait aussi étudié l'art de vaincre, n'était pas précisément de l'avis exprimé ici par le panégyriste, et quand il arrivait que son élève laissât éclater non pas le mépris d'un patricien de la vieille Rome, mais l'aversion d'un mauvais écolier pour les exercices virils de l'intelligence, il intervenait aussitôt avec sa vigilante et sympathique autorité.

Schulenbourg en effet ne cessa de témoigner à Maurice l'affection la plus tendre. Il ne le considérait pas seulement comme son élève; on eût dit un père surveillant l'éducation de son enfant. Attaché à la comtesse de Kœnigsmark par une sympathie chevaleresque, il avait promis de la remplacer auprès de son fils : ses dispositions, si favorables d'avance, devinrent presque de l'enthousiasme quand il vit le jeune enseigne déployer tant de qualités brillantes et promettre un grand capitaine. Entre la campagne de 1709 et celle qui devait commencer l'année suivante, Maurice ne retourna pas à Dresde, comme l'ont dit tous ses biographes : il resta sur le théâtre des événemens, en Flandre, à Bruxelles, où Schulenbourg voulait qu'il employât ses quartiers d'hiver à la continuation de ses études. Homme de guerre et d'aventures, Schulenbourg était un digne compagnon du prince Eugène; il savait que la culture littéraire et

(1) *Éloge de Maurice, comte de Saxe, duc de Sémigalle et de Courlande, maréchal-général des armées de sa majesté très chrétienne*, par M. Thomas, professeur en l'université de Paris au collége de Beauvais. Paris 1759, page 4.

morale est aussi indispensable à un chef d'armée que les connaissances techniques et l'exercice du métier. Il faut être un homme pour commander des hommes; si nos facultés grandissent au feu de l'action par une sorte de fécondation subite et merveilleuse, il est d'autant plus nécessaire de les préparer avant l'épreuve, car l'action ne développe en nous que ce qu'elle y trouve. Il y avait alors à Bruxelles un collége de jésuites : Schulenbourg pensa-t-il que l'instruction donnée à Maurice par ses précepteurs était vraiment insuffisante? Avait-il quelque raison particulière pour recommander les jésuites de Bruxelles? On l'ignore; nous savons seulement qu'il eut le dessein d'y faire entrer le jeune soldat, et que ce projet alarma fort la comtesse de Kœnigsmark. Il y avait un fonds d'idées sérieuses chez la noble pécheresse; elle était protestante et tenait à sa religion. La lettre qu'elle écrivit sur ce point au comte de Schulenbourg, et que M. de Weber a retrouvée dans les archives de Dresde, éclaire d'un jour assez nouveau cette femme extraordinaire. Plus tard, en plein XVIIIe siècle, les Aurore de Kœnigsmark pourront bien, selon les circonstances, passer indifféremment d'une communion à l'autre; la mère de Maurice éprouve de véritables scrupules de conscience à l'idée de livrer son fils aux jésuites, et, tout en se soumettant d'avance à ce que décidera plus tard le roi de Saxe, elle supplie Schulenbourg de ne pas exposer son fils à des influences qu'elle redoute. C'est le 29 octobre 1709 qu'elle lui écrit ces mots dans une lettre en français datée de Hambourg : « Obligée en conscience d'éloigner le changement de religion autant qu'il sera en mon pouvoir, j'ose vous supplier, monsieur, de songer à un autre expédient. Le roi ne s'est jamais encore expliqué sur le point de la religion du comte de Saxe. Je crois qu'il a voulu voir premièrement comment iraient les conjonctures et en quel pays il pourrait l'établir. Il a souffert, en attendant, que je l'élève dans la religion luthérienne, où il a été baptisé. »

Pour comprendre ces derniers mots, il faut se rappeler que l'électeur de Saxe avait dû se faire catholique en 1696, lorsqu'il disputait le trône de Pologne au prince de Conti et à son habile chargé d'affaires, le cardinal de Polignac. La comtesse avait tort pourtant de se préoccuper de l'avenir à ce point de vue. Frédéric-Auguste est trop complétement étranger à de telles questions, le XVIIIe siècle sera trop dégagé de scrupules pour qu'un changement de religion puisse être nécessaire à la carrière de Maurice. Le fils d'Aurore de Kœnigsmark restera luthérien, non par foi, mais par indifférence. Mme de Pompadour elle-même, nous le verrons plus tard, était étonnée de son incrédulité; ce n'était pas scepticisme et inquiétude, c'était un néant absolu de croyances religieuses et une parfaite tranquillité dans ce néant. Tel était d'ailleurs l'esprit des cours euro-

péennes même avant la mort de Louis XIV, avant la chute de Mme de Maintenon, et Leibnitz, qui signale en traits si énergiques, dès 1704, l'irréligion des hautes classes par toute l'Europe, y trouve l'annonce d'une révolution immense d'où sortira un ordre nouveau. Ce n'est donc pas sans une certaine surprise qu'on voit Aurore de Kœnigsmark éprouver de tels scrupules pour la religion de son fils et trembler à la pensée que les jésuites de Bruxelles pourront détruire ou affaiblir chez lui la croyance à la justification par la grâce. Où la foi va-t-elle se nicher? dirait Molière. Jésuites ou pasteurs luthériens, d'un bout du siècle à l'autre, ne feront que des élèves sceptiques; un esprit plus fort les domine tous, la révolution a commencé dans l'ombre; il faut qu'elle accomplisse son œuvre et que le christianisme, pour porter de nouveaux fruits, soit débarrassé à jamais des liens de l'ancien régime.

Maurice de Saxe n'ira pas chez les jésuites de Bruxelles; il continuera ses études jusqu'à la prochaine campagne sous la direction de son gouverneur, M. de Stötterrogen, et la haute surveillance du comte de Schulenbourg. L'inconvénient de ces éducations princières, c'est ordinairement l'absence de règles; ici, rien de semblable : une instruction très précise est envoyée à M. de Stötterrogen, et il devra s'y conformer scrupuleusement. A six heures du matin, réveil du jeune comte; une demi-heure lui est accordée pour sa toilette. A six heures et demie, la prière, puis le déjeuner, c'est-à-dire quelques tasses de thé, ensuite le travail jusqu'à une heure de l'après-midi. A une heure, repas, leçon de danse, leçon d'escrime, et dans l'après-midi encore deux heures de travail consacrées à l'arithmétique et à l'orthographe. « Pendant le travail sédentaire, disait le règlement, il y aura sur la table une horloge de sable, afin que le temps ne se passe pas en inutilités. » On lit encore dans le même programme : « Le comte ayant appris pendant cette campagne plusieurs belles sentences morales, soit latines, soit françaises, les ayant même dans plusieurs rencontres appliquées avec discernement, il les répétera tous les jours, et en augmentera le nombre au moins de trois ou quatre par semaine. » Si l'esprit général de ce règlement ne trahissait l'inspiration de Schulenbourg, on le reconnaîtrait sans peine à ces dernières lignes. Qui donc, si ce n'est lui, a pu apprendre à Maurice ces belles maximes, ces nobles sentences, en français et en latin? Qui donc a pu le voir presque aussitôt en faire des applications si heureuses?

Maurice retourna au camp des alliés dès le commencement de la campagne de 1710; il assista au siége de Douai, de Béthune, d'Aire, et, plus libre cette fois de s'abandonner à son impétuosité naturelle, il paraît bien qu'il déploya une éclatante bravoure : prouesses d'enseigne et de sous-lieutenant. « Jeune homme, lui dit un soir le

prince Eugène, apprenez à ne pas confondre la témérité avec la valeur. » La campagne finie, il se rendit à Utrecht, mais bientôt après il fut rappelé en Saxe par un ordre du comte de Flemming; le 26 janvier 1711, il arrivait à Leipzig auprès de sa mère, et le comte de Schulenbourg, au moment de se séparer de son élève, lui adressait de paternelles admonitions pour l'avenir.

Schulenbourg est une des grandes figures de cette époque. Général au service du roi de Saxe ou de la république de Venise, il appartient à la famille de ces soldats allemands du XVIIe et du XVIIIe siècle, qui acceptaient un pays pour client et lui prêtaient leur épée, cherchant moins les profits que les occasions de gloire. Condottieri de quelque grande cause, ils ne ressemblaient pas plus aux mercenaires des temps passés que la civilisation du XVIIe siècle ne ressemblait à celle du moyen âge. Gustave-Adolphe n'était-il pas leur modèle? N'ont-ils pas à citer encore ce comte de Schauenbourg-Lippe, qui devint en 1761 généralissime de l'armée portugaise? ou ce vaillant Steuben, qui fut le digne auxiliaire de Washington et de La Fayette dans la guerre de l'indépendance américaine? Le comte de Schulenbourg a sa place marquée dans ce noble groupe. C'était un chef vigilant, intrépide, plein de ressources, admiré de Charles XII, qui recula devant lui, estimé de Villars autant que du prince Eugène, soldat austère et qui ne craignait que Dieu. On ne lira pas sans intérêt les conseils si graves, si touchans, qu'il adressait à Maurice de Saxe au moment de quitter le service du roi son père.

« 13 octobre 1710.

« J'espère que vous tâcherez d'employer bien votre temps; le principal sera d'entrer en vous-même et de considérer que vous serez misérable toute votre vie, si vous ne vous rendez pas habile et que vous ne tâchiez d'avoir bien plus de mérite qu'une infinité d'autres hommes. Vous en savez les raisons aussi bien que moi, et vous comprenez bien que je vous parle en ami et sans aucune vue d'intérêt... Il vous faut deux choses : la première est d'être honnête homme, ce qu'on ne saura jamais être si on ne craint Dieu, qui est la base de tout; alors vous avez le cœur bon et bien placé, vous êtes sincère en tout ce que vous dites et faites, et vous n'avez garde de rendre jamais de mauvais services à personne. La seconde est d'être habile; vous avez déjà vu le monde, et vous n'ignorez pas combien de choses il faut pour être habile et homme de mérite. Commencez donc dès aujourd'hui à bien employer le temps et à vous proposer fermement de ne pas perdre un quart d'heure sans profiter et sans apprendre quelque chose; il n'y a rien de si horrible que d'être ignorant. On a honte de soi-même et on enrage cent fois par jour, aussi souvent que l'on se trouve parmi le monde. Quel plaisir ou profit avez-vous de perdre à cette heure le temps sans rien apprendre? Suivez mes bons avis et les conseils de vos bons amis, et vous vous en trouverez bien. Il est encore temps. »

Et quelques mois plus tard, à la date du 24 mars 1710 :

« J'apprendrai avec bien du plaisir que vous soyez bien dans l'esprit du roi; tout le reste se donnera, pourvu que vous songiez à former votre esprit et à régler votre cœur, de manière que l'un soit sans visions ni chimères, et l'autre rempli de vérité et de probité, à quoi il faudra ajouter l'application, sans laquelle on ne saurait bien réussir en tout ce que l'on entreprend... Il faut tant de choses pour réussir dans le monde! et rien n'est plus horrible que d'être ignorant dans sa profession. Entrez donc en vous-même et profitez du temps. A quoi sert-il de s'amuser avec des bagatelles?... Évitez surtout les mauvaises compagnies, qui ne font que gâter tous ceux qui donnent là dedans, et cela pour le reste de leurs jours. Fréquentez les gens d'honneur et ceux qui sont habiles, et contractez des sentimens dignes d'un homme d'honneur. Tout cela doit être fondé sur la vraie crainte de Dieu... »

Nous avons tenu à citer ces paroles du général parce qu'elles n'ont été publiées que de nos jours. Parmi les écrivains qui se sont occupés de Maurice de Saxe, aucun ne les donne, aucun même n'a senti l'intérêt du rôle que remplit Schulenbourg auprès de cet enfant si bien doué, mais si insouciant du travail et des vertus austères. Il y a trente ans qu'un héritier du nom de Schulenbourg, compulsant les archives de sa maison, en a extrait les documens les plus précieux pour l'histoire européenne à la fin du XVIIe et au commencement du XVIIIe siècle (1). Il convenait d'en détacher ici cette page. L'idée du devoir, l'idée de Dieu apparaîtra trop rarement dans l'histoire du maréchal de Saxe pour qu'on ne saisisse pas l'occasion de la faire briller au début de cette existence marquée par tant de journées glorieuses, mais agitée aussi par tant de passions sans frein.

II.

Les succès du jeune enseigne sous les drapeaux du prince Eugène avaient retenti à la cour de Dresde; le roi, si brave lui-même, reconnut bien sa race. Toutefois, au moment même où il lui préparait le meilleur accueil, il hésitait encore à lui donner un nom et un rang dans le monde. Un nom et un rang, la reconnaissance et l'établissement de l'enfant par le père, voilà ce que la comtesse de Kœnigsmark ne cessait de demander à Frédéric-Auguste. Le roi finit par céder. Le 10 mai 1711, après un voyage à Dresde, la comtesse écrivait à Schulenbourg : « Le roi a enfin reconnu le comte de Saxe par une recognition signée de sa main à tous les colléges de Dresde, et communiquée au conseil privé, au conseil du cabinet

(1) *Leben und Denkwürdigkeiten Johann Mathias Reichsgrafen von der Schulenburg. Aus Original-Quellen bearbeitet.* 2 vol. Leipzig, 1834.

et à la régence. Il lui donne avec cela un comté de 10,000 écus de revenus. Jugez, monsieur, combien j'ai eu de bonheur cette fois dans mon voyage à Dresde. »

Le budget de Maurice de Saxe était en effet une des grandes préoccupations de la comtesse de Kœnigsmark. La comtesse n'était pas riche : les affaires fort embrouillées de son frère Philippe n'avaient pu être mises en ordre après sa tragique disparition. Si le roi n'était venu au secours de son fils, quelle pouvait être dans l'avenir la situation de Maurice? Sa joie ne fut pas de longue durée. Soit que la pension de 10,000 écus ne fût pas payée régulièrement, soit que la somme fût insuffisante pour un jeune prince libéral et prodigue, la comtesse, durant deux ou trois ans, va être occupée sans relâche à implorer pour Maurice la générosité du roi ou de ses ministres. Sa tendresse maternelle devient si importune au roi qu'il lui interdit sur ce point toute nouvelle demande : elle se tourne alors vers le premier ministre, ce comte de Flemming qui a tant de fois combattu son influence, qu'elle a poursuivi elle-même si vivement d'une haine féminine, et devant lequel aujourd'hui la mère désolée consent à humilier son orgueil. Elle lui écrit le 1er août 1712 : « Votre excellence trouvera une occasion de s'employer en faveur du comte de Saxe par le décès de Ramsdorf, touchant les biens qui en reviendront au roi. Sa majesté m'a fait défendre de me mêler de ces affaires; mais il me sera permis de vous solliciter, monsieur, sans y paraître en aucune manière. Vous aurez la bonté de me ménager et de prendre à cœur une malheureuse destinée, si longtemps traversée. » Ce Ramsdorf était un haut et puissant dignitaire de la Saxe, emprisonné pour un pamphlet intitulé *Portrait de la cour de Pologne*, et qui venait de mourir sous les verrous. On croyait que ses titres et ses biens, confisqués pour crime de lèse-majesté, allaient faire retour à la couronne, et la comtesse, dans l'impatience de sa sollicitude, voyait là une occasion toute naturelle d'assurer l'avenir de son fils. Le roi fut d'un autre avis. « J'ai recommandé au roi les intérêts du comte de Saxe, écrit Flemming le 4 août : sa majesté fait paraître beaucoup de bonne volonté; mais à l'égard de l'héritage de Ramsdorf le roi a trouvé la chose trop douteuse pour en disposer en faveur du comte de Saxe. » La comtesse revient à la charge : si cette voie est mauvaise, qu'on en suive une autre. Pourquoi le ministre ne prendrait-il pas l'initiative de quelque mesure favorable au fils du roi? Le roi, qui a reconnu Maurice comme son enfant, attend sans doute du ministère l'accomplissement des devoirs que cette reconnaissance lui impose. « Votre excellence, ajoute-t-elle, aura la bonté de représenter à sa majesté que ces sortes d'enfans ont besoin d'être soutenus et poussés par la faveur des grands. »

Pendant ces négociations, Maurice plaidait sa cause à sa manière.

En 1711, il avait suivi le roi en Poméranie; en 1712, il prit part au siége de Stralsund, où Charles XII était attaqué à la fois par les rois de Prusse, de Danemark et de Pologne. Impatient de voir ce Charles XII qui remplissait le monde du bruit de son nom, et qui, sept années auparavant, avait détrôné Frédéric-Auguste, il se jetait au fort de la mêlée, persuadé qu'il le trouverait à coup sûr là où le danger était le plus grand. L'année suivante, Frédéric-Auguste lui donnait un régiment de cuirassiers, et bientôt après, voulant assurer une fois pour toutes la fortune du jeune colonel, il le mariait à la plus riche héritière de ses états.

On sait les scandales et le triste dénoûment de cette union; mais nul n'en connaissait les étranges préliminaires avant les révélations des archives de Dresde. L'aventure est curieuse. Ce n'est pas le tableau d'un mariage royal comme celui qui a été tracé d'une main si ferme et d'une plume si vive par un illustre historien de nos jours (1); nous n'y trouverons pas, comme dans ce beau récit, des renseignemens intimes sur les trois plus grandes cours de l'Europe et sur les personnages qui y jouaient un rôle au début d'une époque mémorable : j'oserai dire pourtant que ce mariage semi-bourgeois, semi-royal, ce mariage d'un fils naturel du roi de Pologne avec une riche héritière de la Saxe est une page qu'il faut restituer à l'histoire. Il peint en traits ineffaçables et le caractère du maréchal de Saxe et les mœurs du XVIIIe siècle.

Il y avait en Saxe au commencement du XVIIIe siècle un gentilhomme nommé Ferdinand-Adolphe de Loeben, qui possédait d'immenses domaines sur tous les points de la contrée, et n'avait d'autre héritier qu'une fille unique, Johanna-Victoria. Cette dot énorme était convoitée par les plus grands personnages. Dès l'âge de huit ans, Johanna-Victoria avait été demandée en mariage par un des premiers seigneurs de la cour de l'électeur palatin, le comte Henri-Frédéric de Friesen, fils du maréchal comte de Friesen et de la marquise de Montbrun. Le 26 avril 1706, M. de Loeben souscrivit à un contrat par lequel il s'engageait à donner sa fille en mariage au comte de Friesen, pourvu toutefois que ledit comte sût gagner l'affection de l'enfant et la conserver jusqu'à l'époque où elle deviendrait nubile. Peu de temps après, M. de Loeben mourut, et sa veuve épousa en secondes noces un lieutenant-colonel au service de l'électeur de Saxe, M. de Gersdorff. Ce M. de Gersdorff était un habile homme. Peut-être avait-il épousé la mère pour accaparer au profit des siens la fortune de la fille. En tout cas, cette opération hardie, soit qu'elle fût préméditée de longue main, soit qu'elle ait été inspirée subitement par les circonstances, ne tarda point à s'accom-

(1) Voyez la *Revue* du 15 juillet, du 1er août et du 1er octobre 1862.

plir. M. de Gersdorff obtint de sa femme que l'immense héritage de Mlle de Loeben ne sortît pas de sa nouvelle famille. Pourquoi livrer tant de trésors à des mains étrangères? N'avait-il pas un neveu tout prêt à les recueillir? En faire profiter un des siens, n'était-ce pas en quelque sorte les confier à un dépositaire? N'était-ce pas du moins une manière de ne pas s'en séparer tout à fait? La mère consentit, on déchira sans plus de façon le contrat passé avec M. de Friesen, et la jeune fille, trop jeune encore pour avoir une volonté, fut fiancée en 1707 à M. de Gersdorff, lieutenant de cavalerie, comme elle avait été promise en 1706, promise solennellement et par traité authentique, à M. le comte de Friesen, colonel et chambellan de l'électeur palatin. Le comte de Friesen allait-il se résigner à cette violation du contrat? Pour écarter d'avance ses protestations, on joue une comédie singulière. Le lieutenant Gersdorff enlève l'enfant, avec autorisation préalable, l'emmène en Silésie, fait célébrer son mariage à Neuendorf par un ecclésiastique dont le dévouement lui est acquis, et vient réintégrer sa femme, car il l'appelle de ce nom, entre les mains de sa mère. Le comte de Friesen, informé de l'aventure, jette les hauts cris, dénonce au gouvernement saxon la fourberie dont il est victime, et se déclare résolu à obtenir de l'église l'annulation d'un mariage célébré contre toutes les lois divines et humaines. Or, depuis quelques années déjà, Frédéric-Auguste avait des vues sur l'avenir de la jeune héritière; il la destinait au comte Maurice. Les plaintes de M. de Friesen lui furent une occasion toute naturelle de s'ingérer arbitrairement dans les affaires de la famille de Loeben. Le 19 mars 1708, il écrit de sa main à l'un de ses chambellans, M. de Ziegler, pour lui donner l'ordre de diriger l'éducation de Mlle de Loeben, de la préparer à tenir son rang dans le monde, et de veiller surtout à ce qu'elle ne contracte point avant l'âge une alliance précipitée, indigne de sa fortune et de son rang. M. de Ziegler répond au souverain qu'il accepterait cette tutelle sans hésiter, si son influence ne devait être combattue par la mère et le beau-père de sa pupille. Aussitôt ordre est donné au nom du roi d'amener à Dresde Mme de Gersdorff et Johanna-Victoria; on les sépare, on les met au secret, on les interroge, comme s'il y avait là un crime à punir et une victime à venger. Enfin quand l'enquête est terminée, quand il est bien établi que Mme de Gersdorff a laissé enlever sa fille âgée de neuf ans par un neveu de son mari, et que celui-ci, pour confisquer d'avance la fortune de l'enfant, s'est fait unir à elle devant un autel profané, ce mariage, déféré au consistoire supérieur, est déclaré nul et de nul effet. La mère a beau protester en versant des flots de larmes, elle ne reverra plus sa fille. Johanna-Victoria est confiée à une personne de la cour, Mme de Trützschler, afin que, désormais soustraite aux

influences coupables, elle puisse grandir librement et se choisir elle-même un époux, quand le moment sera venu. Cruelle punition pour la mère imprudente! En vérité, comédie pour comédie, on ne sait laquelle vaut le mieux. La première avait du moins le mérite de la franchise; la cupidité de M. de Gersdorff, en se servant de moyens si blâmables, n'invoquait pas hypocritement l'intérêt de la moralité publique. Quant aux influences tyranniques dont on voulait préserver le libre choix de la jeune fille, elles n'avaient fait que changer de nature; au lieu de la volonté impérieuse d'une mère, c'étaient les caresses intéressées des agens de Frédéric-Auguste. Mlle de Loeben était une âme frivole; on l'amena sans peine à remercier le roi de sa délivrance et à exprimer son aversion pour M. de Gersdorff. Frédéric-Auguste manda le jeune lieutenant en son palais, et après lui avoir adressé les plus sévères reproches, après avoir en quelque sorte suspendu sur sa tête le châtiment de son indignité, il ajouta qu'il daignait lui faire grâce, s'il prenait l'engagement de renoncer pour toujours à Mlle de Loeben. En même temps une négociation fut ouverte avec M. le comte de Friesen pour déchirer le contrat de 1706; ce fiancé à longue échéance, si bizarrement accepté, si bizarrement éconduit, reçut une indemnité en bonne monnaie d'or. Telle était la dignité de ces gentilshommes, telles étaient les nobles mœurs d'un pays que les chroniqueurs du temps nommaient *la Saxe galante*.

Sur un terrain préparé de la sorte, le jeune héros de Stralsund n'eut pas de peine à supplanter ses rivaux. On dit que la riche héritière lui plaisait médiocrement, et que s'il consentit à lui faire sa cour, ce fut le nom de la jeune fille qui le décida. « Soit! aurait-il dit, épousons la victoire! » Quant à Johanna-Victoria, la position quasi royale de Maurice, encore plus que sa gloire naissante, éblouit tout d'abord sa vanité enfantine. Il y a une lettre de sa main, en date du 30 juillet 1711, où nous lisons ces mots : « Je vous assure, en ce qui me concerne, que je vous serai éternellement attachée; dussé-je être privée longtemps de votre conversation, jamais je ne renoncerai à vous. Je vous prie de me conserver aussi un peu d'affection, et j'ose dire que je n'en doute pas. Enfin je me recommande à votre constante amitié, et je reste, monsieur le comte, votre très fidèle Johanna-Victoria de Loeben. » Elle ajoutait en *post-scriptum* des vers français que voici :

Que notre sort est déplorable
Et que nous souffrons de tourment
Pour nous aimer trop constamment!
Mais c'est en vain qu'on nous accable :
Malgré nos cruels ennemis,
Nos cœurs seront toujours unis.

Pourquoi ce couplet d'opéra-comique? Quels sont ces ennemis cruels? Se croyait-elle encore poursuivie par M. de Gersdorff ou le comte de Friesen? Était-ce l'impatience de devenir enfin une dame et la crainte de voir le fils du roi lui échapper? Mauvais enfantillage, si je l'ose dire, enfantillage d'une imagination surexcitée de bonne heure, et qui ne fait que trop pressentir les futurs désordres de la jeune femme.

Trois années plus tard, le 1er mars 1714, Maurice n'ayant encore que seize ans et sa fiancée quinze ans à peine, un édit royal les déclara majeurs tous les deux, « en considération, disait le souverain, de leur bonne conduite, qui nous est personnellement connue : *Wegen ihrer Beiden Uns Selbst bekannten guten Aufführung.* » Le 10 du même mois, les deux fiancés, les deux enfans signèrent leur contrat de mariage, où ils s'engageaient « par une solennelle et irrévocable promesse à s'aimer l'un l'autre comme mari et femme, en tout honneur et toute affection, jusqu'à la fin de leurs jours : *Versprachen Kraftig und unwiderruflich, dass sie sich einander Zeit ihres Lebens ehelich, ehrlich, und herzlich lieben wollten.* » La cérémonie nuptiale eut lieu le 12 mars au château de Moritzbourg, et ce fut le signal d'une série de fêtes dans la royale demeure.

Ne semble-t-il pas que ces promesses solennelles, irrévocables, ces recommandations impérieuses et multipliées, aient eu ce jour-là une signification particulière dans la pensée de ceux qui les dictaient? Elles offrent du moins un singulier contraste avec les événemens qui vont suivre. Maurice était une de ces natures de feu à qui l'action est nécessaire et qui se dévorent, qui se détruisent elles-mêmes dans l'oisiveté. Les archives de Dresde nous apprennent que la jeune comtesse de Saxe, étant devenue enceinte peu de temps après son mariage, supplia le roi de ne pas lui enlever son mari, de ne pas le laisser partir pour l'armée, au moins jusqu'à l'époque de sa délivrance. Elle eût mieux fait de l'envoyer elle-même aux combats. Élevé dans la cour la plus dissolue, le comte Maurice n'avait pas en lui assez de ressources pour échapper aux piéges d'une existence princière; c'est sous le harnais que de tels caractères se déploient tout entiers. Il leur faut la lutte matérielle pour qu'ils fassent éclater leurs qualités morales; trop peu préparés aux combats intérieurs, ils cèdent au premier choc, si l'action ne les soutient pas. Maurice, au milieu des camps, n'est pas seulement un capitaine de génie, un inventeur de manœuvres, un tacticien original, c'est un homme, un cœur aux inspirations généreuses; dans le train de la vie commune, ce n'est plus qu'un débauché dont Voltaire lui-même ne pourra parler sans dédain. Ce caractère se dévoile à nous dès ces premières années. On raconte que le 21 janvier 1715,

le jour où la comtesse de Saxe mit au monde son enfant (c'était un fils qui vécut seulement quelques jours), Maurice commit une témérité qu'il faillit payer de sa vie. Il avait organisé une partie de traîneau sur l'Elbe. Or le dégel avait commencé, bien qu'une couche de glace couvrît encore les eaux du fleuve, et c'était vraiment folie que de s'exposer à un tel péril. Malgré toutes les remontrances, il tint bon, emmenant avec lui deux compagnons qui sans doute, en présence de ses bravades, n'avaient pas eu le courage de se montrer plus prudens. C'étaient le prince Henri II de Reuss et un *cavalier* dont on n'a pas dit le nom. Maurice tient les rênes, ils partent, ils volent; mais soudain la glace se rompt, et cheval et traîneau disparaissent sous les ondes. Un instant après, on voit apparaître à fleur d'eau la tête du comte de Saxe; il s'accroche aux glaçons et finit par aborder au rivage. Le *cavalier* se sauve aussi; quant au prince de Reuss, il faillit ne pas sortir vivant de cet abîme, et ce fut à grand'peine que ses deux compagnons purent lui tendre une main secourable. Folles équipées de l'homme d'action qui se perdra dans les témérités inutiles ou les dissipations vulgaires, s'il ne lui est pas permis d'aspirer à la gloire!

Maurice obtint la permission de retourner à l'armée à la tête de son régiment, et il prit part aux guerres que l'électeur de Saxe soutenait alors pour reconquérir son royaume de Pologne. Un jour qu'il allait rejoindre l'armée saxonne à Sandomir, ayant cru sur un faux bruit qu'un armistice venait d'être signé entre les Saxons et les Polonais, il se mit en route accompagné seulement de cinq officiers et d'une douzaine de serviteurs. Arrivé au petit village de Krosniec, il se mettait à table avec ses officiers dans une salle d'auberge, quand on lui annonça que les ennemis accouraient. C'était une troupe d'environ huit cents cavaliers. Sans hésiter une seconde, Maurice se décide à la lutte et prend ses dispositions avec autant de sang-froid que de vigueur. Il a trop peu de monde avec lui pour défendre la cour de l'auberge et les murailles qui l'environnent; il se retranche dans la maison, résolu à s'ensevelir sous ses ruines plutôt que de se rendre. C'est Charles XII à Bender. Quelques-uns des soldats de Maurice gardent le rez-de-chaussée de la maison, tandis que les autres, déchargeant leurs mousquets par les fenêtres du premier étage, déciment les assaillans. Les postes d'en bas vont céder au nombre; Maurice les rappelle, détruit l'escalier, barricade les portes, et la lutte recommence avec acharnement. L'ardeur du chef et sa présence d'esprit se communiquent aux soldats. Vingt contre mille, ils comprennent qu'ils doivent frapper à coup sûr. Ceux-ci tirent par les croisées converties en meurtrières; ceux-là, faisant des trouées dans le plancher, mitraillent du haut en bas l'ennemi entassé dans les salles. Le combat dura plus de cinq heures;

les Polonais, dont les rangs venaient tomber tour à tour devant cette redoute si bravement défendue, se décident enfin à battre en retraite, laissant seulement quelques sentinelles pour investir la place. Maurice avait perdu trois hommes, et presque tous les autres étaient blessés; lui-même avait reçu un coup de feu à la cuisse. Pouvait-on compter le lendemain sur une résistance aussi solide de la part d'une poignée d'hommes mutilés? Il faut ici un coup de main exécuté avec la promptitude de la foudre. La nuit venue, quand on les croit endormis, quand les gardes eux-mêmes commencent à céder à la fatigue, le comte et les siens, armés jusqu'aux dents, s'élancent hors de la maison, massacrent les sentinelles, s'emparent des chevaux, leur mettent l'éperon dans les flancs, et, gagnant la forêt prochaine, sont bientôt à l'abri des poursuites.

Au milieu de ces actes d'héroïsme, Maurice de Saxe devait se livrer par instans à de singuliers excès, car nous voyons par les archives de Dresde que les accusations les plus graves pesèrent sur lui en différentes rencontres. Aussitôt la guerre finie, il se jetait dans les aventures de toute sorte, et de là bien des choses qui pouvaient scandaliser même la cour de Frédéric-Auguste. La femme du maréchal de Loewendal ayant essayé de le défendre contre je ne sais quel grief dont se plaignait amèrement le chef du cabinet saxon, M. le comte de Flemming, celui-ci répondait : « Je crains que, par une flatteuse complaisance pour lui, vous ne le gâtiez et ne détruisiez ce qu'il y a encore de bon en son naturel. » Ce qu'il y a encore de bon en son naturel! Voilà un langage bien dur, si l'on se rappelle surtout ce qu'étaient les mœurs publiques dans ces cours de Saxe et de Pologne. Et ce n'était pas seulement le comte de Flemming qui parlait ainsi, c'était le roi lui-même, puisque la comtesse de Kœnigsmark, précisément à cette époque (mars 1716), était obligée de justifier son fils auprès du roi et lui adressait la lettre que voici : « Depuis l'enfance du comte, je me suis étudiée à connaître son cœur; je n'ai jamais remarqué aucune mauvaise inclination, ni entendu dire de ma vie qu'il eût fait une mauvaise action... Si j'en dois croire plusieurs rapports de l'armée, il a fait son devoir au possible pendant cette campagne (1). » Malgré les éclatans souvenirs invoqués ici par la comtesse, le comte de Saxe eut la douleur de perdre son régiment, et comment ne pas voir là une preuve nouvelle du mécontentement excité par ses désordres? Le comte Flemming ayant décidé le roi à opérer une réduction dans l'armée saxonne, on tira au sort entre plusieurs régimens pour savoir lesquels seraient licenciés; ne pouvait-on mettre à part celui que le fils

(1) Nous citons le texte même de la comtesse de Kœnigsmark, qui écrivait ses lettres en français.

du roi avait commandé d'une manière si brillante? Une scène très vive, assurent les chroniqueurs du temps, eut lieu à ce sujet entre le roi et le comte de Saxe; le fils se serait plaint à son père avec une violence extrême, et, menacé d'un emprisonnement dans une forteresse, il serait sorti du palais en toute hâte, aurait fait seller son cheval, et serait allé se cacher au loin dans une des propriétés de sa femme. Nos documens des archives de Dresde ne contiennent, il est vrai, aucun détail à ce sujet. Il est impossible pourtant de révoquer en doute l'espèce de défaveur qui pesait alors sur Maurice de Saxe, et puisque la dissipation des mœurs dans une pareille cour ne devait pas être jugée bien sévèrement, que faut-il penser des incartades de toute sorte auxquelles s'abandonnait le jeune colonel?

Thomas affirme dans son *Éloge du Maréchal de Saxe*, et tous les historiens ont répété après lui, que Maurice prit part à la mémorable expédition du prince Eugène contre les Turcs en 1717. « Passionné pour la gloire, — s'écrie l'orateur, — avide de s'instruire, partout où il peut vaincre, c'est là sa patrie. Il devient encore une fois le disciple d'Eugène. Ce grand homme affermissait les barrières de l'empire contre ce peuple obscur dans sa source, mais redoutable dans ses progrès, ennemi des chrétiens par religion comme par politique, qui, sorti des marais de la Scythie, a inondé l'Asie et l'Afrique, subjugué la Grèce, fait trembler l'Italie et l'Allemagne, mis le siége devant la capitale de l'Autriche, et dont les débordemens peut-être auraient dès longtemps englouti l'Europe, si la discipline et l'art de la guerre ne devaient avoir nécessairement l'avantage sur la férocité courageuse. Maurice étudia contre ces nouveaux ennemis l'art de prendre les villes et de gagner les batailles. » Traduisez dans la langue de l'histoire ces périodes académiques, il restera ceci : Maurice de Saxe, en 1717, se rendit en Hongrie, où l'empereur d'Allemagne avait réuni sous les ordres du prince Eugène une armée de cent cinquante mille hommes destinée à refouler les Turcs au-delà du Danube. Il assista au siége et à la bataille de Belgrade. Là-dessus, Thomas s'exalte; il aperçoit en imagination son jeune héros écoutant les leçons du prince Eugène; il les répète, il les commente, rien ne manque à l'amplification oratoire, et après ce morceau à la Bossuet, où le double reflet de Turenne et de Condé illumine le front du jeune colonel, il termine ainsi pour couronner l'œuvre : « Telles étaient les leçons sublimes qu'Eugène donnait à Maurice. L'un méritait la gloire de les donner, l'autre celle de les recevoir, et ces deux hommes étaient également dignes l'un de l'autre. » Par malheur, rien de tout cela n'est exact. Maurice n'est pas allé en Hongrie, quoiqu'il ait sollicité avec ardeur un régiment pour le conduire à Belgrade. Nous savons au contraire, par les ar-

chives de Dresde, qu'il poussa des cris de colère contre le comte de Flemming, s'imaginant que l'obstacle venait de son mauvais vouloir. Un savant viennois, M. Alfred Arneth, qui a publié récemment une biographie très complète du prince Eugène avec les documens inédits des archives d'Autriche, nomme tous les officiers étrangers qui vinrent prendre part à cette expédition (1). Hommes du nord et hommes du midi s'étaient donné rendez-vous à cette espèce de croisade dont le chef venait d'être solennellement béni et armé par le pape. On y voyait le jeune prince Emmanuel, frère du roi de Portugal Jean V, qui, après une querelle déplorable où le roi s'était oublié jusqu'à le frapper au visage, avait quitté à jamais son pays natal, et, admis dans l'intimité du prince Eugène, effaçait en héros la tache imprimée à son honneur. On y voyait tout un groupe de princes et de gentilshommes venus de la cour de France : le comte de Charolais, de la maison de Condé; le prince de Dombes, fils du duc du Maine, et par conséquent petit-fils de Louis XIV; le prince de Pons et le chevalier de Lorraine. Aurait-on pu oublier le fils du roi de Pologne parmi ces hôtes illustres? Les registres de la campagne de 1717, conservés aux archives de Vienne, ne mentionnent pas son nom une seule fois. C'est en vain sans doute que le colonel sans régiment avait demandé à son père l'autorisation d'aller se battre sous les drapeaux du prince Eugène; c'est en vain, nous le savons, qu'il renouvela sa demande l'année suivante. La comtesse de Doenhof ayant transmis au comte de Flemming les plaintes que Maurice ne cessait de proférer contre lui à l'occasion de ce refus, le ministre répondit le 30 mars 1718 : « M. le comte de Saxe se plaint à tort de moi sur ce qu'il ne va pas en Hongrie, puisque je lui ai dit à lui-même que j'en serais fort content, et qu'il n'avait qu'à en parler au roi. Il souhaite d'y aller à la tête d'un régiment; mais en a-t-il un, et puis-je de droit en ôter un à un autre colonel pour le lui donner? Enfin, quand cela se pourrait par droit, cela dépend-il de moi, et ne faut-il pas que le roi, à qui je lui ai dit de s'adresser, me l'ordonne?... Je vous prie, madame, de considérer encore si, tout fils de roi qu'il est, étant soldat et dépendant des articles de guerre, quoiqu'il n'ait pas de régiment, il fait bien de se plaindre légèrement de son supérieur, comme je le suis par l'ordre de sa majesté?... En manquant ainsi au point le plus essentiel, qui est de savoir obéir pour apprendre à commander, quel progrès pourrait-il faire dans le métier qu'il a embrassé, et qu'il veut continuer? »

Que faisait-il donc pendant ces longs mois d'inaction forcée? Une

(1) *Prinz Eugen von Savoyen. Nach den handschriftlichen Quellen der Kayserlichen Archive*, von Alfred Arneth. 3 vol. Vienne, 1858. Voyez tome II, pages 424-426.

lettre de la comtesse de Kœnigsmark, tirée aussi des archives de Dresde, jette une triste lumière sur les *juvenilia* du futur vainqueur de Fontenoy. C'est encore à Flemming, au maréchal de cour, que s'adresse la pauvre mère, et elle lui écrit ces mots : « L'oisiveté du comte de Saxe est un état qui le perdra de réputation et de mœurs; il est impossible qu'il puisse rester sur ce pied sans blesser même la gloire du roi. C'est à sa majesté de prononcer ce qu'elle veut faire de lui, s'il doit partir pour les pays étrangers, ou si elle veut l'employer dans son service... » Elle écrivait au roi vers le même temps, à propos des embarras pécuniaires de son fils : « Ne pouvant vivre que par emprunts, l'indigence l'expose tous les jours à des choses indignes de lui, dont la fin ne peut être que le désespoir. »

Indignité, désespoir, voilà des mots bien tragiques. Et pourquoi craint-elle qu'il ne soit bientôt perdu de réputation? pourquoi cette pensée de lui ouvrir une autre carrière dans les pays étrangers? C'est que nous touchons ici à une crise funeste de sa vie, à une crise aussi mystérieuse que douloureuse : je dis mystérieuse, car ce drame domestique était assez mal connu jusqu'à présent, et les documens nouveaux ne l'ont pas encore dégagé de bien des parties obscures. Que Maurice de Saxe, avec sa nature fougueuse, son impatience de l'inaction et le peu d'attachement qu'il avait montré à sa femme dès le premier jour, ait donné à la comtesse les plus légitimes sujets de plainte, c'est ce qu'on n'a jamais ignoré. Quant à la jeune femme, on semble croire aujourd'hui qu'elle lui infligea la peine du talion, se vengeant du désordre par le désordre, et descendant aussi bas qu'il descendait lui-même. Voilà ce qu'il y a de plus clair dans ces ténébreuses anecdotes, et il faut y ajouter maintenant quelques détails nouveaux.

A la fin de l'année 1718, la comtesse de Saxe, privée de ses revenus par les dissipations du comte, va demander asile à Aurore de Kœnigsmark dans l'abbaye de Quedlinbourg. « Pour Mme la comtesse, écrit au roi la mère de Maurice (février 1719), il y a déjà près de quatre mois qu'elle s'est réfugiée chez moi dans l'abbaye, tous ses revenus étant pour les créanciers. Je lui dois trop d'amitié pour ne pas partager avec elle le peu que j'ai. » La démarche de la jeune femme, la lettre d'Aurore de Kœnigsmark à Frédéric-Auguste, tout semble prouver que la belle-mère et la bru sont parfaitement d'accord. Quelques mois se passent, et tout est changé. La comtesse de Saxe a quitté l'abbaye de Quedlinbourg, elle est revenue dans une de ses terres; c'est de là qu'elle écrit au roi une lettre suppliante où éclatent à la fois et la douleur d'avoir perdu l'affection de son mari et la défiance que lui inspire désormais Mme de Kœnigsmark. Que le père de Maurice lui vienne en aide; elle ne peut plus

s'adresser à sa mère. Elle conjure donc Frédéric-Auguste de lui ramener le comte de Saxe; mais pas d'imprudence, pas de paroles indiscrètes! Maurice et sa mère doivent ignorer toujours que la comtesse de Saxe a osé porter ses plaintes aux pieds du roi. « Votre majesté, ajoute-t-elle, connaît l'esprit de la comtesse de Kœnigsmark, qui est capable de démêler les secrets les plus mystérieux; ainsi elle peut juger dans quelle situation je suis, craignant à tout moment d'être découverte. » Elle revient plusieurs fois sur cette idée; le roi ne saurait mener l'affaire avec trop de circonspection. Si le roi se montrait irrité contre Maurice, celui-ci se douterait bien que sa femme a élevé des plaintes, et alors elle serait perdue. Elle ajoute ces paroles touchantes : « Étant unis par un lien si fort, je souhaiterais ardemment de vivre en bonne intelligence avec lui, s'il avait seulement un peu de complaisance pour moi. Je serai toujours contente, s'il me témoigne quelque peu d'estime et ne me brusque pas à chaque instant dès que je parle à quelqu'un. Au reste, je fais serment à votre majesté que je me conduirai de telle manière que personne n'aura rien à me reprocher. » Cette lettre est du 26 août 1719; le 28, elle annonce au roi que Maurice l'a mandée auprès de lui ce jour-là même et lui a dit : « Je sais, madame, que vous vous plaignez de moi au monde entier. S'il vous plaît que nous nous séparions, j'y consens; mais si vous voulez rester avec moi, je vous préviens que vous serez obligée de vous régler selon ma volonté. Votre conduite ne m'agrée en aucune façon, et je saurai bien la faire changer. Vous avez jusqu'à demain pour prendre une résolution. » Après avoir raconté cette scène inattendue, — je dis inattendue pour nous, qui ne sommes pas encore dans le secret, — après avoir montré ainsi l'accusé devenant tout à coup l'accusateur, elle invoque de nouveau la protection de Frédéric-Auguste et accuse Aurore de Kœnigsmark d'être la seule cause de ses malheurs. Aurore de Kœnigsmark, à l'entendre, est l'arbitre unique de sa destinée; « mais plutôt que de me rendre son esclave, s'écrie-t-elle avec une irritation singulière, j'aimerais mieux me résigner au pain et à l'eau. »

Que s'était-il donc passé entre la comtesse de Saxe et la comtesse de Kœnigsmark? La mère de Maurice avait-elle essayé en vain de réprimer les désordres de sa bru? Avait-elle compris que tous ses efforts seraient vains, que la jeune femme, à la fois altière et dissimulée, vindicative et voluptueuse, ne renoncerait jamais à ses représailles, que l'honneur de son fils en recevrait de mortelles atteintes, que sa situation serait d'autant plus intolérable qu'il aurait moins le droit de s'en plaindre, qu'il serait ridicule s'il paraissait tout ignorer, odieux s'il prétendait sévir, et que ce mariage, tant désiré par elle comme un point d'appui pour l'avenir du comte de

Saxe, allait devenir au contraire l'écueil de sa fortune? Est-ce pour cela que nous la verrons impitoyable dans ses rapports avec Johanna-Victoria, elle qui s'est montrée toute sa vie si indulgente et si bonne? Est-ce pour cela qu'elle poussera la haine jusqu'à désirer, bien plus, jusqu'à favoriser l'avilissement de la jeune femme, décidée qu'elle est à la perdre pour sauver Maurice? Nos documens des archives de Dresde nous font deviner cette situation plutôt qu'ils ne l'établissent avec netteté; mais de quelque manière qu'on explique ces fureurs, ces dénonciations, ces intrigues meurtrières, au travers desquelles la vérité a tant de peine à se faire jour, il faut reconnaître qu'il y a là une tragédie épouvantable.

Un des biographes d'Aurore de Kœnigsmark, l'Allemand Cramer, et le savant directeur des archives de Dresde, M. de Weber, affirment tous deux que la comtesse de Saxe, pendant son séjour à l'abbaye de Quedlinbourg, sous les yeux mêmes de sa belle-mère, avait déjà commencé à mener une vie de débauches. Suivant l'exemple de son mari, elle prenait ses amans tour à tour, ou plutôt à la fois, en bas comme en haut. Pourquoi la comtesse de Kœnigsmark, si vigilante plus tard, se montra-t-elle en ce moment si indifférente aux aventures de Johanna-Victoria? pourquoi attend-elle une année entière avant de se plaindre? pourquoi, se décidant enfin à intervenir, s'adresse-t-elle au roi par une dénonciation secrète, et non directement à la jeune femme? Les questions se succèdent sans réponse. A ces incertitudes d'un procès mal instruit ajoutez des aventures scandaleuses où le faux et le vrai sont mêlés d'une façon inextricable. Parmi les personnes qui composaient la maison de la comtesse de Kœnigsmark, se trouvait une jeune femme élégante et jolie, Mme Rosenacker. Elle suivit sa maîtresse à Dresde en 1720, quand celle-ci, sur l'ordre du roi, vint y tenter, en apparence du moins, la réconciliation des deux époux, et ne fit que les séparer davantage. La comtesse de Saxe, qui recevait sa belle-mère avec une attitude si résolûment hostile, adressait au contraire mille avances à la Rosenacker, et finit par contracter avec elle une étroite intimité. Elle lui dit un jour très confidentiellement : « Savez-vous qu'un grand prince vous a remarquée? Il vous aime et m'a ordonné de vous amener à lui, à la promenade. » Ce grand prince, elle le donna clairement à entendre, c'était le roi. Assez troublée de cette nouvelle, la Rosenacker demande conseil à sa maîtresse, qui lui répond sans hésiter : « Il faut faire plaisir à ce grand prince sans se mettre en peine du reste. » On voit que les deux femmes se valaient; le conseil donné par la comtesse de Kœnigsmark est digne de la mission remplie par la comtesse de Saxe. Au reste, l'aventure n'eut pas de suites : le roi ne parut pas au rendez-vous de la pro-

menade. Il est à peu près certain que la comtesse de Saxe avait imaginé ce roman pour éveiller l'ambition de la Rosenacker et l'attacher à ses intérêts; elle voulait avoir un espion auprès d'Aurore de Kœnigsmark. Celle-ci écrivait plus tard en parlant d'elle : « Son esprit étant naturellement porté aux intrigues, les laquais, les servantes, les sorcières, tout y fut employé. » Cette fois du moins l'intrigue ne réussit pas; la comtesse de Saxe, dans l'impatience de sa haine, avait manqué d'adresse, et, démasquant ses projets avant d'avoir tout à fait perverti sa complice, elle l'avait effrayée. Elle lui montra un jour deux petites boîtes contenant deux paquets d'une poudre blanche préparée par un Italien qui demeurait à Vienne : « Voilà le seul moyen, dit-elle, qui puisse me rendre ma liberté. » En même temps elle pria la Rosenacker de verser une de ces poudres à Maurice dans une tasse de café, — non pas dans une tasse de thé, car l'effet serait nul, — dans une tasse de café pur, et les choses suivraient leur cours lentement, mais infailliblement, sans que personne pût rien soupçonner. Le comte serait malade pendant quelque temps et mourrait au bout de quatre mois. Alors, sa mère tombant dans le désespoir, ce serait le moment de lui faire avaler l'autre paquet de poudre, et chacun attribuerait la mort de Mme de Kœnigsmark à l'excès de sa douleur. La Rosenacker, si dévouée qu'elle pût être à la comtesse de Saxe, ne put s'empêcher de frémir en face de ce plan effroyable où les douleurs prévues d'une mère entraient dans les combinaisons de l'assassin; elle répondit en pâlissant que le comte ne lui avait jamais fait aucun mal, qu'elle exposait sa vie en commettant un tel crime... A ces mots, et sans la laisser achever, la comtesse de Saxe entra dans une colère horrible, menaçant de lui faire prendre cette poudre à elle-même, si elle osait trahir sa confiance. Tel est du moins le récit de la Rosenacker, qui, malgré les menaces de la comtesse, s'empressa d'aller se jeter aux pieds de Mme de Kœnigsmark et de lui révéler ces horreurs. Peu de jours après, la jeune femme du comte Maurice allait trouver sa belle-mère, lui peignait la Rosenacker comme une vile intrigante, une créature scélérate, et l'engageait à se défier de ses calomnies. Entre sa belle-fille et sa suivante, Aurore de Kœnigsmark fut-elle embarrassée? Ce ne fut pas sa belle-fille qui l'emporta auprès d'elle en cette lutte honteuse : elle dut la croire capable des derniers forfaits après de telles révélations, car, ayant occasion d'écrire au comte de Saxe au sujet de ses affaires domestiques, c'est alors qu'elle lui donna le conseil « de lâcher entièrement la bride à la comtesse, qui se perdrait infailliblement. »

Quelle que soit d'ailleurs la vérité sur l'histoire que nous venons de transcrire, ce sont là de tristes paroles, et qui jettent bien des

doutes sur ces intrigues. Comment savoir d'ailleurs si la Rosenacker est bien digne de foi, si elle n'est pas l'instrument de quelque machination ténébreuse, si ce n'est point elle qui a servi à précipiter dans le déshonneur Johanna-Victoria? Ce qui est incontestable, c'est l'acharnement d'Aurore de Kœnigsmark contre la comtesse de Saxe. « Il faut lui lâcher la bride, avait-elle dit; elle se perdra infailliblement. » Quelque temps après, soit que la bride en effet ait été lâchée, soit que la calomnie s'en mêlât, elle adressait au roi ce rapport de police, conservé aux archives de Dresde. Il est rédigé en français; nous demandons la permission, en le transcrivant ici, de rectifier, pour la commodité du lecteur, les incorrections de langage et les fautes d'orthographe dont il fourmille.

« Sire,

« On se croit obligé de donner un avis à votre majesté en vue de l'intérêt qu'elle y pourrait prendre, dût-il ne lui servir qu'à titre d'information fidèle. Mme la comtesse de Saxe, après le départ du comte son mari, continuant son train de vie avec d'autant moins de précaution qu'elle espérait ne pas le voir revenir de plusieurs années, fit un voyage *incognito* à Leipzig à la dernière foire de Pâques, où elle retrouva le page déserteur du comte son mari, nommé Iago, qui déserta mal à propos de chez le comte l'année passée, sans qu'on ait pu en pénétrer la raison. Ce page parut à Leipzig dans un équipage de prince très magnifique, en habits et en livrée, avec plusieurs chevaux de main, les uns plus beaux que les autres. Mme la comtesse lui permit accès auprès d'elle dans son incognito; elle consentit même à ce qu'il la suivît à sa terre de Schœnbrunn, en Lusace, où il fut reçu avec beaucoup de distinction, mangeant et jouant avec elle, honneur qu'il ne pouvait mériter ni comme page déserteur, ni comme servant au régiment d'Hammerstein des troupes prussiennes. Ces plaisirs et faveurs, dont les domestiques se scandalisèrent beaucoup, continuèrent pendant près de six semaines, jusqu'à ce que la nouvelle du prochain retour du comte arriva, qui leur causa une grande épouvante. Iago se sauva le plus tôt qu'il lui fut possible, et Mme la comtesse plia sa toilette peu de jours après, sous prétexte d'aller voir un de ses cousins en Silésie; mais, comme le page l'attendait à Liegnitz, où il lui avait fait arrêter des appartemens, on craint avec raison qu'ils ne poussent le voyage ensemble jusqu'à Breslau. Ce jeune homme marche dans une chaise à six chevaux, environné de fusils et de pistolets pour tirer plus de vingt coups de sa chaise : marque évidente qu'il craint d'être attrapé. Un voyage si scabreux pour l'honneur du comte ne peut qu'avoir des suites très fâcheuses... »

Cette dénonciation dut être communiquée par ordre du roi à la comtesse de Saxe, car nous voyons qu'elle y répondit dans un long mémoire adressé à Frédéric-Auguste : elle affirme que tous les faits qu'on lui reproche ont été inventés ou falsifiés par ses ennemis. Elle

a passé une partie de l'hiver dans son château de Schœnbrunn, près de Gorlitz; mais « c'est un lieu qui dans cette saison ressemble plus à un désert qu'à un endroit habitable. » Elle a fait un voyage en Silésie, mais c'était pour voir un vieil oncle auprès de qui elle a demeuré quatre semaines, et qui pourra lui rendre témoignage. Elle n'avait d'autre compagnie qu'une suivante. Si l'ancien page du comte, le déserteur Iago, est venu la trouver, c'était seulement pour la prier d'intercéder en sa faveur auprès du comte de Saxe. Bref, sa conscience est tranquille et défie toutes les accusations. Dans une lettre au général de Flemming, très mêlé aussi à ces affaires comme ministre absolu du roi, la comtesse Victoria semble disposée à faire quelques aveux. « Une jeune personne, — écrit-elle, et je cite sans traduire, car elle se sert ici de la langue française,— une jeune personne peut bien faire une faute, pourvu qu'elle se repente et se corrige. »

Se repentir! se corriger! on voit que la jeune femme ne demandait pas mieux que de se préparer un meilleur avenir. Supposé qu'elle fût coupable, elle l'était moins que le comte de Saxe, et en tout cas ce n'est pas elle qui a voulu le divorce. Pendant qu'elle songe à recommencer une existence nouvelle, Maurice ne cesse d'agir auprès d'elle par la prière ou par la menace, afin de la décider à rompre volontairement le lien qui les enchaîne. Il lui adresse un long mémoire tout rempli de ses reproches, lui promettant « de cacher ses désordres au public et de prendre sur lui la faute, si elle consent à se désister de bonne grâce. » Se désister, dans la pensée de Maurice, cela signifie renoncer au désir qu'elle a de rester comtesse de Saxe. Soit que la jeune femme, pressée de telles menaces, redoutât les scandales d'un procès, soit qu'elle désespérât de ramener jamais à elle l'homme qui la traitait si rudement, elle consentit à se désister, c'est-à-dire à demander son divorce avec le comte de Saxe, en invoquant les griefs que le comte lui fournissait si volontiers. Un des plus anciens biographes du maréchal a raconté fort en détail que le jeune comte s'était arrangé pour être surpris en flagrant délit d'adultère avec une femme de chambre de la comtesse, qu'une instruction judiciaire avait eu lieu à la suite de cet éclat, que le coupable avait été jugé et condamné à mort, mais que le soir même de sa condamnation, invité à la table du roi son père, il avait trouvé sous sa serviette le décret qui lui accordait sa grâce. On s'étonne que de telles histoires puissent s'accréditer sur la foi d'un chroniqueur suspect; on s'étonne surtout de les retrouver de nos jours en des livres estimables, après que la critique en a démontré l'invraisemblance. Maurice condamné à mort pour ses aventures! la galanterie punie de mort sous le règne de Frédéric-Au-

guste! Ceux qui ont répété ces niaiseries avaient oublié le vers de Frédéric le Grand :

Quand Auguste buvait, la Pologne était ivre.

Les choses se passèrent d'une façon plus conforme aux mœurs de l'époque; il n'y a dans cette histoire ni surprise, ni coup de théâtre, ni condamnation à mort, ni intervention du roi. Le 21 mars 1721, la comtesse de Saxe adresse au consistoire supérieur de l'église réformée une requête où elle demande l'annulation de son mariage, le comte ayant manqué à ses sermens et violé la foi conjugale. Le 26, la plaignante est mandée devant le consistoire; le président l'invite, comme c'est son devoir, à se réconcilier avec son mari, mais elle persiste dans son dessein, affirmant que tout espoir est perdu, et que le comte ne s'amendera jamais. Si elle n'a cité dans sa plainte qu'une seule des complices de son mari, c'est pour éviter le scandale; elle aurait pu en signaler beaucoup d'autres. Bref, elle a vécu de telle façon jusque-là que les dissipations du comte ont absorbé non-seulement ses revenus, dont elle n'a pu jouir, mais une partie même de sa fortune. Alors la comtesse se retire, et Maurice est mandé à son tour devant le tribunal. Le président, après avoir fait lire la plainte qui le concerne, lui demande s'il n'a rien à dire pour sa défense. « Absolument rien, » répond-il, et il avoue sans le moindre embarras tout ce que lui reproche l'accusation. Le président insiste encore, il exprime les regrets et les doutes du consistoire; n'y aurait-il pas quelque animosité de la part de la comtesse? Les faits imputés à Maurice ne seraient-ils pas envenimés par le ressentiment? « J'avoue, répond Maurice, que notre affection mutuelle n'a jamais été bien vive; mais la comtesse n'a rien exagéré : les faits dont elle se plaint sont parfaitement exacts. » Le consistoire n'avait plus qu'à prononcer la sentence : il déclara le mariage de Maurice de Saxe et de Johanna-Victoria de Loeben légalement et religieusement dissous, et autorisa la femme, comme innocente en ce procès, à contracter une nouvelle union selon les lois de l'église chrétienne. Le lendemain, Maurice écrivait au roi : « Un grand homme l'a dit, *on n'a que deux bons jours, l'entrée et la sortie;* mais cet honnête homme voulait faire des vers, et il fallait trouver un jeu et une cadence, car il m'a paru que la sortie est infiniment meilleure que l'entrée. J'ai été hier au consistoire, c'est-à-dire dans la maison de M. Leibziger, et après que le président eut prononcé, avec toute la politesse du monde, une sentence qui d'ordinaire n'est guère polie, le surintendant voulut me régaler d'un plat de son métier, car les prêtres veulent toujours se mêler de tout; mais j'abrégeai la harangue en disant : « Monsieur, je sais

ce que vous voulez dire. Nous sommes tous de grands pécheurs, cela est vrai, la preuve en est faite. » Je fis la révérence, et je laissai ce qu'on appelle le consistoire suprême dans la méditation de la grande vérité que je venais de lui dire. »

C'est par cette saillie impertinente, par cette pirouette d'un talon rouge en face d'un conseil si paternel et si grave, que se termine un épisode dont les péripéties avaient failli tourner au tragique. Nous devons ajouter en historien fidèle que l'épouse divorcée de Maurice de Saxe se maria trois ans après avec un gentilhomme entouré de l'estime générale, M. de Runkel. Il faut croire qu'elle s'était relevée par le repentir, car ce second mariage la consola du premier. M. de Runkel, par une gestion habile, put sauver les débris de l'immense fortune que le comte de Saxe avait si gravement compromise. Plusieurs enfans, nés de cette union, vinrent honorer et bénir l'ancienne comtesse de Saxe. Elle mourut en 1747. On dit que Maurice, une fois le divorce prononcé, lui montra beaucoup d'égards et même une sorte d'amitié en diverses circonstances. Que le fait soit exact ou non, il est certain que Johanna-Victoria se trouve comme réhabilitée par la seconde moitié de sa vie. Je ne sais si de nouveaux documens nous feront jamais connaître les vrais motifs du rôle si singulier qu'Aurore de Kœnigsmark joua auprès de sa belle-fille; en attendant, il paraît difficile d'ajouter foi à tous ses rapports, et quant aux accusations de la Rosenacker, il faut sans doute les mettre sur le compte d'une imagination exaltée. Ajoutons encore un trait singulier de cette singulière histoire. Si le comte de Saxe ne cessa de lui montrer du respect pendant tout le temps qu'il séjourna en Allemagne, il évita de parler d'elle aussitôt qu'il fut établi en France. Voulait-il écarter le souvenir d'un épisode qui lui faisait peu d'honneur? Avait-il, à défaut de scrupule, quelque autre raison de garder le secret? Était-ce simplement indifférence et oubli? Je ne sais; ce qui est certain, c'est qu'à la cour de France on ignorait absolument l'histoire de son mariage. Mme de Pompadour, écrivant à la duchesse d'Estrées quelque temps après la mort du maréchal de Saxe, lui disait : « A propos de ce pauvre Saxe, il avait quelquefois des idées singulières. Je lui demandais un jour pourquoi *il ne s'était jamais marié.* — Madame, dit-il, comme le monde va à présent, il y a peu d'hommes dont je voulusse être le père, et peu de femmes dont je voulusse être l'époux. — Cette réponse n'était pas galante, mais pourtant il y a quelque apparence de raison. Il disait aussi qu'une femme n'était pas un meuble propre à un soldat. »

Ces derniers mots, qui résument si bien la période dont nous venons de tracer l'histoire, expliqueront toute la vie de Maurice de

Saxe. Maurice est un soldat et un soldat d'une espèce particulière, le soldat qui a besoin de courir les hasards et de poursuivre les aventures. On a remarqué avec raison que les hommes entrés dans le monde d'une façon irrégulière avaient ordinairement quelque chose de hardi, de provocateur, comme s'ils se croyaient obligés de lutter contre l'ordre social et de s'y faire une place l'épée haute. Ce sentiment, assure-t-on, se retrouve chez les plus humbles; que sera-ce donc chez un bâtard de roi! Maurice était le fils illégitime d'un souverain qui, par ses qualités personnelles, mélangées de beaucoup de vices, par son courage, sa présence d'esprit, son jugement politique, avait joué un rôle considérable parmi les princes de son temps, un rôle bien plus grand à coup sûr que ne le comportait l'étendue de ses états. Il avait vu de près cette grandeur royale; il touchait le trône, si l'on peut dire, et il en était séparé par un abîme : de là peut-être l'usage ardent, mais fiévreux, des rares qualités qu'il avait reçues, de là ses ambitions et ses désordres. A travers la noblesse de son esprit et la générosité de son cœur, on sent percer en mainte occasion le signe que nous venons de décrire. Pourquoi l'a-t-on marié encore enfant à une enfant comme lui, qui, vertueuse ou légère, jalouse ou indifférente, ne peut être qu'un embarras sur son chemin? Il est soldat et il cherche un royaume. Il le cherchera toute sa vie, en Courlande d'abord, plus tard dans l'île de Corse, plus tard enfin à Madagascar ou dans les terres vierges de l'Amérique. A l'époque même où il immortalise son nom au service de la France, quand il bat à Fontenoy, à Raucoux, à Lawfeld, les armées dans les rangs desquelles il avait appris les premières notions de la guerre, est-ce seulement l'amour de la gloire qui l'inspire? Non, il veut un trône dans quelque coin de l'univers, il rêve à ce que pourrait faire un homme habitué à commander les hommes, il rêve aux moyens de constituer quelque part, fût-ce dans l'autre hémisphère, une nation virile et façonnée comme les Romains au maniement des armes; il rêve... Ah! ce n'est pas un vain mot qu'il a tracé lorsque, composant dans ses loisirs le livre qui résume sa destinée, ce livre tout militaire, tout technique, où l'on n'a vu jusqu'à présent que le bréviaire du général en chef, il l'intitule hardiment : *Mes rêveries*. Maurice de Saxe, tel qu'il nous apparaît aujourd'hui d'après les révélations des archives de Dresde, est un chercheur d'aventures, mais d'aventures héroïques; c'est un rêveur de race royale.

SAINT-RENÉ TAILLANDIER.

LES ORIGINES

DE

LA QUESTION D'ORIENT

I.

DÉCADENCE DES CROISADES.

COMMENCEMENS DE L'ESPRIT POLITIQUE ET COMMERCIAL.

UN BLOCUS CONTINENTAL DU XIVe SIÈCLE.

L'histoire de la question d'Orient n'est pas du tout la même chose que l'histoire de l'Orient. Étudier dans le passé la question d'Orient, c'est étudier quels sont dans les divers siècles les rapports entre l'Orient et l'Occident, quelle est la lutte qui s'établit entre les deux mondes, comment ils essaient de se conquérir et de s'absorber l'un l'autre, comment ils se repoussent et se bornent l'un par l'autre et dans quelles limites, — comment ces limites, selon les temps, avancent ou reculent, tantôt au profit d'un monde, tantôt au profit de l'autre, — comment entre ces deux mondes la nature et l'histoire ont placé des populations intermédiaires qui sont destinées à amortir le choc et à ménager la transition, — comment la paix de l'Orient et de l'Occident dépend du sort et de l'état de ces populations intermédiaires. Voilà ce que j'appelle l'histoire de la question d'Orient, et c'est cette question ainsi expliquée que je veux étudier depuis la fin des croisades jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, laissant de

côté tous les événemens qui n'ont pas un rapport direct avec ce sujet (1).

Je me suis souvent demandé pourquoi l'Occident au XVe siècle n'avait pas secouru l'Orient chrétien, pourquoi il avait laissé tomber Constantinople au pouvoir des Turcs. Plusieurs choses expliquent ce cruel et impolitique abandon. — En premier lieu, l'enthousiasme des croisades s'était amorti; l'esprit de conquête et d'établissement en Orient l'avait corrompu. Le zèle qui au XIIe siècle poussait les croisés vers le saint tombeau n'était plus qu'une tradition populaire et poétique. La tradition inspirait les poètes; elle ne créait plus d'armée. — Les principautés et les seigneuries que les Latins avaient conquises en Orient ne servaient point à défendre l'Orient contre les Turcs, elles l'affaiblissaient plutôt par deux causes : d'abord les princes et les seigneurs latins de l'Orient étaient sans cesse divisés et en guerre les uns contre les autres; de plus, ils avaient les Grecs pour ennemis. La prise de Constantinople en 1204 avait transformé en conquérans et en usurpateurs ces croisés que les populations chrétiennes avaient d'abord accueillis comme des alliés et des libérateurs. — Enfin le schisme qui séparait l'église grecque de l'église romaine faisait qu'entre les Latins et les Grecs les haines religieuses s'associaient aux antipathies de mœurs et d'idées. Les Grecs n'imploraient le secours des Latins que lorsqu'ils se sentaient réduits à la dernière nécessité; les Latins, de leur côté, faisaient payer leur secours en imposant l'union des deux églises, c'est-à-dire la domination de l'église romaine, ou en exigeant des cessions de territoire et des priviléges commerciaux qui affaiblissaient d'autant les Grecs. De là entre les Grecs et les Latins une haine vivace qui faisait que les malheurs des Grecs touchaient peu l'Occident, et que les secours des Latins inspiraient peu de reconnaissance aux Grecs. Il aurait fallu qu'à défaut de commisération pour l'Orient chrétien, l'Occident comprît quel danger il y avait pour lui à laisser les Turcs s'emparer de Constantinople. Ce danger ne fut compris qu'après l'expérience.

Si l'on veut reprendre dans l'histoire les trois causes que je viens d'indiquer, on verra bien vite comment, dès le milieu du XIIIe siècle, l'Europe ne retenait plus des croisades qu'un souvenir inefficace, cher au peuple et aux poètes, mais incapable de pousser encore l'Occident à Jérusalem, — comment l'esprit de conquête et d'aventure féodales avait remplacé la pieuse ferveur du XIIe siècle, — enfin comment les efforts que firent plusieurs fois les deux églises pour se rapprocher l'une de l'autre, échouant toujours, n'aboutirent qu'à les rendre plus ennemies l'une de l'autre.

(1) Voyez sur l'état de la question d'Orient de nos jours la *Revue* du 15 septembre et du 15 octobre 1862.

Quand en 1270 saint Louis voulut se croiser une seconde fois, il ne trouva plus chez ses barons l'enthousiasme de sa première croisade. Son compagnon et son historien, le sire de Joinville, s'excusa de prendre de nouveau la croix. A la messe pendant laquelle saint Louis déclara sa résolution, Joinville entendit deux chevaliers qui se disaient l'un à l'autre que, si le roi se croisait, ce serait « une des plus douloureuses journées qui oncques fût en France, car si nous nous croisons, nous perdrons le roi, et si nous ne nous croisons pas, nous perdrons Dieu, puisque nous ne nous croiserons pas pour lui. » Saint Louis essaya de décider Joinville à l'accompagner. « A cela je répondis que pendant que j'avais été au service de Dieu et du roi au-delà de la mer, et depuis que j'en étais revenu, les sergens du roi de France avaient détruit ma *gent* (mes serfs) et l'avaient *approvoyée* (appauvrie). Aussi, si je voulais faire œuvre au gré de Dieu, il me fallait demeurer ici pour mon peuple aider et défendre, car, si je portais mon corps au pèlerinage de la croix, voyant tout clair que ce serait au mal et au dommage de ma gent, j'agirais contre Dieu, qui mit son corps pour son peuple sauver. » Le bon chevalier, en raisonnant ainsi, ne montrait pas seulement son indifférence pour la croisade; il était un peu sophiste, ce qui achevait de prouver qu'il n'y avait plus en lui le moindre enthousiasme pour la guerre en terre sainte.

Après la mort de saint Louis sur les côtes de Tunis (1270), le découragement et l'insouciance achevèrent de remplacer dans presque tous les esprits la ferveur des premières croisades. Ce n'est pas qu'il n'y eût dès les premières croisades bien des froideurs et des retards. Beaucoup de gens se croisaient dans un premier moment d'enthousiasme, qui bientôt tâchaient de ne point partir. Dans un dialogue entre l'Amour et le troubadour Peyrols, l'Amour dissuade le troubadour d'aller à la croisade. « Peyrols, jamais ni Turcs ni Arabes, quoique vous vous armiez contre eux, n'abandonneront la tour de David... Quoi! vous irez outre mer quand les rois n'y vont pas! Voyez les guerres qu'ils font, et voyez comme les barons cherchent aussi des excuses (1)! » Peyrols cependant prit part à la troisième croisade (1188); mais il y eut après lui bien des troubadours, Blacas par exemple, qui ne voulurent pas quitter leurs dames. « Je ferai ma pénitence, dit Blacas, entre la mer et la Durance, près des lieux qu'habite ma dame (2). » Ce sont les poètes pourtant, troubadours et trouvères, qui restent le plus longtemps fidèles à la ferveur des croisades. Après la mort de saint Louis, Raymond Gaulcem de Béziers prêche encore la guerre sainte, et s'indigne des obstacles

(1) Voyez Fauriel, *Histoire de la Poésie provençale*, t. II, p. 118; Michaud, *Histoire des Croisades*, t. IV, p. 447.

(2) Michaud, *Histoire des Croisades*, t. IV, p. 458.

qu'oppose à son zèle l'insouciance générale. « Il y a maintenant trop de gens qui font semblant de vouloir s'armer pour la croix et qui n'en ont aucun désir. La plupart sauront s'en excuser et diront sans pudeur, les uns : J'irais outre-mer, si le roi me donnait une solde; d'autres : Je n'ai pas de santé, et ceux-ci : Si je n'avais des enfans, j'aurais bientôt franchi la mer; rien ne me retiendrait ici. »

Les papes continuaient à prêcher la croisade, et le clergé, qui à chaque nouvelle expédition payait un décime sur ses biens, se plaignait vivement de ces impôts. Il songeait plus à la défense de ses revenus qu'à la délivrance de la terre sainte. Les papes, les poètes, les femmes et le peuple gardaient la tradition de l'ancien zèle; mais la société ecclésiastique et féodale, c'est-à-dire la société puissante et active, ne voulait plus faire les frais ou supporter la fatigue de ces expéditions lointaines, ou si les aventuriers de la féodalité consentaient encore à aller au-delà des mers, c'était pour conquérir des royaumes et des principautés. L'ambition et non plus la foi les inspirait. « Dans un temps, dit Pétrarque, où il s'agissait entre les princes chrétiens de faire la guerre aux Sarrasins et de leur enlever une seconde fois la terre sainte, chose que nous entreprenons souvent et que nous n'exécutons jamais, on délibérait à Rome sur le choix de celui qu'on mettrait à la tête de cette entreprise. Don Sanche, fils d'Alphonse, roi de Castille, fut préféré aux autres princes de l'Europe à cause de sa bravoure et de son expérience dans la guerre. Il alla à Rome, invité par le pape, et fut admis dans un consistoire public où l'élection devait se faire. Comme il ignorait la langue latine, il fit entrer avec lui un de ses courtisans pour lui servir d'interprète. Don Sanche ayant été proclamé roi d'Égypte dans ce consistoire, tout le monde applaudit à ce choix. Le prince, au bruit de ces applaudissemens, demanda à son interprète de quoi il était question. — Le pape, lui dit l'interprète, vient de vous créer roi d'Égypte. — Il ne faut pas être ingrat, répondit don Sanche; lève-toi et proclame le saint-père calife de Bagdad. » Pétrarque prend le mot de don Sanche pour une plaisanterie. En échange d'un royaume idéal, le prince donnait au pape un pontificat chimérique. Je prendrais plutôt le mot pour l'expression de l'ambition qui inspirait alors les expéditions faites en Orient. On allait conquérir des royaumes et des empires; on n'allait plus délivrer le tombeau de Jésus-Christ.

Le mauvais succès des croisades au XIIIe siècle augmenta le discrédit de ces expéditions. Les guerres religieuses semblent celles qui peuvent le plus aisément se passer de succès: il n'en est pas au contraire qui en aient plus besoin. L'homme est ainsi fait qu'il ne regarde pas longtemps comme saintes les causes qu'il voit toujours malheureuses. Il veut croire à l'assistance de Dieu quand il croit

combattre pour Dieu, et le succès est pour lui le signe le plus manifeste de cette assistance. Toujours échouant, quoique toujours entreprises au nom de Dieu, les croisades n'étaient plus regardées comme des expéditions favorisées de Dieu. Si Dieu les voulait, pourquoi les laissait-il échouer? pourquoi n'apprenait-on jamais en Europe que les revers des croisés et les défaites des chrétiens d'Orient? Un templier provençal nous offre, dans une pièce qu'il est bon de citer, l'expression vive et douloureuse de ces sentimens :

« Nous succombons sous le poids de cette croix que nous avions prise en l'honneur de celui qui y fut attaché. Il n'y a plus ni croix ni loi qui nous vaillent contre ces maudits félons de Turcs. Il semble au contraire, et tout homme le peut bien voir, que Dieu les soutienne pour notre mal... Ils ont conquis Césarée et pris d'assaut le château-fort d'Arsouf (1). Ah! Seigneur Dieu! que sont devenus tant de chevaliers, tant de servans d'armes, tant de bourgeois qu'il y avait dans les murs d'Arsouf?...

« Et ne croyez pas qu'ils pensent en avoir fait assez, ces maudits Turcs! Ils ont juré tout haut de ne pas laisser dans ces lieux un seul homme croyant à Jésus-Christ. De l'église de Sainte-Marie, ils vont, disent-ils, faire une mahomerie. Eh bien! si Dieu, à qui tout cela devrait déplaire, y consent et le trouve bon, il faut nous en contenter aussi.

« Bien fou est-il donc celui qui cherche querelle aux Turcs, quand Jésus-Christ leur permet tout. Quoi d'étonnant qu'ils aient tout vaincu, Francs et Tartares, Arméniens et Persans, et qu'ils nous battent ici chaque jour, nous templiers? Dieu, qui veillait autrefois, dort aujourd'hui. Mahomet s'évertue de tout son pouvoir et fait travailler son serviteur Malek-Dahar (2). »

Dans ces vers, le dépit du croisé va presque jusqu'à l'impiété; mais cette impiété même témoigne du discrédit des croisades, puisqu'elles aboutissaient à servir d'argument contre la Providence divine. Dans cet état des esprits, elles ne pouvaient plus servir qu'à faire des martyrs comme saint Louis à Tunis; elles ne faisaient plus de conquérans enthousiastes. Peut-être même cette dernière croisade du saint roi, dirigée vers Tunis par l'inspiration et les conseils de son frère Charles d'Anjou, n'était-elle, à l'insu de saint Louis, qu'une expédition politique. Charles d'Anjou voulait assurer sa conquête de l'Italie par l'occupation d'une partie des côtes d'Afrique, et, comte de Provence et roi des Deux-Siciles, faire de la Méditerranée un lac provençal ou italien.

A la fin du XIIIe siècle et au commencement du XIVe, trois personnages de nature, de condition et de nation différentes expriment d'une manière curieuse cet affaiblissement de l'esprit des croisades, le poète Rutebeuf, le philosophe Raymond Lulle, le politique ou l'économiste Marino Sanuto. Ils témoignent de cet affaiblissement

(1) En 1266.

(2) Fauriel, *Histoire de la Poésie provençale*, t. II, p. 138.

sans le ressentir, car tous les trois essaient de réveiller l'enthousiasme des croisades et luttent contre l'indifférence du temps, Rutebeuf par ses vers, Raymond Lulle par ses plans de propagande et de prédication chrétiennes, Marino Sanuto par ses systèmes de commerce et de guerre.

I.

Rutebeuf est un pauvre trouvère parisien qui n'a souvent ni feu ni lieu. Il dit au roi qu'il tousse de froid et bâille de faim, qu'il n'a ni vêtemens ni lit :

Sire, je vous le fais savoir,
Je n'ai de quoi du pain avoir :
A Paris suis entre tous biens,
Et n'y en a pas qui soient miens (1).

Mais ce poète affamé garde en son âme le vieil enthousiasme des croisades; il reproche aux princes et aux seigneurs leur indifférence: « Empereurs, rois et comtes, dit-il, qui aimez à vous faire lire les grands romans de ceux qui autrefois allaient combattre en terre sainte, dites-moi donc par quels services vous espérez gagner le paradis! Ceux dont vous lisez l'histoire l'ont gagné autrefois par les peines et par le martyre qu'ils ont soufferts ici-bas. Voici le temps! Dieu vous appelle, étendant vers vous ses bras teints de son sang, à l'aide duquel il éteindra pour vous les feux de l'enfer et du purgatoire, si vous lui venez en aide. » Il attaque les prélats et les abbés qui ne veulent pas contribuer de leurs biens aux frais de la croisade :

Hélas! grand clerc, grand prebendier,
Qui tant êtes grand viandier,
Qui faites Dieu de votre panse,
Dites-moi par quelle accointance
Aurez part au règne de Dieu?
. . . . . .
S'il demande (ce que vous avez fait) de la terre,
Où pour vous voulut mort soufferre,
Que direz-vous?...

Voilà comment Rutebeuf gourmande la froideur des chrétiens de son temps. Il expose aussi pour les réfuter les argumens de ceux qui ne voulaient pas se croiser. C'est le sujet de sa pièce intitulée: *la Disputation du croisé et du décroisé*. Ce sont deux chevaliers, l'un qui a pris la croix et qui prêche à ses compagnons de la prendre, l'autre qui ne veut pas aller si loin :

(1) Rutebeuf, t. Ier, p. 3.

L'homme peut en ce pays-ci
Gagner son bien sans grand dommage.
Aller outre mer, loin d'ici,
A folie est prêter hommage.

En vain le croisé allègue au décroisé l'exemple de saint Louis. Le décroisé est un égoïste qui veut vivre doucement et ne pas risquer sa fortune et sa vie pour les chrétiens de là-bas.

Je veux entre mes voisins être
Et m'amuser et solacier (me réjouir);
Vous irez outre la mer paître,
Vous qui aimez grands soucis embracier (embrasser).
Dites au soudan votre maître
Que (je m'inquiète peu) de son menacer;
S'il vient ici, je l'en ferai mal être,
Mais là-bas ne l'irai chasser.

Je ne fais nul tort à nul homme;
Nul homme ne fait de moi clamour (ne réclame rien sur moi),
Je couche tôt et fais grand somme,
Et tiens mes voisins en amour.
Je crois, par Saint-Pierre de Rome,
Qu'il me vaut mieux que je demour (je demeure),
Que d'autrui emprunter grand' somme
Dont je serais en grand cremour (en grande gêne).

Dans Rutebeuf, le décroisé finit pourtant par se rendre aux exhortations du croisé, et il prend la croix. Ceci est le roman ou la poésie, et dans le roman la justice et la morale finissent toujours par l'emporter. Dans l'histoire au contraire, c'est le décroisé qui finit par prévaloir; l'indifférence remplace l'enthousiasme, et dès la fin du XIIIe siècle les croisades sont abandonnées. Elles restent dans la mémoire populaire comme un glorieux souvenir, elles parlent encore à l'imagination des chevaliers, et nous voyons dans la vie en vers de Duguesclin qu'il songeait à aller guerroyer en terre sainte après son expédition d'Espagne :

Puis irons en Grenade (dit-il) sur païens maleis (mauvais),
Et dedans bel marine (outre mer) dessus les Turcs maudits,
Et en Jérusalem où Dieu fut mort et vis (vécut);
Tout ce que Godefroi de Billon si hardis
Conquesta en son temps sera par moi repris...
(*La Chronique de Bertrand Duguesclin*, t. Ier, p. 350.)

Mais ces accès d'enthousiasme chevaleresque ne duraient guère. On ne pouvait pas songer à conquérir l'Orient sous Charles le Sage. C'était bien assez de reconquérir la France sur les Anglais et de procurer à notre pays, à travers les catastrophes de Jean le Bon et de Charles le Fou, un glorieux entr'acte de prospérité.

Parmi ceux même qui, comme Raymond Lulle (1), ressentaient encore la ferveur des croisades et qui disaient avec lui « que la chrétienté pleure parce que les infidèles possèdent le saint sépulcre qui devrait être le véritable camp des chrétiens (2), » de nouvelles idées se répandaient sur la manière de recouvrer la Palestine. On commençait à croire qu'on s'y était mal pris, que les expéditions guerrières n'étaient pas le seul et le meilleur moyen de reconquérir le saint sépulcre. La féodalité ou la chevalerie européenne, toute brave qu'elle était, n'avait pas réussi. La force n'était donc pas suffisante pour accomplir cette grande œuvre. Pourquoi ne songer jamais qu'à battre et à soumettre les infidèles par les armes? Pourquoi ne pas tâcher de les convertir? Pourquoi ne pas apprendre leur langue afin de pouvoir les instruire? Si notre religion est meilleure que la leur, et personne n'en doute, pourquoi ne pas s'efforcer de prouver aux infidèles cette supériorité? La propagande est la meilleure des conquêtes, et la conversion est la plus belle et la plus sûre des soumissions. Substituer les missionnaires aux soldats, avoir des prosélytes au lieu d'avoir des sujets, des frères au lieu d'esclaves, telles étaient les idées qui s'accréditaient peu à peu dans l'Occident, idées qui concouraient à ébranler le crédit de la féodalité, qui avait fait en Orient une mauvaise expérience de sa puissance, idées qui s'accordaient avec le mouvement des esprits au XIVe siècle.

Raymond Lulle est le grand apôtre de ce système de propagande substitué au système de la conquête. C'est à cette œuvre qu'il a consacré sa vie, et c'est pour cette œuvre qu'il a souffert le martyre. Il n'a inventé son *Ars magna*, ce traité de logique encyclopédique, que pour enseigner à ses contemporains à mieux démontrer la trinité, c'est-à-dire la grande différence et la grande supériorité de la religion chrétienne sur la religion mahométane. Il ne s'est fait logicien, missionnaire, arabisant, que pour prêcher et convertir les infidèles, et il a raison de dire à la fin de son livre des *Proverbes :* « J'ai fini à Rome ce livre pour la gloire et l'honneur de Notre-Seigneur, sous la garde de qui je place ce livre et tous ceux que j'ai faits pour l'amour de Dieu (3). »

Issu d'une famille noble de l'île de Majorque, il suivit d'abord la vie du monde; c'était un brave gentilhomme et un galant chevalier. Marié de bonne heure, il aimait une autre femme que la sienne, et

(1) Mort en 1315.

(2) « Fidelitas plorat quia infideles possident sanctum sepulchrum quod est suum castrum. » (*De Infidelitate*, Raymondi Lulli *Opera*, t. VI.)

(3) « Finivit Raymondus sua *Proverbia* in civitate romana, ad gloriam et laudem nostri Domini Dei, in cujus custodia commendat hunc tractatum et omnes alios quos fecit propter illius amorem. »

celle-là aussi était mariée. Elle résistait aux instances amoureuses de Lulle, et un jour, ne sachant comment le décourager, elle ouvrit sa robe et lui montra son sein ; elle avait un cancer. Il fallait beaucoup aimer la vertu pour se défendre de l'amour par la révélation de ce secret. Le chevalier prit ce témoignage de la vertu de sa dame pour un avertissement de Dieu ; il changea de conduite, et, se vouant au service de Jésus-Christ, il se retira sur une montagne de l'île de Majorque pour y faire pénitence et y méditer sur les moyens de recouvrer l'Orient, que la chrétienté avait perdu.

En 1291, Saint-Jean-d'Acre, la dernière place que les Latins eussent conservée en Syrie, tombait au pouvoir des musulmans. En 1292, le pape Nicolas IV, qui tâchait de faire une croisade en Orient pour réparer cette grande perte, mourait sans avoir pu réussir, et le saint-siége, après sa mort, restait vacant plus de deux années à cause des divisions des cardinaux. Enfin en 1299 Othman fondait dans l'Asie-Mineure l'empire turc, et créait à la chrétienté un danger qui, plus ou moins pressant ou plus ou moins redoutable, dura près de cinq cents ans, et, le péril une fois cessé, l'embarras qui dure encore remplaça le danger.

Si j'avais à fixer la date exacte de l'ouverture de la question d'Orient, ce serait en 1299, à l'avénement du sultan Othman, que je placerais cette date. Chute de la domination des Latins en Syrie, fin des croisades, impuissance de la papauté, avénement des Turcs, faiblesse progressive de l'empire grec qui avait pu reconquérir Constantinople sur les Latins, mais qui ne pouvait qu'à grand'peine le défendre contre les Turcs, tout s'accordait pour montrer que l'Orient, qui avait jusque-là été menacé et attaqué par l'Occident, allait à son tour menacer et attaquer l'Occident. Le pape Benoît XI ne se trompait pas sur les dangers qui se préparaient pour la chrétienté. « S'il arrivait, écrivait-il en 1304 à l'évêque de Senlis et aux autres prélats de France, s'il arrivait, ce qu'à Dieu ne plaise! que les Turcs et les autres Sarrasins, qui attaquent continuellement l'empire de Constantinople, finissent par s'en rendre maîtres, il ne serait pas facile de le tirer de leurs mains. Et quel péril, quelle honte ce serait pour l'église romaine et pour toute la chrétienté (1) ! » Mais le pape Benoît XI croyait, comme l'Europe féodale, que le meilleur moyen de sauver Constantinople des mains des Turcs, c'était de le reconquérir sur les Grecs; il oubliait que l'empire latin, fondé en 1204 à Constantinople, avait été un grand affaiblissement pour l'Orient chrétien, sans être une force pour l'Occident, puisqu'il avait succombé sous les coups des Grecs après cinquante-sept ans de durée sans puissance (2). Restaurer cet em-

(1) *Histoire ecclésiastique* de Fleury, t. XIX, p. 80.
(2) En 1261.

pire en l'enlevant aux Grecs, ce n'était pas le rendre plus fort contre les Turcs, ce n'était pas affermir le boulevard qui défendait l'Europe. Le pape Benoît XI ne comprenait pas que l'Europe s'affaiblissait toutes les fois qu'elle attaquait ou qu'elle opprimait les populations chrétiennes de l'Orient, et que des schismatiques valaient mieux sur le Bosphore que des mahométans. Comme l'Europe de nos jours ne comprend pas encore cette vérité et cette charité politiques, comme elle ne fait presque rien pour relever et pour soutenir les chrétiens d'Orient, comme elle semble même préférer l'entretien de la décadence turque à l'avénement de la renaissance chrétienne, il faut pardonner au pape Benoît XI d'avoir favorisé les prétentions ambitieuses que le frère de Philippe le Bel, Charles de Valois, avait sur l'empire grec. L'Occident se préférait à l'Orient chrétien, c'est ce qu'il fait encore. Cet égoïsme du XIVe siècle a valu à l'Europe près de cinq siècles d'alarmes, et elle lui vaut aujourd'hui encore un redoutable embarras.

C'est l'honneur de Raymond Lulle d'avoir écarté de son plan toutes ces tentatives dangereuses et impuissantes. Il a une autre manière de soumettre les infidèles et les schismatiques, c'est de les convertir. Il veut employer l'instruction et le raisonnement au lieu de la force. Pendant sa retraite sur la montagne, à Majorque, il eut plusieurs apparitions. « Quand j'étais dans la force de la jeunesse, dit-il dans un de ses traités, je me sentais entraîné par les plaisirs du monde; je m'écartais de la bonne route et je me précipitais dans le péché. Oubliant le vrai Dieu, je m'abandonnais aux voluptés du corps; mais Jésus-Christ, dans sa bonté infinie, a bien voulu m'apparaître cinq fois attaché sur la croix, afin que je me souvinsse de lui et que je fisse en sorte que la connaissance de son nom se répandît par toute la terre. » La Vierge lui apparaît aussi avec l'enfant dans ses bras, et un pasteur mystérieux vient plusieurs fois le bénir. Telle est la mission de Raymond Lulle, et qu'il accomplit avec un dévouement et une persévérance admirables. Ce pénitent qui s'est retiré sur une montagne n'est ni un rêveur contemplatif ni un ermite solitaire. Il admire beaucoup la vie contemplative et semble d'abord la mettre au-dessus de la vie active. « La vie active est la servante de la vie contemplative, dit-il dans ses *Proverbes moraux*, un de ses plus curieux ouvrages, et la vie contemplative est la servante de Dieu (1). » Mais bientôt il assigne à la vie contemplative la place qu'il lui faut dans la condition de l'homme. « La vie contemplative, dit-il, doit précéder et guider la vie ac-

(1) « Vita activa est ancilla contemplativæ, et contemplativa est ancilla Dei. » (*De Proverbiis moralibus.*)

tive (1), » et, pour achever d'expliquer sa pensée, « aucun ermite, dit-il, ne fait autant de bien qu'un bon prédicateur qui a la vie contemplative en lui-même, et la vie active dans la prédication (2). » Je comprends et je reconnais ici le pénitent qui allait chercher la vie contemplative sur la montagne pour se préparer à la vie active; c'est la réflexion qui précède l'action.

Une fois qu'il est sûr de la mission qu'il tient de Dieu, il s'y livre avec une activité admirable. Il parcourt toute l'Europe, demandant aux papes et aux princes de créer des monastères où l'on enseignera les langues orientales; il veut créer partout des écoles de propagande. Son souverain, le roi de Majorque, fonde à Palma, sur ses instances, un couvent où treize frères étudient la langue arabe. Raymond Lulle a commencé lui-même par l'apprendre. Il a acheté un esclave arabe et l'a pris pour précepteur; mais un jour l'esclave, ayant su que son maître n'apprenait la langue arabe que pour convertir les infidèles, a essayé de le tuer à coups de poignard. Raymond Lulle l'a désarmé et lui a pardonné. Il a été plusieurs fois en Afrique, particulièment à Bougie, et là il a argumenté avec les docteurs mahométans sur la trinité, essayant de les convertir. Il y en avait parmi ces docteurs quelques-uns qui, ayant le génie arabe, aimaient ces controverses théologiques; mais d'autres, ayant l'esprit plus turc ou plus mahométan, s'en irritaient. Ils ameutèrent le peuple de Bougie contre Raymond Lulle, qui fut lapidé et laissé pour mort sur le rivage, où quelques marchands génois le recueillirent et le ramenèrent en Europe.

La prison et la lapidation parmi les infidèles n'étaient pas les plus pénibles épreuves de Raymond Lulle. Les princes et les papes rebutaient ses instances. Il resta pendant plus d'un an à Rome auprès du pape Boniface VIII, « non pas pour son intérêt et pour obtenir une prébende, mais suppliant sans cesse le pape pour la propagation de la foi parmi les infidèles (3). » Il n'obtint rien de Boniface VIII; il alla à Paris auprès de Philippe le Bel et n'obtint pas plus du roi que du pape. Espérant que les chrétiens d'Orient, étant plus près du mal, seraient mieux disposés à comprendre l'utilité du remède qu'il conseillait, il alla en Chypre et dans la Petite-Arménie. Les chrétiens d'Orient n'étaient occupés que de leurs divisions intestines. Il revint en Europe, continuant à prêcher son système de propagande, tantôt à Rome, tantôt à Gênes, à Mont-

(1) « Vita contemplativa est antecedens vitæ activæ. » (*De Proverbiis.*)

(2) « Nullus eremita facit tantum bonum sicut bonus prædicator qui habet vitam contemplativam in se ipso et activam in prædicando. » (*Ibid.*)

(3) « Non pro bono proprio vel pro præbenda, sed incessanter pro bono catholicæ fidei supplicans. » (*Bollandistes*, t. V du mois de juin, p. 646; *Vie de Raymond Lulle.*)

pellier, à Avignon, à Paris, peu écouté, peu accueilli, passant pour un visionnaire. Comment en effet ajouter quelque foi aux paroles d'un homme qui voulait qu'on apprît les langues orientales, qu'on instruisît les infidèles, qu'on les gagnât par de bons traitemens et par des bienfaits? C'étaient choses contraires aux habitudes violentes qu'avaient données les croisades. Raymond Lulle remarque lui-même dans ses *Proverbes* que « le fidèle dépouille l'infidèle pour le rendre chrétien, tandis que l'infidèle habille le chrétien qui se fait sarrasin (1). » La société européenne, au commencement du XIVe siècle, ne croyait plus par expérience à l'efficacité des croisades conquérantes, et ne pouvait pas encore concevoir un autre genre de propagation de la foi. Elle était dans cet état singulier où se trouvent souvent les sociétés quand les vieux systèmes emploient ce qui leur reste encore de force, non pas à vivre, ce qu'ils ne peuvent plus, mais à gêner la naissance des nouveaux systèmes, ce qui est plus facile.

Enfin en 1312, trois ans seulement avant la mort de Raymond Lulle, le concile de Vienne ordonna qu'à Rome, et dans les universités de Paris, d'Oxford, de Bologne, de Salamanque, il y aurait des maîtres qui enseigneraient les langues orientales, particulièrement l'hébreu et l'arabe. Je ne m'étonne pas qu'il ait fallu un concile pour que le système de propagande savante et lettrée de Raymond Lulle fût adopté. Les conciles, à titre d'assemblées et de portions du public, sont plus accessibles que les cours aux réformes et aux nouveautés. Clément V, le premier pape d'Avignon, ami des sciences et des lettres, fit du décret du concile une bulle dans laquelle il déclara que c'était un de ses principaux soucis de convertir à la vraie foi les infidèles et les idolâtres, et qu'à l'exemple de notre Seigneur Jésus-Christ, qui avait voulu que ses apôtres eussent la connaissance des langues pour se répandre dans le monde et y prêcher sa doctrine, il s'efforçait de faire en sorte qu'il y eût dans l'église un grand nombre de clercs qui, sachant les langues des infidèles, pussent les instruire des dogmes sacrés et les associer à l'église.

Enfin, après de longues fatigues, Raymond Lulle, à quatre-vingts ans environ et à la veille de sa mort, avait obtenu ce qu'il avait si longtemps sollicité. Il ne se plaignait pas, soyons-en sûrs, de sa longue attente, et il n'avait pas à s'en plaindre. Il avait, pendant son long pèlerinage à travers l'Europe, enseigné partout son *grand art*, cette logique universelle à l'aide de laquelle il croyait apprendre à tout le monde à démontrer la trinité chrétienne. Il s'était fait partout des disciples qu'il avait animés de son zèle et de sa

(1) « Fidelis spoliat infidelem ut fiat christianus, et infidelis vestit christianum qui fit saracenus. » (*De Proverbiis.*)

science; il ne lui restait plus qu'à rendre à sa doctrine le témoignage du martyre. Il repartit pour Bougie, disputa, comme la première fois, contre les docteurs mahométans, les trouva plus intolérans, ou l'était peut-être plus lui-même, méprisant d'autant plus la mort qu'il s'en sentait plus près par son âge. Le peuple de Bougie s'ameuta contre lui à l'instigation de ses docteurs, et de pieux marchands eurent peine cette fois encore à sauver le zélé missionnaire; ils le transportèrent sur leur vaisseau et l'emmenèrent à Majorque. Il n'eut pas le temps d'arriver à Palma; la tradition dit qu'il expira en découvrant Majorque et cette montagne de la Ronda où il avait fait sa retraite et pris sa vocation.

L'étude des langues pour servir à la propagation de la foi était la principale idée de Raymond Lulle. Il en avait une autre qu'il proposait aussi aux papes et aux princes, et dont Philippe le Bel adopta une partie en la pervertissant par sa tyrannie et par sa cupidité : c'était la réunion en un seul ordre des trois ordres religieux militaires, les templiers, les hospitaliers et les chevaliers teutoniques. Raymond Lulle pensait sans doute que la division et l'inimitié de ces trois ordres les affaiblissaient et les empêchaient d'atteindre le but de leur institution, c'est-à-dire de défendre la terre sainte. Réunis, ils devaient être la croisade perpétuelle qu'avaient voulu établir leurs fondateurs, et voilà pourquoi Raymond Lulle voulait leur réunion, car il n'était pas l'ennemi de ces grands ordres chevaleresques du moyen âge. Il avait en lui trop du gentilhomme et trop du moine pour ne pas aimer ces institutions qui avaient tâché de réaliser en elles le double idéal du moyen âge, le prêtre et le chevalier. « Le monde serait en bon état, dit quelque part Raymond Lulle dans ses *Proverbes*, si un bon clerc et un bon chevalier s'unissaient pour gouverner le monde (1). » Ancien chevalier, il n'abaisse donc pas le chevalier devant le prêtre; il les met sur le même rang; mais le chevalier n'est pas le capitaine robuste et grossier qui ne connaît que les arrêts de la force. « Le chevalier, dit Raymond Lulle, a le glaive à cause de la justice, et le cheval à cause de la souveraineté. » Ce signe de souveraineté, exprimé, selon Raymond Lulle, par le cheval, ne représente-t-il pas bien les mœurs et les idées de la chevalerie du moyen âge? La prédilection hiérarchique que Raymond Lulle a pour le cheval et le chevalier est vraiment curieuse. « Le paysan, dit-il, qui se fait chevalier fait injustice au cheval. » Et pour achever de montrer que, dans sa pensée, le cheval a un droit naturel à ne porter que des nobles de cœur et de race, « le chevalier lâche, dit-il, ne doit avoir qu'un âne pour monture. »

Cette préférence déclarée que Raymond Lulle a pour les cheva-

(1) *Proverbes*, t. VI.

liers et les prêtres ne lui fait pas pourtant méconnaître le mérite des autres états. « Le paysan et le marchand, dit-il, sont plus nécessaires à la vie de la société que les autres hommes, et pourtant il n'y a personne à qui on fasse plus d'injustices qu'au paysan et au marchand. » Le bon prêtre et le bon chevalier gouvernant le monde, le paysan et le marchand protégés et défendus, voilà l'idéal de la société du moyen âge, idéal qu'elle n'a jamais pu réaliser pas plus qu'aucune société ne réalise son idéal; le bonheur est de s'en rapprocher.

Je me suis arrêté avec quelque prédilection sur Raymond Lulle, parce qu'il marque un moment important dans l'histoire de la question d'Orient. Après le grand enthousiasme des croisades et leur déclin rapide, il y avait beaucoup de découragement dans les esprits. Quelques papes même croyaient qu'il n'y avait plus rien à faire en Orient. Quand il n'y a plus les mêmes choses à faire dans le gouvernement du monde, il y a aussitôt des gens qui se prennent à dire qu'il n'y a plus rien à faire du tout. Le dépit de la routine trompée aboutit au désespoir. Il faut bénir ceux qui croient au contraire qu'il y a toujours quelque chose de bon à faire, et qu'il n'y a pas de situation, si difficile qu'elle soit, qui n'ait son expédient. Raymond Lulle était un de ces hommes. Il y avait certes avant lui dans l'église des missions destinées à convertir les infidèles; les frères prêcheurs et les frères mineurs allaient déjà, poussés par le zèle de la foi, jusque dans l'extrême Orient. Leurs travaux répondaient à la vocation générale de l'église chrétienne, fondée pour évangéliser le monde; mais ils ne répondaient pas à la vocation particulière des croisades, c'est-à-dire à la défense et au maintien de la foi chrétienne dans l'Orient européen. Cet Orient européen, composé des côtes occidentales et septentrionales de l'Asie et de l'Afrique, était occupé par les Arabes et les Turcs. L'Europe féodale avait essayé de le soumettre par les croisades, et n'y avait pas réussi. Raymond Lulle demanda à l'Europe savante et lettrée de faire par la prédication ce que la conquête n'avait pas pu faire. Ce n'était pas dans le monde entier que Raymond Lulle voulait organiser son genre particulier de propagande; il se bornait à l'Orient européen, à l'Orient le plus rapproché et le plus menaçant pour l'Europe. Comme au temps des croisades, il allait où était l'ennemi le plus voisin, non plus pour le combattre, mais pour l'instruire, pour le convertir par le raisonnement, attendant de la raison plus que de la force des armes, car, s'il ne parvenait pas à convertir des peuples et des provinces, il convertirait au moins des âmes, et c'était déjà une récompense suffisante pour sa foi. Les individus convertis feraient peu à peu des peuples soumis. Il pouvait l'espérer, et cette ambition généreuse et toute chrétienne valait mieux que l'ambition des croisades, deve-

nues toutes politiques et toutes mondaines. Dans le système de propagande de Raymond Lulle, la question d'Orient, pour revenir au langage de nos jours, perdait sa forme violente et usurpatrice pour prendre une forme vraiment chrétienne et vraiment civilisatrice (1).

II.

Avec Marino Sanuto, cette question changeait encore de forme, et, cessant de plus en plus d'être religieuse, devenait toute politique et toute commerciale. Marino Sanuto inaugurait par son traité, *Secreta fidelium Crucis*, cette alliance du commerce et de la politique que l'Angleterre, depuis la fin du XVIe siècle, a pratiquée avec tant de hardiesse et tant de fortune.

Disons d'abord un mot de Marino Sanuto, de sa famille et de sa vie. Marino était d'une grande famille vénitienne. En 1207, le sénat de Venise, après la prise de Constantinople par les croisés, voulant ôter aux Grecs l'Archipel comme il leur avait déjà ôté le Bosphore, décréta qu'il était permis à tout Vénitien de s'armer et d'aller conquérir les îles de l'Archipel. Les Sanuto s'armèrent et s'emparèrent de Naxos, de Paros, de Melos et même, dit-on aussi, de l'île d'Égine : ils se firent ainsi une principauté qu'ils

(1) Je ne puis mieux prouver que Raymond Lulle n'est pas un visionnaire chimérique qu'en citant, à l'appui de sa doctrine, un passage de Fleury, l'auteur de l'*Histoire ecclésiastique* et l'un des écrivains catholiques les plus fermes et les plus éclairés du XVIIe siècle. Je tire ce passage de son discours sur les croisades (*). « Les gens sensés, instruits par l'expérience du passé et par les raisons que j'ai touchées dans ce discours, voient bien qu'en ces entreprises (les croisades) il y avait plus à perdre qu'à gagner, et pour le temporel et pour le spirituel. Je m'arrête à cette dernière considération, qui est de mon sujet, et je dis que les chrétiens doivent s'appliquer à la conversion et non pas à la destruction des infidèles... La vraie religion doit se conserver et s'étendre par les mêmes moyens qui l'ont établie, la prédication accompagnée de discrétion et de prudence, la pratique de toutes les vertus et surtout d'une patience sans bornes... Ce n'est pas les infidèles qu'il faut détruire, mais l'infidélité, en conservant les hommes et les désabusant de leurs erreurs; en un mot, l'unique moyen est de persuader et de convertir. Je sais que l'on est ordinairement prévenu de l'impossibilité de convertir les musulmans, et que c'est ce qui engage les plus zélés missionnaires de passer au-delà pour prêcher l'Évangile aux Indes et à la Chine. » Fleury combat cette opinion, et il conclut en disant qu'il voudrait que « ceux qui entreprennent de prêcher la foi aux musulmans fussent premièrement bien instruits des langues qui ont cours chez eux, l'arabe, qui est la langue de leur religion, le turc et le persan, selon le pays, qu'ils eussent bien lu leurs livres et sussent bien leur doctrine, leurs histoires et leurs fables, en un mot qu'ils eussent les mêmes secours pour cette controverse que les pères de l'église avaient pour celle des anciens païens. » La doctrine de Fleury est exactement celle de Raymond Lulle : convertir les infidèles et non les détruire ou les conquérir, appliquer la propagande chrétienne aux musulmans, c'est-à-dire à l'Orient voisin, au lieu de l'appliquer seulement à l'Orient le plus éloigné.

(*) Tome XVIII de l'*Histoire ecclésiastique*.

gardèrent pendant près de cent vingt ans. Marino Sanuto n'était pas de la branche qui régnait à Naxos : il était né à Venise et simple citoyen ; mais il était parent des ducs de Naxos. Cette parenté et le penchant de son esprit le poussèrent à s'occuper particulièrement de la politique de l'Orient, des moyens de recouvrer la terre sainte, ce qui était resté le sentiment populaire de l'Europe, et d'assurer à l'Occident, surtout à l'Italie, et dans l'Italie à Venise, la prépondérance sur la Méditerranée et la Mer-Noire.

On s'étonnera sans doute de nos jours de ce décret du sénat de Venise qui permettait aux Vénitiens d'aller se faire princes et ducs, s'ils le pouvaient, dans l'Archipel et dans les pays qui appartenaient encore aux Grecs. Pourquoi, si le sénat voulait achever au profit des Latins la conquête de l'Europe orientale et de l'Europe occidentale, pourquoi ne pas faire au nom de l'état vénitien une grande expédition nationale? Pourquoi autoriser ces conquêtes individuelles, ces principautés particulières, ce morcellement de la souveraineté nationale? Que dirions-nous si, au lieu de faire la guerre au nom de la France au Mexique et en Cochinchine, l'empereur Napoléon III avait fait un décret qui permît aux Français d'aller se faire au Mexique et en Cochinchine des principautés, des duchés, des comtés? Y aurait-il eu beaucoup d'aventuriers hardis pour accepter cette permission d'aller se faire tuer ou d'aller se faire princes? Ce n'est cependant ni l'ambition, ni la hardiesse, ni le goût de risquer le tout pour le tout et de jouer sa vie sur un coup de dé qui manquent en France; mais chaque siècle a sa forme d'aventures. De nos jours, nous sommes prêts à courir toutes les aventures possibles et sous tous les climats, pourvu que ce soit au nom de l'état; tout le reste nous semble chose étrange et presque coupable. Je me souviens toujours de l'étonnement que causa à tout le monde l'expédition aventureuse du comte de Raousset-Boulbon en Californie. Qu'allait-il faire là-bas? Au nom de qui? Sous quel drapeau? Sous le sien? Est-ce qu'un particulier peut avoir un drapeau? Qu'est-ce que cela voulait dire? Un autre de nos compatriotes a, dit-on, été roi d'Araucanie; mais il a pris soin de nous expliquer qu'il avait été élu par la population du Chili. Comme il y avait là une élection, un acte du suffrage universel, peut-être une constitution, cela nous a rassurés, et nous avons trouvé que l'aventure, bonne ou mauvaise, heureuse ou malheureuse, était dans les règles.

Ce qui trouble et déconcerte nos imaginations d'aujourd'hui paraissait tout simple à celles du moyen âge. Un gentilhomme levait une bande, partait pour l'Orient, et quand il prenait congé de ses amis, et qu'ils lui demandaient ce qu'il allait faire là-bas, il répondait, sans les étonner, qu'il allait conquérir une principauté. Et pourquoi se seraient-ils émerveillés? Il y avait en Champagne, en

Picardie, en Poitou, en Flandre, de petits gentilshommes qui parlaient de leurs neveux ou de leurs cousins princes d'Achaïe, ducs d'Athènes, rois de Chypre ou empereurs de Byzance. Ce que nous lisons dans les romans de chevalerie des prouesses des chevaliers errans qui s'en vont lestement conquérir des états et des empires était l'histoire du jour au XIIIe et au XIVe siècle. La fiction se faisait d'après la réalité, seulement elle l'agrandissait; elle en était l'ombre magique. L'imagination, de nos jours, se prend dans les romans au mirage des millions. Le million nous enivre; le chiffre a une auréole qui nous éblouit. A ce moment du moyen âge, la principauté grisait les têtes.

Sept chevaliers français ont conquis la Sicile.

Voilà la vraie devise du XIIIe et du XIVe siècle.

Cet esprit d'aventure et de conquête était-il un bien? était-il un mal? A-t-il défendu l'Orient chrétien, qu'il avait conquis, partagé, morcelé? a-t-il préservé l'Occident des incursions et de l'invasion des Turcs? Non. Le moyen âge avait dans son sein deux principes contradictoires dont les effets se détruisaient réciproquement : il avait le goût des petits états, il en créait sans cesse, et c'est en cela que je l'aime; mais il avait le goût et la passion de la guerre. Or les petits états peuvent bien naître de la guerre, mais ils périssent aussi par la guerre. Les petits états ne durent que par la paix. Au moyen âge, la même ambition guerrière et aventureuse qui produisait de petits états voulait, à peine nés, les agrandir par la conquête des petits états plus anciens et déjà affaiblis. Saturne dévorait ses enfans. Il y avait une fermentation perpétuelle qui faisait et qui défaisait le monde féodal. Avec cette anarchie destructive, comment les petites principautés de l'Archipel, de la Grèce, de l'Asie-Mineure, de la Thrace, auraient-elles pu arrêter l'invasion ottomane? L'histoire de ces principautés est une collection de romans de chevalerie et de guerre fort curieuse, sans qu'il y ait dans aucun de ces romans un chevalier qui ait mérité d'entrer et de rester dans l'histoire.

Il y aurait à jeter un coup d'œil rapide sur cette pullulation impuissante du monde féodal : elle est un des momens singuliers de l'histoire de la question d'Orient. Aujourd'hui étudions le système que propose Sanuto pour reconquérir l'Orient chrétien et pour préserver l'Occident, car ces deux points se touchent au XIVe siècle, et il devient chaque jour plus évident que la chrétienté occidentale, qui n'a pas su conserver et défendre l'Orient chrétien, va bientôt être attaquée elle-même sur son territoire par l'Orient musulman.

Il y a dans Sanuto plusieurs personnages pour ainsi dire, et chacun de ces personnages divers a sa part dans son système. Il y a

le chrétien fervent qui même n'a jamais voulu se marier, afin de se consacrer entièrement, comme il le dit dans une de ses lettres, à la recouvrance de la terre sainte (1). Il y a l'Italien et le Vénitien; il y a le voyageur en Orient, il y a aussi le commerçant, il y a enfin le publiciste et le politique. Ces différens personnages s'unissent, se fondent ensemble et donnent à Sanuto une physionomie caractéristique.

C'était pour lui, comme chrétien, une douleur extrême de songer que les princes abandonnaient l'idée de reconquérir la terre sainte. Il avait en commençant mieux espéré de leur zèle ou de leur ambition. Allant, comme faisait de son côté Raymond Lulle, dans toutes les cours, s'adressant aux papes, aux rois, aux princes, aux grands seigneurs, il n'avait pas eu de peine à les convaincre que la seule manière de détourner les périls qui menaçaient l'Occident, c'était de reconquérir la terre sainte. Il leur avait proposé ses plans de guerre et de conquête, qu'ils avaient adoptés; c'était même lui, ils le lui disaient au moins, qui devait tout conduire et tout diriger dans cette guerre; c'était lui aussi qui devait gouverner l'Orient chrétien, une fois reconquis. Sanuto promettait à Philippe le Bel, s'il adoptait ses plans, d'avoir aisément *la seigneurie du monde et de gagner le paradis* (2). A qui lui faisait espérer le ciel et surtout l'empire de la terre en attendant, Philippe le Bel donnait volontiers l'administration de cet empire. Sanuto d'ailleurs comptait gouverner l'Orient chrétien en serviteur zélé de l'église : il y aurait des inquisiteurs qui disciplineraient le peuple aux bonnes mœurs, puniraient les hérétiques et empêcheraient les croisés de retomber dans les désordres qui avaient perdu leurs devanciers. Économiste en même temps que théologien, Sanuto voulait que dans cet état reconquis il y eût la liberté du commerce, et que le pape, en accordant la rémission des péchés, y fît venir des colons à qui on donnerait des terres : beaux plans de gouvernement et de société, quoique l'inquisition d'église et d'état que Sanuto voulait fonder dans sa viceroyauté m'eût détourné d'aller m'y établir! Quelles belles heures d'espérances ou de rêves dut avoir Sanuto quand il voyait ses projets accueillis au commencement par les papes et par les princes! Mais bientôt vinrent les embarras, les obstacles, les délais, les préférences données à d'autres pensées ou à d'autres passions. « Laissez-moi, disait Philippe le Bel, finir mes démêlés avec Boniface VIII.

(1) L'ouvrage de Sanuto est inséré dans le *Gesta Dei per Francos* de Bongars. Il y a aussi dans le même ouvrage une grande partie des lettres de Sanuto. Le *Secreta fidelium Crucis* a été le sujet d'une thèse fort intéressante et fort curieuse présentée à la Faculté des lettres de Paris en 1855 par M. Postansque, professeur d'histoire. J'avais moi-même en 1840, dans un de mes cours à la Sorbonne, étudié le livre de Marino Sanuto.

(2) *Secreta fidelium Crucis*, p. 5 et 6.

— Laissez-moi, disait le roi d'Angleterre, achever mes guerres avec l'Écosse. » L'Italie était livrée aux dissensions de ses républiques; les papes n'étaient plus à Rome, mais à Avignon, et là, mêlés de plus près aux agitations du continent, ils trouvaient que l'Europe occidentale avait autre chose à faire qu'à conquérir l'Orient. Le pape Jean XXII, en 1318 et 1319, écrivait aux rois de France et d'Angleterre pour les détourner d'un projet de croisade. Alors Sanuto s'affligeait et s'indignait dans ses lettres de voir les princes d'Occident oublier l'Orient. « O douleur! s'écriait-il, ils s'endorment au lieu de veiller à la grande et sainte affaire, ils s'endorment les yeux pleins de la poussière des possessions mondaines!... Depuis le plus grand jusqu'au plus petit, tous dorment contre cette sainte cause, préférant les choses temporelles aux choses célestes. » Enfin, découragé et désespéré, il se rabattit à demander aux princes d'Occident d'envoyer six ou sept vaisseaux pour défendre la Petite-Arménie (1), obtint à peine quelques secours, et mourut en 1329, laissant son livre comme une protestation contre l'égoïsme et l'imprévoyance des princes d'Occident.

C'est ce livre dont nous devons étudier rapidement l'esprit.

Le *Secreta fidelium Crucis* de Sanuto a ceci de curieux qu'à en prendre les principales propositions, il n'y a rien dans cet ouvrage qui ne date des temps antérieurs, et pourtant l'esprit qui l'anime est tout à fait nouveau. Avant Sanuto, il y avait eu des princes chrétiens, saint Louis par exemple, qui avaient voulu conquérir l'Égypte pour s'assurer la possession de la terre sainte. Avant Sanuto, il y avait eu des princes chrétiens qui avaient interdit à leurs sujets certains objets de commerce avec l'Égypte. Dès le xe siècle, les Vénitiens avaient défendu de porter aux infidèles du fer, du bois ou des armes. Godefroi de Bouillon, quand il fut roi de Jérusalem, avait renouvelé cette défense. Dans le concile de Latran, en 1179, Alexandre III avait déclaré que les chrétiens qui portaient aux Sarrasins des armes, du fer, des bois de marine, ou qui s'engageaient sur leurs navires comme pilotes, encouraient l'excommunication, et que leurs biens pouvaient être confisqués par les princes séculiers et leurs personnes réduites en esclavage. Il n'y avait pas là cependant une interdiction générale de commerce avec les infidèles, ou si cette interdiction était proclamée dans quelques circonstances, c'était au

(1) Sanuto comprenait admirablement l'importance de cette Arménie du Taurus, et il disait dans le *Secreta fidelium Crucis* : « Entre l'Asie-Mineure et les pays soumis au soudan d'Égypte se trouve l'Arménie. Si le soudan parvenait à la conquérir, l'empire du soudan et les principautés des Turcs et des autres Sarrasins qui sont dans l'Asie-Mineure seraient contiguës l'une à l'autre, se soutiendraient mutuellement, et alors pourraient aisément résister aux Tartares maîtres de la Perse et de la Chaldée. » C'est en 1325 seulement qu'Othman s'empara de Brousse. Avant cette époque, l'Asie-Mineure était morcelée entre plusieurs principautés musulmanes.

nom de la foi et pour rompre tout lien avec les ennemis du Christ. Jusqu'à Raymond Lulle et jusqu'à Sanuto, ce n'était point un système de guerre commerciale que l'Europe songeât à appliquer à l'Orient. Raymond Lulle est le premier qui prêcha le blocus continental contre l'Égypte, et qui voulut établir directement avec les Indes le commerce de l'Europe, comprenant que c'était le commerce de transit qui faisait la richesse de l'Égypte et la puissance du soudan. Sanuto reprit le plan de Raymond Lulle ou le conçut lui-même et en fit un système complet de conquête et de politique.

Tout le système de Sanuto roule sur la situation géographique de l'Égypte, et personne avant lui, au moyen âge, n'avait jeté un regard plus pénétrant sur cette situation. Les isthmes, qui font à la fois la séparation et la réunion des différentes parties du monde, ont toujours eu une grande importance dans l'histoire des nations. Or, comme le dit Leibnitz dans le projet de conquête de l'Égypte qu'il proposait à Louis XIV, l'Égypte renferme « l'isthme principal du monde qui sépare les plus grandes mers, l'Océan et la Méditerranée, et qu'on ne saurait éviter sans faire le tour des sinuosités de toute l'Afrique. C'est le lien, la barrière, la clé, la seule entrée possible de deux parties du monde, l'Asie et l'Afrique. C'est le point de contact, le marché commun de l'Inde d'une part, de l'Europe de l'autre. Je conviens que l'isthme de Panama, en Amérique, pourrait rivaliser avec lui, si cette partie du monde était aussi fertile et si les autres richesses lui étaient prodiguées avec la même abondance (1). » Leibnitz a raison de croire que l'importance politique des isthmes tient à la civilisation et à la richesse des contrées que séparent et que réunissent ces isthmes. Il y a peut-être dans le monde, si toutefois le monde renferme encore des pays que l'œil de l'homme n'ait pas visités, il y a peut-être des isthmes aussi importans, géographiquement parlant, que l'isthme de Suez et l'isthme de Panama; mais s'ils ne touchent pas à des pays riches et civilisés, s'ils unissent des contrées désertes ou barbares, ces isthmes ne sont rien aux yeux de la politique. Du temps de Leibnitz, l'Amérique était loin d'avoir la richesse et la civilisation qu'elle a de nos jours : aussi qu'était-ce alors que l'isthme de Panama? Songez à ce que les progrès de la Californie ont ajouté à l'importance de cet isthme. C'est l'homme, ce sont ses efforts et ses succès qui font la fortune des lieux. Le monde matériel ne vaut que par les progrès du monde moral, il en suit les vicissitudes. Voyez l'isthme de Corinthe : quand la civilisation était encore concentrée dans le bassin oriental de la Méditerranée et avait peine à s'étendre dans le bassin occidental,

(1) Voyez le tome V des œuvres de Leibnitz, édition de M. Foucher de Careil, *Projet de conquête de l'Égypte*, p. 47.

quand l'art de la navigation, faible encore, s'effrayait de doubler le Péloponèse, l'isthme de Corinthe, qui séparait ces deux bassins, avait une grande importance, et c'est là ce qui fit la puissance et la richesse de Corinthe. Aujourd'hui ce n'est plus qu'un jeu pour la navigation de doubler le Péloponèse, et l'isthme de Corinthe n'est plus rien dans la politique du monde; c'est tout au plus un obstacle local à la rapidité des communications entre le golfe de Lépante et la Mer-Égée. Peut-être y aura-t-il un jour un canal qui coupera l'isthme de Corinthe; mais ce sera un travail municipal et, pour ainsi dire, un chemin de grande communication entre deux communes.

Il y a une autre circonstance qui sert ou nuit beaucoup à l'importance des isthmes considérés comme moyens de communication, c'est la constitution géographique elle-même des isthmes. Quand ces isthmes sont un peu larges, comme l'isthme de Suez et celui de Panama, il faut savoir s'ils se composent de déserts incultes et de montagnes inaccessibles, ou si ce sont des pays ayant des fleuves et des lacs, des pays riches et civilisés. Tout change selon l'état des milieux qu'il s'agit de traverser. Si ce sont des plaines incultes et des déserts sans eau, alors nous arrivons à la lenteur et aux périls des caravanes. Du golfe Persique aux côtes de la Méditerranée, on peut prendre l'Assyrie et la Syrie pour un grand et immense isthme qui sépare deux mers et deux parties du monde. Pendant longtemps, dans l'histoire ancienne du monde, ce grand isthme a été le siége de puissans états et de grandes capitales, Babylone, Ninive, l'Assyrie, la Phénicie, la Syrie. Il y a là de plus deux grands fleuves, le Tigre et l'Euphrate, qui, animés et aidés par la civilisation, servaient aux transports du commerce. Ayant de pareils milieux à traverser, le commerce était à l'aise. Il trouvait partout secours et protection. C'était un de ses grands chemins. Aujourd'hui Babylone et Ninive sont des ruines, Palmyre aussi; l'Assyrie et la Syrie méridionale sont des déserts. L'Euphrate est rendu à la solitude. Le commerce a déserté une de ses routes favorites, rebuté par les difficultés et les périls du milieu qu'il avait à traverser.

L'isthme de Panama a reçu de la nature de grands avantages. D'abord il est étroit et ne présente pas un trop grand milieu à traverser : premier avantage; de plus il y a dans ce milieu un lac et un fleuve. Le lac a cent vingt milles de long sur quarante à soixante milles de large: le fleuve, qui est le Saint-Jean, sert d'écoulement à ce lac dans le golfe du Mexique, avec un bon port à son ouverture. Du lac Nicaragua à l'Océan-Pacifique, il n'y a que neuf milles anglais, mais une montagne à percer. Cette simple description montre ce que les lieux attendent de l'homme. Ils offrent

beaucoup, mais ils n'ont pas tout fait, et l'homme, là comme ailleurs, a besoin de mettre la main pour achever l'œuvre de la nature. Le jour où un état puissant s'établira sur l'isthme de Panama, le jour où la science et l'industrie européennes perceront les neuf milles et la montagne qui séparent les deux mers, le jour enfin où l'isthme sera changé en bosphore, ce jour-là, en unissant les contrées que baigne le Pacifique avec celles que baigne l'Océan et des contrées diversement civilisées et diversement riches (ce qui est la meilleure condition pour multiplier les échanges), ce jour-là l'isthme, par son anéantissement même, qui sera son achèvement, aura donné à l'homme tout ce que l'homme avait droit d'en attendre, mais ce que l'homme peut seul lui donner.

L'isthme de Suez a eu de temps immémorial beaucoup des avantages qu'il pouvait attendre des hommes, sauf ce dernier perfectionnement qui consiste à détruire les isthmes pour les changer en bosphores. A prendre l'isthme de Peluse à Suez, c'est et ç'a toujours été un désert; mais à côté de ce désert, qui faisait de l'isthme une barrière plutôt qu'un lien entre les deux mers, la nature et l'homme avaient placé deux grandes compensations : la nature avait mis le Nil, qui, coulant du sud au nord, côtoyait l'isthme et lui servait pour ainsi dire de canal latéral. L'homme de son côté avait mis en Égypte un grand état avec une grande et singulière civilisation, de telle sorte que le commerce, en arrivant des Indes au fond de la Mer-Rouge, trouvait devant lui un isthme médiocrement large, un grand fleuve aboutissant à la Méditerranée, l'activité politique et sociale d'un grand empire. En retour des avantages qu'il trouvait en Égypte, le commerce donna dans l'antiquité la puissance et la richesse à ce pays, et même au moyen âge, quand les Sarrasins possédèrent l'Égypte, ce fut encore le commerce des Indes qui fit la force du sultan d'Égyte et qui le rendit redoutable aux chrétiens de l'Occident. C'est l'Égypte qui porta les grands coups aux croisés en Orient, et qui en 1187 s'empara de Jérusalem. Dès ce moment, l'Occident parut comprendre que la clé de l'Orient était en Égypte, et que le commerce des Indes était la cause de la grandeur de l'Égypte.

Que fallait-il donc pour ôter à l'Égypte cette prépondérance fatale aux croisades? La conquérir ou l'annuler?

On croit que saint Louis est le premier croisé qui s'est avisé d'attaquer l'Égypte. C'est une erreur. Un des historiens de la première croisade raconte (1) que dans une réunion des princes chrétiens qui délibéraient sur la direction à suivre, quelques-uns d'entre eux disaient : « N'allons pas encore vers Jérusalem; allons en Égypte et

(1) Voyez Bongars, *Gesta Dei per Francos*, t. Ier, p. 173.

vers Babylone (1), et si, avec la grâce de Dieu, nous pouvons vaincre le sultan d'Égypte, nous prendrons aisément Jérusalem, et de plus Babylone, Alexandrie et d'autres royaumes. » Avec la disposition des esprits en Occident à l'époque de la première croisade, aller en Égypte d'abord pour revenir prendre Jérusalem, c'était une stratégie lente et habile que le siècle ne pouvait pas comprendre. Un peu plus tard et à mesure que les croisés établis en Orient connurent mieux le pays et la subordination naturelle des diverses contrées de l'Orient les unes envers les autres, ils se persuadèrent que, sans la possession de l'Égypte, la possession de Jérusalem ne serait jamais que précaire. En 1168, Amaury Ier, roi de Jérusalem, profite des dissensions de l'Égypte pour l'attaquer; mais il échoue devant Damiette en 1169. Dans la quatrième croisade, celle qui fonda l'empire latin (1204), le pape Innocent III avait décidé que les croisés, laissant de côté la Syrie, iraient aborder en Égypte. Les Vénitiens, plus écoutés par les croisés, leur persuadèrent de s'emparer de Constantinople. Ce fut une grande altération de l'esprit des croisades, et ce ne fut pas un avantage pour l'Orient chrétien. Sanuto blâme énergiquement la préférence que les croisés de 1204 donnèrent à la conquête de Constantinople sur la conquête de l'Égypte. La conquête de l'Égypte donnait l'Orient aux chrétiens; la conquête de Constantinople ne donnait aux Latins qu'une possession impossible à conserver, ayant à combattre à la fois les Sarrasins et les Grecs. En 1218, le roi titulaire de Jérusalem, Jean de Brienne, dirige contre l'Égypte une croisade qu'avait d'abord commandée André II, roi de Hongrie. Il s'empare même de Damiette; mais en 1221 les croisés sont forcés de rendre Damiette et d'évacuer l'Égypte. La croisade de saint Louis en 1248 ne fut qu'une reprise en grand de la croisade de 1218 et l'accomplissement des pensées anciennes.

Il était naturel que les croisés, une fois qu'ils eurent compris l'importance de l'Égypte dans la question des croisades, tâchassent de conquérir ce pays. Il n'y avait pas pour les hommes du moyen âge d'autre manière de décider les questions que de les trancher par le fer. La guerre était le seul expédient qu'ils connussent. Les hommes même qui au XIVe siècle commençaient, comme Marino Sanuto, à avoir d'autres idées que celles de la guerre, ne pouvaient pas encore renoncer à la pensée favorite du XIIIe siècle, la conquête de l'Égypte. Aussi le *Secreta fidelium Crucis* de Sanuto se partage en deux parties, un plan belliqueux et un plan politique, un projet de conquête de l'Égypte et un projet de blocus continental.

(1) C'est le Caire que les croisés désignaient sous ce nom.

III.

Je ne dirai du plan de conquête proposé par Sanuto que ce qui témoigne des nouvelles idées qu'avait l'Occident dans les projets de croisade et qu'avaient surtout les Italiens et les Vénitiens.

Il n'y a aucune contrée de l'Europe qui ait plus profité des croisades que l'Italie. Les profits qu'elle en tira furent tout politiques et tout commerciaux. Où la plupart des croisés occidentaux cherchaient le salut de leurs âmes, les croisés italiens cherchaient de plus la prépondérance de leur commerce et de leur marine. Les événemens favorisèrent l'Italie. La première croisade avait pris sa route par terre. Dès la seconde croisade, la route par mer fut préférée comme la plus courte, la plus sûre, et celle où les croisés ne risquaient pas de perdre la moitié de leur armée avant d'arriver en Syrie. La marine italienne se trouva naturellement appelée à transporter les croisés, la marine provençale et catalane s'associait à cet emploi et à ce profit; mais l'Italie, Venise et Gênes surtout, qui avaient déjà leurs relations établies avec l'Orient, eurent la meilleure part. Les Italiens, devenus les grands voituriers des croisades, s'enrichirent à transporter l'Occident, et comme dans ces temps de féodalité et de guerre le commerce ne suffisait pas à l'ambition, ou plutôt comme, arrivé à un certain point de prospérité, le commerce est forcé de se faire guerrier et conquérant, témoin de nos jours l'Angleterre dans les Indes, les Italiens, une fois arrivés en Orient, se firent céder partout des places fortes et des provinces. Dans la quatrième croisade, les Vénitiens partagèrent l'empire grec avec les croisés; les Génois, leurs rivaux, s'étaient fait aussi une puissance en Orient : ils y luttaient contre les Vénitiens, et ils aidèrent les Grecs à reconquérir Constantinople en haine des Vénitiens.

Sanuto, fidèle à ces souvenirs de grandeur, veut que l'armée qui conquerra l'Égypte soit composée exclusivement de Vénitiens, afin, dit-il, d'éviter les querelles qui résultent de la diversité des nations dans les armées des croisés. Cette armée recevra une solde payée par le pape : grave nouveauté qu'une croisade soudoyée et qui eût scandalisé les premiers croisés. Comme les Vénitiens ont partout des ports sur les côtes de l'Archipel, cette expédition faite par Venise au nom et au compte de l'Europe aura partout des facilités de relâche. Arrivés en Égypte, les Vénitiens s'empareront d'une ville maritime qu'ils défendront aisément. Il y a entre les côtes de l'Égypte et celles de Venise une analogie que Sanuto ne manque pas de signaler : ce sont les lagunes, et les Vénitiens s'y croiront dans leur pays natal. Ils sont par là comme prédestinés à la possession de l'Égypte. Si l'on dit que le soudan d'Égypte, pour ôter sa force à la ville con-

quise par les Vénitiens, détournera les eaux du Nil qui l'entourent, Sanuto répond « qu'il ne pourra pas dessécher les lagunes et les marais qui forment les côtes d'Égypte, parce que, ces côtes étant basses, la mer vient sans cesse remplir ces lagunes, et qu'il sera facile, en construisant quelques écluses, de recevoir les eaux de la mer au flux, de les retenir au reflux, et d'assurer l'inondation qui défend la place. Les Vénitiens à Venise même ont fait cela, quand les Padouans voulurent, en détournant les branches du Pô, qui coule vers la mer, dessécher les lagunes et mettre Venise en terre ferme. »

Ainsi c'est une Venise nouvelle que Sanuto veut fonder en Égypte. Il ne peut pas pardonner à ses compatriotes de s'être trompés sur la vocation qui les appelait en Égypte, et d'avoir préféré Constantinople à Alexandrie et le Bosphore au Nil. C'est en Égypte que sont les clés de l'empire d'Orient. Quiconque a l'Égypte a le commerce des Indes et par là la richesse et la puissance. Tout est beau, tout est bon en Égypte, « ceux qui y arrivent, même de Crète, sentent que l'air est plus pur, la lumière plus vive, et on peut le croire semblable à la lumière céleste; l'eau du Nil est préférable à toutes les eaux du monde (1). » Que manque-t-il donc à ce bienheureux pays? Des possesseurs qui en connaissent les avantages et qui les fassent valoir. Voilà pourquoi Sanuto veut que l'Égypte appartienne aux Vénitiens. Ils sont dignes du pays, et le pays est digne d'eux. Ils sont faits l'un pour l'autre, puisque les lagunes mêmes de Venise ont enseigné l'usage qu'on peut faire des lagunes de l'Égypte, et que l'habileté commerciale des Vénitiens les a préparés à être les commissionnaires privilégiés du commerce des Indes, dont l'entrepôt naturel est en Égypte.

Que serait-il arrivé en effet si Venise avait pu conquérir l'Égypte, si le projet de Sanuto s'était accompli? Maîtresse du commerce des Indes, ayant dans ses lagunes d'Égypte et d'Italie deux abris imprenables, mieux défendue que l'Angleterre, qui n'est qu'une île abordable, tandis que les lagunes ne sont abordables ni par la marine, qu'elles éludent par leurs bas-fonds, ni par les armées de terre, qu'elles repoussent par leurs eaux, toute-puissante sur la Méditerranée, sur la Mer-Rouge et l'Océan-Indien, Venise avait dès le moyen âge la destinée de l'Angleterre moderne, c'est-à-dire qu'elle devenait un grand empire maritime créé et soutenu par le commerce et par la guerre.

A défaut de son plan de conquête, Sanuto appliquait à l'Égypte son projet de blocus continental, c'est-à-dire que si Venise ne pou-

(1) « Cognoscunt aerem meliorari, transmutari, lucidari et etiam clarefieri, cœlestem similitudinem deferentem. » — *Secreta fidelium Crucis*, page 69.

vait pas s'emparer de l'Égypte, cette position capitale dans le monde, il fallait qu'elle en annulât les avantages et que l'Égypte fût un empire vénitien ou un désert.

Quel est le moyen de faire de l'Égypte un désert ou plutôt de la rendre au désert, qui l'enveloppe et la presse de toutes parts? Il y en a deux : l'un, qui est de détourner le Nil et de le jeter dans la Mer-Rouge, c'était le plan du Portugais Albuquerque au XVIe siècle; l'autre, le blocus continental, que proposait Sanuto au XIVe siècle. Le plan d'Albuquerque était gigantesque, peut-être impossible; mais c'était surtout un attentat contre la nature et contre la civilisation. Albuquerque, pour assurer l'empire des Portugais dans l'Inde, ou plutôt pour assurer au cap de Bonne-Espérance le monopole de la route des Indes, détruisait hardiment l'Égypte. Comme le Nil est le seul fleuve qui vivifie et nourrisse l'Égypte et en fasse une terre habitable, il prenait ce fleuve quand il arrive à une certaine distance latérale de la Mer-Rouge et le jetait dans cette mer par un canal qui, à la différence des canaux ordinaires, servait à détruire une des grandes routes du commerce, au lieu d'en ouvrir une nouvelle. Privée de son Nil, l'Égypte rentrait dans le désert; l'isthme de Suez, livré à la stérilité et n'ayant plus à ses côtés l'appui d'une grande civilisation, redevenait entre les deux mers et les deux parties du monde un obstacle infranchissable, quelque chose de semblable à ce que sont aujourd'hui l'ancienne Assyrie et la Syrie méridionale. Le cap de Bonne-Espérance ou le cap Horn étaient les seuls passages ouverts pour aller aux Indes. Voilà la géographie telle que la faisait le projet d'Albuquerque, géographie destructive, contraire à la volonté de Dieu et aux fins de la civilisation.

Je ne veux certes pas essayer de justifier Albuquerque; je veux seulement me servir de son exemple pour montrer comment les hommes, quand ils se mêlent de faire de la géographie, la font malfaisante en général, la faisant selon leurs intérêts. J'ai lu je ne sais plus quelle fable qui raconte que Jupiter déclara un jour qu'il allait exaucer les vœux de tous les hommes. Un laboureur demandait-il de la pluie, Jupiter faisait pleuvoir; mais à l'instant même un autre laboureur demandait du soleil. Les campagnes voulaient que le blé fût cher et les villes que le pain fût bon marché. Jupiter reconnut qu'il était impossible d'exaucer les vœux de chacun, et il en revint aux lois générales pour gouverner le monde. La topographie de la terre ne serait pas moins troublée que la météorologie, si l'homme pouvait disposer de la topographie au gré de ses intérêts et de ses caprices. Dieu sait quels changemens il y ferait! Tantôt il supprimerait la fertilité d'un pays en détruisant le fleuve qui l'arrose, et cela pour favoriser tel ou tel autre pays; tantôt il voudrait ré-

tablir l'état des choses qu'il aurait détruit. Et ne croyez pas qu'il s'arrêterait par scrupule devant la volonté bienfaisante de la nature; ne croyez pas qu'il hésiterait à y substituer ses malveillances ambitieuses ou égoïstes. Je me souviens d'avoir lu dans les *Mémoires* de M. Guizot une conversation de lord Palmerston avec M. de Bourqueney en 1839, pendant la guerre entre le grand pacha d'Égypte Méhémet-Ali et le sultan Mahmoud. Cette conversation m'a vivement frappé par la hardiesse de lord Palmerston à disposer de la géographie au gré de la politique et contre les fins de la civilisation. Il s'agissait entre la France et l'Angleterre de savoir si on donnerait la Syrie au pacha d'Égypte, ou si on la rendrait à la Porte-Ottomane, c'est-à-dire à la barbarie impuissante et destructive. « Il faut, disait le ministre anglais, séparer le sultan de son vassal par le désert (1), » et il répétait encore ce mot dans un entretien avec M. Sébastiani : « Il faut le désert pour frontière entre le pacha et le sultan (2). » Ainsi, de cette Syrie qui fut dans l'antiquité un des plus beaux pays et des plus civilisés du monde, lord Palmerston faisait sans hésiter un désert, pour séparer efficacement le sultan et le pacha d'Égypte. Voilà comme la politique traite la géographie.

Ne pouvant pas conquérir l'Égypte pour Venise, ne pouvant pas non plus la stériliser comme Albuquerque, Sanuto se contente de tâcher de la ruiner par son système de blocus continental. Ce système dans le *Secreta fidelium Crucis* se compose de deux parties : — détourner de l'Égypte vers la Syrie le commerce des Indes, — interdire à l'Égypte tout commerce d'exportation et d'importation avec l'Occident, c'est-à-dire décréter contre elle le blocus continental, tel que Napoléon le décréta de nos jours contre l'Angleterre et avec le même luxe de mesures prohibitives et de visites inquisitoriales.

Sanuto, qui est un économiste anticipé, sait bien qu'on ne peut pas détruire à volonté le commerce des états entre eux, et que si on lui ferme une route, il faut à l'instant même lui en ouvrir une autre. Comme il veut fermer au commerce des Indes la route de l'Égypte afin de ruiner l'Égypte, il veut en même temps lui rouvrir l'ancienne route de la Syrie et transporter à l'Euphrate la fortune du Nil. Les réflexions que fait Sanuto sur ce point sont curieuses et dignes d'être citées. « Ce qui fait la richesse et la puissance du soudan, c'est le commerce de l'Inde. De la côte de Malabar, les épiceries et les marchandises de l'Inde sont apportées par le commerce dans quatre ports principaux pour arriver de là en Occident. Trois de ces ports dépendent des Tartares, qui sont maîtres de la

(1) Mémoires de M. Guizot, t. IV, p. 525.
(2) *Ibid.*, p. 562.

Perse. L'un de ces trois ports tartares est dans le lit du fleuve qui descend de Baldac (Bagdad). La plus grande partie des épices et des marchandises qui dans l'antiquité venaient en Occident passaient par Baldac, et de là, par Antioche et la Syrie, arrivaient à notre mer. Ces marchandises étaient alors en plus grande quantité et à meilleur marché qu'aujourd'hui. Le quatrième port est Aden (1), qui est presque dans une île sur les terres des Sarrasins. Les marchandises de l'Inde qui viennent là s'y chargent sur des chameaux, et en neuf jours de marche arrivent sur le Nil. Là, elles sont transportées sur des bateaux, et en quinze jours arrivent à Babylone (2). Au mois d'octobre, quand la crue du Nil est à son plus haut point, les marchandises descendent à Alexandrie. La facilité du transport par eau amène à Alexandrie la plus grande partie des marchandises de l'Orient, et ce commerce enrichit le soudan, qui perçoit de gros droits sur les épices, et enrichit aussi les marchands et le peuple de l'Égypte (3). » — « Aujourd'hui le commerce des épices et des marchandises de l'Inde, continue Sanuto, ne se dirige plus vers les ports des Tartares et vers Bagdad, quoique de là ils pourraient encore, par diverses voies, arriver aux ports de la Méditerranée. Il faut donc interdire le commerce par l'Égypte à tous les peuples de l'Europe, afin que le commerce des Indes se dirige vers les ports de la Perse. Il y a plus, les marchands chrétiens pourront, par l'empire des Tartares, pénétrer dans les Indes, et plusieurs l'ont déjà fait, tandis que le soudan d'Égypte ne permet à aucun chrétien de passer par ses terres pour aller naviguer vers les Indes. Quand le commerce trouve une route fermée, il s'inquiète et se démène jusqu'à ce qu'il en ait trouvé une autre pour amener la marchandise sur le marché où elle est demandée, car qui dit négocier dit nier l'oisiveté, *negotians, negans otium*. Il faut remarquer aussi qu'autrefois et de nos jours encore c'est des ports de la Perse qu'on conduit vers la Méditerranée toutes les denrées de peu de poids et de grand prix, tandis que les denrées de plus de poids et de moindre valeur prennent en plus grande quantité par Aden et par Alexandrie que par l'autre route. Et même parmi les denrées plus lourdes, celles qui viennent par la Chaldée et par la Perse sont meilleures en leur genre, quand il y a diverses qualités, que celles qui viennent par Alexandrie. En voici la raison : les denrées qui viennent par la Perse supportent de grands frais de transports, mais paient peu de droits, tandis que par l'Égypte le transport des denrées est moins coûteux à cause de la commodité du fleuve; mais elles paient de gros droits au soudan.

(1) Dont les Anglais se sont emparés, il y a près de vingt ans, en disant qu'ils y voulaient faire un dépôt de charbon de terre.

(2) C'est-à-dire le Caire.

(3) *Secreta fidelium Crucis*, p. 22.

Et voilà pourquoi les marchands dirigent les denrées les plus chères par la Perse, car quant au transport le prix est le même pour conduire de bonnes marchandises que des marchandises de qualité inférieure (1), et pour les droits ce serait tout différent, le soudan d'Égypte faisant payer sur la valeur des denrées. Ainsi la denrée chère, qui paie aisément son transport, échappe aux droits du soudan, et la denrée bon marché, passant par l'Égypte, paie moins de transports et est peu grevée, ne payant qu'*ad valorem.* »

J'ai voulu citer ce chapitre de Sanuto, qui a pour titre : *Comment on peut ôter au soudan le commerce de l'Inde*, afin de montrer quel est l'esprit de ce plan de recouvrance de la terre sainte. A le lire, on croirait plutôt lire un traité d'économie politique, ou même un rapport sur les douanes, qu'un projet de croisade. Tout se mêle dans l'esprit de Sanuto, la religion, la politique, le commerce, le patriotisme vénitien. Il n'est peut-être pas moins bon chrétien que les premiers croisés, seulement il entend d'une autre manière la question d'Orient.

De l'idée d'ôter le commerce des Indes au soudan d'Égypte, passons à l'idée du blocus continental. Ici nous allons encore retrouver l'économiste dans Sanuto, mais l'économiste de 1810 et de 1811, de l'école de Napoléon Ier. Si Sanuto se bornait à tâcher de détourner le commerce des Indes du Nil vers l'Euphrate, ce serait affaire de libre concurrence, et nous n'aurions qu'à le louer d'avoir voulu rouvrir une des anciennes routes du commerce (2); mais n'oublions pas que Sanuto, pour rappeler plus efficacement le commerce sur l'Euphrate, veut le supprimer sur le Nil. Il veut interdire absolument toute relation commerciale entre l'Égypte et l'Occident, afin de détruire toutes les sources de richesse du soudan. Il veut que l'Égypte ne puisse plus vendre à personne ni les denrées qu'elle reçoit ni celles qu'elle produit. C'est véritablement le blocus continental de Napoléon, inventé dès le XIVe siècle, pratiqué de la même manière, produisant les mêmes effets, si bien que les analogies avec le système napoléonien éclatent à chaque instant.

Le blocus continental de 1810 ne pouvait être efficace qu'à la condition d'être universel. Si une seule maille du filet était rompue quelque part, aussitôt les marchandises anglaises et les denrées coloniales dont l'Angleterre s'était attribué le transport exclusif entraient par la brèche, et le commerce anglais, respirant par cette ouverture, échappait à l'étouffement ruineux que Napoléon voulait

(1) « Nam tantum constat conductus bonorum mercimoniorum quantum minus bonorum. »

(2) Voyez le mémoire très curieux de M. Reynaud, de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, sur les relations politiques et commerciales de l'empire romain avec l'Orient indien.

lui appliquer. Sanuto veut aussi que l'interdiction du commerce avec l'Égypte soit générale, proclamée par toute la terre, applicable à tout peuple et à toute denrée. Il faut que cette interdiction soit exécutée sur terre et sur mer, à l'aide de mesures sévères et de peines rigoureuses (1). Une flotte sera chargée de veiller sur le maintien du blocus. Les prises qui seront faites appartiendront au capitaine et aux équipages, pour les intéresser à être vigilans (2). Cette flotte sera vénitienne et montée par des Vénitiens, « parce que les Vénitiens sont nourris à la mer (3), parce que des hommes de l'Occident ce sont ceux qui connaissent le mieux la navigation de l'Orient, parce qu'ils ont des ports nombreux dans l'Archipel, et qu'ils sont par cela même les surveillans naturels du blocus égyptien. » Ajoutez qu'en leur confiant cette surveillance, Sanuto fait des Vénitiens les maîtres et les arbitres souverains de tout le commerce européen.

M. Thiers raconte (4) que Napoléon en 1810 « voulut rendre plus sérieux que jamais le blocus continental, qui n'avait été exécuté avec vigueur que dans les ports de la vieille France, qui ne l'avait presque pas été dans ceux de la France nouvelle, comme la Belgique, et nullement dans les états parens ou alliés, comme la Hollande, le Hanovre, les villes anséatiques, le Danemark. Son ardeur pour ce genre de guerre n'était pas moindre que pour celui qu'il faisait si bien sur les champs de bataille. Ce n'étaient pas seulement les tissus de coton ou les divers produits de la métallurgie qu'il s'agissait d'écarter du continent, si on voulait porter un grand préjudice aux Anglais; c'étaient surtout leurs marchandises coloniales, telles que le sucre, le café, le coton, les teintures, les bois, etc., qui constituaient la monnaie dont on payait dans les Indes occidentales et orientales les produits manufacturés de Manchester et de Birmingham. Non-seulement leurs colonies, mais les colonies françaises et hollandaises, qu'ils avaient successivement conquises, mais les colonies espagnoles, qu'ils avaient réussi à s'ouvrir depuis la guerre d'Espagne, ne les payaient qu'en denrées coloniales, qu'ils étaient réduits à vendre ensuite en Europe pour réaliser le prix de leurs opérations industrielles et commerciales. Ils avaient imaginé, pour introduire ces denrées sur le continent, divers moyens fort ingénieux. Ainsi, outre le grand dépôt de Londres, où tous les neutres étaient obligés de venir toucher pour prendre

(1) *Secreta fidelium Crucis*, quatrième partie, chap. 1er, p. 27 et 28.

(2) « On avait accordé aux douaniers et aux soldats le cinquième des prises, et c'était assez pour leur inspirer autant de joie que de zèle. » (Thiers, *Histoire de l'empire*, t. XII, p. 191.)

(3) « Quia homines veneti nutriti sunt in aqua. » *Secreta*, etc., p. 35.

(4) Tome XII, p. 36.

une partie de leur cargaison, ils avaient établi d'autres dépôts aux Açores, à Malte, à Héligoland, où se trouvaient accumulées des masses énormes de marchandises, et où les contrebandiers allaient puiser la matière de leur trafic clandestin. »

Sanuto semblait avoir lu d'avance cette page de l'histoire de l'empire, quand il écrivait au XIVe siècle, prévoyant les effets que devait avoir son blocus continental : « Il faut interdire aux chrétiens d'acheter aucune des marchandises d'Égypte, car autrefois, quand il y avait prohibition de commerce entre quelques états européens et l'Égypte, comme cela est souvent arrivé, les contrebandiers portaient les marchandises de l'Égypte dans certaines îles, et c'était là qu'on allait les prendre, en y portant aussi les marchandises européennes (1). » Ces îles devenaient des entrepôts comme ceux qu'avaient établis les Anglais en 1811.

Sanuto ne voulait pas qu'on se bornât à poursuivre la contrebande dans les entrepôts que ne manquerait pas d'établir le commerce égyptien, il demandait que son blocus continental fût aussi appliqué par ceux même des états européens ou voisins de l'Europe qui avaient avec l'Égypte d'anciens rapports de commerce et même de religion. Les états mahométans de l'Espagne et de l'Afrique septentrionale devaient être contraints à se priver de tout commerce avec l'Égypte. Même obligation devait être imposée aux états de l'Asie-Mineure, en remontant de la Syrie vers le nord jusqu'à Scutari, sur le Bosphore. « C'est de ce côté, dit Sanuto, que partent les bâtimens qui font le commerce avec l'Égypte et lui portent les denrées de l'Europe. » Sans cette contrainte, le blocus est illusoire. J'ose ajouter qu'avec cette contrainte il devient impossible, car il l'a été même pour l'homme à qui il a été donné de pouvoir le plus sur la terre, c'est-à-dire pour Napoléon. Il avait imposé à toute l'Europe, même à celle qui ne lui appartenait pas, l'obligation d'exécuter le blocus continental. La Suède, la Russie, la Prusse, tout le monde avait promis d'obéir; mais, pour ces états, renoncer au commerce anglais, c'était renoncer, non pas à leur puissance, le sacrifice était fait, mais à la vie même de leurs sujets. « A cette époque, presque tous les peuples de la Baltique, riches en produits agricoles, en matières navales, telles que fers, bois, chanvres, goudrons, ne pouvaient se passer de l'Angleterre (2), » qui leur achetait leurs productions et les payait en denrées coloniales ou en marchandises anglaises. « Offensé de la domination que Napoléon prétendait exercer sur toutes les côtes du nord, depuis Amsterdam, Brême, Hambourg, jusqu'à Riga et même jusqu'à Saint-Pétersbourg, l'empe-

(1) *Secreta fidelium Crucis*, page 29.
(2) M. Thiers, *Histoire de l'empire*, tome XII, p. 52.

reur Alexandre s'y résignait toutefois... Mais il voulait que dans ses propres états Napoléon y mît quelque réserve; il le voulait par un sentiment de dignité... et par son intérêt agricole et commercial. » En Hollande, « il était venu de Boulogne, Dunkerque, Anvers, Clèves, Cologne, Mayence, des légions de douaniers français, ne parlant pas le hollandais, habitués à une rigueur de surveillance extrême, et apportant dans l'exercice de leurs fonctions une sorte de point d'honneur militaire qui les rendait brusques et peu corruptibles... Il fallait que les Hollandais souffrissent sur leurs côtes et dans leurs ports la présence de ces agens étrangers et subissent leur visite minutieuse, qui était insupportable pour un peuple presque exclusivement navigateur et habitué de tout temps à une grande liberté de commerce. » Ce sont ces contraintes et ces vexations qui ont amené la chute du blocus continental et en même temps de l'empire : qu'eût-ce été du blocus continental de Sanuto? Il était impraticable avant d'être établi.

Il me reste à signaler une dernière analogie entre le blocus de Sanuto et celui de Napoléon. Sanuto fait un chapitre pour montrer « comment les terres des chrétiens peuvent produire les denrées qui viennent en Égypte. Le sucre et la soie sont des productions de l'Égypte qui rapportent beaucoup au soudan; mais Chypre peut fournir beaucoup de sucre aux chrétiens. Le sucre vient à Rhodes, en Morée, à Malte, et il pourrait venir en Sicile et en d'autres pays chrétiens, si on le voulait bien. Le ver à soie vit dans la Pouille, en Sicile, en Crète, en Romanie, en Chypre. En interdisant le commerce du sucre et de la soie d'Égypte, la chrétienté n'en manquerait donc pas. La prohibition même ferait qu'on s'appliquerait plus à cette culture dans les pays chrétiens qui la comportent (1). » Voyons maintenant Napoléon en 1810 : « Les manufacturiers du continent qui cherchaient à filer, à tisser le coton, à extraire le sucre du raisin ou de la betterave, la soude du sel marin ou les teintures de diverses combinaisons chimiques, devaient trouver dans une différence de prix, qui était souvent de 50, 60 et même 80 pour 100, un encouragement suffisant pour leurs efforts. Aussi les manufactures du continent, surtout celles de la France, étaient-elles en grande activité. Il est vrai que le consommateur supportait la cherté de leur fabrication; mais il y était résigné comme à une condition de la guerre, et on atteignait par ce moyen un double but, celui de créer l'industrie française et celui de déprécier les valeurs sur lesquelles repose le crédit de l'Angleterre (2). »

(1) *Secreta fidelium Crucis*, chap. II, p. 24.
(2) M. Thiers, t. XII, p. 182.

J'ai voulu faire connaître le *Secreta fidelium Crucis* de Sanuto et le nouvel esprit des croisades au XIVe siècle. A la fin du XIe siècle et au commencement du XIIe, les croisades étaient toutes religieuses et chevaleresques. Elles deviennent bien vite ambitieuses et usurpatrices. La prise de Constantinople en 1204, au XIIIe siècle, est le signe du nouvel esprit; mais ce nouvel esprit, qui conquiert sur les faibles, c'est-à-dire sur les Grecs, ne peut pas défendre contre les forts, c'est-à-dire contre les Turcs, l'empire qu'il a usurpé. Tout le XIIIe siècle est employé en expéditions ambitieuses et romanesques, mais impuissantes, et qui ne servent ni à relever l'Orient chrétien des coups destructeurs que lui ont portés les Sarrasins d'Égypte, ni à défendre l'Occident des coups que lui préparent les Turcs de l'Asie-Mineure. Au XIVe siècle, un nouvel esprit se manifeste dans les rapports entre l'Orient et l'Occident. Ces origines de la question d'Orient, pour parler le langage de nos jours, nous la montrent plus pacifique que guerrière; elle est une question de propagande pacifique et savante avec Raymond Lulle et une question de commerce et d'économie politique avec Marino Sanuto. Cependant, quoique l'intérêt commercial et politique semble l'emporter sur la foi chrétienne, la pensée religieuse des croisades survit à toutes ces transformations; elle survit dans le peuple et dans les poètes; elle survit dans la papauté, qui jusqu'à la fin du XVIe siècle cherche à ranimer l'ardeur des expéditions en terre sainte ou contre les Turcs; elle survit même dans les économistes comme Sanuto, qui sont à la fois très pieux et très calculateurs, qui traitent des routes de commerce à fermer et à ouvrir, et qui en même temps, dans leurs exhortations aux princes chrétiens, s'écrient « qu'il faut reconquérir la terre sainte, parce que c'est dans la terre sainte qu'est la vallée de Josaphat, où Dieu doit venir juger les morts et où il a créé et racheté le genre humain : » tant il est vrai que dans cette question d'Orient, où l'on croit aujourd'hui qu'il n'y a en jeu que des intérêts de politique et d'ambition, il y a, et cela même encore de nos jours, un fonds de pensées religieuses que personne ne peut étouffer! Les lieux saints restent sacrés, et la fraternité que nous avons avec les chrétiens d'Orient en dépit des divisions et des répugnances ecclésiastiques, cette fraternité qui se ravive et s'échauffe par les souffrances et les persécutions qu'ils endurent, tout indique que la pensée religieuse ne peut pas ne point avoir sa place dans la question d'Orient, et qu'elle doit, mieux que la politique, aider à son dénoûment.

SAINT-MARC GIRARDIN.

L'INSTRUCTION SUPÉRIEURE

EN FRANCE

SON HISTOIRE ET SON AVENIR

Entre les meilleurs symptômes de notre temps, il faut compter le goût général qui s'est manifesté depuis peu pour les exercices de l'esprit, l'éveil qui en est résulté dans le public éclairé ou avide de s'instruire, les facilités accordées par l'administration au développement de ces utiles essais. Un danger, comme il arrive toujours, s'est révélé à la suite des tentatives nouvelles. Beaucoup de personnes, et des plus sérieuses, ont cru remarquer que la démocratie, en mettant au premier rang l'intérêt des classes les plus nombreuses, en posant comme un principe que ce que tous paient doit être utile à tous, finirait par porter un grave préjudice aux grandes découvertes, à celles qui prennent naissance dans la pensée d'un petit nombre avant de devenir le bien commun de l'humanité. Il est certain en effet que la haute culture est, à quelques égards, une chose tout à fait aristocratique. Pour y prendre part, il faut des études spéciales, une vie entièrement vouée à la recherche et à la méditation. Pour en sentir le prix, il faut une étendue de connaissances, une philosophie, une vue d'ensemble sur l'avenir et le passé, dont très peu de personnes sont capables. Si un jour les contribuables, pour admettre l'utilité du cours de mathématiques transcendantes au Collége de France, devaient comprendre à quoi servent les spéculations qu'on y enseigne, cette chaire courrait de grands risques. Je crois cependant que ces inquiétudes reposent sur une idée inexacte des aspirations du peuple dans les temps modernes. Pas plus dans l'ordre des choses de l'esprit que dans l'ordre politique et social, le peuple n'est capable d'analyser ce qu'il veut; mais il veut avec justesse. Ce que

l'influence démocratique favorisera sera, j'imagine, très aristocratique. L'art que le peuple encouragera, ce sera le grand art et non les mièvreries où se complaisent les époques fatiguées. La littérature que le peuple inspirera sera une littérature noble s'adressant aux hauts sentimens, et non une littérature frivole, consistant en jeux d'esprit et en tours de force d'exécution. Le style que le peuple voudra sera le français de grand aloi, simple, naturel, non cette langue maniérée, variable à tout vent de doctrine, que la fantaisie individuelle essaie de créer. J'espère de même que la démocratie future, sans entrer dans le détail de la science, en saisira d'instinct l'esprit et la portée. Elle éprouvera devant les savans le même sentiment que les Barbares éprouvaient à l'égard des saints, un sentiment de respect et d'étonnement, comme devant un secret qu'on ne perce qu'à demi. Le peuple comprendra que le progrès de la recherche positive est la plus claire acquisition de l'humanité, et que cette acquisition importe avant tout à ceux qu'elle délivre et ennoblit. Un monde sans science, c'est l'esclavage, c'est l'homme tournant la meule, assujetti à la matière, assimilé à la bête de somme. Le monde amélioré par la science sera le royaume de l'esprit, le règne des fils de Dieu.

Le principal motif qui porte d'excellens juges à craindre pour la haute culture les influences de la démocratie, c'est l'opinion très répandue que, pour se faire accepter du grand nombre, la science est obligée de se rapetisser. La vérité est qu'il y a deux manières de rendre la science accessible à tous : c'est de la prendre par son très grand ou par son très petit côté. Le milieu, qui est l'ordre des déductions spéciales, échappe à quiconque n'a pas d'études préalables. Les hommes d'exposition commettent d'ordinaire la faute, pour se mettre au niveau de leur public, de se rabattre sur les anecdotes, les analogies superficielles, les expériences voyantes, les mesquines applications; mais on réussirait beaucoup mieux en attaquant les plus hauts sommets, où toutes les vérités convergent et deviennent en quelque sorte de droit commun. Dans l'ordre des vérités religieuses, morales, philosophiques, je ne suis pas d'avis qu'il faille initier la foule à nos distinctions, à nos subtilités; mais je maintiens qu'il n'y a pas de vérité, si fine, si délicate, que tous ne puissent comprendre. Le travail par lequel on rend populaires les résultats philosophiques n'est pas un amoindrissement, mais bien une traduction. C'est une erreur capitale de traiter le peuple comme un enfant : il faut le traiter comme une femme. Un discours tenu devant des femmes est meilleur que celui qu'on tient en leur absence, car il est assujetti à plus de règles, il obéit à des exigences plus sévères. Ce qu'on écrit pour le peuple doit aussi se distinguer du reste

en étant plus châtié. On peut lui tout dire, mais à la condition de ne rien dire qu'il ne comprenne, et surtout de ne rien dire qui puisse être mal compris.

I.

Rien de grand jusqu'ici, non-seulement en France, mais dans aucun pays du monde, ne s'est passé tout à fait en dehors de l'état. Notre temps est arrivé, pour la première fois, à concevoir une organisation sociale où, l'initiative individuelle ayant toute liberté, l'état, réduit à un simple rôle de police, ne s'occuperait ni de religion, ni d'éducation, ni de littérature, ni d'art, ni de morale, ni d'industrie. C'est là un idéal vers lequel il faut tendre, quand bien même il serait impossible de l'atteindre entièrement. Le premier article de notre foi politique, sociale, philosophique, religieuse, c'est la liberté, et la liberté signifie pour nous l'abstention de l'état en tout ce qui n'est pas intérêt social immédiat; mais un second point sur lequel je ne pense pas que deux hommes judicieux puissent différer, c'est qu'un tel idéal est fort éloigné encore, et que le moyen de l'ajourner indéfiniment serait justement une trop prompte abdication de l'état. Il est peu conforme à notre système que l'état s'occupe d'éducation, et pourtant je ne crois pas qu'un seul libéral réclame pour demain la suppression du ministère de l'instruction publique. L'essentiel est qu'en rien l'influence de l'état ne soit exclusive. Or, grâce à l'esprit d'individualisme qui a jeté dans le monde civilisé de si fortes racines, le bon ou le mauvais vouloir d'un gouvernement ou même de tous les gouvernemens pour les choses de l'esprit n'a plus qu'une importance assez secondaire. Le goût et les opinions personnelles de Louis XIV étaient la loi de son époque. Au XVIIIe siècle, les hommes qui tenaient à exercer une action sur leur temps étaient obligés de tenir grand compte d'un Frédéric, d'une Catherine. Le public européen est devenu de nos jours le véritable souverain intellectuel. Dans un si vaste monde, les intrigues et le charlatanisme sont de nulle conséquence. L'étendue fait le même effet que le temps; à cent ans de distance, tous les mérites sont remis à leur place : de même l'Europe éclairée ne se trompe pas longtemps sur la valeur des hommes et des idées. Ce juge incorruptible, insaisissable, est le vrai Mécène; on le gagne par de bonnes raisons, et non en lui faisant la cour.

Pour tout ce qui peut s'appeler art ou littérature, la question du patronage de l'état est d'une solution relativement facile. Une réforme qui supprimerait un tel patronage sur la poésie, les ouvrages d'imagination, la peinture, la musique, la sculpture, serait à l'heure

qu'il est presque mûre. Le véritable encouragement ici, c'est la liberté. L'art et la littérature véritables d'un temps sont ceux que ce temps fait vivre, car un temps n'encourage jamais que la littérature et l'art qui répondent à son sentiment et à ses besoins. Une telle littérature peut être fort mauvaise, si le siècle est mauvais; mais c'est la littérature du siècle. Maintenir artificiellement et bon gré, mal gré, en dehors du public, des genres qu'il ne demande pas, est assez stérile, car cela ne produit jamais d'œuvre franche et vraie. Il arrive d'ailleurs presque fatalement que ces encouragemens, n'étant pas réclamés par les vrais artistes, qui trouvent leur récompense dans leur entente avec le goût public, ne vont qu'à la médiocrité, et contribuent à jeter dans les carrières intellectuelles des personnes sans vocation qui n'y voient qu'un métier.

Quoi qu'il en soit de ce point, sur lequel il faudrait encore éviter les solutions hâtives et trop radicales, on ne saurait nier que la culture supérieure de l'esprit ne constitue un véritable intérêt d'état. L'état a un intérêt de premier ordre à posséder des savans dans les sciences physiques et mathématiques. Ces sciences ont amené et amèneront encore des révolutions capitales dans la guerre, l'industrie, le commerce, l'administration. A l'heure qu'il est, il y a au monde deux classes de nations : les unes qui ont des savans, les autres qui n'en ont pas. Ces dernières sont aussi abaissées sous le rapport politique que sous le rapport intellectuel. L'Orient musulman a tenu tête à l'Occident et même l'a vaincu jusqu'au XVIe siècle, c'est-à-dire jusqu'à l'avénement de la science moderne. Le monde musulman s'est tué en étouffant dans son sein le germe de la science au XIIIe siècle. Ce que je viens de dire des sciences mathématiques et physiques, on peut le dire des sciences historiques. Ces sciences ne sont autre chose que la recherche des lois qui ont présidé jusqu'ici au développement de l'espèce humaine. Elles sont la base des sciences sociales. Sans elles, il n'y a que des esprits sans solidité, sans vivacité, sans pénétration. L'Oriental est inférieur à l'Européen, bien moins encore parce qu'il ne connaît pas la nature que parce qu'il ne connaît pas l'histoire. La grande cause de cette infériorité des États-Unis dont on a peine d'abord à se rendre compte, qui est réelle cependant, c'est l'absence de grandes institutions pour les choses de l'esprit, telles que les universités, les académies, les aristocraties intellectuelles de nos capitales européennes. Il n'est pas indifférent à l'état que les esprits soient universellement lourds et grossiers.

Ajoutons qu'en fait de science les objections qu'on peut opposer au rôle de l'état dans les choses de goût ne peuvent être reproduites. Il y a de graves inconvéniens à ce que l'état ait une opinion

en fait d'art, en fait de poésie. Il faut pour cela qu'il ait un dogme, qu'il soit classique ou romantique, qu'il prenne parti dans des choses absolument libres et relevant du choix de chacun. En patronnant la science, au contraire, l'état ne tranche aucune opinion controversée. Il s'agit de recherches positives, sujettes sans doute à mille discussions, mais où le goût individuel n'est pour rien. L'état n'est pas obligé de veiller à ce qu'il y ait toujours des gens s'occupant de faire des épopées ou des tragédies, mais il est obligé de veiller à ce qu'il y ait toujours des gens poursuivant l'investigation scientifique. En encourageant ces investigations, il ne prend parti pour aucune école, il sert seulement le mouvement général de l'esprit. Dans une société beaucoup plus perfectionnée et où la haute culture serait bien plus répandue, de tels encouragemens seraient inutiles; mais dans notre société ils sont indispensables. La science n'est le plus souvent cultivée que par des personnes obligées de vivre de leur travail. Or la science, source de tout progrès, est par elle-même improductive. Elle enrichit celui qui met en œuvre, mais non le véritable inventeur. Ni Newton ni Leibnitz n'ont tiré aucun avantage pécuniaire de leur invention du calcul différentiel. Les vrais créateurs de la chimie n'ont pas profité des immenses fortunes industrielles que leurs découvertes ont fait faire. Cela est juste, car ils ont eu la gloire. En tout cas, cela est inévitable. Il faut donc que la société intervienne pour réparer cette injustice nécessaire dont elle bénéficie, je dis mal, pour faire des avances en une entreprise dont elle touchera les fruits.

Le moyen âge, qui n'avait pas l'idée de l'état, procédait ici par de tout autres voies. Le développement intellectuel et moral appartenait en principe à l'église; mais la maîtrise des choses de l'esprit arriva bientôt à former dans le sein de l'église un ordre indépendant. Les universités, qui d'abord relevaient directement de l'autorité ecclésiastique, s'affranchirent peu à peu en s'appuyant sur la royauté, et formèrent une espèce de pouvoir, en partie ecclésiastique, en partie laïque, qui représenta la culture d'état. Le XIIe et le XIIIe siècle furent l'époque florissante de ce grand mouvement, qui rendit célèbres dans le monde entier la montagne Sainte-Geneviève, le clos de Garlande, les échoppes de la rue du Fouarre. Ce fut un mouvement fort original, surtout dans ses commencemens, une vraie renaissance, mais qui ne sut pas porter des fruits durables. Au XIVe et au XVe siècle, les universités sont en pleine décadence, envahies par le pédantisme, uniquement préoccupées de l'enseignement, ne faisant presque rien pour le progrès de l'esprit humain. La vraie et grande renaissance, celle que l'Italie a la gloire éternelle d'avoir fondée, se fait complétement en dehors des universi-

tés. Bien plus, elle compta dans les universités ses ennemis les plus acharnés; elle ameuta les docteurs de toute espèce. Elle fut l'œuvre de Florence, non de Padoue, des gens du monde, non des professeurs. Ni Pétrarque, ni Boccace, ni Bacon, ni Descartes, ne sont des hommes d'université. L'université de Paris en particulier, au XVIe siècle, atteignit le dernier degré du ridicule et de l'odieux par sa sottise, son intolérance, son parti-pris de repousser toutes les études nouvelles. Il fallut que la royauté, qui par sa puissante tutelle avait presque affranchi l'université de l'église, prît sous sa protection, contre l'université, le mouvement scientifique, et, par le Collége de France au XVIe siècle, par les académies au XVIIe, créât un contrepoids à ces habitudes de paresse, à cet esprit de négation malveillante dont les corps purement enseignans ont beaucoup de peine à se préserver.

Le mouvement scientifique en France a eu ainsi pour patron la royauté. Nous n'avons pas à rechercher si ce patronage fut toujours éclairé. Dans notre pensée, la royauté, par l'extermination du protestantisme, causa aux fortes études bien plus de dommage qu'elle ne leur fit de bien par ses faveurs. Le protestantisme français sous Henri IV et Louis XIII avait été une merveilleuse école de philologie et de critique historique. La France protestante était en train de faire dans la première moitié du XVIIe siècle ce que l'Allemagne protestante fit dans la seconde moitié du XVIIIe. Il en résultait pour tout le pays un admirable mouvement de discussion et de recherches. C'était le temps des Casaubon, des Scaliger, des Saumaise. La révocation de l'édit de Nantes brisa tout cela. Elle tua les études de critique historique en France. L'esprit littéraire étant seul encouragé, il en résulta une certaine frivolité. La Hollande et l'Allemagne, en partie grâce à nos exilés, eurent presque le monopole des études savantes. Il fut décidé dès lors que la France serait avant tout une nation de gens d'esprit, écrivant bien, causant à merveille, mais inférieure pour la connaissance des choses, et exposée à toutes les étourderies que l'on n'évite qu'avec l'étendue de l'instruction et la maturité du jugement.

Le régime des universités du moyen âge avait à peu près disparu en France au XVIIIe siècle. Ce régime se continuait en Angleterre, en Allemagne, en Hollande, en Suède, et dans tous ces pays il est venu jusqu'à nos jours. On ne peut dire qu'en Angleterre un tel régime ait produit des résultats de premier ordre. Oxford et Cambridge ont eu au XVIIe et au XVIIIe siècle des hommes éminens, mais n'ont été le théâtre d'aucun grand mouvement. Ces vieilles institutions ont fini par s'endormir dans une routine, une ignorance, un oubli des grands intérêts de l'esprit, qu'on eût pu croire incura-

bles, si l'Angleterre ne possédait dans ses libertés, dans l'éveil et l'activité des individus, le remède à tous les maux. C'est en Allemagne que le régime des universités porta des fruits merveilleux. On peut dire que l'Allemagne a fait dans l'ordre des choses de l'esprit ce que l'Angleterre a fait dans l'ordre politique. L'Angleterre a tiré de la féodalité, ailleurs insupportable et tyrannique, la constitution la plus libérale qui ait jamais existé. L'Allemagne a tiré des universités, ailleurs aveugles et obstinées, le mouvement intellectuel le plus riche, le plus flexible, le plus varié, dont l'histoire de l'esprit humain ait gardé le souvenir. La division de l'Allemagne en petites principautés et l'esprit particulier du luthéranisme, plus doux, plus tolérant, plus dégagé que le calvinisme des symboles absolus, produisirent, en ce qui concerne la science libre, des résultats admirables et un mouvement intellectuel dont les renaissances du XIIe et du XVIe siècle n'approchèrent pas. Pendant que la France, avec ses gens du monde et ses gens d'esprit, créait la philosophie du XVIIIe siècle, expression dernière d'un bon sens superficiel, sans méthode, sans possibilité de progrès, l'Allemagne, avec ses docteurs, créait l'histoire, non l'histoire anecdotique, amusante, déclamatoire ou spirituelle, dont la France avait fort bien eu le secret, mais l'histoire envisagée comme le parallèle de la géologie, l'histoire recherchant le passé de l'humanité, de même que la géologie recherche les transformations de la planète. Il fallait d'abord reconstituer les textes anciens, dont les critiques du XVIe siècle, hommes admirables pour la plupart, mais condamnés à une œuvre trop hâtive, avaient supprimé les difficultés et souvent altéré les détails. Il fallait découvrir des sources nouvelles, principalement par l'étude de l'Orient; il fallait surtout interpréter les témoignages antiques, en peser la valeur, en discuter l'authenticité, se placer dans le milieu intellectuel où vivait l'écrivain et où se formèrent les traditions, pour les contrôler et les comprendre. Voilà ce que l'Allemagne fit ou refit dans vingt écoles savantes avec une suite, une persistance, une pénétration admirables. Certes la France y avait amplement contribué. D'abord, dans sa grande période scientifique, de François Ier à Louis XIII, elle avait, comme je l'ai déjà dit, préludé à ce que l'Allemagne réalisa plus tard. Même au XVIIIe siècle, l'Académie des inscriptions et belles-lettres compta cinq ou six hommes vraiment éminens, qui fondaient la critique à leur manière, manière en un sens supérieure à celle de l'Allemagne; mais ils étaient isolés. En fait de critique, le plus spirituel des hommes ne sortait pas des contre-sens naïfs ou puérils de la vieille école. Voltaire ne comprenait ni la Bible, ni Homère, ni l'art grec, ni les religions antiques, ni le christianisme, ni le moyen âge. Il faisait une œuvre admira-

ble, il fondait la tolérance, la justice, le bon sens public : inclinons-nous devant lui, nous vivons de ce qu'il a fondé; mais dans l'ordre de la pensée il a peu de chose à nous apprendre. Il n'était pas dans la tradition de la grande culture; il n'est sorti de lui aucune série vraiment féconde de recherches et de travaux. Voltaire n'a pas fait d'école. Je vois ce qui est sorti de Descartes, de Newton, de Kant, de Niebuhr, des Humboldt, mais non ce qui est sorti de Voltaire.

De nos jours, bien qu'en décadence, le mouvement des universités allemandes est encore très brillant, et constitue la part principale des acquisitions positives de l'esprit humain. Dans les sciences physiques et mathématiques, ces grandes écoles ont peut-être des rivales; mais dans les sciences historiques et philologiques leur supériorité est telle que l'Allemagne, en ces études, peut être considérée comme rendant plus de services que tout le reste de l'Europe ensemble. La vaste reconstitution des textes grecs et latins qui s'est faite depuis cinquante ans est l'œuvre de l'Allemagne. La philologie comparée est la création de l'Allemagne. La critique historique lui doit, sinon sa création, du moins ses plus larges applications. Je ne vois que l'archéologie et les voyages scientifiques où sa gloire soit égalée. Une université allemande de dernier ordre, Giessen ou Greifswald, avec ses petites habitudes étroites, ses pauvres professeurs à la mine gauche et effarée, ses *privatdocent* hâves et faméliques, fait plus pour l'esprit humain que l'aristocratique université d'Oxford, avec ses millions de revenu, ses colléges splendides, ses riches traitemens, ses *fellows* paresseux. Dieu me garde de médire de l'Angleterre! Dans les sciences physiques et mathématiques, elle a des hommes de premier ordre. En toute chose, elle compense par la grandeur des efforts individuels la faiblesse des directions officielles; mais dans les sciences historiques et philologiques le peu de disposition de l'esprit anglais pour comprendre ce qui n'est pas lui, la pesanteur de son gros bon sens pratique, qui n'est guère de mise en ces études, lui créent une réelle infériorité. On dirait que l'aptitude pour les sciences dont nous parlons est en raison inverse de l'aptitude à la politique. Je voulus un jour lire Macaulay; ces partis-pris tranchés, cette façon de n'aimer pas ses ennemis, ces préjugés avoués, ce manque d'impartialité, cette absence de la faculté de comprendre les choses contraires, ce libéralisme qui n'est pas de la largeur d'esprit, ce christianisme si peu chrétien, me blessèrent. Telle est la pauvre espèce humaine qu'il y faut des esprits étroits. Peut-être l'impuissance politique de l'Allemagne est-elle la condition de sa supériorité intellectuelle. C'est parce que l'esprit français a le charmant privilége de s'élever mieux qu'aucun autre au-dessus des préjugés de caste, de secte, de métier, de spécialité,

qu'il étonne si souvent le monde par ses contradictions, ses défaillances, ses singuliers retours.

II.

La révolution française, en faisant table rase des institutions du passé, en ne laissant subsister en face l'un de l'autre que l'individu et l'état, se donna la tâche difficile de tout créer à nouveau sur le modèle de la pure logique. Tout ce que faisaient autrefois l'église, les universités, les ordres religieux, les villes, les provinces, les corporations, les classes diverses, l'état dut le faire. Il serait facile de montrer qu'en cela la révolution n'innova guère, qu'elle ne fit que suivre la voie ouverte par la royauté du XVIIe siècle. Quoi qu'il en soit, le principe fut appliqué avec beaucoup de rigueur dans l'ordre qui nous occupe. L'état nouveau accepta l'héritage de la vieille université; il enseigna. Il eut des écoles de tous les degrés, depuis l'école de village jusqu'à l'école scientifique de l'ordre le plus élevé. Un tel système, se combinant avec la nature particulière de l'esprit français, produisit des résultats singulièrement originaux, et qu'il est bon, à la distance où nous sommes, d'étudier dans leur ensemble. Je m'abstiendrai de tout jugement sur l'enseignement primaire et secondaire, non que j'en méconnaisse la capitale importance, mais parce que l'instruction supérieure a des intérêts à part, et qui suffisent pour le moment à nos réflexions.

L'enseignement supérieur, tel qu'il sortit de la révolution (sous ce mot, je renferme l'empire, suite et développement naturel du mouvement qui l'avait précédé), se composait de trois séries d'établissemens : 1° d'écoles spéciales chargées de transmettre certaines connaissances d'une nécessité absolue pour l'état (l'École polytechnique par exemple), 2° d'établissemens de science pure uniquement chargés d'augmenter le trésor des vérités acquises et de continuer la tradition de la recherche savante (Collége de France, Muséum, etc.), 3° des facultés des lettres et des sciences, chargées de répandre un enseignement plus élevé que celui des colléges, sans aucune vue d'application immédiate, sans autre but que la culture désintéressée de l'esprit.

L'admission dans les écoles spéciales étant assujettie à certaines conditions, ces écoles possédèrent tout d'abord un public déterminé. Leurs amphithéâtres, tout en s'ouvrant parfois avec beaucoup de libéralité à quiconque en exprimait le désir, eurent un auditoire fixe, compétent, ayant prouvé qu'il possédait les connaissances préalables. Il n'en fut pas de même des établissemens scientifiques et des facultés. Comme la gratuité absolue était et devait être la loi de tels

établissemens, on fut amené à adopter à cet égard le régime le plus singulier. Les portes furent ouvertes à deux battans. L'état, à certaines heures, tint salle ouverte pour des discours de science et de littérature. Deux fois par semaine, durant une heure, un professeur dut comparaître devant un auditoire formé par le hasard, composé souvent à deux leçons consécutives de personnes toutes différentes. Il dut parler sans s'inquiéter des besoins spéciaux de ses élèves, sans s'être enquis de ce qu'ils savent, de ce qu'il ne savent pas. Quel enseignement devait résulter de telles conditions? On l'entrevoit sans peine. Les longues déductions scientifiques, exigeant qu'on ait suivi toute une série de raisonnemens, durent être écartées. L'auditeur vient ou ne vient pas à de tels cours selon ses occupations ou son caprice. Faire une leçon qui suppose nécessairement que l'élève a assisté à la leçon précédente, qu'il s'est préparé avant de venir, c'est faire un calcul qui sera sûrement couronné de peu de succès. Que signifie en effet, dans un tel régime, ce mot terrible « avoir peu de succès? » C'est avoir peu d'élèves, c'est-à-dire que ce qui est le signe d'un enseignement vraiment supérieur devait devenir une sorte de reproche. Laplace, s'il eût professé, n'aurait certainement pas eu plus d'une douzaine d'auditeurs. Ouverts à tous, devenus le théâtre d'une sorte de concurrence dont le but est d'attirer et de retenir le public, que seront de tels cours? De brillantes expositions, des *récitations* à la manière des déclamateurs de la décadence romaine. Qu'en sortira-t-il? Des hommes véritablement instruits, des savans capables de faire avancer la science à leur tour? Il en sort des gens amusés durant une heure d'une manière distinguée, il est vrai, mais dont l'esprit n'a puisé dans cet enseignement aucune connaissance nouvelle.

Certes de nombreuses exceptions protesteront contre l'épidémie du bel esprit, conséquence obligée d'un tel système. Un Eugène Burnouf mettra sa gloire à avoir six ou huit élèves venus des quatre coins de l'Europe, et auxquels il enseigne les textes les plus difficiles, textes que lui seul sait comprendre et expliquer; mais pour cela il faudra être un héros de la science. Dans un grand nombre de cas, le savant solide portera envie à son confrère superficiel qui, par une parole aisée, par des aperçus faciles à saisir, par des leçons détachées dont chacune fait un tout, saura mieux attirer et retenir la foule. Une sorte de rivalité souverainement déplacée s'établira, rivalité où le savant sérieux, celui qui aspire à enseigner à ses auditeurs quelque chose de positif, aura nécessairement le dessous. Ce qu'il faut, c'est que l'oisif qui en passant s'est assis un quart d'heure sur les siéges d'une salle ouverte à tous les vents sorte content de ce qu'il a entendu. Quoi de plus humiliant pour le professeur, abaissé

ainsi au rang d'un amuseur public, constitué par cela seul l'inférieur de son auditoire, assimilé à l'acteur antique dont le but était atteint quand on pouvait dire de lui : *Saltavit et placuit* (1)?

La surprise de l'Allemand qui vient assister à ces cours est très grande. Il arrive de son université, où il a été habitué à entourer son professeur d'un grand respect. Ce professeur est un *Hofrath;* il voit le prince à certains jours! C'est un homme grave, ne disant que des paroles remarquables, se prenant fort au sérieux. Ici, tout est changé. Cette porte battante, qui durant tout le cours ne cesse de s'ouvrir et de se fermer, ce va-et-vient perpétuel, cet air désœuvré des auditeurs, le ton du professeur presque jamais didactique, parfois déclamatoire, cette habileté à rechercher les lieux communs sonores qui n'apprennent rien de nouveau, mais qui font infailliblement éclater les marques d'assentiment, tout cela lui paraît étrange et inoui. Les applaudissemens surtout excitent son plus haut étonnement. Un auditoire attentif n'a pas le temps d'applaudir. Cet usage bizarre lui montre de plus qu'il s'agit ici non d'instruire, mais de briller. Il s'aperçoit qu'il n'apprend rien, et se dit à lui-même qu'en Allemagne il ne souscrirait pas à ce cours. Dans un cours assujetti à une rétribution en effet, ce qu'on veut pour son argent, c'est de la science positive, ce sont des résultats précis. On ne paie pas pour écouter un homme qui n'a d'autre but que de vous prouver qu'il sait bien parler. Wilhelm Schlegel, m'a-t-on dit, voulut, à l'imitation de la manière française, faire à Bonn de ces cours oratoires; il n'eut aucun succès. Personne ne voulut payer pour entendre des récitations brillantes, dont le but principal était de montrer l'esprit du professeur, et dont le résultat le plus clair était qu'on se dît à la sortie : Il a du talent.

Le talent, tel fut en effet le but suprême de la culture nouvelle inaugurée sous le double régime de la publicité absolue et de la gratuité. Deux circonstances importantes donnèrent à cette direction un caractère encore plus tranché. La révolution, loin d'interrompre les traditions des sciences physiques et mathématiques, avait semblé leur donner un nouvel élan. Il n'en fut pas de même dans l'ordre qu'on appelle « des lettres, » et qu'on appellerait beaucoup mieux l'ordre des sciences historiques et philologiques. Dans cet ordre, la France, à la fin du XVIIIe siècle, était fort abaissée. La révolution acheva de la décapiter. Vers 1800, la France n'avait réellement que deux savans éminens dans les études dont nous parlons, Silvestre de Sacy et d'Ansse de Villoison; encore ces deux hommes, de premier ordre comme spécialistes, étaient-ils dénués

(1) Inscription d'Antibes.

de toute philosophie. Les études historiques et littéraires, tenant à des choses bien plus délicates que les sciences physiques et mathématiques, ne pouvaient se développer sous l'empire : elles ne prirent chez nous un essor brillant que sous la restauration; mais le pli était donné. L'interruption fâcheuse que la révolution avait amenée dans les études savantes devait porter ses fruits pendant plus d'un demi-siècle. Une certaine faiblesse dans les bases mêmes de l'enseignement des langues et de l'histoire fut la conséquence de cette interruption. A part quelques hommes éminens, peut-être supérieurs à tout ce que l'Europe produisait dans le même ordre, l'école française, en fait de lettres savantes, resta médiocre. Ce ne fut ni l'esprit, ni la pénétration, ni les habitudes laborieuses qui lui manquèrent, ce fut la tradition. Une quantité énorme de force se perdit faute de direction; des efforts surhumains furent dépensés pour acquérir ce que l'étudiant d'une bonne université allemande ou hollandaise apprend en quelques mois.

La nature particulière de l'esprit français contribua bien plus encore à faire pencher notre enseignement supérieur vers les exercices oratoires. La maîtrise de l'esprit français, au moins depuis Louis XIV, est bien plus dans la forme que dans le fond des choses. Nulle part on n'écrit si bien qu'en France; nulle part on n'hérite d'un si précieux trésor de bon langage, de si excellentes règles de style; formé par des générations d'incomparables artisans de la parole, notre idiome est comme un guide excellent de la pensée, la contenant, la mesurant, parfois la limitant, mais toujours lui donnant un relief, une clarté, qu'aucune langue n'égale. Les Italiens ont un privilége analogue, et sont après les Français la nation qui écrit le mieux. Certes je suis loin de dire que ce don de lucide exposition exclue la solidité des recherches : la perfection serait de réunir les deux qualités; mais la perfection est rare, et les dons des nations sont presque toujours exclusifs. Avec sa langue puriste à l'excès, l'Italie devait aboutir aux sonnets et à l'élégant radotage des académies du XVIIIe siècle. Le danger de la France dans l'ordre intellectuel est de devenir une nation de parleurs et de rédacteurs, sans souci du fond des choses et du progrès réel des connaissances. L'institution à laquelle la France a confié le recrutement de son corps enseignant dans l'ordre secondaire et supérieur, l'École normale, a surtout été, pour la division des lettres, une école de style, non une école où l'on apprend des choses. Elle a produit des publicistes exquis, des romanciers attachans, des esprits raffinés en des genres fort divers, tout enfin, excepté des hommes possédant une solide connaissance des langues et des littératures. L'enseignement grammatical en particulier, base de la philologie, y a toujours été

systématiquement abaissé. Sous prétexte de s'en tenir à des vérités générales de morale et de goût, on a enfermé les esprits dans le lieu commun. Les esprits, quand il s'en est trouvé, ont pris leur revanche, et sûrement aucun séminaire (1) d'Allemagne n'a produit d'hommes comme M. Prevost-Paradol, M. About, M. Taine. Telle est la France, compensant d'un bond son arriéré, sachant tout sans avoir rien appris, réalisant par les dons heureux et faciles de son génie ce que les autres obtiennent à force d'application et de travail.

Serait-il juste d'oublier en effet ce que le système d'instruction supérieure dont nous venons de critiquer les tendances exclusives eut par momens de brillant et de glorieux? Peut-on oublier ces professeurs illustres qui, dans la première moitié de ce siècle, donnèrent à la chaire profane un éclat sans égal? Ce fut là une manifestation tout à fait originale de l'esprit français, à laquelle aucune autre nation n'a rien à comparer. Mais les institutions doivent être combinées en vue de durer. Il faut que, dans un système embrassant des centaines de personnes, la médiocrité ait sa place et puisse produire des fruits. Un élève même secondaire de M. Bœckh, de M. Bopp, de M. Karl Ritter, rend des services, est un homme utile, qui compte dans le mouvement scientifique du temps, et travaille pour sa part à polir une des pierres qui entrent dans l'édifice du temple éternel; mais qu'est-ce qu'un élève médiocre de M. Cousin, de M. Guizot, de M. Villemain, de M. Michelet? Le genre d'enseignement inauguré par ces hommes supérieurs ne pouvait convenir qu'à eux. Il n'en pouvait sortir un mouvement fécond de recherches. De brillantes généralités, enseignées avec le plus rare talent, attirent un auditoire, mais ne forment pas d'élèves. Dans un pays comme la France, où la contagion du succès est dangereuse, la vogue de tels cours devait avoir de fâcheux résultats. Elle devait nuire aux enseignemens spéciaux. Des facultés où il était à sa place, l'enseignement oratoire devait gagner les établissemens scientifiques proprement dits. On dut être amené à mesurer l'excellence d'un cours au nombre de ses élèves. Tel savant de premier ordre, dont le nom sera attaché dans des siècles à des découvertes capitales, se vit préférer l'agrégé, formé par de longs exercices aux habiletés de la parole. Ce qu'on appela un sujet de grande espérance fut le jeune homme habile dans l'art de l'exposition, mais le plus souvent incapable de faire faire à la science un progrès, de travailler utilement sous une direction, ou même de se tenir au courant des connaissances acquises. La recherche pure en souffrit d'irréparables dommages. Il fut trop souvent de bon goût d'accueillir par une feinte

(1) *Séminaire* est en Allemagne à peu près synonyme d'*école normale*.

incrédulité les résultats nouveaux et les recherches de première main, qu'on qualifiait de témérités de la critique allemande. Par ce dédain superbe, on se donnait un air de supériorité, et du même coup on excusait sa paresse d'esprit. L'homme voué à l'exposition, en effet, n'aime pas qu'on change ses partis-pris et ses phrases toutes faites. Moins soucieux du vrai que de la forme, ce qu'il voudrait, ce seraient des thèses convenues à la façon de la Chine, où l'on enseigne, dit-on, une fausse astronomie en la sachant fausse, parce qu'elle est celle des bons auteurs. L'*Histoire universelle* de Bossuet n'a plus, dans l'état actuel des études historiques, aucune partie qui tienne debout; mais le livre est classique : tant pis pour l'histoire. Mommsen aura beau faire, il n'aura pas raison contre ce beau style et ces habitudes enracinées.

Je ne me plains pas qu'un tel esprit existe. Il est utile, nécessaire peut-être; mais, selon moi, il a beaucoup trop envahi l'enseignement supérieur. Il en est résulté un véritable abaissement pour les recherches de première main. Toute culture qui tourne sur elle-même sans se renouveler dégénère forcément en déclamations de rhétorique. Il ne faut pas croire qu'un corps enseignant puisse impunément n'être ni peu ni beaucoup un corps savant. On enseigne mal ce dont on n'a pas le sentiment vif et direct. Un exemple rendra ma pensée. Les textes de l'antiquité sont venus jusqu'à nous à travers mille accidens qui en ont rendu la reconstitution dans une foule de cas douteuse et toujours pleine de difficultés. Les premières éditions des classiques, faites au XVe siècle, se bornant presque toutes à reproduire lettre pour lettre un seul manuscrit, étaient illisibles. Les éditeurs savans du XVIe siècle, hommes de goût et surtout préoccupés de faire jouir les anciens de la vogue qu'ils méritaient, voulurent donner au public des éditions où l'on ne s'aheurtât pas à chaque ligne contre des non-sens. Ils corrigèrent, parfois avec bonheur, mais souvent avec une effrayante hardiesse, voulant à tout prix que le texte qu'ils offraient au public fût net et clair. La comparaison de tous les manuscrits était alors impossible, et puis on était pressé; il fallait répondre à la juste avidité que le public témoignait pour tant de chefs-d'œuvre. En réalité, pendant deux cents ans, les textes classiques que les écoles admirèrent et commentèrent furent des textes fort altérés, où les rhéteurs du bas-empire et les philologues de la renaissance avaient collaboré pour une bonne part. Quelle fut, dans le grand mouvement qui s'ouvrit en Allemagne vers la fin du dernier siècle, la méthode suivie par la critique? La même que celle qu'on observa dans la restauration de l'art antique. Une foule de statues antiques avaient été, au XVIe siècle, réparées et retouchées, car ce qu'on se proposait à cette épo-

que, ce n'était nullement de voir les œuvres de l'antiquité telles qu'elles étaient venues jusqu'à nous : c'était de montrer des œuvres belles, que rien ne déparât. Quand un goût plus exercé s'introduisit dans l'étude de l'art ancien, on se hâta d'enlever ces additions malencontreuses. On a fait de même pour les textes. Grâce aux facilités qu'offrent maintenant les grandes collections de manuscrits centralisées dans les capitales, on a institué un vaste travail de collation; au moyen de règles sûres, on est remonté au plus ancien texte qu'il soit possible d'atteindre; on a fait justice des corrections maladroites des éditeurs modernes. Or voici ce qu'il y a de bien remarquable. Le département des manuscrits de la Bibliothèque impériale est la plus précieuse collection que l'on possède pour les textes de l'antiquité latine. Sont-ce les professeurs de l'Université de France qui ont fait usage de tels trésors? Nullement. Ce sont des colonies d'Allemands et de Hollandais qui ont exploité ce vaste dépôt et en ont cueilli tout le fruit. Des collections de classiques, où rien n'était épargné sous le rapport de la typographie, se sont faites en France, sans qu'on se soit avisé d'aller rue Richelieu chercher les moyens d'améliorer les textes. Ce travail même, exécuté par l'Allemagne et la Hollande avec une si rare patience, l'école universitaire l'a presque vu de mauvais œil. Il a été de règle de dire que les Allemands « changent les textes, » quand en réalité ils ne font qu'essayer de les retrouver. Autant vaudrait prétendre qu'on change un beau tableau de maître en le dégageant de mauvais repeints. La routine du reste est toujours la même. Quand l'Aristote grec, l'Aristote véritable parut, il eut une longue lutte à soutenir contre l'Aristote apocryphe des universités. Les professeurs se plaignirent; habitués à s'en tenir à des cahiers d'écoles qui n'avaient pas cent ans et qui étaient en possession de présenter les vraies doctrines du philosophe, ils traitèrent celui-ci en intrus lorsqu'il osa se présenter avec le texte authentique de ses ouvrages. Combien de maîtres, s'ils revenaient, seraient ainsi fort mal reçus de ceux qui prétendent enseigner en leur nom!

Je sais que de nombreuses restrictions seraient ici nécessaires; mieux que personne j'ai pu apprécier ce que valent quelques-uns de nos maîtres, et je déclare bien haut qu'il n'est pas une seule des assertions précédentes qui ne fût fausse, si on la prenait dans un sens absolu; mais presque tous les vrais savans que compte dans son sein le corps enseignant seront eux-mêmes, j'imagine, d'accord avec moi pour regretter de voir la direction qu'ils représentent si peu suivie. L'enseignement de nos facultés des lettres, dans son ensemble, est moins celui de la science moderne que celui des rhéteurs du IVe ou du Ve siècle, et souvent je me figure que, si les

grammairiens contemporains d'Ausone entraient dans les salles de notre haut enseignement, ils croiraient entrer dans leur école. Paris est un centre si brillant qu'on ne s'aperçoit pas de cette lacune: mais si l'on passe à la province, quel désert! A part quelques honorables exceptions, il ne sort des facultés de province rien d'original, rien de première main. Une ou deux tentatives qui se sont produites pour former ou continuer des écoles provinciales, bien que révélant une activité louable, ont décelé un manque de sérieux, une puérilité, une fausseté de jugement, qui attristent. Strasbourg seul, par suite de ses institutions protestantes, a gardé une forte tradition d'études propres et de solides méthodes. A cela près, toute la production scientifique va de plus en plus se concentrant à Paris. On ne cherche, on ne trouve que là. Cette brillante Alexandrie sans succursales m'inquiète et m'effraie. Aucun atelier de travail intellectuel ne peut être comparé à Paris, on dirait une ville faite exprès pour l'usage des gens d'esprit; mais qu'il faut se défier de ces oasis au milieu d'un désert! Des dangers perpétuels les assiégent. Un coup de vent, une source tarie, quelques palmiers coupés, et le désert reprend ses droits.

N'hésitons donc pas à le dire: il y a là une infériorité dont il importe de se préoccuper. Dans les voies nouvelles où est entré l'esprit européen depuis cent ans, la France cesserait de garder son rang, si elle s'en tenait à ses vieilles traditions de spirituelle légèreté. Admettons que la France soit aujourd'hui aussi spirituelle qu'elle l'était autrefois; il est bien sûr au moins que son genre d'esprit n'est pas aussi goûté. Ce n'est plus cet esprit qui fait la loi en Europe. Le groupe nombreux d'hommes intelligens qui travaille avec ardeur et succès à tirer l'Angleterre de ses habitudes arriérées est tourné tout entier du côté de l'Allemagne. L'Italie, qui s'éveille, ne vient pas à l'école de la France; elle va à l'école de l'Allemagne. La Russie y est depuis cent ans et y reste. Or c'est justement le privilége de la France de savoir se plier à tout et d'exceller même en ce qu'elle emprunte. La France, à l'heure qu'il est, est assez ignorante: elle croit qu'on lui dit des choses hardies quand on lui parle de choses élémentaires; mais, qu'on ne s'y trompe pas, demain elle sera passée maîtresse. On dirait une femme qui d'abord vous écoute sans vous comprendre, puis tout à coup vous prouve par un mot juste, vif, profond, qu'elle a tout compris, et qu'en un moment elle a deviné ce qui vous a coûté de longs efforts. En une heure, la France peut ainsi réparer toutes ses fautes passées. Il y a dans le naïf étonnement que lui inspirent les nouvelles études quelque chose de si spirituel qu'un pédant même en serait désarmé. Seulement ne nous figurons pas que, pour soutenir notre réputation, nous soyons

obligés d'être superficiels. Nos pères ne l'étaient pas tant qu'on le dit; en tout cas, ils l'étaient sans effort. La légèreté a un premier charme; mais il n'y faut pas trop appuyer. Gardons-nous de ce que Mme de Staël a quelque part appelé le pédantisme de la légèreté.

III.

En soumettant ces réflexions aux personnes qui s'intéressent aux choses de l'esprit, on n'a nullement prétendu faire la critique d'aucune administration. Ce qui est arrivé est arrivé fort logiquement; personne n'en est responsable, et en tout cas ceux qui peuvent le plus justement s'en laver les mains sont ceux qui n'ont fait que recueillir l'héritage d'un long passé. Encore moins a-t-on voulu demander des réformes, ou même en indiquer. Je crois peu à l'efficacité des règlemens, non qu'ils soient indifférens; mais rarement le bien qui résulte des réformes compense l'inconvénient de changer ce qui est établi. Je conçois une administration idéale qui ne ferait pas un seul arrêté nouveau, et se bornerait à un choix de personnes. Les hommes sont tout; les règlemens, très peu de chose. Les conditions de notre enseignement supérieur tiennent d'ailleurs si profondément aux lois fondamentales de la société française sortie de la révolution qu'il ne faut songer à aucune modification radicale. Limiter la gratuité et la publicité absolues de cet enseignement semblerait illibéral. Le transporter hors de Paris, créer en France des villes d'étude, des Gœttingue, des Heidelberg, paraîtrait à plusieurs une pensée si folle qu'il est inutile de la discuter. Or toute la direction qu'a prise en France le système de l'enseignement supérieur est la suite de ces trois ou quatre conditions fondamentales. Faut-il donc renoncer à voir la France dotée de ces grands établissemens scientifiques qui font la gloire des pays étrangers? Non, sans doute. Les cadres existent; une administration éclairée, également attentive à toutes les parties de ses attributions, persuadée que le devoir de l'état est double, qu'il doit à la fois répandre les connaissances et les étendre, une telle administration, dis-je, saurait tirer un riche parti des ressources infinies que la France possède. Deux ou trois circonstances récentes me semblent de nature à faciliter cette tâche et à élever chez nous le niveau de l'enseignement supérieur.

Je mets sur la première ligne la liberté accordée en principe à un enseignement libre, d'un caractère à la fois attrayant et élevé, de se former à côté de celui de l'état. Si, comme on doit l'espérer, cette excellente institution est destinée à prendre des développemens, on en peut attendre les plus heureux effets. Tout éveil est

salutaire, et telle est la miraculeuse efficacité de la liberté qu'elle profite à tous, même à ceux dont elle semble blesser les priviléges. Dans mon opinion, personne ne retirera plus d'avantages de ces sortes de cours libres que l'enseignement de l'état. La charge d'amuser et d'instruire un public aimable et spirituel étant devenue ce qu'elle doit être, c'est-à-dire une industrie libre, permise, encouragée même, les titulaires des grandes chaires publiques seront plus à l'aise pour vaquer à leurs austères devoirs. L'état ne doit pas l'amusement au public. Il doit l'instruction élémentaire à tous; il doit de plus la haute instruction destinée à un petit nombre, mais dont les bienfaits retombent sur tous. On peut sérieusement espérer que les établissemens d'instruction supérieure gagneront à être ainsi débarrassés d'un public qui les faussait. Rendus à leur vraie destination, qui est de continuer la tradition de la haute culture, ils songeront moins à attirer la foule qu'à faire des élèves. L'idée de l'autorité scientifique, qui manque si profondément en France, s'étendra et se fortifiera.

Une distinction d'ailleurs s'établira de plus en plus. Que les chaires de facultés continuent à avoir pour but principal de répandre les vérités acquises, la science déjà faite, nous n'y voyons pas d'inconvénient; mais qu'on ne sacrifie pas à ce besoin légitime d'une exposition élégante et claire la science en voie de se faire, l'enseignement dont le but principal est de découvrir des résultats nouveaux. Que le Collége de France redevienne ce qu'il fut au XVIe siècle, ce qu'il a été depuis à plusieurs reprises, le grand chapitre scientifique, le laboratoire toujours ouvert où se préparent les découvertes, où le public est admis à voir comment on travaille, comment on découvre, comment on contrôle et vérifie ce qui est découvert. Les cours intéressans ou simplement instructifs n'y sont pas à leur place; il ne doit pas y être question de programmes complets et formant un ensemble. Les cadres mêmes du collége doivent varier sans cesse. A part un certain nombre de chaires, qui ont toujours leur raison d'être, car elles représentent de grandes divisions scientifiques où le travail se continue de siècle en siècle, les titres des chaires devraient être pour la plupart mobiles, correspondant à la tâche de chaque jour. Il ne faut pas s'obliger ici à des symétries imaginaires, ni tenir à ce que toutes les branches de l'enseignement soient représentées. Certes Dieu me garde d'indiquer une seule des chaires actuellement existantes dont on eût pu désirer la suppression, puisqu'il n'en est pas une qui ne soit occupée par un homme d'un rare mérite; n'est-il pas cependant regrettable qu'aucun vide ne se soit encore produit qui ait permis de créer une chaire de zend, une chaire de littérature védique, et surtout une chaire de langues

et de littératures celtiques? Ce dernier point est pour les amis des études savantes l'objet d'amères réflexions. Il n'y a pas en Allemagne, je ne dis pas une université, mais une école d'un ordre élevé qui n'ait sa chaire de langues et littératures germaniques anciennes. Serait-ce que les langues celtiques possèdent moins de monumens, qu'elles donnent lieu à des problèmes de critique moins intéressans et moins variés? Non certes. Les textes écrits dans les quatre dialectes celtiques forment une masse presque égale à celle des anciens textes germaniques; ils remontent presque aussi haut, et sous le rapport de l'intérêt historique et poétique ils sont, selon moi, supérieurs. Eh bien! ces trésors nationaux sont chez nous oubliés. Il a suffi de quelques exagérations niaises, des ridicules d'une ou deux académies celtiques au commencement de ce siècle pour jeter un discrédit complétement injuste sur ces études : nos vieilles langues indigènes ne jouissent pas du même honneur que le turc et le javanais; elles n'ont jamais été représentées dans notre haut enseignement.

Un riche Collége de France où rien ne soit donné à la frivolité, dont l'existence soit à peine connue du grand public, bien que personne n'en soit exclu, voilà donc le grand remède à cette infériorité dans les hautes études qu'un peuple jaloux d'être envié par les autres ne saurait patiemment souffrir. La raison qui fit créer le Collége de France au XVIe siècle est celle qui doit le faire durer. La renaissance avait créé une foule d'études et de méthodes auxquelles l'université refusait l'entrée dans ses établissemens. François Ier, au lieu de combattre directement par des mesures administratives l'esprit routinier de l'université, créa à côté d'elle un établissement rival, où les études nouvelles que l'on repoussait trouvèrent un asile. Ainsi se forma, comme par un concours de bannis, la grande école qui eut la gloire de représenter à son origine la plus haute culture de l'esprit humain. L'université, par exemple, fermait ses portes à l'étude du grec, parce que les bons docteurs n'avaient pas connu cette langue; le Collége royal eut la chaire de Danès. L'hébreu rencontrant des préventions plus graves encore, le Collége royal eut la chaire de Vatable. Les canonistes et les professeurs de droit romain s'obstinant à soutenir que le droit français n'existait pas et ne pouvait être enseigné, le Collége royal eut la première chaire de droit national, fondée pour de Launai. Ramus ayant vainement tenté d'introduire dans la philosophie universitaire un esprit plus libéral, le roi Henri II créa en sa faveur une chaire où il l'autorisait à poursuivre ses études selon le plan qu'il s'était tracé.

Loin de faire double emploi avec les établissemens de l'Université, comme on le suppose trop souvent, le Collége de France répond ainsi à des besoins d'un autre ordre. Son existence et sa pros-

11.525

périté sont si intimement liés au progrès de l'esprit humain que la manière plus ou moins fidèle dont il remplit sa mission peut être prise comme la mesure du développement scientifique à un moment donné. Les époques où le Collége de France a compté dans son sein les chefs du mouvement intellectuel ont été les époques fécondes en grands résultats; les momens où le Collége de France, transformé en succursale des établissemens universitaires, n'a fait que répéter les doctrines reçues sans poursuivre aucune méthode nouvelle, ont été des temps de décadence scientifique. Un corps comme l'université, — ai-je besoin de dire que je n'entends parler ici que de la tendance générale de l'institution et non des personnes distinguées qui peuvent en faire partie? — un corps, dis-je, comme l'université, chargé d'enseigner à tous les degrés les études réputées classiques, est nécessairement un peu exclusif. Les nouvelles études ne doivent pas être témérairement introduites dans le programme de l'instruction : il faut qu'un stage leur soit pour ainsi dire imposé, et il n'y a pas d'inconvénient à ce que l'enseignement commun ne suive qu'avec une certaine mesure le progrès de la science; autrement on s'exposerait à donner une sanction officielle à des hypothèses, et l'on s'obligerait à suivre les tâtonnemens qui se produisent toujours au début d'un ordre de travaux. Toute corporation d'ailleurs doit avoir ce qu'on appelle l'esprit de son état. Or l'esprit particulier de chaque état implique quelque chose qui n'est pas la libre allure de l'homme dégagé de tout lien. Un corps enseignant, quel que soit le nombre des hommes illustres qu'il renferme, est obligé de conserver un peu de ce bon petit esprit à la manière de Rollin, sage, honnête, ne péchant pas par trop de pénétration et de vivacité. La science a d'autres droits et d'autres devoirs; les utiles barrières que réclame l'austère fonction de l'enseignement seraient quelquefois pour elle des entraves; la première condition qu'elle exige pour porter ses fruits est la liberté. A côté des établissemens où se garde le dépôt des connaissances acquises, il est donc nécessaire qu'il y ait des chaires indépendantes où la grande originalité, qui dans l'enseignement proprement dit n'est pas une qualité indispensable, trouve sa juste place.

Que faire pour rendre le Collége de France à cette haute destination? Reprendre l'esprit de François Ier et de Henri II, y appeler les hommes qui dans les sciences physiques et mathématiques, ou dans les sciences historiques et philologiques, sont en voie de créer. Qu'aucune branche nouvelle d'études ne se manifeste en France sans qu'immédiatement elle soit représentée au collége par son fondateur. Il n'est nullement nécessaire que les chaires du Collége de France représentent le cadre encyclopédique de l'enseignement. Ce qui est essentiel, c'est qu'il représente l'état présent du mouvement

scientifique. Le but du Collége de France étant moins de fournir une série complète de cours que de maintenir la grande tradition des recherches de première main, les leçons du professeur, pour un grand nombre d'enseignemens, ne devraient constituer qu'une partie de ses devoirs. Le Collége de France n'a jamais été plus florissant qu'à l'époque où il n'avait pas de bâtiment à lui (1), et où chaque professeur réunissait à son domicile les disciples désireux de l'entendre. L'essentiel serait que l'homme voué à une série de recherches nouvelles formât autour de lui une école qui travaillât sous sa direction. Les laboratoires atteignent très bien ce but pour la chimie, la physique, les sciences naturelles. Peut-être pour l'enseignement philologique serait-il opportun de créer quelques bourses « d'auditeurs pensionnaires, » qui permettraient à des jeunes gens studieux de suivre durant un certain nombre d'années des études qui sont d'abord complétement improductives. La vie modeste du jeune savant étant devenue beaucoup plus difficile depuis les récentes transformations de la vie parisienne, il s'ensuivra un grand déchet pour la haute culture, si on n'y porte remède par des précautions sagement ménagées.

A plusieurs, de tels soucis pour des études en apparence humbles et obscures paraîtront superflus. Le grand danger de nos sociétés, ce sont les courtes vues. On ne songe qu'à un seul âge. « Depuis cinquante ans, a dit très bien M. Biot (2), les sciences physiques et chimiques ont rempli le monde de leurs merveilles. La navigation à vapeur, la télégraphie électrique, l'éclairage au gaz et celui qu'on obtient par la lumière éblouissante de l'électricité, les rayons solaires devenus des instrumens de dessin, d'impression, de gravure, cent autres miracles humains que j'oublie, ont frappé les peuples d'une immense et universelle admiration. Alors la foule irréfléchie, ignorante des causes, n'a plus vu des sciences que leur résultat, et, comme le sauvage, elle aurait volontiers trouvé bon qu'on coupât l'arbre pour avoir le fruit. Allez donc lui parler d'études antérieures, de théories physiques, chimiques, qui, longtemps élaborées dans le silence du cabinet, ont donné naissance à ces prodiges. Vantez-lui aussi les mathématiques, ces racines génératrices de toutes les sciences positives. Elle ne s'arrêtera pas à vous écouter. A quoi bon des théoriciens? Lagrange, Laplace, ont-ils créé des usines ou des industries? Voilà ce qu'il faut! Elle ne veut que jouir. Pour elle, le résultat est tout; elle ignore les antécédens et les dé-

(1) Il importe en effet d'observer que l'ancien « lecteur royal » était uniquement pensionné pour répandre et perfectionner de la façon qu'il jugeait la meilleure les études qu'il représentait. Le collége n'a commencé à avoir un local que sous Louis XIII.

(2) *Journal des Savans*, mars 1854, et *Mélanges scientifiques et littéraires*, t. Ier, p. 469-470.

daigne. Gardons-nous, tous tant que nous sommes qui cultivons les sciences, de nous laisser troubler à ce bruit des exigences populaires. Poursuivons avec une invariable persévérance notre patient travail d'exploration, sans les écouter. »

C'est moins la foule ignorante qu'une médiocrité prétentieuse et mesquine qui fait le raisonnement justement blâmé par M. Biot; mais il est très vrai que ce faux raisonnement est le véritable danger des sociétés modernes, surtout de la société française. Ce qui est brillant et actuel a chez nous trop d'avantages sur ce qui est à longue portée. La solidité en a beaucoup souffert. Certes nous savons plus de choses que le XVIIe et le XVIIIe siècle, le monde s'est pour nous infiniment élargi, l'histoire surtout, comme nous la concevons, n'a presque rien de commun avec ce qu'on appelait autrefois de ce nom; mais la discipline intellectuelle était plus forte alors. Quelle application! quel sérieux! et au milieu de singulières petitesses quel goût de la vérité! Les classes sociales étaient à quelques égards mieux ordonnées. La magistrature, le clergé, les institutions monastiques, fournissaient aux hommes laborieux d'excellentes formes d'existence. En s'obligeant à remplacer tout cela, le budget a accepté un lourd héritage. Qu'il n'y manque pas tout à fait; que l'état fasse pour la culture scientifique ce qu'il fait pour les choses indispensables qui seraient négligées, s'il ne s'en mêlait. Les forêts disparaîtraient, si on les abandonnait à la spéculation privée; il en faut cependant, et voilà pourquoi on les cultive comme choses d'état. Il en est de même de la haute science. Elle ne périrait pas sans doute, si l'état en France l'abandonnait : grâce à la division de l'Europe et aux bienfaisantes rivalités qu'elle porte en son sein, grâce surtout à l'initiative individuelle et aux grandes fortunes qui, en Angleterre particulièrement, sont venues en des mains intelligentes, l'avenir du libre développement de l'esprit est assuré; mais il y va de l'honneur de notre pays. L'intime persuasion que le monde nous admire ne suffit pas : il faut prouver par des effets qu'on tient sa place dans le genre de culture d'esprit que l'Europe a définitivement préféré.

Certes il serait fort puéril d'espérer que la France modifiera son caractère; il serait même téméraire de le souhaiter. Elle est charmante comme elle est. Aurait-on la baguette des fées, il faudrait trembler avant de toucher à ces choses complexes où tout se tient, où les qualités sortent des défauts, et où l'on ne peut rien changer sans faire crouler l'ensemble. Mais le moyen d'être vraiment soi-même n'est pas de cultiver ses défauts. La grandeur de la France est de renfermer les pôles opposés. La France est la patrie de Casaubon, de Descartes, de Saumaise, de Du Cange, de Fréret. La France a été une nation sérieuse aux époques où elle était le plus spirituelle; on pourrait même soutenir qu'elle était plus

spirituelle quand elle était plus sérieuse, et que ce qu'elle a perdu en solidité, elle ne l'a pas gagné en vrai charme. Gardons, je le veux bien, la tradition de l'esprit français, mais gardons-la tout entière. N'espérons pas surtout que nous exercerions désormais sur l'Europe l'action que nous avons exercée au XVIIe et au XVIIIe siècle en nous renfermant dans nos vieilles habitudes. La culture intellectuelle de l'Europe est un vaste échange où chacun donne et reçoit à son tour, où l'écolier d'hier devient le maître d'aujourd'hui. C'est un arbre où chaque branche participe à la vie des autres, où les seuls rameaux inféconds sont ceux qui s'isolent et se privent de la communion avec le tout.

La grande expérience que la France accomplit depuis la fin du siècle dernier se poursuit dans l'ordre intellectuel comme dans l'ordre politique. L'issue de cette expérience est tout à fait incertaine; mais il sera sûrement glorieux de l'avoir tentée. La démocratie à la manière française peut-elle constituer en politique une société forte et durable? Peut-elle constituer dans l'ordre intellectuel une société éclairée qui ne soit pas dominée par les charlatans, où le savoir, la raison, la supériorité d'esprit aient leur place, leur autorité légitime et leur prix? Voilà ce qu'on saura dans cent ans, et on le saura grâce à la France. Je suis de ceux qui croient à l'avenir de la démocratie; mais ces sortes de prévisions sont toujours sujettes à beaucoup de doutes, car les choses humaines sont trop compliquées pour qu'on puisse être sûr de tenir à la fois toutes les données du problème, et d'ailleurs la volonté des grands hommes vient de temps en temps déjouer les calculs. En tout cas, il faut continuer l'expérience. *Felix culpa!* Cette audace qui parfois nous enlève les avantages des gens sensés fait notre grandeur. Beaucoup d'excellens esprits, à la vue des crises périodiques suivies d'abattemens qui semblent le régime de notre pays, voudraient imiter ceux qui n'ont pas péché, ou bien user de remèdes capables de nous rendre le calme. Ce calme serait la mort. La France ne sait pas être médiocre. Si on veut travailler à la rendre telle, on n'y réussira pas; ce n'est pas médiocre, c'est nulle et inférieure à tous qu'on la rendrait. N'arrêtons donc pas cette fièvre glorieuse, qui est le signe de notre noblesse. Prenons garde seulement qu'un accès n'emporte le malade, ou ne le frappe d'une incurable débilité. La solide culture de l'esprit, une vigilante attention donnée aux intérêts permanens des sociétés, une perpétuelle appréhension de céder aux vues superficielles qui trop souvent surprennent les jugemens de la foule, sont les contre-poids au moyen desquels on préviendra quelques-unes des chances mauvaises d'une situation pleine de péril.

ERNEST RENAN.

DES PROGRÈS
DE LA MÉCANIQUE

M. LÉON FOUCAULT.

L'Évangile a dit : « Celui qui croit ne sera pas jugé. » Les savans devraient s'inspirer de cette maxime et dire à leur tour : Celui qui trouve ne sera pas jugé. Toute méthode qui fait trouver doit être accueillie avec reconnaissance, et quiconque apporte une vérité nouvelle doit toujours être bien reçu. Les voies de la science sont infinies, et le plus grand préjudice que l'on puisse lui porter est d'en proscrire quelques-unes en décourageant par un injuste dédain ceux qui les suivent ou les développent. Plus large et plus féconde sera la voie dans laquelle un grand homme aura engagé ses contemporains ou la postérité, plus méritans et plus utiles seront souvent les esprits rebelles qui, refusant le joug, persisteront dans les vieilles méthodes ou sauront s'en créer de nouvelles.

Deux puissans génies ont à des époques différentes changé la face de la géométrie et celle de la mécanique. Descartes et Lagrange, à deux siècles d'intervalle, ont créé, l'un la géométrie analytique, l'autre la mécanique analytique ; ils ont montré comment le calcul algébrique et l'analyse infinitésimale embrassent dans leurs combinaisons la solution de tous les problèmes de géométrie et de mécanique, sans qu'il soit nécessaire de recourir aux raisonnemens faits sur la figure ou inspirés par l'étude profonde des mécanismes, comment on peut espérer d'obtenir la proportion des figures et des mouvemens au moyen de règles uniformes qui remplaceraient le génie du géomètre par la patience du calculateur.

La mécanique a été renfermée dans une seule formule, mais il est difficile de l'en faire sortir : cette haute vérité, qui contient toutes les autres, ne les montre facilement que lorsqu'on les connaît à l'avance. La raison soumise, avant d'être éclairée, y trouve rarement la vue distincte de chaque résultat particulier, et ce n'est pas par là que *ceux qui ne voient pas commenceront à voir*. Parce que Lagrange s'est élevé, par un admirable effort de génie, jusqu'à la source de toutes les vérités de la science, n'a-t-on plus qu'à se confier au courant en abandonnant le gouvernail pour se laisser doucement et paisiblement descendre? Ce n'est pas ainsi qu'il le faut entendre. Le fleuve n'est pas navigable, et il n'est pas donné à tous de le parcourir sans rencontrer bien des écueils. En présence de cette formule maîtresse qui contient tout, il reste beaucoup à chercher, et pour la transformer en vérités sensibles, il faut être doué d'un génie spécial qui n'est, à proprement parler, ni celui de la mécanique ni celui de la géométrie.

Lors même que les géomètres, réussissant dans cette grande entreprise, atteindraient le but vers lequel, depuis plus d'un demi-siècle, ils s'avancent incessamment, et qui dépasse peut-être la portée de l'esprit humain, la mécanique ne serait pas absorbée par l'analyse; les deux sciences, unies d'un lien de plus en plus étroit, n'en resteraient pas moins distinctes et grandiraient l'une par l'autre en se prêtant un mutuel secours. La perfection des méthodes, pas plus là qu'ailleurs, ne pourra jamais suppléer à la puissance du talent, et les grands génies, quoi qu'il arrive, conserveront la possibilité de faire de grandes découvertes.

« Toutes les grandes choses ont leur excès, » a dit un illustre écrivain; cela est vrai, même dans la science. Quoique l'on ne soit jamais allé jusqu'à rejeter l'étude directe des questions particulières, on s'est trop souvent élevé au-dessus d'elles; les belles méthodes générales de la mécanique analytique ont été, pendant quelque temps, suivies d'une manière trop exclusive, et en s'attachant à montrer ce que les divers problèmes ont d'identique, on s'est exposé à perdre de vue ce qui les distingue les uns des autres. Les géomètres purs, en embrassant avec une savante monotonie l'infinie variété des détails connus dans l'application des formules, en vantant l'élégance et l'uniformité de leurs méthodes, en y pliant peu à peu l'enseignement tout entier de la science dans tous les pays, ont acquis à leurs procédés préférés une autorité, je dirai presque une tyrannie, sous laquelle les méthodes opposées, plongées dans un sommeil que nul ne troublait plus, semblaient mourir faute d'alimens.

On raconte qu'il y a une trentaine d'années à peine, un profes-

seur, curieux des vieilles traditions, avait eu recours aux méthodes du géomètre grec Apollonius pour démontrer par la géométrie pure les propriétés principales des sections coniques; ses élèves, avancés déjà dans la science, mais habitués à rattacher toutes leurs recherches à la méthode de Descartes, exclusivement suivie jusque-là, furent charmés de l'élégance de ces idées nouvelles à leurs yeux et de la facilité inattendue avec laquelle, disaient-ils, l'application de l'*algèbre* à la géométrie pouvait se traiter sans *algèbre*.

Trois hommes supérieurs ont réagi surtout à notre époque contre cette exagération d'une idée grande et féconde et contre l'abandon des procédés les plus fins et les plus brillans de l'esprit humain : M. Poncelet dans son *Traité des propriétés projectives* et M. Chasles dans ses nombreux et admirables écrits ont gagné, vraisemblablement pour toujours, la cause des méthodes qui les ont conduits si haut, tandis que M. Poinsot, dans une série de mémoires qui resteront d'impérissables modèles d'élégance et de profondeur, montrait que, dans la mécanique, rien ne dispense de considérer les choses en elles-mêmes, sans jamais les perdre de vue dans le cours du raisonnement. L'étude des beaux travaux que je viens de citer serait intéressante et instructive à plus d'un titre; mais chaque jour voit augmenter le nombre des lecteurs sérieux qui les considèrent à bon droit comme classiques, et celui qui voudrait aujourd'hui chercher à les défendre contre une appréciation inintelligente et injuste arriverait une trentaine d'années trop tard. Les chefs-d'œuvre sont peu à peu, quoi qu'on fasse, acceptés comme ils doivent l'être; ils ne changent pas toujours les esprits, mais ils s'imposent à leur attention. Nul n'oserait par exemple aujourd'hui contester l'importance et la hauteur des travaux mécaniques de Poinsot : il semble évident déjà que la postérité doit placer l'illustre auteur de la *Statique* bien au-dessus des contemporains, jadis plus célèbres, qui l'ont si longtemps méconnu. Poisson disait, au sein même, je crois, du Bureau des longitudes : « Si Poinsot se présentait à l'École polytechnique, ma conscience ne me permettrait pas de l'y admettre. » La section de géométrie, en 1813, était moins sévère dans son jugement et consentait à l'inscrire au troisième rang sur la liste des candidats à la succession de Lagrange : l'Académie le nomma et fit bien. Une exposition de l'ensemble de ses travaux et des idées neuves qu'il a apportées dans la science aurait été alors une œuvre utile et méritante; sans avoir aujourd'hui la même raison d'à-propos, elle offrirait encore un intérêt sérieux.

Les travaux que je veux signaler aujourd'hui sont dus à un esprit fin et délicat dont l'analogie avec celui de Poinsot m'a souvent frappé. Les voies qu'ils suivent sont très différentes : la science de

l'un tend à la pratique, celle de l'autre à la contemplation; mais ils ont tous deux le même sentiment profond de la réalité; ils témoignent pour les routes battues le même éloignement, poussé parfois jusqu'à l'injustice; ils considèrent tous deux, avec un dédain que je ne partage pas, les travaux estimables qui, de près ou de loin, ressemblent au devoir d'un bon écolier, et pour ajouter enfin un dernier trait qui leur est commun, tout ce qui dans la science ne leur semble pas clair n'existe pas à leurs yeux. M. Léon Foucault se sent capable d'inventer; absorbé par l'exploitation de ses idées, qu'il creuse consciencieusement, sans se décourager jamais, il ne se croit pas toujours le temps d'amasser des vérités dont l'usage semble encore lointain, et pour combler les lacunes d'une instruction mathématique très solide, mais peu étendue, il attend systématiquement que le besoin s'en fasse impérieusement sentir.

On lit dans Galilée un passage très curieux où, après avoir énoncé le principe des vitesses virtuelles, il déclare, pour toute démonstration, que quiconque niera le théorème ou conservera seulement le plus léger doute prouvera qu'il ne comprend rien à la théorie des machines. M. Foucault prononce avec la même conviction des anathèmes du même genre contre ceux qui contestent l'exactitude de ses conceptions; il va tout droit où le conduit sa vue, et comme il est fort clairvoyant, il n'admet pas qu'on le soit moins que lui : ses contradicteurs sont pour lui rebelles à la vérité, et il les accuse de nier l'évidence. S'il se trompait souvent ou seulement quelquefois, on pourrait lui reprocher l'ignorance volontaire des formes classiques; mais ses assertions, qui ont tant occupé les géomètres, s'étant toujours trouvées exactes, je vois dans cette ignorance même la preuve d'un mérite original et très supérieur.

I.

La première invention mécanique de M. Foucault est l'éclatante démonstration qu'il a donnée du mouvement de la terre, en le rendant sensible à tous les yeux au moyen d'un pendule librement suspendu à un fil. L'influence que la rotation de la terre devrait exercer sur les phénomènes observables à sa surface a été l'une des premières objections adressées à Copernic. On énumérait des conséquences très dures à admettre, qu'il semblait impossible d'éviter après avoir accepté le principe; mais ses partisans ont facilement dissipé ces vaines et chimériques préoccupations, et fait triompher la vérité par des réponses complétement décisives. Ils ont montré que, malgré la rotation de la terre, les oiseaux peuvent s'élever au plus haut des airs et redèscendre tranquillement vers leur nid sans

que chaque minute les en éloigne de plusieurs lieues, qu'une pierre lancée verticalement de bas en haut ne doit pas retomber à une centaine de pas vers l'ouest, et qu'une armée peut envoyer des balles et des boulets de canon, des flèches même et des javelots contre un ennemi situé à l'est, sans que la rotation de la terre le dérobe à ses coups. Galilée a répondu à ces objections, mais il a légèrement dépassé le but : suivant lui, tous ces phénomènes sont absolument illusoires, et le mouvement rapide qui nous emporte tous est rigoureusement et mathématiquement insensible.

Si la terre était entraînée par un mouvement de translation, quelque rapide qu'on voulût le supposer, pourvu qu'il fût uniforme, il n'exercerait aucune influence, petite ou grande, sur les phénomènes qui s'accomplissent autour de nous; mais la terre tournant autour de son axe, cette rotation doit produire de petites perturbations qui n'ont été analysées que plus tard et peu à peu, et dont M. Foucault a montré pour la première fois les effets avec une incontestable évidence.

Varignon paraît avoir signalé le premier, en 1707, la contradiction géométrique des lois de Galilée sur la chute des corps avec l'hypothèse de la rotation de la terre et celle d'une pesanteur constante; il se borne à montrer que la réunion de ces trois hypothèses implique contradiction sans oser décider celle qui doit être modifiée, et sans indiquer même ses conjectures : il est à croire d'ailleurs que s'il se fût prononcé, il n'eût pas bien choisi; son ouvrage sur la cause de la pesanteur le montre fort mal préparé à traiter de telles questions. On voit sur le frontispice une petite vignette fort élégante représentant deux personnages, un militaire et un religieux, auprès d'un canon braqué vers le zénith; ils regardent en l'air comme pour suivre le boulet qui vient d'être lancé. Sur la gravure même on lit ces mots : « Retombera-t-il? » Le religieux est le célèbre père Mersenne, et son compagnon est M. Petit, intendant des fortifications. Ils ont répété plusieurs fois cette dangereuse expérience, et comme ils ne furent pas assez adroits pour faire retomber le boulet sur leur tête, ils crurent pouvoir en conclure qu'il était resté en l'air, où sans doute il demeurerait longtemps. Varignon ne conteste pas le fait, mais il s'en étonne : « Un boulet suspendu au-dessus de nos têtes, en vérité, dit-il, cela doit surprendre! » Les deux expérimentateurs, s'il est permis de les nommer ainsi, firent part à Descartes de leurs essais et du résultat obtenu : on sait que l'intrépide philosophe ne demeurait jamais court; c'était un oracle toujours prêt qui répondait à tous et à tout. Il ne vit dans le fait supposé exact qu'une confirmation de ses subtiles rêveries sur la pesanteur. Plus d'un siècle après, d'Alembert, qui analysa très net-

tement le phénomène, calcula la déviation du boulet, en faisant abstraction de la résistance de l'air. Un projectile lancé verticalement de bas en haut avec une vitesse de 1,800 pieds par seconde, doit être dévié vers l'est et retomber à 600 pieds de son point de départ, et c'est, suivant lui, pour l'avoir cherché trop près que Mersenne et Petit n'ont pas retrouvé leur boulet; mais cette explication n'est pas même admissible : la résistance de l'air, négligée par d'Alembert, exerce une très grande influence. D'après les calculs de Poisson, une balle de fusil lancée avec une vitesse de 400 mètres par seconde, qui dans le vide retomberait à 50 mètres de son point de départ, ne serait déviée dans l'air que de quelques centimètres. L'expérience de Mersenne prouve donc seulement la difficulté de lancer un boulet dans une direction rigoureusement verticale : une balle de fusil serait plus facile à diriger, mais l'erreur de pointage, ajoutée à l'influence des courans d'air, produirait certainement des déviations plus considérables encore que celles qu'il faut mesurer. D'Alembert indiqua dans la même dissertation les effets du mouvement de la terre sur les projectiles lancés dans une direction quelconque et sur la chute verticale d'un corps pesant abandonné à lui-même. Laplace a repris la question dans la *Mécanique céleste*, et trouvé des résultats semblables. L'illustre Gauss s'en est également occupé. Poisson enfin y a consacré deux longs mémoires, dont la conclusion générale est que les déviations sont toujours fort petites et exigeraient pour être constatées des expériences minutieuses, presque toutes irréalisables.

Les plus célèbres et les plus exactes ont été faites, en 1833, dans les mines de Freyberg par M. le professeur Reech; il laissait tomber librement un poids et mesurait la déviation vers l'est; la hauteur de chute était de 158 mètres; la *moyenne* de cent six expériences a donné une déviation de 28 millimètres environ et trop faible pour être dégagée avec certitude de toutes les influences perturbatrices, en sorte que l'évidence du résultat n'est pas assez frappante pour fermer la bouche aux incrédules. C'est à l'occasion de faits de ce genre et des déductions logiques qui y conduisent que Laplace écrivait : « Quoique la rotation de la terre soit établie avec toute la certitude que les sciences physiques comportent, une preuve directe de ce phénomène doit intéresser les géomètres et les astronomes. » Cette preuve sans réplique, M. Foucault l'a apportée à l'Académie des sciences le 3 février 1851, et comme l'avait prévu Laplace, elle intéressa vivement les astronomes et les géomètres : elle n'apprit à personne que la terre tourne et que sa rotation peut modifier les phénomènes dynamiques à la surface, mais elle en montra un effet très net, très facile à observer, et qui, grandissant

avec le temps, ne pouvait être ni attribué à aucun autre principe, ni masqué par les perturbations accidentelles.

Nous croyons devoir reproduire les termes mêmes de la communication de M. Foucault :

« Les observations si importantes et si nombreuses dont le pendule a été jusqu'ici l'objet sont surtout relatives à la durée des oscillations; celles que je me propose de faire connaître à l'Académie ont principalement porté sur la direction du plan d'oscillation, qui, se déplaçant graduellement d'orient en occident, fournit un signe sensible de la rotation de la terre.

« Afin d'arriver à justifier cette interprétation d'un résultat constant, je ferai abstraction du mouvement de translation de la terre, qui est sans influence sur le phénomène que je veux mettre en évidence, et je supposerai que l'observateur se transporte au pôle pour y établir un pendule réduit à sa plus grande simplicité, c'est-à-dire un pendule composé d'une masse pesante homogène et sphérique, suspendue par un fil flexible à un point absolument fixe; je supposerai même tout d'abord que ce point de suspension est exactement sur le prolongement de l'axe de rotation du globe, et que les pièces solides qui le supportent ne participent pas au mouvement diurne. Si, dans ces circonstances, on éloigne de sa position d'équilibre la masse du pendule, et si on l'abandonne à l'action de la pesanteur sans lui communiquer aucune impulsion latérale, son centre de gravité repassera par la verticale, et, en vertu de la vitesse acquise, il s'élèvera de l'autre côté à une hauteur presque égale à celle d'où il est parti. Parvenu en ce point, sa vitesse expire, change de signe, et le ramène en le faisant passer encore par la verticale, un peu au-dessous de son point de départ. Ainsi l'on provoque un mouvement oscillatoire de la masse suivant un arc de cercle dont le plan est nettement déterminé, et auquel l'inertie de la matière assure une position invariable dans l'espace. Si donc ces oscillations se perpétuent pendant un certain temps, le mouvement de la terre, qui ne cesse de tourner d'occident en orient, deviendra sensible par le contraste de l'immobilité du plan d'oscillation dont la trace sur le sol semblera animée d'un mouvement conforme au mouvement apparent de la sphère céleste, et si les oscillations pouvaient se perpétuer pendant vingt-quatre heures, la trace de leur plan exécuterait dans le même temps une révolution entière autour de la projection verticale du point de suspension.

« Telles sont les conditions idéales dans lesquelles le mouvement de rotation du globe deviendrait évidemment accessible à l'observation; mais en réalité on est obligé de prendre un point d'appui sur un sol mouvant; les pièces rigides où s'attache l'extrémité supérieure du fil ne peuvent être soustraites au mouvement diurne, et l'on pouvait craindre à première vue que le mouvement communiqué au fil et à la masse pendulaire n'altérât la direction du plan d'oscillation. Toutefois la théorie ne montre pas là une difficulté sérieuse, et de son côté l'expérience m'a montré que, pourvu que le fil soit rond et homogène, on peut le faire tourner assez rapidement sur lui-même, dans un sens ou dans l'autre, sans influer sensiblement sur

la position du plan d'oscillation, de sorte que l'expérience, telle que je viens de la décrire, doit réussir au pôle dans toute sa pureté.

« Mais, quand on descend vers nos latitudes, le phénomène se complique d'un élément assez difficile à apprécier, et sur lequel je désire bien vivement d'attirer l'attention des géomètres. A mesure que l'on s'approche de l'équateur, le plan de l'horizon prend sur l'axe de la terre une position de plus en plus oblique, et la verticale, au lieu de tourner sur elle-même comme au pôle, décrit un cône de plus en plus ouvert; il en résulte un ralentissement dans le mouvement apparent du plan d'oscillation, mouvement qui s'annule à l'équateur pour changer de sens dans l'autre hémisphère. Pour déterminer la loi suivant laquelle varie ce mouvement sous les diverses latitudes, il faut recourir soit à l'analyse, soit à des considérations mécaniques et géométriques que ne comporte pas l'étendue restreinte de cette note. Je dois donc me borner à dire que les deux méthodes s'accordent, en négligeant certains phénomènes secondaires, à montrer le déplacement angulaire du plan d'oscillation comme égal au mouvement angulaire de la terre dans le même temps multiplié par le sinus de la latitude. »

M. Foucault décrit ensuite l'expérience dont, comme chacun sait, la réalisation est des plus faciles. Dès la séance suivante, un géomètre habile, membre de la section de géométrie, s'empressa de montrer « comment l'expérience importante de M. Foucault aurait pu être indiquée par les équations du mouvement interprétées sans inadvertance. » Les équations, qui auraient pu indiquer l'expérience de M. Foucault, avaient en effet été formées depuis longtemps : elles indiqueraient bien d'autres choses encore, si on savait les faire parler; mais, interrogées par le célèbre géomètre Poisson, elles lui avaient répondu que « la force perpendiculaire au plan d'oscillation est trop petite pour écarter sensiblement le pendule de son plan et avoir aucune influence appréciable sur son mouvement. » Dubuat, Clairault et Poléni avaient, avant Poisson, étudié mathématiquement l'influence du mouvement de la terre sur les oscillations du pendule. Le phénomène si simple et si concluant qui a tout d'abord frappé M. Foucault, à peine entrevu par Poléni, était resté complétement inaperçu de Clairault et de Poisson.

L'expérience attira l'attention des savans les plus illustres, autant et plus encore peut-être que celle des ignorans : la table des comptes-rendus de l'Académie porte, en 1851, vingt-six articles au mot pendule; il n'y en avait pas un seul en 1850. MM. Binet, Sturm, Poncelet, Plana, Bravais, Hansten, Quet, Dumas en ont fait successivement le sujet de leurs études analytiques. Leurs travaux sont de grande valeur sans doute, mais l'explication la plus nette et la plus élégante du phénomène reste encore celle que M. Foucault donnait à ses amis, en s'aidant, pour plus de clarté, d'une petite boule de bois sur laquelle il avait tracé les lignes qui l'ont aidé à trouver la loi du phénomène.

Si l'expérience pouvait se faire au pôle, il n'y aurait aucune difficulté; la question est purement géométrique : le plan d'oscillation est invariable; l'observateur, qui tourne avec la terre sans en avoir conscience, doit attribuer à ce plan fixe un mouvement égal et contraire, et le voir par conséquent exécuter en vingt-quatre heures une révolution complète, en tournant dans le même sens que les étoiles; mais à toute autre latitude la difficulté est plus grande; le plan d'oscillation ne reste pas immobile. On peut en effet regarder comme évident qu'il doit être constamment vertical, et comme la verticale change de direction, qu'elle décrit en vingt-quatre heures un cône plus ou moins ouvert, suivant qu'on est plus ou moins près de l'équateur, le plan qui la contient à chaque instant est nécessairement un plan mobile dans l'espace. Les apparences sont donc produites ici par la combinaison du mouvement de la terre avec le mouvement inconnu que va prendre le plan du pendule, et qu'il faut déterminer. Or, pour y parvenir, M. Foucault invoque un principe dont la démonstration rigoureuse n'a pas été donnée jusqu'ici, mais qui lui semble évident, comme à Galilée le principe des vitesses virtuelles, et comme à Huyghens les *postulata* sur lesquelles il a fondé la théorie du pendule. Le plan d'oscillation, tout en restant vertical, doit, selon M. Foucault, se placer à chaque instant de manière à faire le plus petit angle possible avec la position qu'il occupait dans l'instant qui précède. Si l'on se donne en un mot la position du plan d'oscillation à un certain moment, pour savoir ce qu'il est devenu après un temps très court, un millionième de seconde par exemple, il faut déterminer la position nouvelle qu'a prise la verticale par suite de la rotation terrestre, et chercher, parmi tous les plans qui passent par cette direction, celui qui forme avec le plan primitif le plus petit angle possible. Cette ingénieuse hypothèse conduit très simplement à la loi tant de fois confirmée : la rotation du plan d'oscillation est proportionnelle au *sinus* de la latitude.

La belle expérience fut rapidement répétée dans l'Europe entière. Les professeurs de Florence l'exécutèrent dès qu'ils en eurent communication, et, par une association bien naturelle d'admiration, opérèrent à côté même de la tribune de Galilée. Ils voulurent ensuite chercher dans les procès-verbaux inédits de l'académie *del Cimento* si, parmi les nombreuses observations faites sur le pendule, il ne s'en trouverait pas qui eussent trait à l'expérience nouvelle. Ils trouvèrent en effet les lignes suivantes, écrites par Viviani : *Osservammo che tutti i penduli da un sol filo deviano dal primo verticale e sempre per il medesimo verso.*

L'assertion est très claire. Il n'est pas supposable que les académiciens *del Cimento* n'aient pas cherché la cause d'un effet aussi extraordinaire; mais c'était une matière délicate, où il était dange-

reux de prendre parti : ils avaient connu Galilée, les aventures de leur illustre compatriote étaient encore récentes, et derrière la question du mouvement de la terre ils entrevoyaient le saint-office. On connaissait son aversion opiniâtre pour certaines vérités, et la critique moderne n'avait pas encore révélé toute sa bienveillante mansuétude. Tout en gardant le silence sur la cause présumée, l'académie a donné dans ses mémoires imprimés l'indication, moins précise, il est vrai, du même phénomène, et la déclaration d'une ignorance, peut-être volontaire, sur la nature des causes qui le produisent; elle propose de mesurer le temps en comptant directement les oscillations d'un pendule; mais elle conseille de le suspendre à deux fils, parce que le pendule à un seul fil, *quelle qu'en soit la cause*, s'écarte insensiblement de sa direction primitive, et son mouvement ne se fait plus bientôt dans un arc vertical, mais par une spirale allongée dans laquelle les vibrations ne se distinguent plus. Comme le remarque d'ailleurs avec équité le directeur de l'institut polytechnique de Florence, ces citations inédites ou obscures et oubliées n'enlèvent rien au mérite du nouvel inventeur, auquel elles étaient, comme à tous les physiciens, restées complétement inconnues.

Rien n'est plus ordinaire que de voir des inventeurs, persuadés qu'ils ont atteint le but aussitôt qu'ils en ont approché, s'arrêter en laissant à d'autres le soin de suivre les conséquences de leur idée et de perfectionner leur œuvre. Un premier succès éteint leur ardeur et satisfait leur curiosité. D'autres au contraire, plus persévérans et plus forts, regardent un premier résultat comme l'occasion d'un nouveau travail : ils marchent avec ardeur vers les vérités entrevues, en montrant incessamment, par l'heureuse abondance de leurs développemens et par des preuves continuelles d'habileté, que le hasard n'est pas leur guide.

C'est à cette seconde classe d'inventeurs qu'appartient l'auteur de l'expérience du pendule. Après avoir heureusement résolu un problème réputé si difficile, et mis dans une lumière éclatante une expérience inaperçue jadis, dont il ne restait que quelques traces obscures, il a cherché dans des combinaisons nouvelles des preuves plus sensibles encore du mouvement de la terre, et, par une exacte analyse des forces mises en jeu, il est parvenu à les diriger, en leur faisant produire des effets aussi brillans qu'inattendus. Un homme enfermé sans boussole dans une chambre, et n'apercevant pas le ciel, peut trouver la direction du nord et la latitude du lieu qu'il occupe. Tels sont les résultats extraordinaires démontrés et réalisés aujourd'hui, et que tous les savans, il y a vingt ans, auraient, sans hésiter, déclarés impossibles.

Frappé, comme tous les géomètres, par l'expérience du pendule,

M. Poinsot avait porté son attention sur le moyen de la rendre plus nette encore, en substituant au plan idéal dans lequel se meut le fil un objet matériel, dont la rotation de la terre déterminât le mouvement. La disposition qu'il proposa ne semble pas réalisable, mais elle fut peut-être l'occasion de l'invention du gyroscope. Le but primitif de cet instrument est de suspendre un corps de telle sorte qu'il reste indépendant de la rotation de la terre et que les supports, tout en entraînant son centre de gravité, ne changent nullement sa direction absolue dans l'espace. Il est clair que cette immobilité réelle contrastant avec la rotation terrestre, dont nous n'avons pas conscience, produira un mouvement relatif qui mettra celle-ci en évidence; mais il faut pour cela que le système de suspension, permettant au corps tous les mouvemens possibles autour de son centre, ne puisse par cela même lui en imposer aucun. Les moyens de réaliser cette condition sont connus depuis longtemps : la recherche n'en était d'ailleurs qu'un jeu pour un mécanicien aussi expérimenté que M. Foucault, et son gyroscope y satisfait avec un art parfait. Si l'on se borne cependant à suspendre une masse de cette manière, l'expérience ne donne aucun résultat : le mouvement relatif ne se produit pas, et c'est le frottement qui l'empêche. On ne peut en effet affranchir le corps de toute attache; si mobile que soit le support, il faut bien qu'il soit appuyé sur quelque chose, et malgré la finesse de l'exécution, le frottement intervient toujours dans le mouvement relatif des pièces en contact pour le ralentir ou pour l'arrêter. Pour éviter cet inconvénient, d'autant plus grave que les forces qu'il s'agit de mettre en évidence sont plus petites, M. Foucault, avant de suspendre son gyroscope, lui imprime une vitesse de deux à trois cents tours par seconde; cette rotation n'augmente pas la pression sur les supports et les frottemens restent les mêmes, mais elle accroît la résistance qui serait nécessaire pour empêcher le mouvement relatif que l'on veut observer, et l'axe du corps peut alors s'arrêter en semblant par là se mouvoir, puisque tout tourne autour de lui.

L'idée de faire tourner un corps pour affermir la stabilité de son orientation dans l'espace est extrêmement ingénieuse; elle repose sur un principe que l'auteur regarde comme évident, et qu'il justifie d'ailleurs par des expériences très faciles et très claires. Quelques explications semblent cependant nécessaires pour le mettre dans tout son jour.

Les géomètres anciens ont méconnu la loi d'inertie, c'est pour cela que la mécanique est une science toute moderne. Un point matériel isolé se meut en ligne droite et d'un mouvement uniforme tant qu'aucune cause étrangère ne vient le troubler. *Nego ullum*

motum perennem non rectum a Deo conditum esse, a dit Képler, et les géomètres ont fait de cet axiome la base solide de la science du mouvement; toutefois, en voulant appliquer ce principe, on rencontre dès les premiers pas bien des difficultés. Les points d'un même corps sont solidaires, leur distance doit rester invariable; si donc on les lance dans des directions différentes, ce qui a lieu lorsqu'on imprime au corps une rotation, il faut absolument qu'ils réagissent les uns sur les autres, en s'imposant en quelque sorte des concessions mutuelles, sinon le corps se brise et vole en éclats; c'est ce qui arrive, par exemple, lorsque dans une machine la roue du volant se trouve lancée avec une trop grande vitesse. Mais les corps solides des géomètres ne se brisent jamais; ils trouvent dans leur rigidité, inflexible par hypothèse, la force nécessaire pour écarter incessamment chaque point de la ligne droite qu'il tend à suivre et qui le séparerait des autres. Le mouvement général qui concilie tout est fort compliqué lorsqu'il s'agit d'un corps irrégulier, et l'on ne s'en fait tout d'abord qu'une idée fort obscure. Poinsot l'a beaucoup éclaircie; c'est là une des questions qui l'ont le plus occupé et, comme il le dit lui-même, une des choses qu'il a le plus désiré de savoir en mécanique. Dans le cas d'un corps régulier tournant autour de son axe de figure, le phénomène devient d'une extrême simplicité; la rotation persiste indéfiniment avec la même vitesse, et se fait toujours autour du même axe tant qu'aucune influence extérieure n'intervient. Pour changer la direction de l'axe, il faut changer celle de toutes les vitesses qui animent les différens points; l'effort nécessaire grandit avec ces vitesses, et l'on peut faire en sorte que, dans l'expérience du gyroscope, les frottemens qui restent les mêmes n'aient plus la puissance de le développer. Le corps, suspendu comme nous l'avons dit et animé d'un mouvement rapide de rotation, conservera donc la même direction dans l'espace; il est soustrait ainsi à la rotation de la terre, son centre seul y participe, mais selon notre façon de juger les choses, nous verrons son axe décrire un cône de révolution avec une vitesse telle que si l'expérience se prolongeait, il accomplirait un tour en vingt-quatre heures.

Le système de suspension, légèrement modifié, permet de retirer peu à peu à l'instrument la liberté absolue qu'on lui laisse dans la première expérience; on peut à volonté fixer l'axe du corps dans un plan horizontal ou vertical d'où il ne peut plus sortir, en restant toutefois absolument libre de s'y mouvoir en tout sens. Lorsque le plan choisi est horizontal, l'axe du gyroscope ne peut y rester en équilibre qu'en se dirigeant vers le nord, et c'est autour de cette direction qu'on le voit immédiatement osciller, formant ainsi une sorte de boussole mécanique dans laquelle le magnétisme ne joue

aucun rôle. En forçant l'axe du gyroscope à rester dans le plan méridien, on obtient un résultat non moins remarquable : on le voit se diriger parallèlement à l'axe du monde, et il donne la latitude approchée du lieu indépendamment de toute observation astronomique.

A ces curieux phénomènes qu'il a expliqués et prévus, M. Foucault en adjoint un grand nombre d'autres dont il serait malaisé de faire ici l'énumération et qui font de son instrument le moyen le plus élégant et le plus net d'étudier la rotation des corps; les lois suivant lesquelles les phénomènes se composent sont rendues visibles en quelque sorte, et l'autorité infaillible de l'expérience confirme, quelquefois même à l'avance, les déductions très assurées, mais souvent très cachées, de la géométrie la plus profonde.

II.

Tout en continuant ses travaux sur la rotation, M. Foucault poursuivait de belles recherches de physique entreprises depuis longtemps. Je ne veux parler ici que de ses inventions mécaniques; mais toutes les parties de la science sont étroitement unies : les vérités se prêtent une clarté mutuelle, et la connaissance profonde d'une théorie augmente sur tous les autres points la puissance et les ressources d'un esprit ingénieux.

M. Foucault avait appliqué son génie inventif à la construction des miroirs. Les lunettes dans lesquelles la lumière des astres est transmise à l'œil par réfraction étaient préférées depuis longtemps aux télescopes dans lesquels elle est réfléchie. La construction des miroirs présentait en effet de grandes difficultés : les moindres inégalités ont sur la netteté de l'image une influence bien plus grande que celle d'une incorrection semblable dans la construction de l'objectif de la lunette. La substitution du verre au métal dans la construction des lunettes a été un véritable événement, dont l'initiative appartient en grande partie à M. Foucault. Il a montré l'étonnante efficacité des retouches locales pour perfectionner indéfiniment, sans les recommencer, les surfaces de verre, qui ensuite, argentées chimiquement, fonctionnent à la manière des plus beaux miroirs et donnent à leur foyer d'excellentes images. Pour l'exploration du ciel, un télescope ainsi constitué peut lutter avec une lunette achromatique de même diamètre et coûte environ six fois moins. La matière du miroir est en verre commun, tandis que les cristaux de haut prix doivent former les élémens de l'objectif achromatique; le miroir, en outre, n'a qu'une surface et l'objectif en a quatre; la distance focale de la lunette étant enfin trois ou quatre fois plus grande que celle

du télescope, les frais de montage et d'abri sont augmentés par là dans une proportion qui rend l'achat de l'instrument inaccessible aux particuliers. Le télescope sera donc souvent préféré et tend chaque jour à l'être davantage.

Une fois construit cependant, il faut le diriger vers le ciel pour y contempler l'astre que l'on veut étudier, et comme le champ de la vision est malheureusement très borné, il faut lui imprimer un mouvement continu pour suivre les astres, qui, se déplaçant à chaque instant, ne seraient visibles dans un instrument fixe que pendant quelques secondes; le télescope doit donc tourner, comme les astres, d'orient en occident, en faisant un tour en vingt-quatre heures. Si l'on songe que le grand télescope construit récemment pour l'observatoire de Marseille pèse 1,000 kilogrammes, on comprend toute la difficulté d'un tel problème.

La solution obtenue par un mécanisme d'horlogerie serait complétement insuffisante; les impulsions successives, séparées nécessairement par des temps d'arrêt, donneraient à la lunette un tremblement continuel en faisant pour ainsi dire sautiller l'astre observé autour du fil auquel on doit rapporter son mouvement, et un tel instrument ne saurait suffire aux observations scrupuleuses et assidues de nos astronomes. Les systèmes les plus habituellement employés peuvent être comparés à des tournebroches plus ou moins perfectionnés et ne donnent aucune précision. Il faut citer néanmoins d'une manière spéciale l'élégant mécanisme appliqué par Gambey au petit équatorial qu'il a construit pour l'Observatoire de Paris; mais tout en admirant cette ingénieuse solution, les constructeurs l'ont trouvée généralement trop indirecte et trop dispendieuse pour chercher à l'imiter. A Greenwich le nouvel appareil est mis en mouvement par un mécanisme dont on dit beaucoup de bien, et qui cependant ne semble pas pouvoir être définitivement adopté : c'est une petite turbine à eau dont la valve est gouvernée par un pendule conique; mais la nécessité d'un cours d'eau et la possibilité de la gelée sont des inconvéniens graves devant lesquels la plupart des observatoires reculeront très certainement.

Peu satisfait de ces appareils et de quelques autres proposés ou essayés jusqu'ici, M. Foucault ne désespéra pas de pouvoir résoudre plus simplement ce problème difficile : il y est parvenu à l'aide d'un principe dont les applications doivent s'étendre dans toutes les branches de l'industrie. Tout le monde connaît les boules massives que l'on voit tourner dans toutes les machines à vapeur, et qui, s'écartant lorsque la rotation s'accélère, diminuent l'orifice d'admission de la vapeur en modérant la force dès qu'elle est devenue trop grande. L'efficacité de cette disposition est malheureusement

trop douteuse et trop lente : on corrige l'effet que l'on veut combattre en lui faisant produire un effet contraire; les deux causes opposées se choquent confusément, mais rien n'établit entre elles un équilibre rigoureux et ne balance exactement leur contrariété pour donner une solution précise. La vitesse d'ailleurs ne peut être modérée que par l'écartement des boules, qui en suppose l'accroissement préalable. L'inégalité est donc imparfaitement corrigée, et elle n'est pas prévenue. M. Foucault, profitant d'une idée déjà émise par l'habile constructeur M. Meyer de Mulhouse, s'est proposé de rendre la vitesse de rotation de l'appareil indépendante de l'angle d'écartement, et de diminuer pour cela le poids des boules par un contre-poids dont l'action augmente quand l'écart est plus grand; il a trouvé les conditions précises d'une compensation rigoureuse, et des dispositions diverses permettent de les réaliser mathématiquement avec une parfaite justesse : il suffirait par exemple de faire descendre le contre-poids sur la courbe tant de fois rencontrée depuis Huyghens par les mécaniciens géomètres, et que l'on nomme cycloïde. Cette disposition donnerait un instrument théoriquement parfait, comme le pendule cycloïdal d'Huyghens, mais il n'a pas plu à M. Foucault de l'adopter; c'est chez lui une maxime absolue, que dans un appareil durable et précis on ne doit employer ni chaînes, ni cordages, ni poulies, ni courbes, ni coulisses, ni galets, ni flotteurs, ni liquides, rien autre chose enfin que des contre-poids guidés par des droites articulées. C'est à ces pièces solides et inflexibles qu'il réduit ce que Fontenelle appelait *la matière machinale*. N'acceptant donc ni les courbes, ni les fils, il a remplacé la cycloïde par un système de leviers, préférant à la perfection théorique une disposition plus efficace et plus solide, qui, sans atteindre rigoureusement le même but, satisfait pleinement à toutes les convenances de la pratique.

L'organe principal du régulateur, étant mis en relation avec la machine, indiquera si la vitesse est plus grande ou plus petite que celle qui lui convient. Les boules seront *folles*, et la plus légère variation de vitesse les forcera à s'élever au plus haut ou à se rapprocher jusqu'à toucher la tige. On pourra dire alors, en un certain sens, que l'appareil est régulier par essence et capable d'une seule vitesse; mais comment lui donner la force nécessaire pour imposer cette vitesse toujours égale et toujours permanente, et communiquer son uniformité? M. Foucault y parvient en adaptant aux boules un levier qui, guidé par elles, ouvre ou ferme la communication d'un ventilateur avec l'air extérieur, en lui faisant consommer plus ou moins de travail. De là une résistance qui, croissant aussi rapidement que l'on veut, surveille pour ainsi dire la

vitesse avec une continuelle vigilance, la gouverne par des efforts toujours efficaces tant qu'ils ne sont pas poussés à l'extrême et témoigne de sa constance en conservant les boules entre les limites d'écartement arbitrairement fixées. Lorsque l'une des limites est atteinte, l'appareil abdique, et l'on est averti de son impuissance; mais jusque-là le remède précède le mal, la résistance n'attend pas pour s'accroître que le changement de vitesse se soit produit, et la machine, qui semble douée d'une prévoyance instinctive, se raidit ou se relâche avec une admirable souplesse pour soulager la puissance motrice ou la tenir en bride en lui mesurant la résistance avec la plus précise exactitude.

La fonderie de Fourchambault, l'usine de M. Sautters, constructeur de phares, et les ateliers de la maison Cail ont appliqué déjà le régulateur. Les conditions deviennent ici très différentes : la force motrice étant la vapeur et non un poids, il est facile de la réprimer directement en réglant l'admission à l'aide du système des boules sans recourir à l'emploi du ventilateur, qui ne serait d'aucune utilité. Le succès a été décisif; on peut arrêter tout à coup le travail, les boules sont agitées un instant, mais la machine, sans ressentir aucun trouble, continue à tourner tranquillement avec une inflexible régularité.

M. Foucault a transformé très heureusement son appareil en vue d'une application plus importante encore. Sur les bateaux à vapeur, les régulateurs ordinaires sont complétement inefficaces; l'action de la pesanteur, dérangée à chaque moment par les oscillations du navire, ne peut plus donner de résultat utile, et si, pour quelques instans seulement, la tempête soulève l'hélice au-dessus de l'eau, la puissante machine, qui conserve sa force tout entière, ne rencontre plus d'obstacles, et lance les ailes avec une violence tellement furieuse qu'elles se brisent parfois en retombant sur la mer. La disposition adoptée concilie l'exactitude avec la simplicité si nécessaire et si difficile à obtenir dans les appareils de ce genre. Le manchon auquel sont attachées les tiges qui portent les boules, au lieu d'être fixe, glisse librement le long de l'axe, et, par un renversement ingénieux, c'est le sommet opposé du parallélogramme articulé qui sert de point fixe. Ce système oblige les boules, quel que soit l'écartement des tiges, à rester dans un même plan horizontal; leur poids devient alors sans influence sur le mouvement, et l'effet de la pesanteur est annulé. Pour que le cercle décrit par elles soit toujours parcouru dans le même temps, on démontre alors très aisément que la force centripète qui les sollicite doit être proportionnelle au rayon de ce cercle, c'est-à-dire à la distance des boules à l'axe, et cette condition est très heureusement et très simplement

remplie à l'aide de ressorts dont l'énergie augmente avec l'écartement, et peut, dans les limites d'écart que permet la machine, lui être considérée comme proportionnelle. L'isochronisme une fois obtenu, on achève de résoudre le problème comme dans le cas des machines installées à terre.

III.

Pour connaître un écrivain, il suffit, a-t-on dit, d'en lire une page. Ce jugement, qui est fort juste, peut s'étendre à toutes les œuvres de l'esprit : la *faculté maîtresse*, comme dit M. Taine, apparaît dans toute production originale et personnelle, et pour la retrouver dans les autres travaux de même origine, il n'est nécessaire d'aucun parti-pris.

La physique a occupé M. Foucault plus longtemps que la mécanique et avec un succès presque égal. Ce n'est pas mon dessein de passer en revue ses recherches sur l'optique et sur l'électricité; dans des sujets divers on retrouve le même esprit, et j'aurais peu de traits nouveaux à signaler dans sa manière d'aborder les questions et de les résoudre. En physique comme en mécanique, il montre plus de sagacité que de profondeur : il ne fait pas de travaux d'ensemble, mais des inventions; il n'apporte pas de théories, mais des faits décisifs et inattendus qui éclairent et confirment les principes. Sans embrasser dans de vastes systèmes l'universalité des causes, il étudie la nature, moins pour en démêler les énigmes que pour en approprier à notre usage les forces les plus cachées, et il cherche moins curieusement enfin à contempler la lumière et à la montrer qu'à la suivre. Il est difficile aujourd'hui d'enseigner la physique sans le citer souvent avec honneur et sans manier les appareils qu'il a inventés et construits. Ses travaux sur la vitesse de la lumière ont eu un grand retentissement; il a cherché d'abord à faire réussir une expérience très importante, mais complétement irréalisable, imaginée par Arago. D'après le programme de l'illustre physicien, l'observation devait porter sur un rayon de lumière réfléchi par un miroir tournant avec une vitesse de mille tours par seconde et lancé par ce miroir à tout hasard pour aller rencontrer, s'il avait ce bonheur, un autre miroir dont la rotation n'était pas moins rapide; après ces deux réflexions, un observateur attentif et assidu pouvait, suivant un calcul de M. Babinet, nourrir l'espoir fondé d'apercevoir le rayon une fois en trois ans dans les conditions d'une bonne expérience. L'appareil avait été monté, mais ceux qui avaient regardé n'avaient rien vu, et douze ans s'étaient écoulés sans que les physiciens parvinssent à saisir les rayons fugitifs : on considé-

rait le projet d'Arago comme une ingénieuse et brillante chimère. M. Foucault l'a réalisé, il a renvoyé le rayon dans une direction fixe en rendant par là l'expérience très facile et très sûre. C'est à Arago que revient sans contredit l'honneur des belles conséquences qui s'en déduisent et qu'il avait prévues, mais sans M. Foucault nous les attendrions peut-être encore. Après avoir atteint le but et forcé l'admiration des plus difficiles, lui seul ne fut pas satisfait. « Il est douteux, disait-il, que les expériences faites à la surface de la terre puissent déterminer jamais la vitesse de la lumière avec la même exactitude que la discussion des observations astronomiques. » Ce doute l'a tourmenté pendant treize ans, et de perfectionnement en perfectionnement, il est parvenu enfin à assigner une vitesse de 72,500 lieues par seconde que les physiciens ne contestent pas, et que les astronomes les plus autorisés acceptent comme base de calculs importans, qui ne vont à rien moins qu'à diminuer de plus d'un million de lieues la distance présumée de la terre au soleil.

Citons encore, sans y insister, puisque la mécanique seule nous occupe, l'interruption des courans électriques obtenus en faisant plonger dans un bain de mercure, recouvert d'une couche d'alcool, le conducteur mû par un ressort métallique qui vibre sous l'influence d'un électro-aimant en fermant et rétablissant le courant avec une régularité parfaite une soixantaine de fois par seconde. La substitution de cet interrupteur aux pièces solides qui, dans les mêmes conditions, seraient hors de service en quelques minutes, est l'une des inventions qui ont permis au célèbre et habile M. Ruhmkorff la construction de ses beaux appareils d'induction. Il est impossible enfin de ne pas rappeler, en terminant, l'appareil régulateur de la lumière électrique qui, construit d'abord pour imiter le soleil dans le troisième acte du *Prophète*, a été trop souvent employé depuis pour que l'on songe encore à en citer l'inventeur. Ces travaux si divers montrent tous l'alliance heureuse et bien rare de deux qualités que M. Foucault possède excellemment : la pratique la plus délicate et la plus ingénieuse, unie aux vues théoriques les plus exactes et les plus sûres.

Les industriels ont profité de ses inventions; les géomètres les ont prises pour thème de calculs justement admirés; mais ses assertions premières ont été confirmées; elles subsistent dans toute leur étendue, et il serait injuste d'oublier ou de méconnaître les idées simples dont elles sont nées. Quoique la renommée de M. Foucault soit égale à son mérite, on n'a pas jusqu'ici rendu pleine justice à son esprit éminemment mathématique. Les mathématiques, considérées comme un pur exercice de l'intelligence, l'avaient d'abord peu attiré, et il n'est pas impossible que les vérités abstraites les plus

curieuses ne lui aient semblé autrefois que de vaines et stériles subtilités; mais il a bien vite reconnu le lien immédiat et sensible qui les unit aux applications; il a vu en elles la source d'une lumière supérieure et pure qui éclaire les principes de la physique sans en corrompre la simplicité. Il a demandé des conseils et des inspirations aux beaux travaux de Poinsot : le commerce de ce grand esprit a élargi les vues et grandi le cercle de ses méditations. Son goût très prononcé pour la logique naturelle subsiste toujours, mais il n'est plus exclusif : les procédés de pure intuition ne pouvaient suffire longtemps à un inventeur aussi actif et aussi bien doué. Il a compris que toutes les vérités s'éclairent mutuellement sans se gêner jamais, et que, comme l'a dit Fontenelle, « il est plus aisé d'apprendre les mathématiques que d'aller loin sans leur secours. » Nul peut-être ne saurait dire avec plus de précision jusqu'où peuvent conduire les chemins courts et faciles qu'il affectionne et comment les principes sûrs et infaillibles de la théorie éclairent un esprit bien fait, en lui servant de guide et de flambeau. Sans eux, le génie le plus heureux, conduit seulement par sa pénétration et par la logique naturelle, demeure suspendu dans une incertitude continuelle et trouve rapidement des bornes étroites auxquelles M. Foucault s'est heurté autrefois, mais qu'il a franchies depuis longtemps. On lui a reproché de manquer de rigueur, et sans rigueur, nul ne le conteste, il n'y a plus de géométrie; c'est là une fausse accusation. M. Foucault, on ne doit pas l'oublier, ne professe pas; il ignore l'art de présenter ses inventions selon les formes de l'école; il persuade contre les règles, et ne sait pas réduire démonstrativement ses contradicteurs au silence. Cependant, à prendre ses expressions dans la juste étendue de leur sens véritable, toutes ses assertions sont exactes dans les termes mêmes où il les énonce : il sait toutes les routes de la science du mouvement, il a pénétré au fond de ses théories les plus abstraites, et pour l'embrasser tout entière, il ne lui manque que la manière de savoir. La langue algébrique lui est peu familière, il la comprend, mais ne la parle pas, et ne sait trop que répondre quand on lui montre ses vérités nouvelles préexistant dans de vieilles formules, et découvertes une seconde fois, comme le disait Poinsot, par la méthode qu'on lui dit être la bonne et la véritable. C'est pour cela que, sans être plus modeste qu'il ne faut, il a, je crois, besoin qu'on lui répète très haut et très publiquement qu'il est dans une voie excellente et irréprochable, et qu'il serait bien fâcheux qu'il en changeât. Ses travaux n'empruntent rien aux découvertes récentes de la science analytique; la savante simplicité de ses méthodes aurait été accessible il y a deux cents ans : c'est là son originalité à notre époque et la

preuve décisive d'un rare mérite. Lorsque le terrain sur lequel on se place a été longtemps parcouru par des chercheurs aussi instruits qu'empressés, il faut beaucoup de bonheur pour y découvrir des voies nouvelles; si ce bonheur n'accompagne pas toujours le talent, on comprend que sans lui il serait impossible, et lorsqu'il est plusieurs fois renouvelé, le sentiment équitable des juges éclairés lui accorde un autre nom que l'avenir ne contestera pas, j'en ai la conviction, à l'ensemble des travaux de M. Foucault.

Faut-il pour cela le choisir pour guide, et conseiller aux jeunes gens qui cherchent leur voie de suivre son exemple et d'appliquer la méthode d'étude et de recherche qui lui a si bien réussi? Ce serait les engager dans une difficile entreprise et oublier qu'il a été dit : *qui aime le péril y périra*; l'étude du passé est le guide le plus sûr de l'avenir. A aucune époque peut-être l'instruction scientifique n'a été plus fortement organisée que de nos jours; nos grandes écoles, gardiennes des traditions les plus élevées, la répandent avec abondance et fortifient leurs élèves par des exercices continuels et savamment gradués; des cours publics, conduisant leurs auditeurs jusqu'aux dernières cimes de la science, leur permettent de satisfaire presque sans travail une légitime et nécessaire curiosité; les théories, exposées et discutées au moment même où elles viennent de prendre naissance, sont rendues claires et intelligibles à tous. On signale les progrès qui restent à accomplir, les calculs qu'il serait utile d'entreprendre, les expériences qui décideraient un point douteux, et chacun peut, selon ses goûts, ses forces et son degré d'instruction, choisir sa tâche et contribuer à l'œuvre commune. Tout travailleur de bonne volonté est accueilli avec bienveillance; on lui montre la trace de ceux qui l'ont devancé, en lui livrant, pour l'aider à la suivre, toutes les richesses qu'ils ont acquises : des méthodes sûres et longuement éprouvées lui donnent en quelque sorte la certitude du succès; il peut, s'il le veut, avec de tels soutiens, apporter au progrès son modeste contingent et faire les premiers pas dans la route où l'on devient célèbre. Un débutant doit profiter de ces précieux secours : c'est le seul conseil prudent que l'on puisse lui donner, en souhaitant peut-être tout bas qu'il se sente assez fort pour ne pas le suivre.

J. Bertrand.

PROGRÈS
DE L'ARCHÉOLOGIE
GRECQUE ET ROMAINE.

Je ne crois pas avoir à m'excuser d'entretenir le public de questions qui paraissent, au premier abord, ne devoir intéresser que quelques personnes; il me semble que je suis suffisamment justifié par l'importance que les études archéologiques ont prise depuis quelques années. Cette importance, que beaucoup de personnes trouvent inexplicable, s'explique cependant sans peine par les tendances générales de notre époque. Notre siècle appartient aux sciences; c'est une vérité que l'on ne conteste plus, et leur domination est si bien établie qu'elle se fait sentir même sur la littérature. Parmi les genres littéraires, ceux-là réussissent le mieux aujourd'hui qui ressemblent le plus aux sciences, et qui font, comme elles, plus d'usage du jugement que de l'imagination, par exemple la critique et l'histoire, et même il est visible, surtout depuis quelques années, que l'histoire et la critique cherchent à se développer de préférence du côté par où elles sont le plus scientifiques. Elles s'éloignent des grands développemens oratoires, des théories générales, dans lesquelles il entre toujours un peu d'arbitraire, et des considérations vagues d'esthétique, que chacun applique à sa fantaisie. Au contraire elles s'attachent de plus en plus aux textes, aux inscriptions, aux chartes, aux monumens de toute sorte; elles les publient, elles les analysent, elles les commentent avec ce soin minutieux que prennent les sciences physiques de multiplier les observations de détail, au lieu de perdre pied, du premier coup, dans des généralités douteuses. De là vient l'essor qu'ont pris sous nos yeux tous les genres d'érudition, l'étude des langues,

la critique des textes, l'interprétation des monumens, et surtout les recherches archéologiques, qui en ce moment sont à la mode. Ce qui semblerait assez prouver que ces sortes d'études sont la véritable vocation de notre siècle, c'est qu'il est là plus original, plus véritablement inventif que dans tout le reste. Certes nous avons eu de grands poètes et d'illustres orateurs; je crois pourtant que, si les lettres voulaient opposer quelque chose aux admirables découvertes que les sciences ont faites de nos jours, elles seraient bien obligées d'avoir recours aux travaux de Champollion sur l'Égypte et à ceux d'Eugène Burnouf sur les anciennes langues de l'Orient. De cette façon elles soutiendraient la lutte sans trop de désavantage, car il n'est guère plus beau d'être parvenu à décomposer la lumière et à trouver par ce moyen de nouveaux corps simples que de nous avoir révélé toute une grande civilisation ignorée. Quelque admiration que l'on éprouve pour Cuvier quand il reconstruit les créations primitives de la terre, on peut, je crois, sans faire tort à sa gloire, placer auprès de lui le savant qui, en nous donnant la clé de ces vieilles langues perdues, et en nous faisant connaître du même coup les peuples qui les parlaient, a reculé de plusieurs siècles les souvenirs de l'humanité.

Longtemps ces études se sont poursuivies au milieu de l'indifférence générale. Les lettrés de profession affectaient de les dédaigner, et le monde se vengeait de les ignorer en s'en moquant. Il n'en est plus tout à fait de même aujourd'hui, et nous avons assisté à un revirement fort inattendu. Après avoir longtemps vécu à l'ombre des écoles et des académies, elles se sont tout à coup imposées avec éclat à l'attention publique. L'archéologie s'est mêlée aux discussions politiques, et elle est en possession aujourd'hui de fournir des armes aux partis qui se combattent. La philologie a fait plus de bruit encore, car elle s'est trouvée engagée dans les querelles religieuses. Tant que Wolf et son école se contentaient de discuter l'authenticité des ouvrages de Platon ou de Cicéron, on ne s'en inquiétait guère dans le monde; tant que Creuzer et ses disciples ne se sont occupés que des mythologies profanes, les savans seuls admiraient cette sagacité merveilleuse qui retrouvait le sens des vieilles croyances et rendait la vie à des religions éteintes. Mais le jour où ces érudits audacieux, exercés à la critique des textes grecs et latins, se sont mis à étudier les livres sacrés, et où ils ont élevé des doutes effrayans sur l'authenticité de ces livres et créé des systèmes hardis sur les diverses époques de leur rédaction, quand, de leur côté, les mythologues, appliquant au christianisme des méthodes éprouvées ailleurs, ont prétendu traiter ses légendes comme celles de la Grèce et de l'Inde et les expliquer de la même façon,

l'émotion a été extrême, aussi bien que la surprise. Rien n'est plus curieux que de voir comment des gens qui se croyaient au courant du mouvement littéraire et philosophique parce qu'ils lisaient avec conscience les livres où nous refaisons tous les ans la biographie de Racine ou l'éloge de Descartes, et qui ne savaient rien, ou presque rien, de ce travail original et profond qui s'accomplissait au-delà du Rhin, ont été abasourdis quand on leur en a apporté les résultats. Il a bien fallu reconnaître alors l'importance de toutes ces études dont on se moquait. Ce ne sont point d'inutiles curiosités, comme on le croyait, des sciences vaines et mortes, sans application possible à la vie. Les voilà mêlées à ce qu'il y a de plus vivant au monde, aux questions politiques et religieuses. Elles leur ont fourni des élémens nouveaux, elles ont rafraîchi le fond d'idées sur lequel ces questions vivaient depuis trop longtemps, et du premier coup elles les ont renouvelées, en sorte qu'on peut prévoir aujourd'hui que, dans les crises prochaines de l'humanité, la critique et l'érudition tiendront la place qu'occupait la philosophie dans les révolutions du siècle dernier.

I.

De toutes les branches de l'archéologie ancienne, c'est l'épigraphie qui a été cultivée de nos jours avec le plus d'ardeur et de succès. L'étude des inscriptions, qui ne semblait pas devoir être très populaire, a attiré des hommes distingués et donné naissance à de très importans ouvrages. Il est en effet facile de prouver qu'elle est tout à fait appropriée à l'esprit de notre époque, et nous apprend des temps anciens ce qu'aujourd'hui nous souhaitons le plus en savoir. Assurément les inscriptions ne contiennent pas toute l'histoire du passé, comme quelques-uns semblent le croire ou affectent de le dire, et il faut quitter l'espérance qu'elles rendent jamais inutile Salluste ou Tacite; mais elles nous font savoir des choses que nous ne pouvons apprendre que d'elles, et dont les historiens n'ont pas songé à nous dire un mot. Si l'on veut connaître exactement la nature des services qu'on peut tirer d'elles, il suffit de jeter les yeux sur les premières pages du recueil d'Orelli, qui est une sorte de manuel épigraphique : on y voit tout de suite qu'il ne faut pas se fier aux inscriptions pour apprécier les faits ou pour connaître les hommes; la vérité y est à chaque instant outragée, les bons et les mauvais princes s'y succèdent avec les mêmes titres, ils sont tous invariablement *pères de la patrie* et *nés pour le bien de la république*. S'il y a quelque différence entre eux, c'est qu'en général les plus méchans sont aussi les plus loués. Tous ces misérables princes

qui précèdent Dioclétien, même les Valérien et les Galien, si souvent humiliés par les Germains et les Perses, n'y sont pas moins appelés *victores* ou *invicti*. Arcadius et Honorius, sous lesquels l'empire achève de se dissoudre, reçoivent le nom d'*invictissimi*. Quatre ans avant la prise de Rome par Alaric, on y voit gravement annoncé que la nation des Goths est détruite pour toujours, ce qui n'empêche pas le Goth Théodoric, lorsqu'il est maître de Rome, d'être appelé, comme les autres, *victorieux et toujours auguste*, et même, ce qui est plus surprenant, *défenseur de la liberté*. Il est vrai que Narsès, le lendemain du jour où il a chassé le roi des Goths, devient à son tour le *sauveur de la liberté de Rome et de l'Italie*. Il ne faut donc pas aller chercher dans les inscriptions la vérité exacte et complète sur les hommes et les faits. Les brusques reviremens que je viens de faire voir nous montrent qu'on ne l'y trouverait pas plus que dans ces journaux officiels qui, dans tous les pays, sont invariablement l'organe du parti qui triomphe, et qu'une révolution fait passer sans transition d'un gouvernement à l'autre. On peut dire même, à ce point de vue, que les inscriptions sont une sorte de *Moniteur* de l'empire romain. Puisque nous avons perdu les *Acta diurna*, qui étaient le véritable journal de Rome, sachons au moins profiter de ce journal de pierre et de marbre que nous possédons encore; demandons-lui ce qu'il est naturel qu'il contienne, non pas une appréciation fidèle des événemens, mais le tableau de l'organisation d'une société, la vie officielle d'un peuple, qui valent bien aussi la peine d'être étudiés. Voilà ce que nous apprennent surtout les inscriptions et ce qu'elles peuvent seules nous apprendre. C'est seulement par elles que nous pouvons refaire la série complète des magistrats romains depuis les consuls et les préteurs jusqu'à ces humbles *magistri vicorum*, dont l'autorité ne s'étendait que sur quelques rues. C'est par elles que nous connaissons tout ce petit monde d'employés par lesquels l'administration centrale pénétrait des hauteurs du Palatin jusqu'aux dernières échoppes de Suburra : les historiens sont trop grands seigneurs pour descendre si bas; au-delà de l'édile et du questeur, ils ne connaissent presque plus personne. Si l'on souhaite en savoir davantage, si l'on veut connaître à fond le gouvernement de Rome et celui des provinces, refaire le tableau exact d'une légion ou d'un municipe, se rendre compte de cette immense machine, une des plus parfaites après tout qui aient jamais été construites, et qui comprenait tout l'univers dans ses rouages, il faut bien avoir recours aux inscriptions. C'est seulement avec leur aide qu'on peut prendre quelque idée de cette grande administration romaine qui a gouverné les nations antiques, et dans le moule de laquelle les nations modernes ont été jetées. Voilà le

caractère des renseignemens qu'il faut demander à l'épigraphie, et l'on voit bien que, comme je le disais tout à l'heure, ils sont tout à fait appropriés aux besoins et aux préférences de notre époque. Aujourd'hui qu'on étudie les questions par leurs côtés scientifiques, les statistiques sont en faveur. Les sciences économiques en font un fréquent usage, et l'histoire essaie d'en retrouver les élémens épars dans les monumens du passé. Or c'est précisément la statistique administrative de l'ancien monde que l'épigraphie promet de dresser pour nous.

Notre temps a l'honneur d'avoir compris le premier tous les services que l'on peut tirer de l'épigraphie pour l'histoire, et celui qui le lui a fait comprendre, c'est Borghesi. Aussi est-ce par lui que, dans cet examen des derniers ouvrages épigraphiques, il me semble juste de commencer.

Lorsqu'en 1860 Borghesi mourut sur le rocher de Saint-Marin, où il s'était retiré depuis quarante ans pour y trouver l'indépendance, on ne pouvait certes pas dire qu'il fût mort tout entier. Sa méthode lui survivait; son esprit animait encore ces études dont il s'était occupé toute sa vie; ses élèves continuaient son œuvre. Cependant il ne laissait aucun ouvrage important auquel son nom restât attaché. L'intérêt de la science l'avait toujours beaucoup plus touché que celui de sa renommée. Depuis 1792, où, à l'âge de onze ans, il avait publié son premier mémoire archéologique, il avait donné des articles à tous les recueils de l'Italie, entretenu une immense correspondance avec tous les savans du monde, et distribué libéralement tous les trésors de son érudition et de son expérience, car il ne refusait ses conseils à personne, et toutes les fois qu'on lui demandait un renseignement, il répondait par une dissertation. Parmi ces soins qu'il se donnait pour tout le monde, il n'avait oublié que de songer à lui-même. Son grand ouvrage sur les *Fastes consulaires* était achevé; mais il n'avait pu consentir à s'en séparer, et il le gardait pour le corriger encore. Ses autres mémoires de numismatique et d'épigraphie étaient disséminés, enfouis et perdus dans des journaux introuvables. On a donc pu dire avec raison qu'à sa mort son œuvre était partout et qu'elle n'était nulle part.

Cette œuvre cependant méritait d'être recueillie. Indépendamment du profit qu'on pouvait trouver à relire encore ces savans mémoires, il importait qu'on sût quels chemins avait suivis cet esprit inventeur, et qu'en ayant sous la main l'ensemble de ses ouvrages, on pût mieux saisir l'originalité de sa figure et le caractère de sa réforme, car il n'était pas un de ces savans ordinaires qui se contentent d'aller un peu plus loin dans la voie que d'autres ont ouverte : il a fait plus qu'éclairer quelques points de détail, il a créé

des méthodes et renouvelé une science. Depuis le XVe siècle, on s'était beaucoup occupé de recueillir et d'expliquer les inscriptions latines, mais on l'avait fait généralement sans système. La routine suffisait pour se tirer des plus simples; quant aux plus difficiles, on arrivait quelquefois à les interpréter par d'heureux hasards ou des efforts de sagacité, mais rarement au moyen de règles certaines. Lorsqu'on marche à l'aventure, il est naturel qu'on n'avance guère. Aussi, après trois siècles de travail, de Scaliger jusqu'à Hagenbuch, la science était-elle à peu près restée stationnaire. On n'expliquait pas mieux les inscriptions qu'au premier jour, et l'on ne s'en servait pas davantage. Dans les jugemens qu'on portait sur leur authenticité, mêmes incertitudes; on passait sans transition de la plus naïve crédulité aux défiances les plus exagérées : tandis que Gruter ajoute foi aux supercheries les plus visibles, Maffei élève sans cesse des doutes, quand il n'y a aucune raison de douter. C'est Borghesi qui a porté le premier la critique dans ces études, c'est lui qui a fait de l'épigraphie, qui ne semblait destinée qu'à fournir quelques lumières aux archéologues et aux commentateurs embarrassés, une science à part, qui a ses principes, ses lois et son existence propre. Pour qu'on puisse mieux comprendre la nature des services qu'il a rendus, je demande la permission d'entrer dans quelques détails techniques. On sait qu'une des principales difficultés qu'on rencontre, lorsqu'on étudie les inscriptions, est d'expliquer d'une façon satisfaisante les abréviations ou *sigles* qui s'y trouvent. Ce qui cause l'embarras, c'est qu'un même sigle peut signifier quelquefois différentes choses. Par exemple, ces deux lettres PR. peuvent se traduire, selon les circonstances, par *proconsul*, *prætor*, *præfectus* ou *procurator*. Comment choisir entre des significations si diverses? En général on était fort embarrassé, et le plus souvent on finissait par se décider au hasard. Cependant il y avait un moyen assez simple d'arriver à fixer le sens de ces sigles d'une façon presque indubitable. Nous possédons un assez grand nombre de ces inscriptions qu'on appelle des *cursus honorum*, dans lesquelles sont énumérées toutes les fonctions occupées par un grand personnage. L'importance n'en avait échappé à personne; mais il y avait un genre de services qu'on n'avait pas songé à tirer d'elles. Borghesi, en les étudiant, se demanda tout d'abord s'il était possible que toutes ces dignités qu'elles contiennent y fussent placées au hasard. Se poser cette question, c'est la résoudre quand on connaît les Romains. Un peuple qui avait des habitudes si régulières, un génie aussi administratif pour ainsi dire, n'aurait jamais souffert des irrégularités de ce genre sur des monumens destinés à des personnages politiques et dans des listes presque officielles. C'est donc dans l'ordre même où elles ont été remplies que les fonctions y sont énumérées. Dès lors ces

pierres semblent prendre une sorte de vie pour nous. Elles ne contiennent plus, comme on l'avait pensé, une suite arbitraire de titres et de dignités que le graveur a groupés selon sa fantaisie : c'est le tableau exact et régulier de la vie politique d'un Romain, et en comparant ces inscriptions ensemble, en les rectifiant, en les complétant l'une par l'autre et par le témoignage des historiens, on doit arriver infailliblement à tracer les lois de la hiérarchie administrative et militaire des Romains. C'est ce qu'a fait Borghesi, et le résultat de son travail a été double : si les inscriptions lui ont permis de retrouver tous les degrés de la hiérarchie romaine, à son tour la hiérarchie mieux connue lui a fait mieux comprendre les inscriptions et expliquer tous les sigles qu'elles contiennent. En effet, du moment qu'on a la liste exacte de toutes les fonctions à chaque époque et l'ordre dans lequel elles se succèdent, il est évident qu'il suffit de connaître les dignités qui précèdent ou qui suivent un sigle douteux pour qu'il prenne aussitôt une signification précise. Cette méthode, qui nous donne confiance dans les inscriptions par la certitude où nous sommes de les bien interpréter, Borghesi ne l'a pas seulement appliquée à celles qui sont entières et dont la lecture est par conséquent plus facile, il s'en est surtout servi avec bonheur pour restituer celles qui sont frustes et incomplètes. On comprend qu'avec le nom seul d'une dignité, qu'on peut y déchiffrer avec certitude, il devienne facile de suppléer les autres à qui connaît bien la hiérarchie des fonctions romaines, et qu'on puisse ainsi rendre compte rigoureusement des fragmens de mots ou même des lettres isolées qu'autrefois on cherchait à deviner bien plus qu'on ne les expliquait. Voilà donc une immense quantité de matériaux nouveaux, indubitables, que l'épigraphie fournit à l'histoire, et non content de les avoir amassés pour elle, Borghesi lui a montré, dans une suite de savans mémoires, comment elle doit s'en servir et ce qu'ils peuvent lui apprendre.

Ce sont ces mémoires, devenus, comme je le disais, introuvables aujourd'hui, qu'il s'agit de publier. Le gouvernement français, répondant aux vœux du monde savant, s'en est généreusement chargé. A peine Borghesi venait-il de mourir qu'une commission fut formée pour recueillir et publier, aux frais de la liste civile, sa correspondance et ses ouvrages (1). Un membre de notre Institut, M. Léon Renier, fut placé à la tête de l'entreprise. S'inspirant des exemples de Borghesi, uniquement dévoué, comme lui, à la science, et s'oubliant lui-même, M. Renier a consenti à donner à l'édition des œuvres de son maître un temps qu'il pouvait employer plus utilement

(1) Cette commission se compose de MM. Mommsen, Henzen, de Rossi, Noël Desvergers, Ritschl, Cavedoni, Minervini et Rocchi. M. Léon Renier en est le président et M. E. Desjardins le secrétaire.

pour sa réputation. Autour de lui se sont groupés tous ceux qui en Europe s'occupent avec succès des mêmes études; ils sont tous les élèves et les continuateurs de Borghesi, tous ont eu recours à son obligeance. Réunis dans une pieuse collaboration, ils essaient aujourd'hui de lui rendre les services qu'ils en ont reçus, en revoyant ses ouvrages pour corriger les erreurs qui peuvent s'y trouver, ou les mettre au courant des découvertes nouvelles de la science. Grâce à leur activité et à leur dévouement, on a pu donner au public les œuvres numismatiques du savant italien. Le grand ouvrage des *Fastes* est sous presse, ainsi que les mémoires épigraphiques. Il convient d'attendre qu'ils aient paru pour revenir sur les travaux de Borghesi, pour essayer de mieux marquer la place qu'il tient dans l'érudition de notre temps, et, à l'aide de la biographie que M. Noël Desvergers, qui fut si longtemps son ami, se propose d'écrire, faire mieux connaître cette figure originale dont nous n'avons pu aujourd'hui esquisser que quelques traits.

Après les travaux de Borghesi, il restait un grand ouvrage à entreprendre. On savait, grâce à lui, que l'histoire avait beaucoup de profit à tirer des inscriptions; mais, pour qu'elle pût s'en servir, il fallait lui éviter la peine d'aller les chercher trop loin. La collection qu'en avait faite Gruter à la fin du XVIe siècle était regardée depuis longtemps comme insuffisante. Le nombre des inscriptions découvertes a plus que doublé depuis cette époque, et dans celles que Gruter avait publiées une critique plus sûre a fait voir d'innombrables erreurs. Le travail était donc à refaire; mais qui pouvait avoir le courage de l'entreprendre? La tâche était trop lourde pour un seul homme, et il fallait, pour en venir à bout, les efforts réunis de plusieurs personnes. L'académie de Berlin, qui venait d'achever la collection des inscriptions grecques, se chargea du même travail pour les inscriptions latines. Malheureusement, si une réunion de savans est nécessaire pour tenter des entreprises pareilles, elle présente aussi quelques inconvéniens. Entre des gens qui ont chacun leur système et leur méthode, et qui sont habitués à les défendre avec obstination, l'accord n'est pas toujours facile. Ici la discorde éclata parmi les collaborateurs avant même qu'ils se fussent mis à l'œuvre. Ils ne parvinrent pas à s'entendre sur la première de toutes les questions, c'est-à-dire sur la manière de classer les inscriptions dans le nouveau recueil. Ce ne fut qu'après une discussion de plusieurs années que l'opinion de M. Mommsen, qui voulait qu'on les distribuât par provinces, finit par l'emporter, et que l'ouvrage enfin commença (1).

C'étaient les savans les plus renommés de l'Allemagne qui s'en

(1) M. Saint-René Taillandier a déjà entretenu le public de cette discussion. — Voyez la *Revue* du 1er août 1856.

étaient chargés, M. Ritschl, l'éminent philologue de Bonn, M. Henzen, le continuateur d'Orelli, et surtout M. Mommsen. Il n'y a peut-être pas aujourd'hui en Allemagne de nom plus populaire que celui de M. Mommsen. Il n'y a pas non plus de figure plus curieuse et de personnage plus complexe. Sa science est immense; l'étude spéciale qu'il a faite des inscriptions et des médailles ne l'a pas empêché d'apprendre le droit romain. Il a éclairci les problèmes les plus obscurs de la chronologie et pénétré plus profondément que personne dans la connaissance des vieux dialectes italiques; il a publié à la fois des éditions estimables d'auteurs anciens, de savans travaux de jurisprudence, des traités de numismatique et des dissertations d'épigraphie. On ne sait pas, en vérité, s'il y a quelque recoin de l'histoire ou de l'archéologie antique que n'ait exploré et fouillé cette curiosité insatiable. Chez lui, la science se recommande par le caractère aussi bien que par l'étendue. Quoi qu'il entreprenne, il ne fait jamais rien froidement : il s'anime, il s'échauffe, et quelquefois il s'emporte à propos des sujets qui semblent le plus faits pour calmer l'esprit. Il prend tellement à cœur toutes les questions qu'il étudie, qu'on lui reproche de n'y pouvoir pas souffrir d'opposition. Ses adversaires, dit-on, deviennent vite ses ennemis, et il ne fait pas toujours bon de le contredire. Ce qui explique cette passion qu'il porte dans ses travaux, c'est qu'il est surtout frappé par le côté moderne des choses anciennes; l'antiquité n'est pas pour lui quelque chose de mort, et il voit toujours le passé à travers le présent qui le lui fait comprendre. Est-il possible de demander à un homme comme lui d'être indifférent, quand il retrouve, même à deux mille ans de distance, des hommes et des choses qu'il ne peut pas souffrir? De là quelques défauts sans doute, mais aussi de grandes qualités. A quelque mince objet qu'il l'applique, sa science, animée par la passion, a toujours un air vivant. Elle est plus pénétrante et plus nette, moins embarrassée dans sa marche, moins encombrée de vétilles qu'elle ne l'est d'ordinaire en son pays, et l'on peut dire que, quoiqu'il aime peu la France et ne s'en cache pas, il n'en est pas moins l'un des plus français parmi les savans de l'Allemagne. Toutes ces qualités, qui se faisaient jour chez lui même dans les travaux les plus érudits, il les a dégagées et mises à l'aise, quand, après avoir passé vingt ans de sa vie dans la science pure, il a subitement changé de public et de méthode en publiant sa belle *Histoire romaine*. Ce livre, qui a été accueilli avec tant de succès dans presque toute l'Europe, tout en faisant pénétrer le nom de l'auteur au-delà du petit monde des érudits, montre aux plus incrédules tout ce que l'archéologie bien étudiée peut donner à l'histoire qui la consulte.

Ce n'est pas une des moindres originalités de M. Mommsen d'être

surtout demeuré un savant, alors même qu'il devenait par occasion un littérateur. La popularité a bien des douceurs, et d'ordinaire elle dégoûte un peu de ces travaux sérieux qui sont condamnés à rester dans l'ombre. M. Mommsen a su pourtant lui résister; il s'est dérobé lui-même à ses succès. Au lieu de continuer cette histoire romaine qui lui promettait tant d'applaudissemens, il est revenu sans hésitation à ses travaux épigraphiques dès que l'académie de Berlin a fait appel à sa science, et il a bravement pris pour lui le fardeau le plus lourd. Il avait été convenu qu'avant d'entreprendre le classement des inscriptions par provinces, on réunirait et on publierait ensemble toutes celles qui étaient antérieures à Auguste. C'est M. Mommsen qui s'était chargé de ce travail : seulement M. Ritschl devait y joindre un volume de planches où celles de ces inscriptions qui existent encore seraient reproduites en *fac-simile*, et donner sur toutes un commentaire philologique et grammatical; mais M. Ritschl travaille à son aise, il n'a point l'ardeur et la fougue qui animent M. Mommsen, et jusqu'à présent le volume de planches seul a paru; on attend encore le commentaire promis. C'est sans doute un retard fâcheux, que M. Mommsen a peut-être reproché un peu trop amèrement à son collaborateur : lui du moins était prêt à l'époque fixée, et il a pu l'an dernier donner au public le premier volume du recueil des inscriptions latines (1).

Ce volume contient toutes les inscriptions que l'on connaît de la république. Ce qu'il a de curieux, c'est qu'il nous fait remonter aux origines mêmes de la langue et de la société romaines, et par là il a pour nous un intérêt particulier et répond à nos préférences. Aujourd'hui nous aimons en toute chose le primitif. Les peuples nous plaisent surtout quand nous les étudions dans leur jeunesse, parce que leur génie naturel s'y développe en liberté sans être gêné par des convenances étroites ou altéré par les influences étrangères. Nous trouvons aux langues naissantes les grâces de l'enfance, et nous pardonnons aux vieux écrivains leur rudesse en faveur de leur originalité. Ce goût est nouveau. Nos pères au contraire se plaisaient uniquement au spectacle d'une civilisation polie, et ils s'occupaient de préférence des temps où domine une culture savante; le reste leur semblait barbare. Quand ils étudiaient l'histoire, ils passaient les origines ou les dénaturaient. Cette disposition était aussi à peu près celle des Romains du siècle d'Auguste. Quoiqu'on parlât souvent alors, et avec un grand respect, de ce que Florus appelle la virile jeunesse de Rome, on n'en parlait pas toujours avec une grande intelligence. Les poètes seuls semblent avoir par momens deviné et reproduit le vrai caractère du passé. Virgile

(1) *Corpus inscriptionum latinarum*, vol. I, Berlin, G. Reimer.

se faisait par l'imagination le contemporain des temps « où les bœufs mugissaient sur le Forum et dans le riche quartier des Carènes. » Personne n'a mieux représenté les sauvages compagnons de Romulus que ne l'a fait Properce en deux mots, lorsqu'il dit : « Cent pâtres dans un pré, c'était tout le sénat. » En revanche, les historiens ne comprenaient pas grand'chose à ces temps primitifs. Je ne parle pas de Denys d'Halicarnasse, qui fait si doctement disserter ce sénat de pâtres sur la meilleure forme de gouvernement, et suppose que Romulus y vient débiter, comme un roi constitutionnel, des discours qu'on lui a faits pour la circonstance; mais Tite-Live lui-même n'est pas tout à fait exempt de ce défaut. Quoiqu'il ait par patriotisme le goût du passé, quoiqu'il ne néglige pas d'étudier les vieux rituels et qu'il en reproduise pieusement les formules, on peut lui faire le reproche d'avoir donné trop souvent à l'antiquité les couleurs de son temps. Ce n'est donc pas chez lui ni chez les autres historiens qu'il faut aller chercher la vieille Rome. Elle est bien plutôt dans le volume de M. Mommsen, et on en aura une idée plus juste en jetant les yeux sur les inscriptions qu'il renferme : les gens qui, trompés par l'apparente uniformité des récits de Tite-Live, se laissent aller à croire que les Romains ont toujours parlé la langue de Cicéron, seront fort surpris s'ils lisent les plus anciennes. Encore faut-il remarquer qu'elles ne remontent pas aussi loin que nous le voudrions. Du temps de Romulus et de Numa, on ne songeait pas plus à écrire sur la pierre que sur le papier, et si plus tard les pontifes ont conservé sur des planches de bois le récit sommaire des événemens de l'année, ou si les consuls ont fait graver sur des plaques d'airain les lois votées par le peuple, l'invasion des Gaulois et l'incendie de Rome ont détruit ces vieilles archives. A l'exception du texte de la chanson des frères Arvales, qu'une pierre de l'empire nous a transmis sans le comprendre, les inscriptions les plus vieilles sont du temps de la guerre des Samnites ou de celle de Pyrrhus. C'est bien quelque chose, on l'avouera, que d'avoir quelques élémens de la langue que parlaient Papirius Cursor et Curius Dentatus.

Les monumens les plus curieux de cette époque reculée sont les tombeaux des Scipions. Ils étaient déjà très célèbres dans l'antiquité; Tite-Live et Cicéron en ont parlé plusieurs fois avec attendrissement. Heureusement pour eux et pour nous qu'ils restèrent cachés pendant tout le moyen âge. Un amas de décombres protecteurs les déroba aux barbares de toute sorte et de toute époque, goths ou papes, qui ont tant détruit à Rome, les uns pour détruire, les autres pour reconstruire (1). Le hasard les fit découvrir vers la

(1) Quand je dis que les tombeaux des Scipions ont échappé aux barbares, cela n'est pas tout à fait vrai. Il y a des barbares dans tous les temps, et lorsqu'on transporta, au siècle dernier, les plus importans de ces tombeaux au Vatican, ils furent ouverts et

fin du dernier siècle. Le coup de pioche d'un ouvrier qui creusait une cave donna l'accès dans une hypogée, et l'on y trouva rangés autour de la muraille, comme ils y furent mis il y a deux mille ans, tous les sarcophages des Scipions. Tous portent des inscriptions que M. Mommsen a reproduites et éclairées par un savant commentaire. La plus ancienne est aussi la plus curieuse; c'est celle d'un des aïeux de l'Africain, de Scipion Barbatus, le vainqueur des Lucaniens et des Samnites. Elle est écrite en mètre saturnin, sorte de vers qu'Horace, qui n'aimait pas l'antiquité, appelle barbare. Il est certain que le rhythme n'en est pas fort sensible, et qu'au premier abord on la croirait écrite en prose. Cependant cette poésie, si rude et si primitive qu'elle soit, a été de son temps un progrès et une innovation grave, dont sans doute les esprits ombrageux ont pris l'alarme. C'est ce qu'un détail curieux de l'inscription permet de soupçonner. Sur la première ligne, on ne lit que le nom du défunt, et ce nom est peint au minium. Voilà quelles étaient les habitudes anciennes, et de quoi l'on se contentait avant qu'on eût appris à graver les lettres au lieu de les peindre, et à grouper les mots ensemble de manière à en former un mètre quelconque. Quand de nouveaux usages prévalurent, il fut de règle néanmoins qu'au-dessus de l'inscription nouvelle, gravée sur la pierre, on continuerait à peindre l'inscription antique, comme un dernier hommage à des traditions qu'on voulait paraître respecter, ou peut-être afin de désarmer les vieillards soupçonneux qui s'alarmaient de toutes les innovations. Ce respect du passé, ces timides aspirations vers l'avenir, ces efforts pour les accommoder ensemble, sont curieux à signaler dans ces temps reculés : on les retrouve à tous les âges de l'histoire de Rome, et ils sont le fond même du caractère romain. Quant à l'inscription de Scipion Barbatus, elle ne contient que l'énumération des victoires qu'il a remportées et des fonctions qu'il a remplies, rappelées dans des formules dont la simplicité ne manque pas de grandeur. Le passage le plus curieux est celui où il est dit expressément que la beauté de Scipion était égale à son courage, *forma virtuti parissuma fuit*. Ce passage cause d'abord quelque surprise, et il semble que ce souci de la beauté du corps conviendrait mieux à des Grecs qu'à des Romains de ce temps; mais il faut songer qu'il s'agit ici des Scipions, c'est-à-dire de la famille qui de toutes les familles romaines fut la plus accessible aux idées et aux usages de l'étranger, qui céda avant les autres aux charmes de la Grèce, qui se fit honneur de protéger Térence et de donner l'hos-

profanés. Les curieux se partagèrent ce qui restait des ossemens. C'est ainsi qu'un amateur vénitien parvint à se procurer le crâne de L. Scipion et à en orner son cabinet.

pitalité à Polybe. On voit que cette tendance se manifesta chez elle de fort bonne heure, et le vieux Scipion Barbatus, qui prend soin de nous apprendre que sa beauté répondait à son courage, nous fait souvenir de son petit-fils l'Africain, que Fabius, son rival jaloux, accusait de se promener en manteau long dans les gymnases, et de passer tout son temps à lutter ou à lire comme un Grec de Syracuse ou d'Athènes.

Je ne puis pas insister ici sur toutes les réflexions que peuvent nous suggérer les inscriptions recueillies par M. Mommsen. C'est au volume lui-même qu'il faut renvoyer les gens décidés à s'instruire. Tous, à quelque genre d'études qu'ils se soient adonnés de préférence, pourront en tirer quelque profit. Il servira aux historiens à contrôler les récits de Tite-Live, et, quand ils compareront par exemple le sénatus-consulte des bacchanales que nous avons conservé avec le résumé si exact qu'en donne l'historien, ils prendront plus de confiance dans sa véracité, tant de fois contestée. Les jurisconsultes y trouveront les textes des lois les plus anciennes dont on ait gardé des copies, surtout celui de la loi agraire attribuée à Sp. Thorius, et de la célèbre loi municipale de César, avec les explications les plus lumineuses de M. Mommsen. Les littérateurs et les simples curieux auront beaucoup à y apprendre sur les mœurs, les usages, les croyances et les caractères de ce temps, car le hasard, à côté des monumens les plus graves, nous en a conservé d'autres qui sont en apparence plus futiles, mais qui nous font pénétrer bien plus loin dans la vie intime et familière des Romains. Telles sont par exemple ces imprécations placées dans des tombeaux par des amoureux mécontens qui confient leur vengeance aux bons offices des morts, ou ces tablettes de marbre et d'airain qui contiennent la bonne aventure, ou même ces balles de plomb des soldats, sur lesquelles on inscrivait des plaisanteries amères ou obscènes contre les ennemis, pour les insulter en les frappant, et qu'on recueille en si grand nombre sur les anciens champs de bataille. Que de choses n'y trouvons-nous pas dont les historiens n'ont pas parlé, et qui nous rendent l'histoire plus vivante! Mais ceux qui feront dans le volume de M. Mommsen la plus abondante moisson de remarques utiles, ce sont encore les philologues. La vieille langue latine n'est plus que là. Les œuvres de Plaute et de Caton nous en ont bien conservé l'esprit, mais la forme a disparu. Leurs manuscrits, renouvelés de siècle en siècle par ceux qui s'en servaient et mis toujours à la dernière mode, n'ont pas gardé l'ancienne orthographe, le tour de la phrase, le véritable caractère de la langue qu'ils parlaient. Tout cela ne se retrouve que dans les inscriptions, témoins immuables du passé, et qui ne changent pas avec les modes nouvelles. Le

philologue et le littérateur qui les étudient peuvent donc se donner le plaisir de suivre pas à pas la marche lente et progressive d'une langue et d'un peuple qui se civilisent. C'est le spectacle auquel on assiste quand on compare entre elles les inscriptions qui peuvent être rapportées à une date certaine. Quelquefois les tombeaux d'une même famille, ceux des Oppius à Préneste et des Scipions à Rome, suffisent pour nous faire mesurer presque d'année en année les progrès du langage. Nous y voyons les formes des lettres, les temps des verbes, les terminaisons des mots qui changent, la grammaire qui se constitue, l'orthographe qui s'établit, la poésie qui se règle; nous y passons de la prose au vers saturnin, du vers saturnin à l'hexamètre et à l'iambe. C'est une véritable histoire de la langue romaine, histoire animée et vivante, dont aucun traité, si savant qu'il soit, n'égalera pour nous l'intérêt.

Je ne veux pas cependant quitter l'œuvre de M. Mommsen sans faire voir encore par un exemple combien les questions en apparence les plus arides peuvent prendre de l'intérêt et de l'importance avec lui. Une bonne partie du volume est consacrée à étudier les fastes, c'est-à-dire le calendrier romain. C'est une étude qui ne semblait d'abord destinée qu'à satisfaire la curiosité de quelques érudits; il a su la rendre pleine d'enseignemens pour l'histoire. Le calendrier, dont la connaissance importait à tout le monde, était ou bien gravé sur la pierre, pour être placé dans un lieu public, ou bien copié et répandu sous la forme d'un petit volume qui se distribuait à peu près comme nos almanachs du jour de l'an. Nous en avons conservé des deux façons. En étudiant les fragmens qui restent de ceux qui avaient été gravés sur la pierre, on est frappé de voir que certaines parties sont écrites en gros caractères, et d'autres en caractères plus petits. M. Mommsen a trouvé le premier la raison de cette différence, et il en a tiré les conséquences les plus curieuses. Les fastes, selon lui, contiennent véritablement deux calendriers. La partie gravée en gros caractères, c'est ce qu'on appelait le calendrier de Numa, celui dont les patriciens gardèrent si longtemps la connaissance exclusive et dont ils se firent un puissant moyen de domination, celui que Cn. Flavius, le scribe des pontifes, finit par révéler au peuple. M. Mommsen fait remarquer avec raison qu'il n'y a pas de document qui nous fasse remonter aussi loin dans l'histoire romaine. Les dieux qui y sont mentionnés sont les plus anciens que Rome ait adorés. C'est avec Jupiter, dieu commun de toutes les races italiques, le Latin Mars, le Sabin Quirinus, Janus, Consus, Robigo, Volturnus, etc., vieilles divinités d'une physionomie si originale, que l'invasion des dieux grecs a plus tard rejetées dans l'ombre. Les fêtes qui y sont indiquées sont

toutes plus anciennes que l'expulsion des rois. Champêtres ou guerrières, elles servent admirablement à nous faire connaître ce peuple de laboureurs et de soldats. Nous voilà donc ramenés par les fastes jusqu'aux temps les plus obscurs de l'histoire de Rome, et nous sommes sûrs, grâce à eux, d'avoir entre les mains un monument certain d'une époque qui a laissé si peu de traces d'elle-même, et que les historiens nous racontent à leur fantaisie. La partie écrite en petits caractères n'a guère moins d'intérêt : c'est le calendrier de l'empire. Que d'études de mœurs on peut y faire! et que penser d'un régime qui avait accoutumé les hommes à une pareille servilité? Le nom d'Auguste remplit les fastes de Préneste. On fête tous les événemens de sa vie privée comme ceux de sa vie publique, sa naissance et celle de ses enfans, l'anniversaire de son départ et de son retour, celui de ses triomphes et de la mort de ses ennemis. Dès lors la mode est prise. Plus l'empereur est méchant, plus les fastes sont serviles. « Nous les avons souillés, dit Tacite, par nos adulations. » Le calendrier devint alors lâche comme tout le monde. On y conservait avec soin le souvenir des massacres de Tibère et des actions de grâces que le sénat avait à ce propos rendues aux dieux. Une seule victoire de Néron devenait le prétexte d'une incroyable prodigalité de fêtes publiques. On fêtait le jour où elle avait été remportée, le jour où la nouvelle en était venue à Rome, le jour où le sénat s'était réuni pour en délibérer, et l'anniversaire même des jeux qu'on avait célébrés à cette occasion. C'est en vain que Marc-Aurèle voulut arrêter ce débordement de flatteries qui encombrait le calendrier de jours fériés. Il régla qu'il n'y aurait plus que cent trente-cinq jours de fête dans l'année, ce qui était déjà bien honnête; mais il ne corrigea pas les hommes d'être serviles, et après lui ce nombre augmenta encore. Il est facile de conclure de là quel intérêt peuvent avoir les fastes pour celui qui étudie l'histoire de Rome. Ils nous présentent un tableau fidèle de toute la vie de ce grand peuple; ils nous font redescendre à ses origines et nous rendent témoins de sa décadence. Les souvenirs de tous les temps y sont rassemblés. La même page y conserve les restes les plus authentiques du vieux culte de Numa et nous montre les premières lueurs du christianisme (1). C'est l'histoire romaine tout entière que nous embrassons d'un coup d'œil.

Voilà donc la grande collection des inscriptions latines commencée. C'est beaucoup, dans de pareilles entreprises, que d'avoir fait le premier pas. Un début heureux est un encouragement à pour-

(1) Dans le calendrier de Sylvius, la mention de la fête de saint Pierre et saint Paul se trouve à côté de celle des Lupercales.

suivre, et le succès du premier volume excitera le zèle de ceux qui travaillent aux autres. Je crois qu'on peut attendre autant d'activité que de talent des collaborateurs que M. Mommsen s'est choisis. Aussi le travail est-il prêt sur bien des points. On annonce que M. Mommsen, qui ne se repose pas, nous donnera bientôt les inscriptions latines de l'Asie. M. Hübner, un des plus jeunes et des plus distingués parmi ses disciples, est prêt, dit-on, à publier celles de l'Espagne. Tout indique enfin que l'académie de Berlin s'est mise sérieusement à l'œuvre, et qu'elle veut une seconde fois mériter la reconnaissance et les remercîmens du public.

Par une coïncidence heureuse, tandis que le premier volume du recueil des inscriptions romaines paraissait en Allemagne, M. de Rossi publiait à Rome le premier volume du recueil des inscriptions chrétiennes (1). Ces deux ouvrages étaient depuis longtemps attendus avec une égale impatience du public savant de l'Europe, et l'on peut dire dès aujourd'hui que l'attente qu'ils avaient fait naître n'a pas été trompée, et qu'ils feront le plus grand honneur l'un et l'autre à l'érudition de notre siècle.

Il y a longtemps qu'on avait signalé l'importance de l'étude des inscriptions chrétiennes pour l'histoire de l'église. Vers la fin du siècle dernier, Marini se chargea de les recueillir. Il y travailla pendant quarante ans, et mourut sans achever ce qu'il appelait son œuvre favorite. Après sa mort, ses notes furent confiées à Angelo Maï, qui s'occupa de les mettre en ordre et commença de les publier; mais quoique assurément celui qui, à force de persévérance et de sagacité, avait arraché aux palimpsestes la *République* de Cicéron et les lettres de Marc-Aurèle ne manquât pas de courage, il fut effrayé de la grandeur de l'entreprise, et remit le fardeau à des mains plus jeunes. M. de Rossi, qui s'était déjà fait un nom dans l'épigraphie, osa s'en charger, et se mit au travail avec une ardeur que vingt-deux ans d'études et de fatigues de tout genre n'ont pas rebutée. C'est grâce à lui que le public peut enfin jouir d'un monument auquel trois hommes d'une science profonde ont mis successivement la main, et dont les premières assises ont été posées il y a près d'un siècle. Si je parais faire avec quelque complaisance le calcul des années que coûtent des œuvres pareilles, ce n'est pas que je veuille apitoyer personne sur le sort de ceux qui les entreprennent. Ils ne sont pas à plaindre, quoi que puisse prétendre la légèreté des gens à qui de longs ouvrages font peur. Au contraire, si l'on connaissait bien l'intérêt que jettent dans une vie ces grandes entreprises, l'ordre et l'unité qu'elles y mettent, la

(1) *Inscriptiones christianæ*, t. Ier. Rome, imprimerie pontificale.

passion qu'elles font naître par le travail même qu'elles demandent, cette estime de soi que donne le sentiment qu'on a d'être utile et l'orgueil légitime qui vient du dédain d'une popularité frivole, enfin cette plénitude de contentement intérieur qu'on ressent à vivre dans son œuvre et qui fait que certains savans regardent avec plus d'effroi que de plaisir et diffèrent sans cesse le jour où elle sera terminée, je ne doute pas qu'on ne préférât de beaucoup ces existences obscures et solitaires à celles de nos écrivains en renom, uniquement occupés d'ouvrages de courte haleine, et qui n'ont d'autre souci que de chercher par des travaux de quelques semaines des succès de quelques jours.

L'ouvrage de M. de Rossi s'ouvre par une savante préface, dans laquelle il attaque courageusement la principale difficulté de son sujet. Si l'on ne s'est pas servi des inscriptions chrétiennes avec autant de succès que des autres, c'est qu'elles présentent un grave inconvénient. On en a trouvé à Rome plus de onze mille, et sur ce nombre il y en a quatorze cents à peine qui soient datées. Or des inscriptions sans dates ne peuvent pas être très utiles à un historien. Pour qu'il en tire quelques lumières, il faut qu'il puisse les rapporter à une époque certaine. M. de Rossi pense avoir trouvé le moyen d'y arriver. Nous saurons plus tard, quand il aura publié les autres volumes de son recueil, si ce moyen est aussi infaillible qu'il le suppose; en attendant, il nous fait part dans sa préface des principales règles de sa méthode, et nous pouvons les résumer après lui. Quand une inscription chrétienne ne porte pas sa date avec elle, c'est par conjecture qu'il faut l'établir. M. de Rossi veut qu'on cherche d'abord à savoir en quel lieu elle a été trouvée. Si elle vient des catacombes, ce qu'il est assez facile de reconnaître à certains signes particuliers, elle est antérieure au triomphe du christianisme. Jusqu'à Constantin, l'église cachait soigneusement ses morts, et c'est seulement sous son règne qu'elle commence à étaler ses sépultures. Elle prend alors si bien confiance en sa victoire que Julien lui-même ne réussit pas à l'intimider et à la faire rentrer dans ses souterrains. M. de Rossi a victorieusement établi, contrairement à l'opinion générale, que toutes les pierres qui viennent des catacombes sont antérieures au ve siècle. Voilà une première indication, mais encore bien incertaine, et qui laisse l'esprit flotter entre trois ou quatre siècles. Si l'on veut arriver à des résultats plus précis, il reste la ressource d'étudier l'inscription en elle-même. Bien des signes, quand on la regarde de près et avec un œil exercé par la comparaison, trahiront son âge. M. de Rossi montre comment les symboles qui y sont peints ou gravés, le nom des personnages qui, comme on sait, change avec chaque époque, enfin, à défaut

d'autres renseignemens, la façon dont elle est écrite, le style et le langage qui y sont employés pourront fournir de précieux indices. Les plus anciennes sont aussi les plus simples. Cachées dans les catacombes, elles n'étaient pas faites pour la vanité. On y écrivait tout juste ce qui suffisait aux parens pour reconnaître la tombe où ils voulaient venir prier. Elles ne contenaient guère que le nom du mort, point de titre officiel, rarement la mention de son âge et du jour de sa sépulture (1), quelques symboles que devaient seuls comprendre les initiés, le poisson, la branche de laurier, la colombe, signes d'une religion persécutée et qui se cache, et de temps en temps quelques paroles touchantes et courtes : « Vivez en paix, avec le Christ, avec les saints! — Que Dieu vous donne le rafraîchissement! — Priez pour nous, pour votre femme, pour vos enfans, etc. » Avec le triomphe de l'église, le style change, l'épitaphe prend un ton plus fier; on a souci des intérêts du siècle, les rangs se marquent parmi les morts. Aux noms se joignent les titres, exactement transcrits, comme sur un acte public. Le monogramme de l'empereur remplace le poisson et la colombe. On mentionne avec soin la durée de la vie et d'autres choses mondaines dont les premiers chrétiens se souciaient peu. On y joint même, ce qui les aurait fort scandalisés, des éloges pour le défunt; sans souci de l'humilité chrétienne, il y est quelquefois qualifié d'homme très innocent et très sage, *miræ innocentiæ, miræ sapientiæ*. Voilà bien le ton d'une église officielle et victorieuse, qui est en train de se gâter par sa victoire même!

C'est en tenant compte de toutes ces différences que M. de Rossi espère parvenir à fixer l'âge de toutes les inscriptions chrétiennes; mais, avant d'entrer dans la partie conjecturale de son sujet et de s'occuper de celles dont l'époque n'est pas connue, il a voulu d'abord publier les autres, qui, comme il le dit lui-même, doivent servir de point de départ à toutes ses recherches et de contrôle à tous ses résultats. Le volume qu'il vient de donner au public contient donc toutes les inscriptions chrétiennes qui sont datées. Ce ne sont pas toujours les plus curieuses. Beaucoup d'entre elles ne présentent d'autre intérêt que leur date même, c'est-à-dire les noms des consuls qu'elles portent. Grâce à elles, on peut établir une liste plus complète de ces magistrats jusqu'au VIIe siècle. Ce n'est pas un petit service quand on songe que ces noms des consuls servaient partout à désigner l'année, et que, dans l'empire romain, c'est-à-dire dans tout le monde civilisé, ils étaient placés en tête de toutes

(1) Suivant M. de Rossi, ce n'est qu'à partir du IIIe siècle que la mention du jour de la mort devient fréquente sur les sépultures chrétiennes. Dès lors cette mention sert à les distinguer des tombes des païens.

les transactions privées comme de tous les actes publics. Dans cette partie de son travail, M. de Rossi a rencontré les difficultés les plus graves. Tant que Rome reste la capitale unique du monde romain, la liste des consuls est assez facile à établir; les embarras commencent lorsque l'empire se divise. On sait quelles rivalités furent la suite de ce partage. Les consuls reconnus en Occident ne l'étaient pas toujours en Orient, et, à partir de Théodoric, Rome cesse de vouloir accepter ceux de Constantinople. Placées entre ces deux capitales, les provinces hésitent, et elles finissent par se décider suivant leurs relations naturelles ou leurs alliances du moment. De là des variations qui amènent de grandes obscurités dans la chronologie. En même temps les invasions de l'étranger se joignent aux dissensions intérieures; les relations deviennent de plus en plus difficiles entre les divers peuples qui composaient l'empire romain; les journaux ne vont plus porter, comme autrefois, jusqu'aux extrémités du monde les actes du sénat et les décrets du prince; les postes, si régulièrement organisées par Auguste, ne fonctionnent plus; on ne sait plus à Lyon ou à Arles qui est consul à Constantinople ou à Rome, et en attendant qu'on l'apprenne, comme il faut bien désigner de quelque façon l'année où l'on se trouve, on rappelle les noms des consuls précédens et l'on emploie ces formules singulières : « la première ou la seconde année après le consulat de Symmaque ou de Messala. » Ces formules, qu'on appelle ordinairement des *postconsulats*, non-seulement M. de Rossi les a expliquées, mais il en a tiré des conséquences très importantes et fort inattendues pour l'histoire si confuse de ce temps. En les étudiant avec soin, il a été amené à reconnaître que l'on avait eu pour les employer d'autres motifs encore que celui que je signalais tout à l'heure. Il a remarqué que les provinces y avaient recours toutes les fois qu'elles étaient en désaccord avec la métropole. Par exemple, lorsqu'en 509 Clovis est en guerre avec Théodoric, alors maître de Rome, les inscriptions de la Gaule ne mentionnent plus que les consuls de l'année précédente. Une fois la paix rétablie, le nom des consuls actuels reparaît jusqu'à de nouvelles difficultés. C'était donc une sorte de rupture diplomatique avec Rome et un acte d'hostilité que de ne pas reconnaître les consuls en exercice, et il devient ainsi possible, au moyen des inscriptions, de constater quelle était aux diverses époques la situation des différentes provinces et l'état de leurs relations avec la capitale de l'empire. C'est là un moyen curieux que nous fournit l'épigraphie de contrôler les récits de l'histoire, ou même, s'il en est besoin, de suppléer à son silence (1).

(1) M. de Rossi a développé la découverte qu'il a faite dans une note intéressante lue

Parmi les inscriptions publiées dans le premier volume de M. de Rossi, il n'y en a qu'une trentaine qui soient antérieures à Constantin, et de ces trente une seule présente un intérêt véritable. C'est celle de Prosénès, intendant des trésors et du domaine privé de Commode, qui semble avoir eu dans cette cour une certaine importance. Ses affranchis l'aimaient, et après sa mort ils lui élevèrent à leurs frais un somptueux tombeau qui existe encore dans la villa Borghèse. Au premier abord, rien ne le distingue des autres tombes païennes. Les mêmes formules y sont employées, et Commode y reçoit son surnom officiel de *divus;* mais, en regardant bien, on trouve au côté droit du sarcophage, en caractères modestes et qui semblent vouloir se cacher, une courte inscription qui parle d'un autre ton. Elle est l'œuvre d'un pieux affranchi de Prosénès qui nous apprend que, de retour à Rome d'une expédition, il a voulu écrire sur cette tombe la date du jour où son maître est *retourné à Dieu*. Ce soin de mentionner la date de la mort et surtout cette expression : *receptus ad Deum*, ne laissent plus de doute. Prosénès était chrétien, mais probablement un chrétien timide, qui tenait à ses fonctions et craignait de compromettre sa fortune. Aussi n'avait-il pas fait à ses serviteurs, à ses amis, la confidence de sa foi. Un d'entre eux pourtant la connaissait, et précisément celui-là se trouvait loin de Rome quand son patron mourut. A son retour, le pauvre affranchi, qui gémissait sans doute de ce que son maître avait été privé de la sépulture sacrée des catacombes, voulut au moins sanctifier d'un souvenir et d'un mot la tombe païenne qu'on lui avait élevée. Il y a donc là toute une histoire intime que nous font soupçonner ces quelques paroles.

Les inscriptions postérieures à Constantin sont loin d'avoir le même intérêt. Ce sont des épitaphes qui se succèdent d'une façon monotone avec des formules à peu près semblables. La seule différence qu'on puisse établir entre elles, c'est qu'à mesure qu'on avance, le latin se corrompt, les fautes deviennent plus graves et l'orthographe plus capricieuse. Tout à l'heure, avec M. Mommsen, nous assistions aux efforts d'un peuple qui se civilise et aux progrès d'une langue qui se polit. Partis du dialecte grossier des vainqueurs des Samnites, nous nous acheminions par degrés jusqu'à

à l'Académie des Inscriptions et qui a été reproduite par la *Revue archéologique*, recueil qui s'est fait chez nous l'organe de ces sortes d'études et jouit de beaucoup d'autorité à l'étranger. A cette occasion, M. de Rossi rend à un savant français, M. Le Blant, la part qui lui revient dans cette découverte : il dit qu'en travaillant chacun de son côté, ils sont arrivés tous les deux en même temps au même résultat. Cet aveu fait d'autant plus d'honneur à M. Le Blant qu'il n'expérimentait que sur les inscriptions chrétiennes de la Gaule, tandis que M. de Rossi avait à sa disposition celles du monde entier.

l'élégance des contemporains d'Auguste. C'est une marche contraire que nous fait suivre M. de Rossi. Avec lui, nous nous sentons enfoncer pas à pas dans la barbarie. L'année 410 semble être le dernier degré de cette décadence. C'est alors qu'Alaric s'empara de Rome et la mit au pillage. La désolation fut immense dans l'empire à cette terrible nouvelle. « La lumière du monde s'est éteinte, s'écriait saint Jérôme; l'empire est décapité, et la ruine d'une seule ville est celle du genre humain tout entier. » M. de Rossi nous fait remarquer qu'il ne nous reste aucune inscription funéraire de cette triste année. Ce n'étaient assurément pas les morts qui manquaient; mais les survivans étaient si découragés et tremblaient tellement pour eux-mêmes qu'ils ne s'occupaient guère de ceux qu'ils avaient perdus. Cependant Rome revint de cette épouvante. On se fait à tout, même aux pillages et aux massacres, et dans cette ville qu'un Barbare venait de prendre et que d'autres Barbares menaçaient, la vie bientôt se réveilla. Nous avons pour les années qui suivent un assez grand nombre d'inscriptions, et même, ce qui a surpris tout le monde, des inscriptions plus correctes, plus élégantes, et qui semblent l'œuvre d'une société plus lettrée. Que faut-il penser de ce changement inattendu, et de quelle façon convient-il de l'expliquer? Je ne crois pas que ce soit assez de dire que les familles affligées, au lieu d'exprimer leurs regrets elles-mêmes, comme elles le faisaient jusque-là, et avec plus de douleur véritable que de correction ou d'orthographe, faisaient composer ces inscriptions par des grammairiens de profession, et qu'ainsi la différence qu'on remarque entre les épitaphes de ce temps et celles de l'époque précédente vient de ce qu'auparavant elles étaient l'œuvre des parens même du mort, tandis que plus tard on se contenta de les commander à des gens dont c'était le métier. Il faut, je pense, aller plus loin; nous devons reconnaître qu'il y a eu à cette époque une sorte de courte renaissance, et que cette littérature, qui sentait qu'elle allait finir, a fait comme un effort suprême pour résister à la barbarie qui l'envahissait. C'est le temps où Théodoric, un Barbare qui avait l'instinct et le goût de la civilisation, donna à cette société tourmentée quelques années de repos; c'est l'époque de Boëce et de Cassiodore, et les inscriptions publiées par M. de Rossi rendent ce service à l'histoire littéraire de prouver que ces deux écrivains n'étaient pas seuls, et que leurs efforts pour rendre quelque éclat aux lettres romaines n'ont pas été tout à fait sans succès. On en trouve quelques-unes qui contiennent non-seulement une poésie correcte, souvent élégante, mais, ce qui est plus rare dans les temps de décadence, un sentiment vrai et beaucoup de goût et de mesure dans l'expression. Je n'en citerai qu'une, que l'anthologie

latin a précieusement recueillie, et dans laquelle le poète fait parler un père qui vient de perdre ses deux fils. La voici :

« Enfans, vous habitez aujourd'hui le royaume du ciel, après nous avoir été ravis si jeunes par une mort prématurée; mais moi, quel repos puis-je trouver dans cette vie qui me pèse et me retient, moi qui n'ai plus rien à attendre qu'une éternelle douleur? Pourquoi donc m'avez-vous donné ces joies trompeuses? Pourquoi ai-je connu cet amour qui devait faire mon tourment? Je me retrouvais dans vos jeunes visages, et il me semblait que ma vie écoulée allait renaître avec la vôtre. Je sens maintenant tous les chagrins que cause une espérance trompée. Ce qu'il y a de plus cruel dans les malheurs qu'on souffre, c'est l'amer souvenir des vœux qu'on avait autrefois formés. »

On ne croirait guère que ces vers aient été écrits au VIe siècle, dans le royaume des Ostrogoths, après Alaric et Attila; mais on n'en écrivit pas longtemps de pareils. Après la mort de Théodoric, les troubles recommencèrent. Les Barbares, un moment arrêtés, se remirent en marche pour l'Italie, et la victoire des Lombards rendit la barbarie complète. M. de Rossi s'était proposé, comme terme de son travail, le commencement du VIIe siècle; mais il est obligé de s'arrêter plus tôt. Dès 589, on ne trouve plus d'inscriptions.

Tel est le premier volume de M. de Rossi. Quelque intérêt qu'il présente, il ne me paraît pas douteux que les volumes suivans en offriront encore bien davantage. Ils doivent contenir un plus grand nombre d'inscriptions antérieures à Constantin, et celles-là sont de beaucoup les plus importantes. Aujourd'hui l'attention publique est fixée sur les origines du christianisme. On veut remonter le plus haut qu'on le peut dans l'histoire de son établissement, de ses luttes, de ses premières victoires. Or ce n'est que par les inscriptions qu'on peut le faire. Bien avant que Méliton, saint Justin ou Minucius Félix n'aient commencé à écrire, les chrétiens enterraient leurs morts dans les catacombes, et écrivaient sur ces sarcophages de pieuses épitaphes. Quelques-unes d'entre elles, surtout si M. de Rossi parvient à les rapporter à des dates certaines, nous donneront, il faut l'espérer, des renseignemens curieux sur la vie chrétienne en ces premiers temps, sur les croyances, sur les pratiques, sur la hiérarchie et le gouvernement de l'église naissante, et jetteront ainsi quelques lumières nouvelles sur le plus grand événement de l'histoire.

II.

Le lecteur aura remarqué, sans doute avec quelque regret, que les hommes éminens dont je viens de citer les noms, Borghesi,

Mommsen, de Rossi, n'appartiennent pas à la France. Il faut bien reconnaître que l'Italie et l'Allemagne se livrent avec plus d'ardeur que nous à l'étude de l'archéologie ancienne. L'Italie n'a jamais cessé de s'en occuper depuis la renaissance; c'est pour elle un culte de famille. L'Allemagne, qui ne l'a jamais négligée non plus, semble s'être tournée de ce côté avec plus de passion encore depuis quelques années. La France ne vient qu'au troisième rang. C'est une infériorité dont on ne se préoccupe guère chez nous, mais qui a cependant inquiété quelques esprits sérieux. Elle a surtout servi de prétexte, dans ces dernières années, pour attaquer notre enseignement public. On s'est demandé comment l'université et l'École normale, qui ont fourni tant d'hommes distingués à la philosophie, à l'histoire et aux lettres, ont si peu produit de véritables érudits, quand c'était, à ce qu'il semble, leur véritable mission d'en produire. Un événement dont le souvenir n'est pas oublié a mis ce fait étrange en pleine lumière. Lorsqu'en 1852 des rigueurs maladroites, en jetant hors de l'enseignement presque toute une génération de jeunes professeurs, leur rendirent la liberté de se livrer à leur vocation naturelle, ils se firent publicistes, critiques ou romanciers; mais parmi tant d'aptitudes diverses qu'ils révélèrent tout d'un coup il n'y eut que les travaux d'érudition, auxquels ils semblaient préparés par leurs études antérieures, qui ne tentèrent personne. C'est là une singularité que je ne prétends pas défendre, mais dont il est facile de rendre compte. Tout s'explique, si l'on réfléchit un moment au caractère de notre enseignement public, à la part qu'il fait à la littérature, aux conséquences qu'il a pour la science.

Les étrangers qui nous visitent sont d'ordinaire fort surpris quand ils examinent l'organisation de notre enseignement national. Il est certain qu'il ne ressemble pas à celui des autres pays; mais ce n'est pas un motif de le condamner, si l'on peut prouver qu'il est mieux accommodé qu'un autre au tempérament de la France. Tel qu'il est, il ne date pas d'hier; voilà plus de deux cents ans qu'il s'est constitué, et c'est assurément une des choses les plus anciennes qu'il y ait dans la France nouvelle. Dès le commencement du XVIIe siècle, toutes les corporations religieuses ou laïques qui se disputent ou se partagent chez nous le droit d'enseigner sont à peu près animées du même esprit. Elles s'éloignent de plus en plus des recherches érudites qui étaient à la mode au siècle précédent et n'étudient plus l'antiquité que par son côté littéraire et mondain. Si l'enseignement des jésuites a joui alors d'une si grande vogue, c'est qu'ils semblent être entrés plus résolûment que les autres dans cette voie, et le *Traité des études* de Rollin nous montre que l'université de Paris, quelque antipathie qu'elle éprouvât pour eux, ne tarda pas à les

suivre. Depuis cette époque, les tendances de l'enseignement public en France ont peu varié. Il ne serait pas difficile de faire voir que, malgré la différence des temps, l'esprit en est resté à peu près le même, et que la plupart de nos méthodes d'aujourd'hui sont celles qu'ont pratiquées tour à tour les oratoriens, les jésuites, les doctrinaires et la vieille université. Cet enseignement, qu'ont respecté cinq ou six révolutions, qui a survécu à la société qui l'avait fondé, présente surtout deux caractères qu'il importe de remarquer. Le premier, c'est qu'il est uniformément donné à tout le monde de la même façon. Il n'admet pas de diversité, il ne cherche pas à s'approprier à la situation sociale ou à la destination des élèves. Tandis qu'en Angleterre, par exemple, un petit nombre de jeunes gens que leur naissance appelle à la vie politique, ou que leur goût porte vers les carrières libérales, étudient seuls les littératures anciennes, et que le reste ne dépasse pas un fort enseignement primaire, chez nous on impose à tout le monde les études classiques; il n'y a pas d'éducation sérieuse sans elles, et tous ceux qui apprennent quelque chose apprennent la même chose. Le second caractère de notre enseignement, aussi remarquable et moins remarqué que le premier, c'est qu'il cherche avant tout à être pratique. Ce n'est pas la qualité qu'on lui accorde ordinairement, et tous ses ennemis semblent unanimes à lui reprocher le défaut contraire. Cependant il est certain que c'est cette préoccupation pratique qui distingue nos lycées des gymnases de l'Allemagne. Nous n'étudions pas les langues et les littératures antiques pour elles-mêmes, comme on le fait au-delà du Rhin, mais pour nous. Nous avons moins le désir de les connaître à fond que de nous servir d'elles comme d'un moyen de cultiver notre intelligence. Tout, dans les exercices de nos classes, est calculé pour ce résultat. On y explique moins de textes qu'en Allemagne, mais on y corrige plus de devoirs. Chaque jour l'élève est mis en demeure d'appliquer les observations qu'il a pu faire dans les auteurs qu'il a lus. On veut qu'il se pénètre d'eux en les imitant. On lui demande moins de les comprendre en philologue que de les analyser en littérateur. On lui en fait moins remarquer les curiosités érudites que les vérités générales. La grande affaire pour lui, c'est d'en tirer tout ce qui peut lui servir de quelque chose dans la pratique de la vie. Qui ne reconnaît, dans ces deux caractères de notre éducation publique, le caractère même et les instincts les plus profonds de la France? Cette uniformité dans l'enseignement, cette répugnance à créer des distinctions et des classes dans la culture intellectuelle de la nation n'est-elle pas une suite naturelle de ce désir d'égalité, la première et la plus violente de nos passions politiques? Et quant à cette façon d'étudier les au-

teurs antiques par leur côté moral et pour s'en approprier les vérités générales, ne répond-elle pas tout à fait aux tendances même de notre littérature, la plus pratique, et, pour parler comme les anciens, la plus *humaine* de toutes, celle qui semble avoir eu, plus que toutes les autres, le souci de s'appliquer à la vie, et le désir d'analyser finement les passions afin d'arriver à les conduire? Il n'est donc pas surprenant que la France, qui se retrouve dans cette éducation, l'ait jusqu'ici fidèlement conservée, et que, quoi qu'on dise, elle éprouve une grande répugnance à s'en défaire.

Je ne veux insister que sur un seul des services qu'elle nous a rendus. C'est elle surtout qui a fait de la France une nation lettrée. Chez presque tous les autres peuples, la littérature n'est que le divertissement de quelques esprits délicats. Nulle part elle n'entre aussi profondément que chez nous dans la vie de tout le monde; nulle part elle n'a pour tous, comme en France, une importance sociale. Cette importance, à quoi la doit-elle, sinon à la diffusion de l'éducation classique? Il faut descendre bien bas dans notre bourgeoisie pour trouver des gens qui n'aient pas fréquenté quelque temps nos colléges et expliqué au moins quelques pages de latin. Si peu qu'ils en connaissent, cela suffit pour éveiller dans leur esprit quelques instincts littéraires. Ce sont, je l'avoue, des instincts encore bien vagues et qui sommeillent confusément en eux, tant qu'on les laisse à eux-mêmes, à leur entourage vulgaire, à leurs affaires de tous les jours; mais qu'on les place en présence de quelque chef-d'œuvre, ou mieux encore qu'on les réunisse, aux heures de repos, pour entendre quelque pièce de théâtre, ces instincts se réveilleront alors, ils se fortifieront par cette sorte de communication réciproque qui, dans les grandes assemblées, s'établit confusément de l'un à l'autre, et l'on aura un public lettré. Le principal service que l'éducation classique ait rendu à notre littérature, c'est de lui faire un public capable de la comprendre. Les matelots et les maquignons ou, comme on disait alors, les *puants* (*stinkards*) de Black-Friars, qui sous la reine Élisabeth formaient l'auditoire ordinaire des théâtres de Londres, ne savaient pas lire. A Paris, le clerc qui allait pour quinze sous siffler l'*Attila* de Corneille avait fait ses classes, ou à peu près. Il fallait s'y prendre différemment pour le satisfaire. Encore aujourd'hui, malgré bien des déchéances, la France est peut-être le seul pays au monde où la littérature ait un véritable public; c'est le seul où, au-delà d'un cercle restreint d'esprits cultivés, on ait souci des qualités littéraires, le seul où il existe vraiment un théâtre. L'Europe le reconnaît bien. Aussi, malgré tous les motifs qu'elle a de nous en vouloir, elle continue de nous emprunter, non-seulement, comme disait Voltaire, nos tailleurs et nos cuisiniers,

mais, ce qui vaut mieux, nos romans et nos comédies, et quoique nous ne soyons plus aussi riches qu'autrefois, nous n'avons pas perdu le privilége que nous avions de la fournir de littérature.

Ainsi, grâce à la diffusion de notre éducation classique, la littérature a chez nous un public : c'est un grand avantage; mais, pour la même raison, la science n'en a pas. Dans les pays où l'on n'enseigne le grec et le latin qu'à peu de personnes, il est naturel qu'on leur en fasse apprendre davantage. Lorsqu'on distribue, comme chez nous, l'instruction classique à tout le monde, on est bien forcé de la donner à moins forte dose. Les connaissances qu'on acquiert de cette façon sont toujours un peu sommaires. Une fois qu'on a pris des littératures antiques ce qu'un commerce rapide avec elles peut donner d'élégance et de finesse à l'esprit, on se tient pour satisfait. Il est bien rare que nos jeunes gens aient la fantaisie ou la patience de pousser plus loin ces études. Aussi nos facultés de province, destinées à aider ceux qui souhaitent avoir un enseignement plus profond, ont-elles en général peu réussi malgré les sacrifices qu'on a faits pour elles. Tout le talent des excellens professeurs qu'on y envoie s'use à retenir auprès d'une chaire déserte quelques désœuvrés toujours disposés à s'enfuir. Il en est bien autrement dans les universités allemandes. Comme ceux-là seuls s'y rendent qui éprouvent un attrait véritable pour la science ou qui en feront un jour leur profession, les études les plus arides ne rebutent personne, et tous les cours faits sérieusement sont certains d'avoir des auditeurs. L'an dernier, le docteur Ritschl, la gloire de l'université de Bonn, enseignait la grammaire latine avec tant de détail qu'à la fin du premier semestre il en était encore à l'alphabet, et aucun des deux cents auditeurs qui entourent sa chaire n'a songé à s'en plaindre. C'est là que se forme le public savant de l'Allemagne. Plus tard, lorsque ces jeunes gens ont quitté l'université, lorsqu'ils se sont séparés pour devenir avocats ou médecins, professeurs de gymnases ou pasteurs de petite ville, ils continuent à s'intéresser aux sciences qu'ils ont étudiées pendant leur jeunesse. Ils lisent, suivant leur spécialité, les *Annales de Tübingue* ou le *Musée du Rhin*, qui les tiennent au courant de tous les progrès qu'elles font. C'est un public restreint, mais curieux et intelligent, devant lequel sont posées et débattues toutes les questions scientifiques. Il est assez important pour que son suffrage vaille la peine d'être conquis et qu'il puisse donner à ceux qui le méritent une sorte de réputation; il est assez exercé pour qu'on puisse aborder sans crainte devant lui les sujets les plus difficiles et les moins populaires. Quelque obscure que soit l'étude à laquelle vous les conviez, il se trouvera toujours parmi eux des personnes qui vous suivront avec courage. Ils ne vous de-

manderont pas d'être amusant, de dissimuler la science sous les agrémens de la forme, ils sont gens, comme parle Platon, à l'avaler toute pure. Surtout ils vous permettront de parler hardiment, quelque sujet que vous traitiez. Même les questions religieuses, si dangereuses en tout autre pays, y sont agitées sans scandale. Les luttes y sont très vives, mais elles gardent un caractère scientifique et sérieux, et d'ailleurs, comme elles restent circonscrites dans ce monde peu étendu et qu'elles n'ameutent jamais la foule, elles ne nécessitent pas l'intervention de l'autorité, toujours fatale aux libres discussions. La hauteur où s'élève d'abord le débat et le petit nombre de gens qui y prennent part font que personne ne songe à le gêner. C'est ainsi qu'au moins pour les choses de l'esprit la science a donné à l'Allemagne deux biens que d'autres nations n'ont pas su conquérir par plusieurs révolutions, la tolérance et la liberté.

Il n'y a rien de tout cela en France. Comme, par les conditions mêmes de notre éducation, ce public savant et restreint n'existe pas chez nous, les questions tombent tout de suite dans le domaine du grand public lettré dont j'ai parlé. Elles y sont posées avec plus d'éclat et débattues avec plus de bruit. C'est un grand malheur, car avec l'éclat et le bruit disparaissent le calme et la liberté des discussions scientifiques; mais il n'y a pas de milieu : il faut se faire lire de tout le monde ou se résigner à n'être lu de presque personne, et comme cette dernière alternative est la plus fâcheuse, on se trouve forcément entraîné vers l'autre. Voilà comment on déserte l'érudition pour les genres qui donnent des succès populaires, voilà comment nos jeunes professeurs, qui sont à l'âge où la vanité est exigeante, et où l'on ne se contente pas des applaudissemens de sa conscience, chez qui d'ailleurs on n'a pas assez développé le goût des études scientifiques, se tournent du premier coup vers la littérature, qu'ils voient plus honorée, et qui a plus de chances de trouver un libraire et des lecteurs. Quelque excuse qu'ils puissent avoir, ils n'en ont pas moins tort de céder si tôt à cette popularité séduisante. C'est d'abord un malheur pour eux-mêmes. Tout le monde n'est pas de taille à attaquer les sujets littéraires, et tel qui ne réussit qu'à répéter ce qu'on a dit sur Racine et sur Bossuet aurait pu, en choisissant des questions moins étendues et plus savantes, faire des travaux utiles et quelquefois originaux. C'est ensuite un grand malheur pour l'enseignement, non pas qu'on doive entretenir les élèves d'érudition et d'archéologie, mais parce qu'il faut que celui qui enseigne ait du texte qu'il explique une connaissance complète, pour en donner la pleine intelligence à ceux qui l'écoutent. C'est beaucoup pour des gens du monde que d'avoir en-

trevu Homère et Virgile à travers une lecture rapide; ce n'est rien pour un professeur. Il faut qu'il les connaisse à fond et par le détail, qu'il les ait pénétrés et épuisés, et qu'il n'y laisse aucune expression dont il ne puisse rendre compte. S'il est véritablement possédé de ce besoin de connaissances précises, on peut affirmer qu'il sera tôt ou tard entraîné à faire quelques études philologiques pour restituer son texte dans sa pureté, et que pour savoir la signification exacte des mots il voudra connaître l'organisation et les habitudes des sociétés antiques, c'est-à-dire qu'il ne pourra pas rester tout à fait étranger à l'archéologie. Son enseignement y gagnera sans qu'il ait besoin de faire parade de son savoir. Les élèves s'aperçoivent bien, dans les explications qu'on donne, si l'on reste à la surface du sujet ou si on le possède à fond, et ils ont bien plus confiance dans la science solide qui aborde résolûment une difficulté que dans le bavardage agréable qui essaie de la tourner avec grâce. Le discrédit de l'érudition signale partout l'affaiblissement des études classiques. C'est abandonner l'antiquité que de se contenter de la connaître à peu près et seulement par ses côtés littéraires. Les sociétés et les littératures anciennes ne redeviennent vivantes pour nous que lorsqu'on descend au détail, et cette prétendue critique qui s'amuse à discuter à propos des auteurs, qui, après un examen superficiel, fabrique des théories, qui recherche partout les idées générales afin de se dispenser d'avoir des idées précises, est la mort des véritables études.

C'est pour cela que nous voyons avec tant de plaisir que, depuis quelques années, le goût de l'érudition, au moins sous quelques-unes de ses formes les plus appropriées à notre génie national, semble vouloir se ranimer chez nous. Le mouvement qui, dans toute l'Europe, entraîne les esprits du côté des questions scientifiques s'est communiqué aussi à la France. L'importance de ces questions commence à y être mieux appréciée, et l'on n'est plus pour elles aussi dédaigneux qu'autrefois. La philologie est encore beaucoup trop négligée; mais l'archéologie au moins a repris quelque faveur. Si la France n'a pas vu naître, comme l'Allemagne et l'Italie, quelques-uns de ces grands ouvrages que j'analysais tout à l'heure, elle a cependant produit des travaux intéressans, et dont le résultat mérite d'être mis sous les yeux du public. Il convient de lui faire connaître ces hommes courageux qui savent résister aux séductions de la popularité, qui renoncent aux succès bruyans, qui se résignent d'eux-mêmes à l'obscurité, et que les austérités de la science et la solitude dans laquelle on laisse ceux qui la cultivent ne rebutent pas.

C'est d'abord à l'Académie des Inscriptions qu'il faut faire honneur de ce retour aux études sérieuses d'érudition. Elle n'a jamais

cessé de les encourager par les récompenses qu'elle décerne, par les questions qu'elle met au concours, et par les choix qu'elle fait pour se recruter; mais ses encouragemens les plus efficaces sont encore les exemples qu'elle donne. Le public sait bien dire que c'est une des classes de l'Institut où l'on travaille le mieux. Indépendamment des travaux personnels de ses membres, l'Académie s'est courageusement chargée du lourd héritage que laissaient les bénédictins. Grâce à elle, ces beaux ouvrages qui faisaient honneur à l'érudition française, et que la révolution avait interrompus, ont été repris, et, quelle que soit la juste réputation de ceux qui les avaient commencés, ils n'ont rien perdu à passer en d'autres mains. Il n'est plus permis d'insinuer aujourd'hui, comme le faisait Châteaubriand au commencement de ce siècle, que la science ne se relèvera pas de la destruction des ordres monastiques. L'érudition s'est faite laïque, comme tout le reste. Si l'on en doutait encore, il me suffirait de citer une publication récente, que les anciens travaux des bénédictins ne surpassent pas, le *Discours sur l'état des Lettres au quatorzième siècle*, couronnement d'une vie austère toute consacrée à la science, œuvre puissante d'un homme dont on admire l'active et vaillante vieillesse, et qui semble avoir attendu l'âge où tout le monde se repose pour élever le monument auquel son nom restera attaché.

Il est naturel que l'Académie des Inscriptions ne néglige pas l'épigraphie. Elle serait infidèle à ses traditions et au nom même qu'elle porte, si elle le faisait. Lorsqu'il y a quatre ans la mort de M. Ph. Le Bas, un de ses membres, interrompit la publication des inscriptions grecques et latines qu'il avait recueillies en Asie-Mineure, elle ne voulut pas laisser ce livre inachevé, et chargea un épigraphiste habile, M. Waddington, de le continuer. C'était la partie la plus délicate de l'ouvrage qui restait à faire. M. Le Bas avait publié les textes; il fallait les expliquer et les commenter. Dans ce travail difficile, M. Waddington s'est montré digne de la confiance que lui avait témoignée l'Académie par le talent et l'activité qu'il a déployés pour la satisfaire. L'œuvre a marché rapidement, ce qui n'est pas ordinaire aux travaux de ce genre, et elle sera bientôt complète. En attendant, M. Waddington a eu l'heureuse idée d'en détacher un long et curieux fragment, et de le répandre dans le public comme un spécimen de l'ouvrage : c'est le commentaire d'un édit de Dioclétien sur le prix des denrées. Peu de monumens épigraphiques sont aussi importans que celui-là, et peuvent rendre autant de services à l'histoire et à l'économie politique. Je vais me servir du commentaire lumineux dont M. Waddington l'accompagne pour en donner rapidement une idée.

L'édit de Dioclétien commence par un interminable préambule qui est tout à fait dans le style ordinaire des chancelleries despotiques : c'est une homélie embrouillée qui débute par de touchantes réprimandes et finit par des menaces terribles. L'empereur, qui se qualifie de père du genre humain (*parens generis humani*), se plaint d'abord assez doucement que ses enfans se laissent beaucoup trop entraîner à l'amour des gains illicites. L'avidité ne connaît plus de bornes, et tout le monde est d'accord que ce qui se vend sur les marchés et dans les boutiques a atteint des prix exorbitans. Cette cherté des denrées, Dioclétien prétend qu'elle est factice, et il en accuse, comme on le faisait chez nous en 93, les spéculateurs et les accapareurs. Pour ceux-là, il est sans pitié. Ce sont des misérables « qui s'affligent de l'abondance, qui se réjouissent de la disette, et font commerce de la misère publique. » Ne croirait-on pas entendre parler un démagogue de notre révolution? Non-seulement il parle, mais il agit comme eux. « J'ai résolu, dit-il, de fixer d'une manière invariable, non pas le prix des denrées, ce qui ne serait pas juste, parce qu'il y a des provinces plus favorisées que d'autres, et où elles se vendent moins cher, mais un *maximum* que nulle part on ne pourra dépasser. » Ce remède lui semble admirable, et il s'applaudit naïvement de l'avoir trouvé. C'est la félicité du genre humain qu'il assure, puisque, dans les temps d'abondance, toutes les denrées se vendront aussi bon marché qu'on voudra, et qu'elles ne pourront pas dépasser, dans les époques de disette, le taux fixé par l'empereur. Voilà donc des limites qu'on met pour jamais à la misère, tandis qu'il n'y en a point à la prospérité. Vient ensuite la sanction de l'édit. « Comme il a remarqué que la peur est le maître qui enseigne le mieux aux hommes leur devoir, » Dioclétien n'édicte qu'une peine contre tous ceux qui violeront ses ordres : la mort, — la mort pour les trafiquans qui essaieront de se faire payer plus cher qu'ils ne le doivent, la mort pour les accapareurs de toute sorte qui gardent chez eux plus de marchandise qu'il ne leur en faut, la mort pour tous ceux qui de quelque façon se seront faits leurs complices. A ce moment, le *père du genre humain* se demande si la sévérité de ces peines ne le fera pas accuser d'être un peu dur : cette considération ne l'arrête guère, et il se rassure par cette raison très naïve, qu'après tout il est facile d'éviter le châtiment en évitant la faute. — Mais il eut beau menacer, son édit eut le sort de toutes les lois semblables : il amena des soulèvemens terribles dans toute l'Asie, il fit couler le sang et augmenta la misère, qu'il devait à tout jamais conjurer; puis, lorsque l'empire, déjà si malade, se fut encore affaibli dans ces luttes intérieures, il fallut que l'empereur reconnût publiquement qu'il s'était trompé et

qu'il abrogeât cette loi, dont il s'était trop hâté de célébrer par avance les heureux résultats.

Après ce long préambule viennent les tarifs, qu'on n'a malheureusement pas tous conservés, mais qui se complètent tous les jours par les découvertes qu'on fait en Grèce et en Asie. Ce qui caractérise le *maximum* de Dioclétien, c'est qu'il n'était pas borné aux céréales et qu'il s'étendait à tout. Le prix de chaque objet est soigneusement fixé dans ces listes, et les chiffres qu'elles contiennent, quand on les étudie de près, nous donnent plus d'un renseignement précieux (1) : on y trouve le salaire des différens ouvriers qui travaillent aux champs ou à la ville, et même les appointemens des divers professeurs calculés d'après l'importance de leurs fonctions; le prix qu'on paie à chacun d'eux indique l'estime qu'on fait de la science qu'il enseigne. Les dépenses de la table y tiennent une grande place : les Romains ont toujours été très gourmands. On peut savoir ce que coûtaient les différens vins qu'on buvait alors, aussi bien le vin ordinaire (*vinum rusticum*) que les crus plus renommés que nos marchands appellent les grands vins (*vinum primi gustus*). Il y est question des huîtres et des coquillages de diverses qualités, des légumes frais ou secs, de la volaille et du gibier, du poisson, de la viande de bœuf ou de porc, avec ses diverses catégories, sans oublier ces comestibles renommés qui arrivaient jusque dans l'Orient et faisaient l'objet d'un grand commerce d'importation, par exemple les jambons qu'on préparait dans le pays des Ménapes, entre le Rhin et la Meuse, et ceux qui venaient du pays des Cerretaniens, au pied des Pyrénées, ou, comme on dirait aujourd'hui, les jambons de Mayence et de Bayonne. L'édit parcourt ensuite l'ameublement et le mobilier dans ses moindres détails; mais il est surtout prolixe sur l'article des vêtemens. On peut, avec les notes savantes de

(1) Voici comment M. Waddington évalue approximativement les prix des salaires et des denrées les plus usuelles tel qu'il est fixé dans l'édit de Dioclétien. Le prix du blé et de l'orge manquent.

	fr.	c.		fr.	c.
Seigle, l'hectolitre	21	55	A l'ouvrier de campagne, nourri, par jour	1	55
Avoine, —	10	75	Au maçon, charpentier, —	3	10
Vin ordinaire, le litre	»	92	Au peintre en bâtimens, —	4	65
Huile ordinaire, —	1	38	Au peintre décorateur, —	9	30
Viande de porc, le kilogramme	2	28	Au berger, —	1	24
— de bœuf, —	1	52	Au barbier, par personne	»	12
— de mouton, —	1	52	Au maître de lecture, par enfant et par mois	3	10
Une paire de poulets	3	72	— de calcul, —	4	65
— de canards	2	48	— d'écriture, —	3	10
Un lièvre	3	30	— de grammaire, —	12	40
Un lapin	2	48	Au rhéteur ou sophiste, —	15	50
Huîtres, le cent	6	20	A l'avocat pour une requête	12	40
Œufs, —	6	20	— pour l'obtention d'un jugement	62	»
			Au garçon de bain, par baigneur	»	12

M. Waddington fait remarquer que, dans leur ensemble, ces prix diffèrent peu des prix de nos jours dans les villes. La cherté du vin ordinaire s'explique peut-être par un droit élevé qu'il payait au fisc.

M. Waddington, prendre une idée juste de cette branche importante du commerce de l'antiquité; on peut refaire le trousseau d'une grande dame ou la garde-robe d'un élégant du IVe siècle après Jésus-Christ. Nous connaissons exactement la qualité ou la valeur des étoffes et le prix de la main-d'œuvre, nous savons ce que coûtaient alors les torchons, les toiles à matelas, les draps de lit, les bandelettes qu'on enroulait autour des jambes et qui remplissaient l'office de nos bas, et même les serre-tête, car les Romains aussi s'en servaient. Nous pouvons évaluer le prix des tapis de toute sorte, des pourpres de toute qualité, des vêtemens de toute étoffe et de toute façon, depuis les simples tuniques de laine portées par les pauvres gens jusqu'à ces tissus de soie, si transparens et si fins, que recherchaient avec tant de passion les femmes du monde, et dont Pline dit qu'ils les déshabillaient beaucoup plus qu'ils ne les habillaient (*denudat feminas vestis*). Quoique l'édit s'applique surtout à l'Orient, il y est souvent question des vêtemens fabriqués en Gaule, car, comme le fait très bien remarquer M. Waddington, les Gaulois exerçaient déjà sur les modes du monde romain la même influence qu'exercent leurs descendans sur celles de l'Europe moderne. Ils avaient introduit partout leurs *braccæ*, qui sont devenues notre pantalon, vêtement plus commode qu'élégant; le *sagum*, ample manteau dont les Romains avaient fait leur habit de guerre, et un peu plus tard le *caracalla*, sorte de robe longue avec un capuchon, dont le nom resta au fils de Septime-Sévère, qui le mit à la mode, et que les moines portent encore. Le dernier service que nous rend ce curieux édit, c'est de nous faire connaître la persistance de certaines industries dans certaines localités. Ainsi on travaille encore aujourd'hui à Mossoul et à Diarbekir ces étoffes transparentes dont la Syrie fournissait autrefois tout le monde romain, et dès le temps de l'empire, il y avait à Arras des fabriques de draps qui expédiaient leurs produits jusqu'au fond de l'Orient. J'ai tenu à faire connaître en quelques mots l'intérêt et l'importance du travail de M. Waddington. Ce commentaire sur l'édit de Dioclétien nous montre que le recueil commencé par M. Le Bas ne pouvait, après lui, tomber en de meilleures mains, et que la suite de cette publication utile sera tout à fait digne du savant qui l'avait commencée et de l'Académie qui la patronne.

A côté des œuvres importantes entreprises ou encouragées par l'Académie des Inscriptions, il faut placer les résultats déjà connus des voyages scientifiques exécutés en Grèce et en Asie par l'ordre du gouvernement français. Ces résultats ont dépassé toutes les espérances. Il semble que cette archéologie militante qui va conquérir ses trésors dans des pays étrangers et quelquefois inconnus, au

prix de beaucoup de fatigues et de quelques périls, qui campe à la belle étoile et court les aventures, convienne mieux à notre caractère que celle qui s'enferme dans les bibliothèques et ne voyage que dans de vieux livres. Aussi presque toutes ces explorations ont-elles été fécondes pour la science. Elles ont fait mieux connaître des pays qui ont tenu une grande place dans l'histoire du passé, résolu des questions douteuses, et rapporté des monumens épigraphiques du plus haut intérêt. M. Heuzey, l'habile explorateur du mont Olympe et de l'Acarnanie, a visité la Thrace et la Macédoine, et étudié avec soin les champs de bataille de Philippes et de Pharsale, où le gouvernement du monde a été changé. M. F. Lenormant a fouillé le sol sacré d'Éleusis, qui conserve tant de souvenirs de la religion et de la gloire d'Athènes. M. Guérin a parcouru la Tunisie. M. Renan a cherché les monumens phéniciens qui restent encore dans la Palestine. M. Perrot, pour son coup d'essai, a découvert une partie inédite du texte grec du testament d'Auguste, et rapporté une copie plus exacte du texte latin. Enfin MM. de Vogüé et Waddington ont pénétré dans des pays qu'on n'avait pas visités avant eux, et ils y ont fait d'importantes découvertes. Dans la partie la plus sauvage de la Syrie et dans le Haouran, ils ont trouvé, non pas des monumens isolés, mais des villes entières, telles qu'elles furent abandonnées, il y a douze siècles, à l'approche des Arabes. Près de trois cents de ces villes s'aperçoivent encore dans ces pays, habités par les Druses, et qui sont fermés aux Européens. On peut se promener dans leurs rues désertes, visiter leurs maisons effondrées et ces portiques où grimpe la vigne sauvage. On y reconnaît des monumens d'âges divers, depuis les temples grecs construits par les successeurs d'Hérode jusqu'aux basiliques chrétiennes, sur les murs desquelles on lit encore de pieuses inscriptions. Tout a été respecté, car les Arabes sont les plus conservateurs de tous les barbares. Comme ils ne se bâtissent pas de demeure, ils n'éprouvent pas le besoin de détruire les monumens anciens pour en prendre les pierres, ainsi qu'on a fait à Rome dans des siècles qui se disaient civilisés. Après avoir traversé en curieux ces villes d'où les chrétiens venaient de s'enfuir, ils se sont empressés de les abandonner pour aller dresser leurs tentes dans les plaines voisines. MM. de Vogüé et Waddington n'ont pas encore fait connaître au public le récit détaillé de leurs découvertes; la plupart des autres relations de voyage sont en voie de publication, et quelques-unes commencent à peine. Il sera temps, quand elles seront achevées, de les étudier chacune à part et avec le soin qu'elles méritent. Aujourd'hui je dois me borner à une énumération rapide, qui suffit à montrer que ces dernières années n'ont pas été perdues, chez nous, pour l'archéologie ancienne.

La mention que je viens de faire des missions scientifiques m'amène naturellement à parler de notre école d'Athènes. C'est de là que sortent la plupart des jeunes et hardis voyageurs dont j'ai cité les noms. Avant de partir pour ces expéditions savantes, ils avaient passé plusieurs années en Grèce; ils s'étaient familiarisés avec les monumens dont elle est pleine; ils avaient pris le sens et l'intelligence de l'antiquité grecque en étudiant les débris qui nous en restent. Ils étaient donc mieux préparés que personne à aller explorer l'Orient, et cette expérience des ruines qu'ils avaient acquise en vivant au milieu d'elles devait rendre leurs recherches fécondes. Voilà quel genre de services nous sommes surtout en droit d'attendre de l'école française d'Athènes; elle doit nous former des archéologues. Nous n'envoyons pas en Grèce des littérateurs oisifs qui se contentent d'admirer le spectacle dont on jouit du haut de l'Acropole ou d'aller rêver de Platon au cap Sunium; il ne nous suffit pas qu'on nous rapporte de si loin, pour toute conquête, quelques phrases sonores sur la transparence du ciel ou la découpure des côtes : le résultat serait petit pour un si long voyage. Il faut qu'on aille y chercher une science plus solide et qu'on en revienne avec des travaux plus sérieux. C'est du reste ce que l'école a vite compris. Après quelques tâtonnemens qu'expliquent les incertitudes du début, elle a trouvé sa véritable voie, et y est courageusement entrée. Dieu merci, nous ne sommes plus au temps où l'on songeait à instituer des cours de littérature française pour les belles dames d'Athènes, et où l'on disait, sans rire, qu'il nous fallait enseigner aux Grecs leur vieille langue qu'ils ne savent plus. Le retentissement qu'eurent par toute l'Europe les belles découvertes de M. Beulé montrèrent à l'école de quel côté était son avenir, et depuis ce moment elle est devenue pour la France une sorte de séminaire archéologique. Si les travaux de ses élèves recevaient la publicité qu'ils méritent, on verrait avec quelle ardeur et quelle intelligence ces jeunes gens parcourent et fouillent la Grèce et l'Orient, et l'on comprendrait quels services ils sont appelés à rendre à l'archéologie, à l'histoire et à la géographie anciennes.

Le plus récent de ces travaux est peut-être aussi un des plus importans que l'école nous ait encore envoyés. Je veux parler des inscriptions trouvées à Delphes par MM. Wescher et Foucart. Il ne reste plus de ce temple fameux, qui se disait le centre religieux du monde, que les substructions immenses sur lesquelles il était assis. Elles supportent aujourd'hui tout un village, qui se presse sur la plate-forme de l'ancien temple. L'illustre Ottfried Müller s'occupa le premier à les déblayer. Il s'était mis avec ardeur à cet ouvrage, qui semblait lui promettre de riches découvertes, et il avait déjà

trouvé une cinquantaine d'inscriptions nouvelles; mais sa généreuse passion lui coûta la vie : c'est sur les ruines mêmes de Delphes qu'il prit le germe du mal qui l'enleva si prématurément à la science. Après sa mort, les fouilles étaient restées interrompues pendant plus de vingt ans, lorsqu'un membre de l'école d'Athènes, M. Foucart, eut la pensée de les reprendre, et comme il vit, dès le premier coup de pioche, que la moisson serait abondante, il appela à son aide son camarade, M. Wescher, déjà connu par ses travaux épigraphiques. Le résultat de leurs recherches fut la découverte de quatre cent quatre-vingts inscriptions qu'ils viennent de donner au public (1). Elles présentent toutes quelque intérêt : on n'inscrivait sur les murs d'un temple que des choses dont il importait de garder le souvenir. Les unes nous font mieux connaître ces corporations de comédiens dont les membres, sous le nom d'artistes dionysiaques, allaient de ville en ville et de fête en fête donner des représentations au nom de Bacchus et sous la présidence de l'un d'entre eux qu'ils avaient élu; en même temps, par l'énumération des exercices qu'elles mentionnent, elles nous donnent des renseignemens précieux sur l'état du théâtre grec au IIIe siècle avant Jésus-Christ. D'autres, en plus grand nombre, nous font mieux apprécier l'importance du sanctuaire de Delphes, dont la réputation s'étendait jusqu'aux pays les plus barbares. De toutes parts on venait consulter l'oracle, et l'on souhaitait être mis au rang des *proxènes* ou hôtes de la ville sacrée. MM. Wescher et Foucart ont retrouvé une liste de ces proxènes avec la mention de leur patrie. Il y en a véritablement de tous les coins du monde, depuis le fond du Pont-Euxin jusqu'à l'Égypte et à la Gaule. On y trouve aussi les noms de plusieurs Romains, et parmi eux celui du célèbre Quinctius Flaminius, le vainqueur de Philippe, qui, en proclamant aux jeux isthmiques la liberté de la Grèce, lui donna la dernière grande joie qu'elle ait éprouvée; mais la série la plus importante et la plus nouvelle comme aussi la plus nombreuse de ces inscriptions est celle qui contient les actes d'affranchissement sous forme de vente à une divinité. Cette manière d'affranchir les esclaves n'était sans doute pas tout à fait ignorée, mais on n'en connaissait encore ni les lois ni les conditions. Aujourd'hui toute obscurité a cessé, et l'on peut, avec les inscriptions de Delphes, ajouter un chapitre curieux et nouveau à l'histoire de l'esclavage antique.

C'est ce qu'a fait l'un des auteurs de la découverte, M. Foucart. Il a entrepris, dans un savant mémoire, d'interpréter tous ces do-

(1) *Inscriptions recueillies à Delphes par C. Wescher et P. Foucart.* Paris, Didot, 1863.

cumens qu'il venait de publier avec son ami, et il en a tiré tout ce qu'ils contiennent pour l'histoire de l'esclavage. C'est une question de droit grec entièrement nouvelle, et en même temps une étude très intéressante de la société de cette époque. Il était naturel que l'esclave qui, à force de privations, parvenait à ramasser l'argent nécessaire pour sa délivrance cherchât à entourer son affranchissement des garanties qui pouvaient le mieux en assurer le respect. Plus le bien qu'il voulait conquérir était précieux, plus il importait qu'il fût solide. L'idée vint donc d'assez bonne heure d'appeler ce qu'il y a de plus respectable au monde, la religion, à sanctionner le contrat que l'esclave faisait avec son maître. Ce contrat était dressé sous forme de vente à une divinité, et l'on choisissait de préférence la divinité la plus puissante et la plus honorée. C'est ainsi que l'usage s'établit d'amener à Delphes, de tous les pays voisins, l'esclave qu'on voulait affranchir. Le maître s'avançait avec lui jusqu'à l'entrée du temple, et là, en présence de témoins choisis parmi les premiers citoyens, en face du sanctuaire vénéré, au fond duquel on apercevait les statues des trois Parques et l'entrée du mystérieux oracle, il le vendait solennellement au prêtre d'Apollon. Cette vente était fictive : c'était l'esclave qui fournissait l'argent que le prêtre payait pour sa rançon, et il le fournissait pour être libre. Il y avait un grand avantage pour lui à devenir l'affranchi d'un dieu : il était désormais sous sa protection; il pouvait, en cas de malheur, se réclamer de lui; si quelqu'un contestait sa liberté, ce n'était plus à un homme, ou plutôt à moins qu'un homme, à un esclave, c'était à Apollon même qu'il faisait outrage. Voilà pourquoi on dressait avec tant de soin l'acte de vente. Cet acte était écrit par le *néocore* ou sacristain, signé par les témoins, les cautions et les prêtres, et gardé sans doute dans les archives; mais, pour le mettre à l'abri de toutes les chances de destruction auxquelles un simple papyrus est exposé, on en faisait un extrait qu'on gravait sur la muraille même du temple. Ce sont ces extraits que MM. Wescher et Foucart ont retrouvés; ils ont duré plus que le temple et que le dieu. Ils ont surtout une valeur, c'est de nous faire connaître à quelles conditions l'affranchi avait recouvré sa liberté. Rarement il était assez heureux pour sortir d'esclavage tout entier, et il lui arrivait d'y laisser une partie de lui-même. Tantôt c'est une jeune fille dont les vieux parens restent esclaves : ils ont conquis péniblement l'argent nécessaire pour la délivrer, et ils se sont oubliés pour songer à elle. Plus souvent c'est une pauvre mère qui n'a pas pu racheter avec elle ses enfans. Les enfans nés à la maison (*vernæ*) sont un revenu qui appartient au maître, un produit sur lequel il compte, comme sur le blé à l'été et le vin à l'automne; si la mère veut les avoir, il faut

qu'elle paie aussi pour eux. On se rachetait donc tout seul, et encore ne se rachetait-on que très imparfaitement. La liberté, quoiqu'on la payât cher, était rarement complète, et l'on n'arrivait guère à se reconquérir tout entier d'un seul coup. Rien ne prouve avec autant d'évidence combien le maître regarde l'esclave comme sa chose, combien il a le droit absolu de disposer de lui selon ses caprices, que ces restrictions sans nombre qu'il apporte comme il lui plaît à la liberté qu'il lui vend. D'ordinaire il stipule qu'il ne sera entièrement libre qu'après avoir continué de le servir un certain nombre d'années qui sont rigoureusement fixées, et s'il lui arrive d'être malade plus de deux mois, il doit rendre le temps de sa maladie. Souvent sa délivrance ne commence qu'à la mort du maître et de la femme du maître, et même à ce moment, après avoir cessé d'être leur esclave, il reste celui de leur tombeau, et l'on règle minutieusement le nombre des couronnes de rose et de laurier qu'il sera tenu d'y apporter toutes les semaines sous peine de perdre sa liberté. Ce n'est rien encore : le maître se réserve quelquefois d'être l'héritier de son ancien esclave et de ses enfans, prolongeant ainsi une partie de la servitude jusqu'à plusieurs générations. Il y en a même un, plus cruel que les autres, qui ordonne que les fils de l'affranchi, quoique nés dans la liberté, seront ses esclaves, et qu'ils viendront reprendre dans sa maison la place que leur père a laissée vide.

C'était donc une liberté fort restreinte, pleine de menaces et de gênes, qu'achetait l'esclave, ou plutôt ce n'était pas encore la liberté, ce n'en était que l'espérance; mais il avait au moins la certitude d'être libre un jour : une fois qu'il avait été vendu au dieu, il ne pouvait plus être vendu à personne. De plus, il est probable qu'à partir de ce moment il était traité avec plus d'égards. Nous voyons dans les inscriptions de Delphes que plusieurs fois, en vendant un esclave, on se réserve expressément le droit de le battre. Le soin qu'on prend ici de mentionner ce droit prouve qu'il avait ses limites, et qu'il fallait ménager un homme qui était devenu la propriété d'un dieu. Ce qui est plus important encore, c'est que, dans les discussions qui s'élèvent entre le maître et l'esclave au sujet de la vente et du contrat, ce n'est plus le maître qui décide seul : un tribunal d'arbitrage est institué, choisi par les deux parties, et devant lequel l'esclave plaidera sa cause; mais l'innovation la plus grave, c'est qu'au moment de la vente le maître et l'esclave doivent jurer tous les deux d'en respecter fidèlement les conditions. L'importance de ce serment, prêté devant les autels les plus respectés de la Grèce, en présence des prêtres et des magistrats, a été très bien montrée par M. Foucart. Il fait voir que l'exiger de l'esclave, c'était le relever de cet état dégradant où il comptait pour un instrument

et non pour un homme, que le croire capable de comprendre et de respecter la foi jurée, c'était lui supposer une âme, et avant de lui donner sa liberté définitive, lui rendre déjà sa dignité. Voilà donc une importante transformation qui s'opère dans l'esclavage au IIIe siècle, et, ce qui est plus grave, une transformation sous les auspices et par l'influence de la religion. N'est-il pas très remarquable que ce soit dans des actes auxquels la religion préside, qui sont accomplis dans un temple et par un prêtre, que l'esclave traite d'égal pour la première fois avec l'homme libre, qu'on lui reconnaît des droits, qu'on lui assure des garanties, et qu'enfin le nom d'Apollon devienne indissolublement lié pour lui à l'idée d'affranchissement et de liberté? Cependant il ne faut rien exagérer. La religion grecque, qui pouvait par accident venir en aide aux esclaves et les protéger, n'a jamais fait naître dans l'esprit du maître aucun doute sur la légitimité de son droit, et elle ne condamnait pas le principe de l'esclavage (1). Ce n'est donc pas à elle que pouvait être réservé l'honneur de le détruire. Pour faire sentir ce qui a manqué à ces actes d'affranchissement auxquels elle présidait, ce qui les a rendus stériles pour l'humanité, M. Foucart, à la fin de son mémoire, compare ces inscriptions de Delphes à un papyrus trouvé récemment dans la Haute-Égypte. C'est une lettre d'un chrétien à ses esclaves qui se termine par ces mots : « Je déclare volontairement, de mon plein gré et sans regret, que je vous rends la liberté, par piété envers le Dieu plein de miséricorde et par reconnaissance de la bonne volonté que vous m'avez toujours montrée, de votre affection et de vos services. » Il n'y a là pour l'esclave ni rançon à payer, ni dures restrictions, ni obligations onéreuses : la liberté lui est rendue gratuitement, complète et sur-le-champ; mais surtout que le ton de celui qui parle est changé! Que cette façon de parler tendre et touchante ressemble peu à ces sèches formules gravées sur la muraille de Delphes, par lesquelles le maître vendait au dieu « un corps mâle ou femelle, nommé Ménarche ou Sosia! » On sent qu'une révolution profonde s'est accomplie et qu'un souffle nouveau a passé sur le monde.

L'importance des travaux que je viens d'analyser n'échappera pas à ceux même qui ne sont pas familiers avec les études archéologiques. Ils ont été bien accueillis à l'étranger; ils montrent que, comme je le disais tout à l'heure, ces dernières années n'ont pas

(1) M. Foucart fait très bien remarquer à ce propos que Delphes, théâtre de ces affranchissemens solennels, était aussi un célèbre marché d'esclaves qui fournissait la Grèce et l'Asie. Le maître qui venait de vendre son esclave au dieu pouvait, à quelques pas de son temple, en acheter un autre, plus jeune et plus utile, avec l'argent même qu'il avait tiré du premier.

été stériles chez nous pour l'archéologie ancienne. Espérons que ce mouvement une fois donné ne s'arrêtera pas. La France a plus à gagner qu'elle ne le suppose à ne pas négliger l'érudition. La pente ordinaire de notre esprit est d'aller vite aux généralisations précoces. Nous avons plus le goût des aperçus brillans et des grandes théories que des recherches patientes. Quoi que nous entreprenions d'étudier, nous sommes toujours pressés de conclure, et une sorte d'impatience nous entraîne à des systèmes douteux. L'érudition, avec ses méthodes lentes et ses procédés réguliers, pourra servir de contre-poids à tous ces défauts, qui lui sont contraires. Si l'exemple des érudits et leur façon de travailler peuvent donner aux autres l'habitude d'aller plus au fond des sujets qu'ils traitent, s'ils leur apprennent à être moins superficiels dans leurs études et plus circonspects dans leurs conclusions, ce sera assurément un résultat qui ne manquera pas d'importance. D'un autre côté, l'érudition n'a pas moins à gagner à se faire française que la France à devenir plus érudite. Les Allemands eux-mêmes reconnaissent qu'elle est très souvent chez eux confuse et embarrassée, qu'elle néglige l'ensemble et se perd dans les détails, qu'elle est trop éprise de subtilités, et se soucie moins d'être vraie que nouvelle et piquante. Nous lui donnerons les qualités qui sont celles mêmes de notre esprit, l'ordre et la clarté. Nous la réglerons par le bon sens. Nous lui ferons prendre l'habitude de subordonner les questions entre elles, de les mettre chacune à son rang et de les traiter selon leur importance. Nous lui apprendrons enfin à ne pas faire avec la littérature un divorce qui serait fâcheux pour toutes les deux. L'exemple de Bayle, d'Henri Estienne et des autres grands érudits français montre que la finesse, l'élégance, la vivacité, le sentiment des beautés littéraires, un certain esprit caustique et malin, peuvent servir à quelque chose, même dans l'érudition. Ainsi tout nous indique que nous avons à prendre dans la science une place qui est vide depuis le XVIIe siècle, et que nous pouvons seuls occuper. Il faut donc espérer que le dédain de quelques esprits légers, chez qui la raillerie sert à déguiser l'impuissance, n'empêchera pas les gens sérieux d'encourager des travaux utiles, et qui nous feront honneur.

GASTON BOISSIER.

LA
COMMISSION SANITAIRE
DE LA GUERRE AUX ÉTATS-UNIS.

I. — *The United States Sanitary commission*, a sketch of its purposes and its work, compiled from documents and private papers. Boston, 1863. — II. *The Sanitary commission Bulletin*, New-York, 1863 et 1864. — III. *A Woman's example and a nation's work*, a tribute to Florence Nightingale, London, 1864. — IV. *The Philanthropic results of the war in America*, by Marcellus Hartley, New-York, 1864.

Le grand problème dont la science politique de notre siècle prépare la solution est évidemment de concilier l'initiative personnelle du citoyen avec les prérogatives de la société tout entière, représentée par son gouvernement. Cette conciliation, qui est en même temps l'harmonie des intérêts, s'accomplit partiellement tous les jours; mais elle ne peut être définitive tant que les droits de la nation et ceux de l'individu ne sont pas nettement distingués les uns des autres, et semblent flotter comme au hasard suivant les mille vicissitudes des guerres et des révolutions intérieures. Pendant les grandes époques de crise, alors que les peuples les plus libres confient le pouvoir suprême et la direction de l'œuvre commune à un petit nombre d'hommes, l'état, qui rassemble en un seul faisceau toutes les forces du pays, peut-il, en sa qualité de mandataire universel, empiéter sur les droits particuliers de chacun de ses nationaux? De son côté, l'individu peut-il, sans troubler l'œuvre collective, intervenir autrement que par ses vœux dans les entreprises dont dépend le salut public? Il est facile de répondre d'une manière

générale que, si l'individu abdique complétement, la nation elle-même est réduite à l'impuissance. On constate aussi que la centralisation la plus savante des ressources d'un peuple a pour résultat fatal l'amoindrissement et la déchéance du citoyen, lorsque celui-ci ne coopère pas de toutes ses forces à la grande œuvre, et s'en remet tranquillement à l'état du soin de sauver la patrie. Tout cela est vrai, mais ne peut servir en aucune façon à résoudre les questions délicates de droit individuel et de prérogative sociale autour desquelles oscillent les événemens de l'histoire. Une longue pratique de la liberté dans tous les pays du monde permettra seule d'indiquer la limite toujours changeante qui sépare le domaine du citoyen de celui de l'état. Il est donc très important d'étudier à ce point de vue les mœurs politiques des sociétés dont les membres se distinguent par un grand esprit d'initiative. La république américaine surtout nous offre les exemples les plus remarquables de la liberté que conservent les individus de se coaliser et de se constituer en associations indépendantes, soit pour donner leur appui au gouvernement, soit aussi pour le détourner d'une fausse voie, ou même pour le combattre. Un seul homme se lève, il crée une *agitation* en faveur d'une réforme ou d'une amélioration quelconque; si ses projets sont accueillis par un certain nombre de citoyens, ceux-ci en font leur propre cause, lui donnent des tribunes, des chaires, des journaux, et ne cessent de lutter jusqu'à ce qu'ils aient réussi dans leur œuvre, ou bien qu'un revirement de l'opinion publique ait modifié leurs vues.

Une des institutions les plus remarquables produites par le mouvement spontané du peuple américain depuis la guerre civile est la *commission sanitaire*, qui, sans attendre l'appel du gouvernement, s'est librement fondée pour s'occuper de la santé et des intérêts matériels des soldats, de la guérison des blessés, de l'entretien des invalides. Des citoyens, des femmes, des enfans, n'ayant pour agir d'autre titre que leur patriotisme, font surveiller la conduite de l'état dans la mission qu'il se réserve d'ordinaire avec le soin le plus jaloux, celle d'organiser les forces nationales. Sans craindre d'affaiblir la discipline militaire, ils ont leurs agens civils, leurs médecins, leurs inspecteurs même au milieu de toutes les armées; ils choisissent pour siége de leur libre institution ces camps où règne l'inflexible volonté du général envoyant ses soldats à la victoire ou à la mort. On le voit, l'œuvre de la commission sanitaire des États-Unis ne doit pas intéresser uniquement comme œuvre de charité patriotique; elle mérite aussi d'être étudiée avec attention comme un des produits les plus curieux de l'initiative individuelle.

L'honneur d'avoir donné la première impulsion à cette œuvre

nationale revient aux femmes américaines. La guerre avait à peine commencé que déjà des comités de dames se formaient spontanément dans toutes les parties de l'Union pour venir en aide aux soldats qui répondaient à l'appel du président. Émues à bon droit par le tumulte croissant de la révolution, les parentes et les amies des volontaires ne savaient trop de quelle manière elles devaient agir. Elles travaillaient un peu au hasard sans combiner systématiquement leurs efforts; dépourvues de l'expérience nécessaire, elles ne savaient pas agir de concert pour la défense de la patrie commune. Tel comité s'occupait de l'équipement des engagés, tel autre armait à ses frais un bataillon, une compagnie, ou recueillait des fonds pour envoyer aux soldats des provisions de bouche; la plupart se bornaient à faire de la charpie, à tricoter et à coudre des vêtemens. Chaque ville, chaque village de la Nouvelle-Angleterre, de New-York et des états de l'ouest, eut bientôt son association de femmes s'efforçant de coopérer par le travail manuel et par la propagande à l'œuvre que les soldats volontaires allaient entreprendre sur les champs de bataille. Quelques jours après la prise du fort Sumter par le général Beauregard, alors que la guerre civile, qui devait plus tard être si meurtrière, n'avait pas encore coûté une seule existence, les femmes américaines étaient déjà debout sur tous les points de l'Union, et prouvaient la sincérité de leur patriotisme par l'abondance de leurs présens. La plupart des hommes politiques du nord affectaient de voir dans la rébellion un mouvement sans portée. M. Seward lui-même comptait pouvoir la réprimer en quatre-vingt-dix jours; mais, comme si un instinct prophétique les eût averties, les femmes se préparaient patiemment à de longues années de luttes, de souffrances et d'angoisses.

Isolées, les diverses associations de secours rendirent, il est vrai, de grands services; mais le manque d'union dans leurs efforts eut naturellement pour conséquence un gaspillage énorme de richesses. On comprit bientôt qu'il serait inutile d'attendre de meilleurs résultats tant que les sociétés éparses dans les divers états de la république ne s'uniraient pas, comme les états eux-mêmes, au moyen d'un pacte fédéral, et ne se donneraient pas un comité central de direction. Quelques dames de New-York prirent l'initiative de ce mouvement de centralisation. Leur comité, constitué quelques jours après les événemens de Charleston, avait, dès les premiers jours d'alarme, recueilli une quantité considérable d'objets de toute espèce nécessaires aux malades et engagé pour le service des hôpitaux plus de cent femmes dévouées; mais le grand embarras était de savoir où les provisions et les infirmières devaient être envoyées. Dans leur perplexité, les dames patronesses demandèrent le concours

de plusieurs personnages considérables, tels que le révérend Bellows et le docteur Foster Jenkins, et les chargèrent de s'entendre avec le gouvernement au sujet de la répartition des dons patriotiques. La députation, entrant immédiatement en rapport avec les autorités militaires et les divers comités de secours organisés sur tous les points de la république, put facilement se rendre compte à la fois des besoins de l'armée et de l'importance des offres généreuses du peuple. Devenue ainsi par la force des choses la véritable délégation des patriotes américains, elle donna graduellement une plus grande extension à ses projets de réforme, et réclama du gouvernement l'autorisation de se constituer en commission sanitaire permanente. Appuyés par le chirurgien-major de l'armée, qui ne pouvait suffire à son énorme besogne, les pétitionnaires offraient de faire eux-mêmes des recherches théoriques et pratiques au sujet de toutes les questions relatives à la santé, au comfort et à la police matérielle des troupes, ils proposaient aux chefs militaires de les aider dans l'organisation du commissariat et du service hospitalier; en un mot, ils demandaient à devenir les inspecteurs officieux de l'armée, et cela sans perdre leur caractère d'agens libres, responsables seulement envers le peuple américain.

Certes il y avait beaucoup à faire. Le nouveau gouvernement héritait d'un cabinet dont les principaux membres avaient pris à tâche de désorganiser l'administration fédérale; il devait, sous peine d'effroyables désastres, renouveler, créer pour ainsi dire, tous les services de l'état. Il n'existait qu'un petit nombre de chirurgiens militaires attachés à quelques milliers d'hommes épars dans la Californie, dans l'Orégon, sur les confins du Mexique. Il n'y avait pas même d'hôpitaux; les régimens qui se formaient à la hâte pour courir à la défense de la capitale ne possédaient ni ambulances, ni le matériel indispensable au soin des malades et des blessés. Il est vrai qu'avec de l'argent l'administration militaire pouvait construire des hôpitaux, acheter de la charpie, des cordiaux et des remèdes; mais il lui était impossible d'improviser un corps médical assez nombreux pour les armées considérables qu'elle mettait en campagne. L'expérience nécessaire lui faisait d'ailleurs également défaut. Les opérations actives se trouvaient ainsi retardées jusqu'à une époque indéfinie, car il eût été vraiment criminel d'envoyer des troupes du nord dans les régions chaudes et marécageuses du sud sans avoir organisé le service sanitaire de la manière la plus conforme aux exigences de la science moderne. A peine enrôlés, les régimens étaient décimés par la maladie; l'un d'eux perdit 20 pour 100 de son effectif avant de voir les séparatistes, et 35 pour 100 avant d'avoir tiré un seul coup de fusil. Le chaos était complet lorsque les médecins

envoyés par les dames de New-York et ceux qui s'étaient adjoints à la députation vinrent proposer au gouvernement de l'aider dans sa pénible tâche. Le président Lincoln ne vit tout d'abord dans l'offre de ces hommes de cœur que le vain témoignage d'une philanthropie surexcitée par les prédications des pasteurs et les excitations de femmes sensibles; il pensa que l'œuvre proposée ne présentait absolument rien de pratique, et n'aurait d'autre résultat que d'introduire un nouvel élément de désordre dans une situation déjà si compliquée. Se laissant dominer par les préjugés du pouvoir, le premier magistrat de la république américaine fit ce que tout autre chef de gouvernement eût sans aucun doute fait à sa place : il manqua de confiance dans le patriotisme du peuple. Toutefois il dut céder aux vœux de l'opinion. Par un décret daté du 13 juin 1861, il autorisa la commission sanitaire des États-Unis à commencer ses travaux; mais, dans le décret même il eut soin de prévoir ironiquement le cas où l'association, pénétrée de son impuissance, se dissoudrait d'elle-même, et pour toute faveur il lui offrit l'usage d'un appartement dans l'un des nombreux édifices publics de Washington. Les autorités militaires donnèrent aussi leur assentiment d'assez mauvaise grâce, et ne cachèrent pas aux membres de la commission que, dans l'intérêt même de l'armée, elles souhaitaient à l'intervention des inspecteurs civils l'insuccès le plus complet.

Les soupçons jaloux dont ils étaient l'objet de la part des officiers-généraux et de la plupart des médecins de l'armée n'effrayèrent pas les réformateurs. Ils se mirent immédiatement à l'œuvre sans se laisser arrêter par aucune expression de mauvais vouloir, et si la rancune des gens officiels les poursuivit longtemps, du moins surent-ils bientôt gagner la confiance des troupes par la sincérité de leur patriotisme et le désintéressement de leurs efforts. Peu à peu la commission devint tout à fait indispensable à l'armée, et dès la fin de 1861 elle pouvait s'adresser au secrétaire de la guerre dans les termes suivans : « Nous sommes fermement et simplement résolus à procurer aux hommes qui combattent pour la patrie les soins qui sont leur droit, et que la nation a la volonté et le devoir de leur assurer. Que le gouvernement s'en mêle ou qu'il s'abstienne, nous leur donnerons ces soins envers ou contre tous (*let who will stand in the way*). » Du reste les agens de la commission s'interdirent tout empiétement sur les droits de l'autorité militaire, et se bornèrent tout d'abord « à instituer des recherches et à donner des avis. » Les inspecteurs médicaux envoyés à la suite de toutes les armées reçurent la recommandation expresse de ne léser en aucune manière la discipline, et de la considérer même comme la première de toutes les conditions *sanitaires* dans la vie des camps; il leur fut

également enjoint de se conformer rigoureusement aux nombreuses formalités de l'étiquette militaire.

Il ne faudrait pas croire toutefois que la position simplement officieuse des inspecteurs sanitaires les amoindrisse aux yeux des soldats; peut-être même leur donne-t-elle une plus grande autorité morale. Restés en dehors de toute hiérarchie militaire, indépendans de l'armée, ces hommes, qui d'ailleurs ont droit au respect de tous à cause de leur zèle et de leurs connaissances, apparaissent comme les véritables délégués du peuple, comme les interprètes de la sollicitude nationale à l'égard des volontaires : ils sont l'image vivante de la patrie. Dès l'abord, leurs investigations embrassèrent tous les détails relatifs au recrutement, à l'hygiène des troupes, à l'administration des hôpitaux, à la police des camps. Usant largement du droit que se sont arrogé tous les *Yankees* de questionner à outrance, ils font subir aux officiers de chaque régiment des interrogatoires en règle, composés uniformément de plus de cent cinquante demandes; puis ils consignent le résultat de toutes ces réponses et de leurs propres observations dans un rapport adressé à la commission centrale de Washington. Grâce à cette enquête permanente, l'état sanitaire des divers régimens est toujours parfaitement connu; chaque maladie régnante est immédiatement attribuée à sa cause certaine, et les chirurgiens de l'armée, jugés par leur pratique médicale, peuvent être sérieusement classés par ordre de mérite. L'amélioration de l'hygiène militaire, tel est évidemment le but principal que veut atteindre la commission de Washington par la comparaison des innombrables renseignemens qu'elle recueille; mais elle contribue aussi d'une manière notable aux progrès de l'anthropologie et de la statistique en publiant des tableaux sur la fréquence relative des maladies, sur la taille, l'âge, la force des soldats de diverses races et nationalités qui composent l'armée de l'Union.

La mission de surveillance et d'examen que remplissent les inspecteurs sanitaires et les autres agens de la société est certainement d'une importance capitale; mais, étant purement préventive, elle n'est peut-être pas appréciée à sa juste valeur par la nation et par les soldats eux-mêmes. Ce qui rend le nom de la commission sanitaire si cher aux troupes, c'est qu'elle ne cesse de stimuler le zèle patriotique du peuple en faveur des volontaires malades ou blessés et consacre toutes ses ressources au soulagement de leurs maux. Trente mille comités de dames, fonctionnant sur tous les points de la république, correspondent avec le comité central de Washington, et recueillent pour lui les fonds et les objets qu'il réclame. Tous ces objets, articles de vêtement et de nourriture, stimulans, drogues

de pharmacie, bandages, béquilles, sont expédiés d'abord dans les grandes cités où se trouvent les bureaux de classement, puis répartis entre les diverses armées en proportion de leurs besoins. Les dons spécialement destinés aux volontaires de tel état ou de tel régiment sont refusés : la commission, embrassant l'Union tout entière dans son œuvre patriotique, ne veut connaître que des fédéraux dans l'armée, et tous les soldats qui souffrent lui semblent avoir un droit égal à la sympathie de la nation. Les agens accrédités par la commission de santé auprès de chaque corps de troupes sont tenus de ne faire aucune distinction entre les volontaires du Massachusetts et ceux de l'Illinois, entre les natifs de l'Amérique et les émigrans de l'ancien monde, entre les blancs et les noirs; les jours de bataille, ils doivent même ignorer si les blessés qu'ils recueillent et qu'ils soignent sont des unionistes ou des rebelles. De tous les infirmiers que les inspecteurs sanitaires dressent eux-mêmes à la garde des blessés, ceux qui comprennent le mieux cette mission de charité universelle et qui sont en même temps les plus dévoués, les plus consciencieux, les plus aimés des malades, sont certainement les femmes. Plusieurs d'entre elles, suivant l'exemple donné pendant la guerre de Crimée par l'excellente miss Nightingale, ont dit adieu à toutes les douceurs de la famille et d'une vie élégante pour se consacrer entièrement au service des hôpitaux militaires et des ambulances. Elles prouvent par leurs actes qu'il n'est pas indispensable de songer uniquement à faire son salut pour savoir respirer sans répugnance l'horrible atmosphère qui règne dans une infirmerie de blessés. L'ardent amour de la patrie, un sentiment profond de la fraternité humaine, suffisent à leur rendre le dévouement facile; modestes héroïnes de tendresse et de grâce, elles accomplissent leur mission avec un enthousiasme joyeux et une simplicité qui ravissent tous les cœurs. Lorsque la guerre aura cessé de désoler les États-Unis, des milliers de soldats des deux armées ennemies se souviendront avec émotion des soins que ces femmes leur ont prodigués.

Afin de ne porter aucune atteinte à la stricte discipline des camps, les délégués de la commission sanitaire attendent l'invitation des chirurgiens en titre de l'armée pour offrir les services de leurs infirmiers et l'usage de leurs pharmacies, de leurs dépôts d'approvisionnemens, de leurs ambulances. Ils s'abstiennent avec soin de toute vaine intervention tant que les hôpitaux sont abondamment pourvus des objets nécessaires au pansement des blessés et au traitement des malades; mais que le service médical de l'armée vienne à souffrir à la suite de quelque désastre ou d'un malentendu, et ils apparaissent aussitôt. Pendant la première année de la guerre, alors

que le commissariat des troupes était dans un véritable chaos, et que les chirurgiens militaires n'avaient pas encore l'habitude des camps, divers agens de la commission durent plus d'une fois se charger presque exclusivement de la direction médicale. Depuis cette époque, le service sanitaire de l'armée américaine a été complétement réorganisé par les soins de M. Hammond, jeune homme de l'intelligence la plus claire et de la plus grande énergie, que le président Lincoln a nommé chirurgien-général sur les instances de la commission naguère méprisée. Le commissariat des hôpitaux a été perfectionné d'une manière étonnante, et, si l'on en croit les rapports officiels, il ne serait inférieur à celui d'aucune autre armée. Les approvisionnemens de toute espèce sont distribués aux malades avec une profusion qui touche à la prodigalité, le personnel est nombreux et composé d'hommes habiles; mais souvent les hasards de la guerre, une surprise de l'ennemi, une retraite soudaine, une bataille perdue, ont privé les chirurgiens des ressources sur lesquelles ils comptaient, et les agens de la commission sanitaire ont dû leur venir généreusement en aide. Lors de la grande expédition tentée par Mac-Clellan contre Richmond, des milliers de malades et de blessés apportés des forêts marécageuses et des champs de bataille du Chickahominy reçurent les premiers soins sur les hôpitaux flottans que la commission avait expédiés à la rivière de York. Après le sanglant échec de Fredericksburg, la plupart des soldats blessés à l'assaut des hauteurs furent également recueillis et traités par les chirurgiens civils envoyés de Washington. A Sharpsburg, les fourgons et les ambulances du gouvernement n'arrivèrent sur le théâtre du combat que trois jours après la lutte, et pendant ces trois jours les quarante médecins envoyés par la commission eurent à panser plus de 8,000 blessés. A Gettysburg, ces agens dévoués firent avancer leurs pharmacies ambulantes jusque sous le feu de l'ennemi, afin de pouvoir secourir immédiatement tous les soldats qu'ils voyaient tomber, et plusieurs d'entre eux furent faits prisonniers sur le champ de bataille : pendant ce terrible conflit, plus de 14,000 hommes, dont 7,000 confédérés, furent soignés par les médecins de la commission. Durant le cours de la guerre, il ne s'est pas accompli un seul événement militaire de quelque importance qui ne leur ait procuré le privilége de rendre à l'armée de notables services. Récemment, lorsque les troupes de Rosecrans eurent été rejetées dans les murs de Chattanooga et privées de presque tous leurs moyens de communication avec le nord, les inspecteurs sanitaires réussirent à sauver des fourrageurs ennemis la plupart de leurs convois, et réorganisèrent complétement le service des hôpitaux. Vers la fin de 1863, quand la disette se fit sentir à Richmond et que les prisonniers fédéraux com-

mencèrent à manquer de nourriture, ce fut également la commission de santé qui se chargea de leur faire parvenir par envois réguliers les provisions de toute espèce expédiées à leur intention de New-York et de toutes les grandes villes du nord.

Les statistiques prouvent que la mortalité des soldats est beaucoup moins forte dans l'armée des États-Unis qu'elle ne l'est dans la plupart des armées européennes en temps de guerre. Du milieu de l'année 1861 à la fin de 1863, la moyenne annuelle des morts dans les régimens fédéraux a été de 65 pour 1,000, c'est-à-dire inférieure de 4 pour 1,000 environ à la mortalité de l'armée anglaise des Indes et à celle des soldats français qui font le service de garnison dans les Antilles. Aux États-Unis, le nombre des morts s'est élevé à 165 pour 1,000 pendant la désastreuse campagne du Chickahominy, alors que les troupes campaient sur un sol de vase fermentant au soleil de l'été (1). Cette mortalité est certainement formidable; mais elle paraît faible en comparaison de celle des Français dans la Dobrutscha et des Anglais en Crimée. Pendant les trois mois qui précédèrent l'arrivée des alliés sous les murs de Sébastopol, le nombre moyen des morts de l'armée anglaise, ramené à l'année entière, n'était pas moindre de 293 pour 1,000; les trois mois suivans, il s'élevait à 511 pour 1,000; en janvier 1855, il atteignait le taux annuel effrayant de 1,174 pour 1,000, c'est-à-dire que, si la mortalité avait continué dans les mêmes proportions, il eût fallu renouveler complétement l'armée tous les trois cents jours. Et cependant le climat de la Crimée et de la Turquie diffère beaucoup moins de celui de la Grande-Bretagne que le climat du Texas, de la Louisiane, de la Caroline du Sud, ne diffère de celui du Maine, du Minnesota, du Michigan. Chose étonnante, malgré le déplacement des soldats du nord vers les régions en grande partie basses et marécageuses des états du sud, malgré les nombreux fermens de maladie qui doivent nécessairement se dégager de toute agglomération d'hommes, les épidémies proprement dites ont été rares dans l'armée des États-Unis. La fièvre jaune, ce fléau que les confédérés invoquaient comme leur meilleur allié contre l'ennemi, n'a pas fait une seule fois son apparition à la Nouvelle-Orléans depuis que cette ville est occupée par des régimens venus de New-York et du Massachusetts. Les mesures sanitaires prises contre la terrible maladie en ont complétement prévenu l'éclosion pendant les deux dernières années : elle ne s'est montrée qu'à Wilmington, ville de la Caroline du Nord occupée par les séparatistes. Enfin, depuis la ba-

(1) Pendant la guerre du Mexique, les Américains perdaient sept fois plus de soldats pour cause de maladies que par suite de blessures : dans la guerre civile qui dure depuis 1861, les maladies sont encore quatre fois plus meurtrières que les batailles.

taille de Fredericksburg, on ne cite pas d'exemple d'un combat pendant lequel un seul blessé soit resté plus de deux heures sans secours sur le champ de bataille; dans l'île Morris, lors de la première attaque infructueuse du fort Wagner, on a même vu les infirmiers de la commission se mêler aux colonnes d'assaut pour relever les corps à mesure qu'ils tombaient. Ce sont là certainement des résultats de la plus haute importance, dont les comités de dames qui soutiennent l'œuvre de leur travail peuvent en grande partie s'attribuer l'honneur. Ce sont les fonds envoyés par ces groupes épars qui ont permis à la commission de préposer des inspecteurs sanitaires à la surveillance de tous les camps; ce sont des brochures payées par le labeur des femmes américaines que l'on distribue avec profusion dans l'armée pour éclairer les soldats sur toutes les maladies qui peuvent les atteindre, et les médecins sur tous les moyens de guérison dont ils disposent; c'est le torrent non interrompu des dons patriotiques qui remplit les hôpitaux et les ambulances; enfin c'est la sollicitude constante du public, incessamment manifestée par les agens de la commission, qui pousse les officiers médicaux de l'armée à s'occuper sans relâche de la santé des hommes qui leur sont confiés. Certes les humbles fileuses qui se réunissent le soir pour travailler en s'entretenant des exploits de leurs fils aident bien plus qu'elles ne le croient à maintenir l'action efficace des troupes. L'œuvre d'amélioration sanitaire s'étant toujours appliquée depuis deux ans à plus d'un demi-million de soldats, on peut dire sans exagération que l'initiative des femmes américaines a racheté de la mort un nombre de malades et de blessés assez considérable pour constituer une véritable armée.

Quand le volontaire est libéré du service ou congédié temporairement, la commission de santé ne cesse point pour cela de s'occuper de lui : au contraire elle saisit le moment où le gouvernement récuse sa responsabilité à l'égard du soldat pour en assumer elle-même une d'autant plus grande. A Washington, à Baltimore, à Cincinnati, à Nashville, à Memphis, à la Nouvelle-Orléans et dans chacune des villes importantes où passent incessamment de nombreux volontaires, la commission sanitaire a fait construire de vastes caravansérails désignés par le doux nom de *homes*. Là, les conscrits qui vont rejoindre le drapeau, les vétérans qui reviennent de l'armée, les mères et les autres parens qui accourent au-devant des leurs, les infirmiers fatigués qui demandent au repos le rétablissement de leur santé, sont accueillis à toute heure et traités aux frais de la commission sanitaire. Chaque jour, ces demeures donnent asile à 2,300 soldats en moyenne, ainsi qu'à plusieurs centaines d'autres personnes; depuis l'époque de leur fondation jusqu'à la fin de l'an-

née 1863, les divers *homes* n'ont pas distribué moins de 1,200,000 rations. Ce n'est pas tout : les directeurs et les autres employés de ces hôtels de l'armée se chargent également de défendre les intérêts matériels des volontaires. Ils tâchent d'écarter les filous de toute espèce qui suivent comme une proie le soldat sans expérience et flairent dans sa poche l'argent qu'il vient de recevoir; ils avancent à l'invalide la somme nécessaire pour son voyage; ils s'instituent les représentans de leurs hôtes auprès du gouvernement pour faire rectifier les états de service défectueux et réclamer l'arriéré de paie; parfois même ils demandent une enquête à l'autorité militaire sur des peines infligées aux soldats et font réhabiliter ceux qui ont été punis injustement; enfin ils s'entendent avec les diverses compagnies de chemins de fer pour que les soldats revenant de l'armée soient transportés à prix réduit ou même gratuitement. Il est vrai qu'afin d'éviter les graves abus qui pourraient facilement se produire dans les *homes* par le mouvement incessant de cette vaste population flottante, la commission sanitaire exerce une surveillance des plus rigoureuses et signale immédiatement aux autorités tous les déserteurs et les traînards qui demandent l'hospitalité dans l'espoir d'être pris pour de loyaux volontaires. Cette obligation que la commission s'est imposée lui est singulièrement facilitée par le soin qu'elle prend de tenir un registre exact des lieux de résidence ou de campement de tous les soldats des États-Unis. Grâce à ce registre, qui exige beaucoup de travail et de grandes dépenses, les agens sanitaires sont mieux renseignés que le gouvernement lui-même : c'est à eux que les parens privés d'informations directes s'adressent d'ordinaire pour avoir des nouvelles de leurs enfans.

On voit que la commission sanitaire est une institution essentiellement américaine. Il est hors de doute que les chefs des diverses armées d'Europe ne toléreraient à aucun prix la formation d'une société libre d'hospitaliers se donnant pour mission non-seulement de soigner les soldats malades et blessés, mais aussi d'opérer le recensement des militaires, de poursuivre les déserteurs, de signer les feuilles de route, de rechercher la cause des punitions infligées, de défendre les intérêts des volontaires contre certains spéculateurs et au besoin contre le gouvernement lui-même. En Angleterre non moins que sur le continent d'Europe, toute association d'individus qui émettrait de pareilles prétentions serait certainement accusée de folie ou de crime, tant il est vrai que les mœurs américaines ont pour raison d'être principale la jouissance presque séculaire d'institutions libres, et non l'origine anglo-saxonne des citoyens. Après ce terrible hiver de Crimée, durant lequel les forces anglaises perdirent près de la moitié de leur effectif, le gouvernement de la

Grande-Bretagne se décida, il est vrai, à nommer une commission de santé, afin de sauver les restes de son armée, qui menaçait de se fondre tout entière; mais cette commission dut se borner à réorganiser l'intendance militaire et à recommander l'application de mesures hygiéniques. L'œuvre européenne qui ressemble le plus à celle des patriotes américains est cette belle société internationale d'hospitaliers fondée à Genève par M. Henry Dunant. A certains égards, l'entreprise inaugurée par cet homme de cœur est peut-être plus grande et plus humaine que celle de la commission sanitaire d'Amérique, car elle s'élève au-dessus des considérations étroites d'un patriotisme local, et fait flotter le drapeau de la charité universelle au-dessus des armées qui s'entr'égorgent; mais, par l'étendue même du plan qu'elle se propose, la société internationale de secours n'est-elle pas d'avance condamnée à être méconnue? Les encouragemens officiels, les adhésions plus ou moins vagues de divers souverains ne lui ont pas manqué; malheureusement l'enthousiasme populaire ne lui a pas encore donné son tout-puissant concours.

Pour accomplir son œuvre immense, la commission sanitaire d'Amérique a besoin de ressources très considérables. Ces ressources, le patriotisme de la nation les lui procure. Depuis la fondation de la société jusqu'au 1er octobre 1863, la valeur des objets de toute espèce confectionnés ou achetés par les comités des dames et envoyés à l'armée par l'entremise des agens sanitaires a dépassé 38 millions de francs. Pendant le même espace de temps, les dons en argent se sont élevés à la somme de 5 millions, offerte pour les deux tiers par des Californiens, qui ne peuvent, à cause de la distance, expédier les mille articles de vêtement et d'alimentation nécessaires dans les *homes* et les hôpitaux. Ainsi les recettes de la commission sanitaire ont atteint le total de 43 millions pendant une période de vingt-sept mois; actuellement le chiffre de 50 millions est de beaucoup dépassé. Pour fixer dans son entier le budget de la société, il faudrait en outre évaluer les services gratuits des nombreuses compagnies de commerce et de transport. La plupart des administrations de chemins de fer se chargent d'expédier sans frais jusque dans les villes d'entrepôt les articles de messagerie estampillés par les agens sanitaires (1); les diverses agences de télégraphes accordent à la commission le libre usage de leur réseau; les entreprises d'assurance garantissent ses hôpitaux et ses autres édifices contre les risques du feu; les éditeurs font imprimer pour

(1) Les frais occasionnés par le transport gratuit des articles de la commission se sont élevés pour deux compagnies seulement à plus d'un million de francs.

rien ses livres et ses brochures. Le travail purement honorifique des membres de la commission supérieure et le dévouement des agens subordonnés, qui offrent leurs services en échange d'un salaire presque nominal, doivent être, sinon portés au chapitre des recettes, du moins défalqués de celui des dépenses. L'ensemble des frais de toute espèce, représentant le traitement des employés, les dépenses de loyer, de transport et de correspondance, la détérioration des articles et la perte de quelques fourgons capturés par l'ennemi, n'est pas même de 3 pour 100, comparé au chiffre total des recettes. Presque tous les fonds recueillis peuvent donc être appliqués directement à l'amélioration du sort des soldats.

En Amérique, personne ne l'ignore, l'art de captiver le public par des annonces est pratiqué de la manière la plus habile. La commission sanitaire, sachant que sa cause se recommande d'elle-même, n'a besoin d'aucun artifice de langage pour attirer les contributions volontaires; mais elle ne cesse d'exposer les faits et de faire appel à l'intérêt bien entendu et au patriotisme de tous, soit dans son propre journal, soit par l'entremise des centaines de feuilles qui lui ouvrent leurs colonnes. Dès l'abord, elle eut l'idée de s'adresser aux compagnies d'assurance en cas de décès, et démontra sans peine qu'elle sert leurs intérêts financiers en travaillant à prolonger l'existence des blessés et des malades. Elle se tourna ensuite vers chaque série d'institutions financières, industrielles et commerciales, et fit ainsi en détail la conquête de la nation. Les comités auxiliaires des grandes cités, les simples groupes de femmes chargés de recueillir les contributions des petites villes et des villages, ont également recours à une publicité des plus actives pour réchauffer le zèle des donateurs. Dans le grand *concile* des femmes américaines tenu à Washington le 15 janvier 1864, une dame de l'Illinois racontait plaisamment qu'afin d'augmenter l'abondance des présens, elle avait imaginé de remplacer les appels généraux par des circulaires spéciales demandant l'envoi de chaque article nécessaire au service des hôpitaux. Commençant par la circulaire des oignons, elle lançait ensuite avec le plus grand succès la circulaire des confitures, puis celle des fruits ou des pommes de terre : cette méthode d'annonces successives produisait et produit encore les meilleurs résultats.

Dès l'origine de l'œuvre, les dames américaines n'avaient pas négligé non plus de faire de temps en temps et en divers endroits des ventes de petits objets au profit de la commission sanitaire. Ces ventes sont devenues rapidement populaires, elles se sont multipliées, et l'importance s'en est graduellement accrue. Récemment on a eu l'idée de transformer ces ventes en de véritables expositions

générales de l'industrie et des arts. Les travailleurs de tout métier, maçons, charpentiers, serruriers, peintres, construisent et décorent gratuitement l'édifice. Les agriculteurs, les ouvriers, les fabricans, y envoient les produits de leur travail; les négocians offrent les denrées de leurs entrepôts; les artistes, les collectionneurs, ornent les salles de tableaux, de gravures, de livres choisis; les compagnies d'éclairage offrent le gaz nécessaire pour les illuminations. Chacun contribue de son mieux à embellir le local d'objets de toute espèce, les uns destinés à la vente, les autres prêtés aux dames patronesses pour attirer le public des acheteurs dans les galeries de l'exposition; on y voit de tout, depuis la fleur des champs et la gerbe de blé jusqu'aux amas de houille et aux énormes canons d'acier fondu. Plusieurs villes importantes du nord, Cincinnati, Boston, Chicago, Brooklyn, ont eu déjà de grandes foires de charité produisant ensemble plus de 5 millions de francs. Celle qui se tient aujourd'hui à New-York ajoutera probablement au budget de la commission une somme supérieure aux recettes de toutes les autres ventes réunies, car dès les six premiers jours elle a procuré aux agens sanitaires près de deux millions; mais aussi n'a-t-on rien négligé pour attirer le public. L'édifice et ses annexes offrent tout ce que l'esprit ingénieux des commissaires a cru de nature à intéresser les diverses classes de la société newyorkaise : inventions, modèles, trophées de guerre, tentures, livres, objets de mode. Un temple des fleurs s'élève au centre du palais de l'exposition; ailleurs s'ouvre un grand *wigwam*, où dix-neuf Indiens du *far-west* exécutent la danse du tomahawk, celle du buffle, de l'aigle ou de la grande plume. Plus loin, les visiteurs sont admis, moyennant 1 dollar par tête, à indiquer par leur vote à quel général de l'Union sera offerte une épée d'honneur. Dans une autre partie du bâtiment, un restaurant orné d'objets de prix d'origine flamande est disposé en forme de cuisine hollandaise, et des femmes portant le costume frison y servent des festins qui rappellent ceux des anciens *knickerbockers* de la ville de Nouvelle-Amsterdam, devenue plus tard celle de New-York. Enfin, chose plus importante, l'exposition comprend la plus belle collection de tableaux qui ait été faite jusqu'à présent en Amérique. L'inauguration de la foire a été célébrée comme une grande fête nationale : les banques et les cours de justice se sont fermées pendant le jour; le soir, les théâtres, les cirques et le fameux *puffiste* Barnum ont donné des représentations en faveur des blessés.

La foire de New-York et celles des autres grandes cités de l'Union accroissent d'autant plus les ressources de la commission qu'elles sont pour elle un moyen de publicité. La popularité de l'œuvre grandit tellement que ses fondateurs ne désespèrent pas de voir le budget

annuel de 20 millions s'élever au double pour l'année 1864. Et cependant, outre la commission sanitaire, il existe encore dans les États-Unis plusieurs autres sociétés qui s'occupent du bien-être du soldat et qui ont toutes leurs agens, leurs journaux, leur budget. Telle est la *Western Sanitary commission*, que le général Fremont fonda dès les premiers jours de la rébellion pour s'occuper spécialement des armées envoyées par les états de l'ouest. Telle est aussi la *Commission chrétienne*, qui travaille à la moralisation des troupes en répandant des livres et des brochures dans les camps, en ouvrant des cabinets de lecture gratuits dans toutes les villes de garnison, en abonnant les soldats aux journaux politiques et religieux. Enfin la *War-claim association*, présidée par le général Winfield Scott, se charge d'une manière toute spéciale de plaider auprès du gouvernement, ou même contre lui, la cause des soldats qui n'ont pas encore touché leur paie entière ou les primes d'enrôlement qui leur sont dues. Les contributions volontaires recueillies par les diverses sociétés charitables des États-Unis dépassent en importance les impôts perçus par le fisc dans plus d'un royaume de l'Europe. Les faits statistiques recueillis par M. Marcellus Hartley prouvent que du commencement de la guerre au 1er mars 1864 le total des contributions volontaires et des sommes votées en faveur des soldats par les conseils municipaux et les législatures spéciales s'élève à 212 millions de dollars, soit à 1 milliard 144 millions de francs. Est-il un pays au monde où les citoyens aient une générosité plus active et un sentiment plus fort de leur devoir envers la patrie?

Indifférente aux rumeurs qui représentent souvent la confédération du sud comme entièrement vermoulue et sur le point de s'effondrer par son propre poids, la commission sanitaire continue son œuvre avec autant de zèle que si la guerre ne devait jamais finir; elle ne cesse de faire des appels au patriotisme des citoyens sans se laisser distraire par les alternatives de lassitude et d'espoir exagéré qui s'emparent successivement du peuple. D'ailleurs, quand même la conquête serait achevée dès aujourd'hui, quand même les volontaires licenciés seraient déjà renvoyés dans leurs foyers, la sollicitude de la commission trouverait encore à s'exercer de la manière la plus large. En effet, le retour de la vie militaire à la vie civile doit être facilité aux soldats; il faut surtout éviter que les invalides ou les membres de leur famille soient obligés de recourir à la pitié publique et déshonorent ainsi la nation. Il est vrai que le gouvernement sert à chaque invalide une pension d'au moins 43 francs par mois reversible sur sa veuve ou sur ses enfans mineurs; en outre il lui offre, comme à tout autre chef de famille, une propriété de 64 hectares prise sur le domaine national; mais la pension est

tout à fait insuffisante dans un grand nombre de cas, et seulement une faible minorité de soldats se trouvent en mesure d'accepter la terre qu'on leur offre dans les solitudes de l'ouest. Quant aux militaires valides, ils ne reçoivent pas de pensions de retraite, bien que la vie des camps ait pu diminuer considérablement leur aptitude au travail. La commission devra donc intervenir afin de procurer des occupations paisibles à tous les volontaires congédiés, et de les ramener, sans secousse trop douloureuse pour eux, dans le sein de la société civile. L'expérience que les membres de la commission acquièrent graduellement leur permettra d'agir de la manière la plus sage à cet égard; en tout cas, ils se sont déjà très fortement prononcés contre la création d'hospices imités des hôtels d'invalides fondés en Europe. Soutenus dans leur avis par l'opinion générale des Américains, ils prétendent, à tort ou à raison, que toute agglomération d'hommes oisifs devient fatalement un foyer de démoralisation, et qu'elle engendre des habitudes de paresse très fâcheuses dans un pays où tous les citoyens ont jusqu'à ce jour demandé leur subsistance au travail; ils conseillent au soldat mutilé de rentrer dans le sein de sa famille et d'employer à une tâche utile le reste de ses forces au lieu de consentir à mener dans quelque grande cité une vie de désœuvrement et d'ennui. Toutefois, si la commission sanitaire s'interdit de fonder des hospices, en revanche elle s'occupe d'autant plus de construire des hôpitaux et d'améliorer le service de ceux qui existent déjà. Récemment elle a fait bâtir un *home* sur la côte orientale de la Floride, dans la ville de Saint-Augustin, qui est le Cannes de l'Amérique; c'est là qu'elle envoie les soldats attaqués de maladies de poitrine, afin de les guérir, ou du moins de prolonger leur vie.

Ainsi l'œuvre entreprise par les patriotes dévoués qui ont institué la commission de santé doit se maintenir tant qu'il y aura, par suite de la guerre civile, des blessés et des malades à soigner, des misérables à secourir. Il faut qu'elle dure jusqu'à ce qu'elle ait fait disparaître toutes les traces matérielles de l'effroyable crise qui coûte à l'Amérique un si grand nombre de ses enfans. C'est là une œuvre immense; mais ce qu'il a été donné à la commission d'accomplir déjà est un gage certain du succès futur. Les faits que nous avons brièvement exposés ont par eux-mêmes une singulière éloquence, ils peuvent servir à rectifier bien des idées fausses, à renverser bien des assertions dépourvues de preuves. En présence de ces faits, est-il un homme de bonne foi qui puisse répéter naïvement que la guerre n'est pas sanctionnée par la grande masse de la nation américaine, et que l'armée du nord est composée de mercenaires? Non sans doute. Il serait déjà très étrange que dans un pays où le pou-

voir central tire son existence et sa force de l'assentiment des citoyens, le président eût pu conquérir soudain la toute-puissance nécessaire pour asservir complétement le peuple et le lancer dans l'une des guerres les plus sanglantes des temps modernes; mais il serait encore plus étonnant que les associations libres formées pour encourager le gouvernement, pour l'aider dans sa tâche et fortifier ses armées, eussent pris leur origine au milieu d'une nation d'esclaves. Loin d'être réprouvée par la masse du peuple, la guerre entreprise pour le rétablissement de l'Union est au contraire tellement nationale que les femmes, patriotes non moins zélées que les hommes, prennent indirectement part à la lutte en s'occupant de la santé des troupes. Ce sont elles qui pleurent le plus tristement les morts et qui souffrent le plus de tous les fléaux amenés par la guerre; mais si elles ne peuvent s'étourdir, comme les hommes, par l'excitation du combat, du moins peuvent-elles se consoler et s'affermir dans leur foi patriotique par le travail et le dévouement. Leur mission, toute de charité, n'éveille pas, comme l'histoire des batailles, l'attention du monde entier : elles n'ont pas songé, comme les soldats, à se couvrir de gloire; mais elles n'en ont pas moins accompli leur œuvre d'une manière admirable, ainsi que le prouvent les résultats immenses obtenus par cette commission sanitaire qu'elles ont fondée et qu'elles soutiennent de leurs présens. Qu'on ne s'y trompe pas : une des principales forces des États-Unis, c'est le patriotisme des femmes. L'opinion publique des Américains n'est pas, comme celle des Français, l'opinion d'un sexe seulement.

Ce même esprit d'initiative individuelle qui, en se manifestant sur tous les points du territoire à la fois, a pu consolider si fortement près d'un million de volontaires sous la main du gouvernement, aura tôt ou tard à remplir une mission tout opposée, celle de faire licencier les troupes et d'éviter ainsi à la république le fléau des armées permanentes. Ce fléau est à juste titre le plus redouté de tous ceux qui menacent la prospérité future de l'Amérique, et c'est précisément afin de le rendre impossible que les ardens patriotes poussent avec tant d'acharnement à la continuation de la guerre et à la conquête de tous les états séparés. En effet, les armées ne peuvent être licenciées avant que les populations de l'ancienne république aient reconnu les mêmes lois et que la société tout entière soit réorganisée sur la base du travail libre : deux nations, l'une démocratique, l'autre régie par une aristocratie patriarcale, ne sauraient se partager en paix une contrée qui est évidemment destinée par la nature à devenir la patrie d'un seul peuple, et la limite, s'il était possible d'en tracer une, se hérisserait immédiatement de forteresses et de redoutes, se peuplerait de douaniers, de soldats et de

gendarmes comme les frontières des états d'Europe. Afin de conjurer ce malheur, le peuple américain, représenté par le congrès et par les diverses législatures, confère au président des pouvoirs exceptionnels; il lui offre les immenses ressources que procurent un budget annuel de plusieurs milliards, une armée de plusieurs centaines de milliers d'hommes, une flotte de cinq cents navires. Entre des mains iniques, ce serait là une formidable puissance; même confiée à un homme honnête comme l'est le président Lincoln, elle pourrait devenir très dangereuse pour les libertés de la république en permettant à l'administration d'user de la force brutale. Heureusement l'armée, composée en grande majorité de soldats volontaires, ne s'est point séparée de la masse du peuple, et celui-ci de son côté n'a cessé de se rendre utile aux soldats et de leur témoigner sa sollicitude par l'entremise de la commission sanitaire. Les citoyens qui considèrent comme leur devoir de contrôler la gestion du gouvernement dans l'économie des armées, de le remplacer au besoin pour soigner les blessés, de faire la police des camps, de plaider contre lui pour l'obliger à rendre justice au soldat lésé dans ses droits, ne sont pas hommes à laisser attenter à leurs libertés par le pouvoir. En se faisant aimer par les volontaires comme les vrais représentans de la nation, en se constituant leurs défenseurs, ils rendent impossibles ces révolutions de prétoriens qui exercent une influence tellement fatale à la prospérité de quelques républiques hispano-américaines. L'initiative personnelle, même appliquée à consolider les forces nationales, tel est le remède souverain contre la prépondérance de l'élément militaire. Que le citoyen, tout en venant au secours de la constitution menacée par les rebelles, reste debout devant l'état, et avec lui se maintiendra la liberté.

ÉLISÉE RECLUS.

L'EXPÉDITION

DE COCHINCHINE

ET

LA POLITIQUE FRANÇAISE DANS L'EXTRÊME ORIENT

L'opinion publique dans ces dernières années s'est vivement prononcée contre les expéditions lointaines. Après notre intervention en Chine, notre guerre du Mexique, notre occupation de la Basse-Cochinchine, on s'est inquiété des charges que ces opérations imposaient à nos finances. On s'est demandé si elles étaient justifiées par un intérêt national, si elles étendraient notre influence dans le monde, si, le but une fois atteint, elles nous dédommageraient suffisamment des embarras et des difficultés qu'on aurait rencontrés dans l'exécution. Il appartient sans doute au gouvernement d'un grand état de concevoir de vastes desseins et de montrer qu'il sait et peut les accomplir : il étend ainsi son prestige et entretient la bonne opinion qu'on a dans le monde de son habileté et de ses ressources; mais, pour que cette initiative soit utile, il faut qu'elle soit opportune et qu'elle n'ait pas à craindre d'être entravée dans son action par des événemens qui viendraient impérieusement réclamer toute la sollicitude du pays. Si l'on en doutait, qu'on se reporte à une époque qui n'est pas encore bien éloignée. La conquête de l'Algérie fut un legs glorieux de la restauration au gouvernement de 1830. Ceux qui l'entreprirent ne soupçonnaient pas qu'à peine l'aurait-elle entamée, la France verrait éclater une révolution qui susciterait à son gouvernement toutes les difficultés intérieures et extérieures dont un établissement nouveau est toujours assailli.

Nous fûmes pendant plusieurs années obligés de pourvoir en même temps aux opérations militaires que la résistance des Arabes rendait nécessaires et au déploiement de forces que l'attitude malveillante des puissances européennes nous faisait un devoir de leur opposer. Nul ne saurait dire les embarras créés par une telle situation à notre politique générale, lorsque nous eûmes à fonder une Belgique indépendante, et plus tard, lorsqu'exclus du règlement de la question d'Orient, nous eûmes à reconquérir notre place dans le concert européen. Et cependant l'Algérie était à nos portes; une escadre nombreuse, que nous tenions constamment à la voile ou feux allumés, pouvait, comme un pont jeté d'une rive à l'autre de l'océan, servir à renforcer notre armée ou à la ramener sur le territoire français.

Par sa position de grande puissance européenne, la France a plus besoin de réunir ses forces que de les épandre au dehors. A moins de faillir à sa mission, elle doit se tenir prête à faire face à toutes les éventualités de la politique continentale. Manquer à ce devoir dans l'état présent de l'Europe serait une folie qui compromettrait non-seulement la renommée de nos hommes d'état, mais aussi, ce qui nous importe plus, la dignité et la puissance de notre pays. Que de raisons il faudrait ajouter à ces considérations d'un ordre supérieur, si l'on voulait entrer dans quelques détails sur les moyens de faire réussir ces expéditions lointaines! Elles demandent un plan fortement conçu, un esprit de suite, une prévoyance et une persévérance qu'aucun événement ne peut surprendre. Elles demandent plus encore, le concours de l'opinion publique, l'assistance d'une population animée de la même ambition que le gouvernement, prête à toujours associer son industrie, son commerce, ses capitaux, à la réalisation de ses projets. Ce concours, comment peut-il l'obtenir? En faisant appel au pays, en lui communiquant ses convictions au moyen de la presse, de la tribune et de la libre discussion. A qui contesterait l'efficacité des institutions libres en pareil cas, c'est encore l'exemple de l'Algérie qu'il y aurait à citer. L'entreprise commencée en 1830 sur le sol africain était grande et hérissée de difficultés; il y fallait de lourds sacrifices, beaucoup de temps, de longs et persévérans efforts. On sait à quelles conditions elle a réussi. Dès les premières opérations, le but a été loyalement signalé à la France : c'était la prise de possession et la colonisation d'un vaste territoire. Pendant plusieurs années, et sous l'influence d'événemens tour à tour favorables et contraires, l'entreprise a été soutenue et combattue en pleine liberté, et nous avons successivement entendu poser dans les délibérations parlementaires tantôt la question de l'abandon, tantôt celle de l'occupation restreinte, enfin celle de l'exten-

sion jusqu'au désert de notre domination. Le gouvernement, loin de s'effrayer de cette controverse, s'y mêlait résolûment. Ce labeur de tous les jours était rude pour les ministres, mais il n'était pas sans gloire; ils gagnaient ainsi à leurs convictions le sentiment public, rendaient l'œuvre populaire et bientôt tout à fait nationale. Ainsi l'une des plus belles pages du gouvernement de 1830 nous enseigne quel puissant concours les expéditions lointaines peuvent trouver dans la publicité et la libre discussion. Peut-être en sera-t-on mieux convaincu encore après avoir lu l'étude qui va suivre d'une entreprise tentée dans des conditions bien différentes, l'expédition de Cochinchine.

I.

En 1858, la guerre de Chine, où notre drapeau flottait à côté de celui de la Grande-Bretagne, accomplissait sa première phase. Les forts du Peï-ho tombaient au pouvoir des armées alliées, et le traité de Tien-tsin était signé. La paix avec le Céleste-Empire semblait assurée. On ne prévoyait pas que la mauvaise foi de la cour de Pékin provoquerait la reprise des hostilités quelques mois plus tard, et que nous serions conduits par d'impérieuses exigences jusque dans la capitale du gouvernement qu'il était devenu nécessaire de châtier. C'est entre les deux périodes de la guerre de Chine séparées par la signature du traité de Tien-tsin que le gouvernement français songea aux griefs qu'il avait contre le royaume d'Annam. La cour de Hué avait exercé la plus cruelle persécution non-seulement contre les indigènes qui avaient embrassé la religion chrétienne, mais aussi contre les missionnaires étrangers, sans aucun respect de leur nationalité. Mgr Diaz, évêque du Tonquin, après avoir subi un long emprisonnement, avait expiré le 20 juillet 1857 dans d'odieux supplices, martyr de son saint apostolat. Les missionnaires français et espagnols répandus en Cochinchine avaient adressé à Paris et à Madrid les plaintes les plus vives et réclamé la protection des deux gouvernemens catholiques bien plus pour la religion, dont ils étaient les soldats dévoués, que pour leur vie, qu'ils étaient prêts à sacrifier à l'exemple de leur glorieux évêque. Nous avions essayé à plusieurs reprises quelques démarches auprès du gouvernement d'Annam, nous lui avions demandé des réparations pour le passé et des garanties pour l'avenir; mais il avait refusé d'entrer en négociation avec nous et avait accueilli à coups de canon le navire qui portait le représentant de la France. C'est dans ces circonstances que l'ordre fut donné à l'amiral Rigault de Genouilly, qui commandait notre station navale en Chine, de diriger

ses vaisseaux contre les Annamites pour les obliger à nous accorder pleine satisfaction. L'Espagne joignit à notre expédition un contingent de troupes tiré de Manille.

Il n'entre pas dans notre plan de raconter ici en détail les opérations militaires qui s'exécutèrent en Cochinchine (1) et se prolongèrent de 1858 à 1863. Il nous suffira de dire que nos soldats, sous la conduite des amiraux Rigault de Genouilly, Page, Charner et Bonard, qui les commandèrent successivement, furent, par leur courage, leur patience et leur fermeté, les dignes émules des vainqueurs de Sébastopol et de Solferino. Ce qu'il nous importe de savoir, ce n'est pas comment la guerre a été faite, mais quelle politique dirigeait nos mouvemens. L'amiral Rigault de Genouilly avait-il des instructions précises? Connaissait-il le but qu'il devait atteindre? Avait-on conçu à Paris la pensée de profiter de l'occasion qu'offrait l'insolente obstination du roi d'Annam pour s'emparer d'une partie de ses états et y fonder un établissement sous la souveraineté de la France? Et si cette résolution était prise, l'avait-on préparée par une étude des lieux, des difficultés et des obstacles que nous pouvions rencontrer? Avait-on mesuré à l'avance la portée des efforts et l'importance des sacrifices qu'exigeait une pareille entreprise?

Les documens que nous avons consultés diffèrent sur la réponse qu'il faudrait donner à ces questions. Les uns établissent qu'à l'origine nos forces navales ne se rendaient sur les côtes de Cochinchine que pour donner, par une démonstration militaire, un appui moral à la cause des missionnaires persécutés et amener le gouvernement d'Annam à quelque convention qui garantît la libre propagande de la religion catholique et les droits de l'humanité. D'autres documens au contraire feraient croire que les ordres donnés à l'amiral Rigault de Genouilly émanaient d'une laborieuse réflexion, et tendaient à réaliser un projet savamment conçu. — Prendre une position dans l'extrême Orient, c'était renouer la chaîne de nos traditions, rester fidèle à une politique nationale que s'étaient transmise à travers les révolutions les différens gouvernemens qui se sont succédé en France.

Quelle était donc cette politique nationale? et de quelles traditions s'agissait-il? On rappelait qu'en 1787 George Pigneau de Behaine, évêque d'Adras, après avoir recueilli, au milieu des guerres civiles, Gia-long, l'héritier légitime du trône d'Annam, était venu solliciter l'appui de la cour de Versaille pour son royal protégé, qu'en qualité de ministre de ce prétendant il avait signé avec M. de Montmorin, ministre des affaires étrangères de Louis XVI, un traité

(1) On trouvera un récit de ces opérations dans la *Revue des Deux Mondes* du 15 novembre 1862.

par lequel le roi de Cochinchine, — en échange d'un corps auxiliaire français mis à sa disposition, — cédait à la France la péninsule de Tourane et l'île de Poulo-condor, et accordait à notre commerce et à notre marine marchande des immunités dont ne jouiraient pas dans ses états les autres nations. L'évêque d'Adras tira de ce traité une grande autorité, et, aidé de quelques Français dont les noms ne sont pas oubliés en Cochinchine, parvint, après bien des luttes suivies de vicissitudes diverses, à faire triompher la cause de son client Gia-long. Un tel précédent gardait-il quelque importance? Ce qui est certain, c'est qu'en 1857 le gouvernement avait soumis le traité signé par l'évêque d'Adras et M. de Montmorin à l'examen d'une commission (1) qui, après une longue et patiente investigation, s'était vue forcée de reconnaître que la France, détournée par les événemens de la révolution de 1789, n'avait pas exécuté les principales dispositions de ce traité, et qu'en conséquence l'on devait le considérer comme nul et non avenu. On rappelait aussi qu'en 1843 l'amiral Cécile, accompagnant la mission de M. de Lagrené, avait été chargé, de concert avec lui, de chercher dans l'extrême Orient un point où, à l'abri de notre pavillon, notre commerce et notre marine trouveraient une protection permanente. On citait les instructions de M. Guizot, alors ministre des affaires étrangères, qui disait : « Il ne convient pas à la France d'être absente dans une si grande partie du monde où déjà les autres nations de l'Europe ont pris pied. Il ne faut pas, en cas d'avaries, que nos bâtimens ne puissent se réparer que dans la colonie portugaise de Macao, dans le port anglais de Hong-kong ou à l'arsenal de Cavite, dans l'île espagnole de Luçon (2). » Ces instructions, empreintes d'une louable prudence, excluaient, dans le choix à faire, toute possession d'un territoire étendu et qui nous aurait entraînés à des luttes incessantes avec de nombreuses populations. Elles recommandaient la préférence pour une île où il nous serait facile de nous maintenir en paix, éloignés de tout voisinage hostile, dans des conditions favorables de salubrité et de ravitaillement. M. de Lagrené et l'amiral Cécile, pour l'exécution de ce programme, avaient jeté les yeux sur l'île de Basilan, située près de Mindanao, à l'extrémité de l'archipel de Soulou (3). Ils y débarquèrent même des forces et obtinrent un

(1) Cette commission était ainsi composée : le baron Brenier, ministre plénipotentiaire, président; M. Cintrat, directeur au département des affaires étrangères; le contre-amiral Fourichon, Fleury, directeur au ministère du commerce; Jaurès, capitaine de vaisseau; de Mofras, secrétaire.

(2) Ces instructions se trouvent *in extenso* dans l'introduction de l'ouvrage de M. Laurens Oliphant sur la mission du comte d'Elgin. Paris 1860.

(3) Voyez sur notre visite à Basilan un article de M. C. Lavollée dans la *Revue* du 1er août 1853.

traité de cession du sultan de Soulou; mais aussitôt le gouverneur des Philippines avait protesté contre cet acte en invoquant de prétendus droits de souveraineté de l'Espagne, et le cabinet de Madrid l'avait vivement appuyé. M. Guizot, occupé de la négociation si difficile et si délicate des mariages espagnols, crut bon de subordonner la petite politique à la grande, et se résigna pour le moment à laisser tomber ce sujet de contestation.

Telles sont les deux explications qu'on donne de nos premières opérations en Cochinchine. Sans se prononcer encore pour l'une ou pour l'autre, il est permis de croire, si l'on tient compte des actes de l'amiral Rigault de Genouilly, que tout d'abord nos visées n'étaient pas très ambitieuses. L'amiral dirige les forces qu'il commande sur la baie de Tourane, s'en empare, détruit les deux forts qui la défendent, et se rend maître de la presqu'île de Champ-Callao. Son intention est d'agir sur Hué, capitale de la Cochinchine, située à quinze lieues de Tourane et à six lieues de la mer, et à laquelle on arrive par une rivière obstruée de bancs de sable. Le brave amiral avait espéré conduire ses canonnières au moyen de cette rivière devant Hué, et contraindre le roi Tu-duc, sous le feu de ses canons, à traiter avec lui; mais la mousson du nord-est rendait cette opération hasardeuse, et une expédition par terre, avec le peu de soldats dont il disposait, n'était pas praticable. Bientôt il dut former un autre projet. Il était entouré de missionnaires européens qui, malgré un long séjour dans le pays, avaient sur l'esprit des habitans les plus étranges illusions. Ils lui disaient, avec une confiance qu'ils voulaient lui faire partager, que le peuple annamite était tellement fatigué du joug qui pesait sur lui qu'à notre apparition il se soulèverait et nous recevrait en libérateurs. Les combats que nous avions été obligés de livrer à Tourane ne devaient pas donner de crédit à ce langage; mais on assurait à l'amiral que, sur un autre point de la côte, nous rencontrerions un tout autre accueil. La population chrétienne répandue autour de Saïgon et dont nous aurions l'appui, la salubrité relative de la Basse-Cochinchine, les nombreux cours d'eau qui la sillonnent dans tous les sens favorables aux opérations militaires, la facilité que nous y trouverions d'affamer la capitale en interceptant les approvisionnemens de riz qu'elle tire de cette partie du royaume, enfin cette circonstance que la mousson de nord-est, contraire pour aller de Tourane à Hué, serait propice pour se rendre à Saïgon, ces diverses considérations déterminèrent l'amiral Rigault de Genouilly à abandonner Tourane et à se diriger vers la Basse-Cochinchine (1). Notre expédition ne suivait donc pas un plan arrêté à l'avance; elle subissait l'influence des événemens.

(1) Tourane fut évacué le 7 février 1859.

Nous ne trouvâmes pas aux approches de Saïgon les auxiliaires qu'on nous avait promis. La portion du peuple qui a embrassé le christianisme se compose de gens misérables, sans énergie et sans influence, engourdis dans leur abjection, et qui tremblent devant les mandarins. Quant aux Annamites non convertis, ils forment la grande majorité de la population; ils sont liés entre eux par les anneaux d'une forte hiérarchie qui, de degré en degré, anime de la même pensée et entraîne dans le même mouvement depuis le plus humble jusqu'au souverain. Attachés à leurs usages, façonnés à une discipline rigoureuse, rompus à une aveugle soumission, élevés dès leur enfance à considérer les Européens comme des barbares, ils se montrèrent tout d'abord hostiles et décidés à ne voir en nous que des envahisseurs.

Saïgon était défendue par deux forts et une citadelle formidable, construite à la fin du siècle dernier par les Français qui avaient accompagné l'évêque d'Adras. Les rives du fleuve qui conduit à cette ville étaient garnies de forts et d'estacades reliées par des barres de fer et armées de batteries. L'amiral n'hésita point à attaquer tous ces obstacles échelonnés, et sous son vigoureux commandement nos soldats, malgré une vive résistance, les eurent bientôt brisés. Cet événement s'accomplit sans causer la moindre émotion au gouvernement annamite. Son armée se replia et se concentra à 4 kilomètres de Saïgon, à Ki-hoa, dans une attitude qui prouvait que ses pertes ne l'avaient pas découragée. En même temps, du côté de Tourane, les troupes de Tu-duc faisaient un mouvement offensif et exécutaient à l'embouchure de la rivière, au sud de la baie, une série de travaux d'approche pour prévenir toute tentative de nos troupes contre cette position. L'amiral eut donc à livrer de nouveaux combats dans la province de Saïgon et devant Tourane pour forcer les Cochinchinois à battre définitivement en retraite sur leur capitale. Encore une fois cependant nous dûmes abandonner Tourane, une partie de nos forces ayant été rappelées à notre station de Chine pour exécuter la seconde campagne qui mena nos armes victorieuses à Pékin. Nous restâmes à Saïgon avec sept cents hommes.

Pendant deux ans, c'est-à-dire jusqu'à la conclusion de la paix avec le Céleste-Empire, cette poignée de Français tint en échec l'armée annamite, qui s'efforçait de l'enfermer dans la ville et de couper toutes les communications. Le contre-amiral Page, sur ces entrefaites, arriva de France pour succéder dans le commandement à l'amiral Rigault de Genouilly. Il connaissait la pensée du gouvernement français. Il ne s'agissait point de conquête alors, on ne voulait point fonder en Cochinchine un grand établissement. Quoi qu'on ait prétendu depuis, les instructions données à cet officier-général étaient plus modestes. Elles lui permettaient de proposer à

la cour de Hué un traité sans indemnité pécuniaire, sans cession de territoire, mais stipulant la liberté pour nos missionnaires d'enseigner leur religion à des conditions qui ne troubleraient pas l'administration annamite, stipulant aussi la résidence de consuls français dans trois ports de la Cochinchine et l'envoi tous les trois ans à Hué d'un chargé d'affaires de France.

Une négociation s'entama sur ces bases; mais le plénipotentiaire de Tu-duc ne s'étudia qu'à soulever toute sorte de difficultés pour ne pas signer un traité qui devait le compromettre aux yeux de son gouvernement, tant il le savait convaincu que nous serions trop heureux de reprendre la mer sans coup férir. Cette situation équivoque se prolongeait quand la paix avec la Chine permit à l'amiral Charner, qui commandait nos forces navales, d'en ramener une partie en Cochinchine. Il recommença les hostilités, débloqua Saïgon, s'empara de la province entière de Gia-dinh, dont cette ville est la capitale, et, peu de temps après, de la province de Mitho. Alors un second essai de négociation eut lieu, mais sans plus de succès que le premier, et l'amiral Bonard, qui vint prendre le commandement, continuant la guerre, poussa notre conquête, et l'étendit à une troisième province, celle de Bien-hoa. « Par la force des événemens, dit un rapport officiel, le but qu'on s'était proposé se trouvait donc singulièrement dépassé, et nous devenions des conquérans là où nous étions allés dans le principe pour redresser simplement des griefs. »

Ces coups répétés ébranlèrent enfin le roi Tu-duc : il se décide à demander la paix. L'amiral Bonard saisit cette occasion attendue depuis si longtemps; mais, défiant encore, il envoie à Hué le bateau à vapeur le *Forbin* pour s'assurer que les dispositions du gouvernement annamite sont sérieuses, ou sinon pour intercepter les arrivages de riz dans la capitale. Sommé de s'expliquer, le roi reconnaît qu'il n'est plus possible de continuer le jeu des précédentes négociations, et charge son ministre des rites et son ministre des armes d'aller à Saïgon, où le 5 juin 1862 ils signent un traité avec le représentant de l'empereur des Français. Il convient de rappeler les principales dispositions de ce traité :

« Les sujets des deux nations de France et d'Espagne pourront exercer le culte chrétien dans le royaume d'Annam, et les sujets de ce royaume, sans distinction, qui désireront embrasser la religion chrétienne, le pourront librement et sans contrainte; mais on ne forcera pas à se faire chrétiens ceux qui n'en auront pas le désir.

« Les trois provinces complètes de Bien-hoa, de Gia-dinh et de Dinh-tuong (Mitho), ainsi que l'île de Poulo-condor, sont entièrement cédées en toute souveraineté à l'empereur des Français.

« En outre les commerçans français pourront librement commercer et

circuler sur des bâtimens, quels qu'ils soient, dans le grand fleuve du Cambodge et dans tous les bras de ce fleuve; il en sera de même pour les bâtimens de guerre français envoyés en surveillance dans ce même fleuve ou dans ses affluens.

« Les sujets de l'empire de France et du royaume d'Espagne pourront librement commercer dans les trois ports de Tourane, de Balat et de Quang-an.

« La paix étant faite, s'il y a quelques affaires importantes à traiter, les trois souverains pourront envoyer des représentans pour traiter ces affaires dans une des trois capitales (1). »

Cet acte diplomatique nous créait un nouveau rôle en Cochinchine et nous imposait des obligations. Par notre souveraineté substituée à celle du roi d'Annam sur un territoire étendu, nous prenions envers nous-mêmes et nos nouveaux sujets l'engagement de les faire jouir des bienfaits d'une civilisation supérieure à celle qu'ils connaissaient, de développer leur bien-être, de garantir leur sécurité. Notre premier soin devait être d'inspirer aux Annamites une confiance absolue dans notre résolution de conserver à tout jamais à la couronne de France le territoire que nous avions conquis. Notre évacuation de Tourane les disposait à nous considérer comme installés passagèrement dans leur pays et prêts à l'abandonner au moindre revers ou embarras. Ils n'ignoraient pas que la cour de Hué, en signant le traité, avait cédé à nos menaces et qu'elle nourrissait l'arrière-pensée de saisir la première occasion qui se présenterait de reprendre le territoire dont elle nous avait fait la cession. Tant que cette éventualité s'offrirait à leur imagination, nous ne pouvions compter sur leur fidélité. Malgré la paix, les chrétiens, soupçonnés de nous avoir appelés en Cochinchine, étaient à leurs yeux coupables de rébellion envers leur souverain, et méritaient pour ce crime, le plus grand de tous, les châtimens les plus terribles. Les Annamites, qui avaient vu périr sur les bûchers des centaines de ces malheureux accusés de trahison, conservaient de ce spectacle une profonde impression de terreur, et ne voulaient point s'exposer à la vengeance de Tu-duc, qui leur apparaissait menaçante dans un avenir prochain. Cette situation présentait donc de grandes difficultés, les unes morales, les autres matérielles; mais, avant d'examiner ce qu'on a fait pour les résoudre, il importe de connaître le théâtre où la France avait à déployer son habileté et sa puissance.

(1) Dans les négociations qui amenèrent la signature de ce traité, les ministres de Tu-duc, en examinant les pleins pouvoirs de l'amiral Bonard, ne manquèrent pas de faire observer qu'il était au moins étrange qu'il exigeât une cession de territoire quand les instructions qui y étaient jointes ne demandaient que le redressement de nos griefs et la protection des missionnaires.

Les trois provinces que nous venions, à une si grande distance, d'englober dans l'empire français avaient une haute importance, tant sous le rapport topographique que sous le rapport de leur richesse territoriale. Elles composaient dans le royaume annamite une sorte de vice-royauté et prenaient ensemble le nom de Gia-dinh ou Basse-Cochinchine, appliqué plus tard spécialement à la province dont Saïgon était le chef-lieu. Des frontières naturelles encadrent et protégent tout ce territoire. Du côté de l'est et du nord, notre nouvelle possession est bornée par une chaîne de montagnes qui permet de la garantir de toute attaque. Le danger ne lui pourrait venir que du côté de la mer, où le pays est plat; mais le feu de nos canonnières aurait bientôt raison des assaillans. Les limites à l'ouest et au sud sont le Cambodge et la mer; mais, grâce aux rivières et aux affluens qui y facilitent la défense, les périls du dedans et du dehors ne sont guère à craindre.

La superficie totale de ce territoire peut être évaluée à seize cents lieues carrées; le chiffre de la population s'élève à près d'un million d'âmes. Deux fleuves, le Donnaï et le Cambodge, et des canaux creusés par l'homme ou la nature relient entre elles les trois provinces et y entretiennent la fertilité. Saïgon, la ville la plus importante de cette partie du royaume d'Annam, est le siége de notre gouvernement. On y arrive de l'extérieur par le cap Saint-Jacques, merveilleusement placé pour défendre le Donnaï, qui mène à notre établissement. La montagne de Gand-rai, à laquelle ce nom de Saint-Jacques a été donné, se découpe en un croissant dont les deux pointes, s'étendant au large dans la mer, forment une enceinte semi-circulaire où les flots viennent dormir. C'est la baie de Vimg-tan, où des flottes pourraient mouiller et trouveraient un excellent port; il n'y existe ni bancs de sable, ni écueils, ni roches, et les bâtimens y séjournent en toute saison sans redouter les coups de vent. De ce mouillage, on pénètre dans l'embouchure du Donnaï, très beau fleuve qui, sur un parcours de quatre-vingts milles, peut porter les navires du plus fort tonnage. Ses rives échancrées s'ouvrent çà et là pour donner issue à de nombreux cours d'eau (*arroyos*) qui se déversent dans son lit. Ce sont des routes naturelles au moyen desquelles on pénètre dans l'intérieur des terres. Saïgon est dans une position admirable. En communication avec la mer, dont elle n'est éloignée que d'une quinzaine de lieues, la ville est rattachée à Mitho et à Bienhoa, chefs-lieux des deux autres provinces acquises à la France, par deux bras du Donnaï, s'étendant l'un à l'est, l'autre à l'ouest. Elle se relie par un canal à l'embouchure du grand fleuve du Cambodge, qui déploie ses rameaux comme les doigts d'une main colossale ouverte pour le transport et l'échange des produits. Ainsi le siége

de notre établissement est dans des conditions excellentes pour devenir le centre d'un grand mouvement commercial avec l'intérieur du pays et entretenir des relations directes avec les états de l'Indo-Chine et de l'Europe.

Les habitans de la Basse-Cochinchine sont d'un caractère doux et timide; ils plient facilement sous la main qui les gouverne. Habitués à la dure discipline des mandarins, ils ont perdu jusqu'au sentiment de la servitude, et nul joug ne leur semble lourd. Deux élémens étrangers se mêlent à cette population et la modifient heureusement : l'un se compose de Chinois, l'autre de Malais. Les Chinois sont actifs et intelligens, avides d'accroître leur bien-être au prix des travaux les plus pénibles. Leurs défauts comme leurs qualités les portent au commerce, et ils s'y livrent avec une ardeur passionnée. Les Malais, d'un naturel violent, aiment les occupations où leur énergie se déploie; venus de contrées maritimes, ils conservent la vocation des insulaires pour la navigation. Ils retournent volontiers à leur premier métier de pirates plutôt que de rester dans l'oisiveté.

On se tromperait étrangement si on croyait que la Basse-Cochinchine est plongée dans la barbarie. Elle jouit au contraire d'une civilisation qui, sans répondre aux idées que ce mot fait naître dans l'esprit des Européens, n'en est pas moins réelle à un certain degré. Sous ce rapport, le royaume d'Annam se rapproche beaucoup de la Chine, avec laquelle ses relations de voisinage le mettent journellement en contact. Les Annamites sont sectateurs de Bouddha, mais ils n'ont en réalité aucune foi sérieuse, et ils ignorent pour la plupar les dogmes du bouddhisme. Ils sont superstitieux et invoquent la protection de génies dont ils se croient volontiers entourés. Leur imagination s'est créé un monde de fées auxquelles ils prêtent un pouvoir surhumain, et dont l'intervention sert de thème à une foule de légendes populaires qu'ils se transmettent de génération en génération. Les missionnaires européens qui ont porté leur apostolat à travers tant de périls dans cette contrée lointaine n'en affirment pas moins que les Annamites sont merveilleusement disposés à recevoir les salutaires enseignemens de la religion chrétienne.

Comme en Chine, l'instruction est le premier titre de distinction dans la société annamite. L'autorité appartient aux plus instruits. Tous les fonctionnaires civils et militaires sont gradués. L'avancement est subordonné à des concours littéraires pour les mandarins civils et à des exercices physiques pour les chefs militaires. Tout bachelier peut devenir fonctionnaire, tout licencié l'est de droit, sauf l'épreuve d'un examen préalable dans les bureaux de la haute administration. La société annamite est constituée d'après un cadre

hiérarchique dont toutes les parties sont solidement liées. Ainsi tous les emplois sont occupés par neuf catégories de gradués, chacune se dédoublant pour former deux classes. Les offices d'huissiers, de lettrés, d'écrivains, de fournisseurs du gouvernement, d'officiers militaires des contingens provinciaux, de chefs de canton, de maires, sont réservés aux gens du peuple, qui font partie des huitième et neuvième classes de gradués, quand par leurs services ils ont mérité quelque récompense. — Les ministres, les commandans militaires, les gouverneurs, les grands mandarins, sont pris dans les premier et deuxième degrés de gradués. Six ministres se partagent l'administration du royaume : ce sont les ministres de l'intérieur, des finances, des rites ou cultes, de l'armée, des peines et des travaux publics. Un tribunal suprême ou cour d'appel siége dans la capitale sous la présidence d'un haut personnage. Ce tribunal est un comice où sont convoqués les princes, ministres, grands mandarins civils et militaires, pour entendre les réclamations et les plaintes et y faire droit.

Le royaume d'Annam possède une armée régulière et permanente qui a son mode de recrutement, en outre une milice locale qu'on lève dans les provinces selon les besoins de l'état de guerre ou de paix, mais ordinairement pour les défendre des exactions des pirates ou des irruptions des gens des montagnes (*moï*). Son système financier se traduit en impôts de diverses sortes portant les uns sur les personnes, les autres sur les produits de la terre, en taxes sur quelques métiers et professions, et en contributions pour le service militaire. Cette organisation, on le voit, ne le cède en rien à celle de beaucoup d'états européens. La perception de ces impôts se fait en argent ou en nature : elle est confiée aux autorités locales, qui, par une combinaison ingénieuse, sont intéressées à lui faire produire le plus possible, parce que l'excédant de la quotité de recettes due au trésor royal reste à leur disposition et leur permet de pourvoir aux besoins de la localité.

La division territoriale de la province comprenait, avant l'occupation française, des centres de population de diverse importance, correspondant à nos départemens, à nos arrondissemens, à nos cantons et à nos communes. Chacune de ces circonscriptions avait à sa tête un fonctionnaire d'un grade proportionné à son étendue, et qui était chargé de l'administrer civilement et judiciairement (1). Le système communal est resté fortement constitué. La commune est régie par trois fonctionnaires, dont deux, élus par les notables,

(1) Le *phu* ou préfet avait sous ses ordres un *huyen* ou sous-préfet; chaque *phu* administre deux arrondissemens, dont l'un par lui-même directement, l'autre par l'entremise de son sous-préfet.

n'ont aucune responsabilité et sont de simples conseillers. Le troisième reçoit son investiture du roi, et remplit des fonctions analogues à celles d'un maire : il fait exécuter les ordres des mandarins, s'occupe de la rentrée de l'impôt, concourt au recrutement de l'armée et répond de la tranquillité publique. Les Annamites ont un cadastre. Il existe dans chaque commune un registre qui contient la division de son territoire, le nom des propriétaires, avec la désignation et l'espèce de terres qu'ils possèdent. Dans cette nomenclature, on classe d'une façon distincte les champs de riz, les jardins, les terrains bâtis ou d'agrément, ceux qui sont incultes ou destinés à un usage public, tels que les cimetières et les pagodes.

Les habitans de la Cochinchine sont particulièrement adonnés à l'agriculture. Le gouvernement les excite d'ailleurs au travail, et des inspecteurs veillent à ce que les champs ne soient pas laissés en jachère. Peu de soins suffisent pour obtenir d'abondantes récoltes. La plus importante est celle du riz. La Basse-Cochinchine en produit une telle quantité qu'elle est considérée comme le grenier du royaume. Les rizières sont favorisées par l'humidité qu'entretiennent les arroyos et les rivières qui coupent le pays en tout sens. Ces terres baignées par les eaux n'ont pas besoin d'être labourées, et rapportent 300 pour 1. Le commerce extérieur ayant été limité jusqu'à ce jour aux opérations de quelques marchands chinois, la production du sol n'a pas pris tout le développement dont elle est susceptible. De grands espaces encore incultes n'attendent que le travail de l'homme pour donner d'immenses richesses. Cette fertile contrée produit aussi la canne à sucre, les arachides, les épices, le tabac, l'indigo, la soie. Le tabac qu'on y récolte est semblable à celui de Manille. La guerre a fait abandonner la culture du mûrier; mais dans ce sol privilégié cet arbre se couvre si rapidement de ses feuilles qu'il fournit plusieurs récoltes successives. Dans les trois provinces que nous occupons, de nombreuses magnaneries témoignaient avant la guerre de l'importance qu'attachaient les Annamites à l'industrie sericicole. Toute maison de la moyenne classe ou de la classe riche possédait des métiers; le tissage de la soie était la principale occupation des femmes. Le tisserand de soie était très en faveur et jouissait de certains priviléges. Les ouvriers étaient organisés en corporations sous la direction de chefs habiles qui, par ordre du gouvernement, avaient passé quelques années à Hué à se perfectionner dans leur état. Le coton que produit la Basse-Cochinchine est de l'espèce dite à courte soie. Il est doux et soyeux, fin au toucher, et soutient la comparaison avec celui de la Louisiane. En 1860, même en pleine guerre, il s'en est fait plusieurs expéditions pour des marchés lointains. Le pays abonde aussi en essences forestières pré-

cieuses, parmi lesquelles il faut citer le teck, si recherché par les constructeurs de navires, et que les chantiers européens paient à des prix si élevés.

Tel est, dans ses traits généraux, l'aspect que présente la Basse-Cochinchine, considérée comme pays producteur. Ne nous étonnons pas qu'à la lecture des premiers rapports de nos officiers, le ministre le plus intéressé à cette entreprise lointaine, pris d'un bel enthousiasme, se soit écrié : « Ce n'est pas une colonie que nous venons d'acquérir à la France, c'est un royaume. »

II.

Le lendemain pourtant de la signature du traité du 5 juin 1862, une autre question surgit qui nous força d'ajourner la mise en valeur des fertiles territoires qu'on vient de décrire, et il fallut rentrer dans la voie diplomatique. Ordinairement la raison humaine s'étudie à dominer la force des choses; rien de pareil, on peut le dire, dans notre expédition en Cochinchine : c'est toujours la force des choses qui décide de notre conduite.

En possession des trois plus riches provinces du royaume d'Annam, nous reconnûmes bientôt qu'il nous serait difficile de les gouverner, d'assurer leurs frontières, de porter leur richesse agricole au degré d'importance qu'elles sont destinées à atteindre, si nous n'exerçions pas dans le Cambodge une influence prépondérante. On a vu quel lien étroit unit la partie du pays que nous occupons et le royaume du Cambodge. Le magnifique fleuve de ce nom, qu'alimentent trois grandes rivières, dont l'une, le Laos, a sa source dans les montagnes du Thibet, parcourt des espaces immenses qui le font considérer comme la seconde artère de l'extrême Orient (1). Il pénètre par un de ses bras jusqu'au Donnaï, qui baigne Saïgon, et par un autre se joint au canal d'Hatien, qui mène ses eaux à Mitho, chef-lieu d'une de nos provinces. Le royaume du Cambodge, après avoir joui d'une civilisation aussi complète que la Chine, est retombé dans la barbarie, et se trouve depuis deux cents ans livré à la plus affreuse anarchie. Il a tour à tour appelé sur son territoire les armées de ses voisins du royaume d'Annam et du royaume de Siam. Le gouvernement de Hué a tiré parti de ses fréquentes interventions pour prendre des sûretés, dans l'intérêt de ses provinces du sud de la Basse-Cochinchine, contre les invasions des populations du Cambodge. Il s'est fait attribuer un droit d'ingérence dans les affaires intérieures de ce malheureux pays et une suzeraineté qu'il

(1) On le compare au Yang-tse-kiang ou Fleuve-Bleu de la Chine.

exerce plus ou moins rigoureusement. Le roi du Cambodge reçoit l'investiture des mains du roi d'Annam et lui paie un tribut annuel.

Le royaume de Siam, limitrophe du Cambodge, a sur lui les mêmes prétentions, quoique son intervention ait été souvent repoussée par ses habitans. Depuis notre apparition en Cochinchine, la guerre des Annamites contre nous et plus tard les embarras de notre prise de possession ont paru de favorables circonstances aux Siamois, et ils en ont habilement profité pour annexer à leur territoire plusieurs provinces du Cambodge et s'arroger le droit de désigner seuls le souverain de ce pays. Le prince qui règne à Bang-kok n'a pas réussi, comme le roi Tu-duc, à faire reconnaître sa suzeraineté sur le Cambodge; mais il l'exerce en réalité et avec d'autant plus de vigilance qu'elle est pour lui le seul moyen de conserver les parties de ce royaume qu'il a réunies à ses états. Il entretient des agens auprès de son vassal le roi du Cambodge, qui ne fait aucun acte de souveraineté sans leur consentement.

Nous pourrions rester indifférens aux menées du gouvernement de Siam, car, livré à lui-même, il ne serait guère redoutable; mais c'est de Bang-kok que l'Angleterre surveille d'un œil jaloux les progrès de notre établissement en Cochinchine. Il n'a pas échappé à sa clairvoyance que, dans la presqu'île de l'Indo-Chine, la prépondérance appartiendrait à la nation qui commanderait les embouchures de l'un des plus admirables fleuves de l'Asie et le bassin de production le plus riche du monde. L'Angleterre s'est donc emparée du prince qui gouverne le royaume de Siam, prince de race indienne, de cette race faible qu'elle a l'habitude de manier, et elle en a fait l'instrument de son antagonisme contre nous. Aujourd'hui elle se contente de nous l'opposer pour combattre notre influence; mais dans l'avenir, si une guerre venait à éclater entre elle et nous, cette puissance ne pourrait-elle pas réunir dans le Haut-Cambodge des moyens d'attaque contre nos provinces de Mitho et de Giadinh? Deux démarches du gouvernement siamois nous firent bientôt un devoir d'examiner de plus près cette situation. Le représentant du roi de Siam à Houdon (1) écrivit en octobre 1862 à l'amiral Bonard pour lui demander quand il rendrait les bouches du Bassac, dans la Basse-Cochinchine, aux Cambodgiens, n'osant pas les revendiquer directement au nom de son souverain. Plus tard, le ministre des affaires étrangères de la cour de Bang-kok manifesta à l'amiral La Grandière, qui avait succédé à l'amiral Bonard, l'intention d'expédier de temps en temps à Saïgon quelques officiers siamois, et comme son gouvernement ne possédait qu'un petit nombre

(1) Capitale du Cambodge.

de bateaux à vapeur capables de doubler le cap du Cambodge, il demandait à les envoyer par les voies intérieures, par le canal d'Hatien. L'illusion n'était plus possible; il fallait aviser au moyen de déjouer ces manœuvres, dont l'habileté mal déguisée trahissait une influence européenne. Homme d'esprit et de résolution, dévoué de cœur à son œuvre, l'amiral La Grandière, entre différentes combinaisons qui pouvaient assurer l'avenir de notre établissement, adopta la suivante : reconnaître l'indépendance du Cambodge, rétablir son autonomie, le traiter en allié, et l'amener, par l'appui efficace que nous lui prêterions, à se placer de lui-même sous notre protection. L'occasion de pratiquer cette politique ne se fit pas attendre.

Un habitant du Cambodge qui avait commis un délit contre les autorités de ce royaume s'était réfugié sur notre territoire. Le ministre du roi de Siam, qui n'avait aucun droit de se mêler de cette affaire, réclama l'extradition du coupable : elle lui fut refusée par la raison que nous ne reconnaissions pas la tutelle sur le Cambodge que s'arrogeait le royaume de Siam. Loin de là, nous entendions que le Cambodge, touchant à nos frontières, restât indépendant et continuât à s'interposer entre notre propre territoire et celui de Siam; le gouvernement annamite, par la cession des trois provinces de la Basse-Cochinchine, nous avait transmis tous ses droits, parmi lesquels se trouvait celui de sa suzeraineté sur le Cambodge, exercé pendant des siècles, précisément pour la sécurité de ces trois provinces, et notre intérêt comme notre honneur nous faisaient une loi de n'y laisser porter aucune atteinte. En tenant ce langage énergique, l'amiral La Grandière avait un double but : réprimer l'ambition de la cour de Bang-kok et relever le roi du Cambodge de son état de sujétion en lui inspirant le désir d'une alliance intime avec la France. Son attente ne fut pas trompée.

Dès que le roi du Cambodge connut nos intentions amicales et qu'il entendit invoquer son indépendance, il envoya l'évêque du Cambodge, Mgr Miche (1), auprès de notre gouverneur, pour lui exprimer son désir de conférer avec lui, de voir flotter notre pavillon sur les eaux du Cambodge, afin d'en expulser la piraterie et de soustraire son autorité à la pression incessante qu'exerçaient tour à tour sur elle les Siamois et les Annamites. L'amiral de La Grandière s'empressa d'accueillir ces ouvertures, et se rendit à Houdon. Il y arrivait au moment même où un général annamite venait sommer le roi de payer le tribut accoutumé. Cette circonstance ne fit que fortifier les dispositions du roi à s'allier avec les Français. La négo-

(1) C'est le nom d'un des cinq missionnaires français que le capitaine de corvette Favin-Lévêque, commandant de l'*Héroïne*, arracha en 1843 aux tortures et à la mort par une sommation énergique adressée au roi d'Annam.

ciation ne fut pas longue; aidé de Mgr Miche, l'amiral signa une convention par laquelle il accepta l'offre du souverain du Cambodge de placer son royaume sous le protectorat de la France.

Cet acte peut être la source de graves difficultés; mais n'était-il pas nécessaire? n'était-il pas une conséquence inévitable de notre position? Le brave amiral qui s'est décidé à y attacher sa responsabilité ne s'est point fait illusion sur les complications qu'il pouvait engendrer, et s'il les a bravées, c'est que notre ascendant incontesté sur le Cambodge était la condition indispensable de notre établissement en Cochinchine. Il était en effet d'une impérieuse nécessité de couvrir notre nouvelle possession du côté du nord par un allié sûr, afin de disposer de nos moyens militaires pour surveiller nos autres frontières, tenir en respect les Annamites, plus contenus que soumis et toujours prêts à nous disputer les provinces conquises par nos armes. Le Cambodge nous fournit de 7 à 8,000 bœufs nécessaires à l'approvisionnement de nos troupes; c'est de son grand lac que se tirent des quantités considérables de poissons séchés et salés dont l'exportation peut prendre un grand développement; c'est sur les rives du fleuve que se récoltent les produits qui alimentent le commerce de Saïgon, et sans l'acte décisif de l'amiral La Grandière nous risquions de voir ce mouvement commercial se détourner de notre établissement par le canal d'Hatien ou par le bras de Bassac (1), et notre nouvelle possession était condamnée à périr faute d'air et d'espace.

A peine terminée, cette négociation souleva de la part du gouvernement de Siam les plus vives réclamations. Le ministre des affaires étrangères de Bang-kok écrivit à l'amiral La Grandière que le *vice-roi* du Cambodge l'informait (comme si le souverain de ce pays n'était qu'un fonctionnaire relevant du gouvernement siamois) qu'il venait de signer, sous la contrainte, une convention avec le gouverneur de Saïgon. Le ministre siamois se plaignait et s'étonnait de n'avoir pas été averti des intentions du représentant de la France, d'autant plus, disait-il, que cette conduite était en contradiction avec les paroles de l'empereur des Français et les assurances données par son ministre des affaires étrangères aux ambassadeurs siamois, paroles et assurances qui l'avaient autorisé à penser que la question des limites de la Basse-Cochinchine et du royaume de Siam serait traitée directement avec le gouvernement de Bang-kok. Sans entrer en explications sur les formes employées, notre gouverneur se contenta de répondre que, nonobstant ses obligations envers Siam d'une part, la France et la cour de Hué de l'autre,

(1) Une des embouchures du Cambodge.

le Cambodge est un royaume dont l'indépendance et l'autonomie ne pouvaient être légitimement contestées, et qu'en conséquence il avait eu le droit de traiter avec cet état sans prendre conseil du gouvernement de Siam. Quant à la contrainte qu'il aurait exercée sur le roi du Cambodge, l'amiral La Grandière repoussait avec force une pareille assertion. Son caractère honorable plus encore que les circonstances dans lesquelles la négociation s'était engagée et l'intervention de Mgr l'évêque du Cambodge garantissaient la parfaite loyauté de cette convention. L'amiral avait eu soin, en signant le traité, de n'engager que lui jusqu'à la ratification du gouvernement français; mais sa conduite fut approuvée, et au mois de novembre 1863 M. le ministre de la marine lui annonçait l'envoi par son collègue le ministre des affaires étrangères de pouvoirs réguliers et d'instructions spéciales pour donner un caractère définitif à la convention conclue avec le roi du Cambodge. En même temps et pour préparer l'exécution du traité, M. de Chasseloup-Laubat prescrivit au gouverneur d'établir, suivant le système anglais, un dépôt de charbons fortifié près de Nam-van ou les Quatre-Bras, position qui domine le cours du fleuve, et où se tient le plus grand marché du Cambodge.

Ce n'était pas assez cependant de compléter ainsi par la diplomatie l'œuvre commencée par les armes; il fallait encore recueillir les avantages de notre situation nouvelle. Nous avions à notre disposition deux leviers pour établir l'édifice de notre fortune dans cette contrée devenue française, l'administration et la colonisation, tous deux également puissans et nécessaires. Examinons d'abord comment a fonctionné le premier de ces instrumens, l'administration.

C'est par l'administration que se caractérise l'action de la France. Il est dans son génie de constituer et d'organiser, de porter partout avec elle son esprit d'ordre, de contrôle et de réglementation. Elle débrouille les élémens confondus, les range chacun en son lieu, les classe selon leur nature et leur importance, et les soumet à une direction intelligente. Nulle part peut-être nous n'avons révélé cette faculté d'une manière plus éclatante et plus prompte que dans notre établissement de Cochinchine. Les officiers de notre marine, avec une souplesse qui leur fait le plus grand honneur, ont rompu avec leurs habitudes militaires pour se plier au rôle de fonctionnaires civils que les circonstances leur imposaient. Animés par l'exemple du gouverneur, ils se sont pénétrés de ses vues administratives, et chacun, selon son rang et sa position, s'est appliqué avec une énergique patience à faire bien marcher le service qui lui était confié.

La prudence conseillait les plus grands ménagemens. Brusquer les changemens, fût-ce même pour le bien-être des habitans, c'était

risquer de froisser leurs usages et leurs mœurs, c'était les arracher à leurs traditions et les pousser dans une voie où ils sentiraient à chaque pas le poids de notre autorité. Les gouverneurs qui se sont succédé à Saïgon l'ont bien compris; aussi se sont-ils appliqués à conserver les formes administratives qu'ils ont trouvées établies dans le pays. Ils n'ont pas eu d'ailleurs à violenter leurs penchans et leurs opinions pour respecter les coutumes des Annamites. L'organisation de la Basse-Cochinchine se rapprochait en effet sous bien des rapports de celle qui fonctionne en France. C'était à peu de chose près le même cadre que le nôtre, et les agens dont il se composait avaient des attributions analogues à celles des fonctionnaires qui remplissent chez nous les emplois correspondans.

Nous avons évité un autre écueil, grâce à l'expérience acquise en Algérie. Nous avons renoncé à la prétention de placer exclusivement l'autorité dans des mains françaises; nous l'avons partagée avec ceux qui se sont ralliés sincèrement à nous, et dans notre organisation nous avons fait une large part à l'élément indigène. Ainsi le pouvoir du commandant-gouverneur, substitué au vice-roi, s'exerce par des administrateurs annamites qui ont conservé les titres et l'autorité qu'ils avaient sous le gouvernement de Tu-duc. Ils sont encore appelés *phu* et *huyen*, continuent à rendre la justice, à recouvrer les impôts et à maintenir la tranquillité publique dans leur circonscription. Ils fonctionnent sous la direction et le contrôle des commandans de province, tous officiers de notre armée, qui, suivant l'étendue du territoire confié à leur administration, ont le rang de préfet ou de sous-préfet. Ces fonctionnaires supérieurs sont assistés de deux inspecteurs : l'un qui est chargé des affaires indigènes, l'autre des affaires étrangères. Un système qui aurait exclu des fonctions publiques les indigènes, outre le ressentiment qu'il aurait éveillé dans la population, aurait eu l'inconvénient de nécessiter le concours d'un personnel considérable d'Européens, obligés d'agir avec promptitude dans un pays nouveau pour eux à l'aide d'interprètes et d'intermédiaires dont l'assistance aurait annihilé leur autorité.

On s'est sagement abstenu de toucher à la commune annamite. On lui a laissé ses franchises municipales qui permettent aux habitans de concourir à la gestion des intérêts locaux, ce qui les relève à leurs propres yeux, et leur épargne le sentiment d'une sujétion humiliante envers l'étranger. Cependant une modification a été introduite dans le régime qui existait avant notre occupation. Le maire, qui était élu, est maintenant désigné par le directeur des affaires indigènes et nommé par le gouverneur, mais présenté par les notables. Le maire tient, sous le contrôle des notables, un état qui comprend l'enregistrement des propriétaires de la commune

soumis à l'impôt de capitation (1). Les non inscrits sont exempts d'impôts ou plutôt s'acquittent en nature par des corvées. La commune, comme sous le régime annamite, répond de la présence sous les drapeaux des hommes levés sur son territoire, qui sont d'ailleurs saisissables dans leurs biens, puisque le recrutement ne s'opère que parmi les propriétaires inscrits. La quotité de l'impôt par individu, selon la qualité des terres cultivées, le nombre des soldats, la nature et la quantité des corvées, sont déterminés par l'autorité centrale; mais la commune en fait la répartition de plein droit et garantit la rentrée de tous ces impôts. Enfin elle est responsable des délits qui se commettent dans sa circonscription. Cette organisation, qui procède du système annamite, a le mérite d'alléger notre administration de mille soins et de mille détails dont les indigènes s'acquittent d'autant mieux qu'ils n'ont qu'à suivre leurs traditions.

Les indigènes et les Asiatiques de différentes nationalités sont soumis, pour leurs méfaits ou leurs litiges, à la juridiction de leurs pairs, qui appliquent leurs coutumes et leurs lois, avec droit de recours en révision auprès de l'autorité française. Un inspecteur des affaires asiatiques réside à Saïgon. Il est spécialement chargé de proposer au gouverneur les mesures propres à rétablir l'administration annamite sur ses anciennes bases, en la dégageant progressivement de ses abus. Il signale les tendances favorables ou contraires à notre établissement pour combattre les unes et encourager les autres et faire face aux nécessités de la situation.

C'est grâce à cette administration habilement maniée que nous avons réussi, avec un personnel restreint, à imprimer le caractère et la main de la France sur la Cochinchine. C'est principalement sous la direction de l'amiral La Grandière que ces résultats ont été obtenus. Cet officier-général n'a rien négligé pour se montrer digne de la mission qui lui était confiée. Un de ses premiers soins a été d'entourer la propriété annamite des garanties de la loi française en la consacrant par un titre français. Cette mesure a donné au propriétaire une sécurité qu'il n'avait pas sous le régime précédent, où il n'était que le tenancier du roi. Cependant, éclairé par l'exemple des Hollandais à Java, l'amiral, pour éviter un autre écueil, a conservé une sorte de tutelle sur les propriétés des indigènes, qui ne peuvent aliéner leurs terres à des Européens. Cette restriction a pour but d'empêcher que les Annamites ne soient victimes de spéculateurs étrangers peu scrupuleux dans leurs moyens d'acquérir. Il y a moins de conséquences fâcheuses à redouter, si par de faux calculs ils sont trompés par des individus de leur race.

(1) On paie l'impôt complet de 20 à 55 ans; on n'en paie plus que la moitié après cet âge.

Pour réprimer la piraterie, qui est une sorte de profession dans la Basse-Cochinchine, l'amiral La Grandière a, conformément à une loi annamite, soumis les barques et les jonques à un enregistrement général; de plus toute la population flottante est inscrite sur un registre, ce qui permet de la surveiller, de contrôler la police des villages et d'empêcher l'introduction d'une foule de vagabonds et de repris de justice venant des autres états de l'Indo-Chine. Cette mesure était d'autant plus opportune qu'après une guerre de quatre ans les populations, forcées d'abandonner leurs demeures et leurs cultures, se sont trouvées déshabituées de toute occupation sédentaire, et se sont organisées en bandes pour se livrer à toute sorte de déprédations. Près de 80,000 habitans, qui peuplaient les villages des environs de Saïgon, pouvaient entretenir ce désordre. Grâce aux dispositions prises par notre administration, grâce aussi à l'excellente organisation de la commune annamite, qui est tenue de recueillir les gens sans ressources et de repousser les pillards, ce danger a été conjuré.

Deux actes surtout doivent donner aux indigènes l'idée de la supériorité de notre civilisation. Les deux passions qui font le plus de ravages dans la population cochinchinoise, l'opium et le jeu, ont été combattues par d'énergiques mesures restrictives. Ne pouvant prohiber absolument ni les jeux, ni le trafic de l'opium, le gouvernement de Saïgon les a mis en ferme, afin de pouvoir les soumettre à une réglementation sévère. L'usage de l'opium est un mal invétéré qui jette dans un abrutissement stupide le peuple de la Basse-Cochinchine. Il aurait mieux valu extirper ce cancer dévorant; mais, puisqu'on n'osait tenter une opération si radicale, c'est un tempérament bienfaisant que de l'avoir circonscrit. Au moyen des conditions du fermage, le prix de l'opium est trop élevé pour qu'il puisse être d'une consommation générale. Les jeux, également adjugés à un fermier, seront désormais surveillés par la police, qui pourra prévenir les violences et les fraudes dont ils étaient l'occasion.

Parmi les travaux d'utilité publique exécutés pour asseoir notre établissement sur des bases solides, il en est quelques-uns dont une simple mention fera comprendre l'importance. L'arroyo de la Poste par exemple, qui réunit Mitho à Saïgon, en partie canal naturel, a été creusé et prolongé de main d'homme, afin d'assurer la communication entre ces deux villes, communication qui permettra aux produits du Cambodge d'atteindre par une voie plus courte et plus sûre le marché de la capitale des provinces. Un draguage habilement exécuté a donné à ce cours d'eau une profondeur d'un mètre cinquante sur tout son parcours, ce qui assure une navigation facile aux jonques et aux bateaux à vapeur d'une faible calaison. Des

casernes, des hôpitaux, des magasins d'approvisionnemens, ont été établis à Saïgon pour les troupes des différentes armes. Dès notre arrivée, un phare qui jette ses feux au loin sur la mer a été construit au cap Saint-Jacques pour diriger les bâtimens aux approches des côtes; un service de pilotage à l'embouchure du Donnaï conduit la navigation à travers les bancs de sable et les écueils; la poste aux lettres est organisée d'après les erremens français; la télégraphie lui prête son concours et dessert déjà une étendue de plus de 400 kilomètres dans les provinces conquises; un bassin de radoub avec tous les ateliers que comporte un pareil établissement sert à la réparation des navires de notre flotte mis à la disposition du gouverneur; un parc à charbons toujours largement approvisionné et muni d'*appontemens* pour faciliter l'embarquement du combustible pourvoit aux besoins de nos bateaux à vapeur. Enfin un corps d'ingénieurs hydrographes est sans cesse occupé à relever les sondages des fleuves et des rivières et à déterminer les plus sûrs mouillages dans les ports de notre possession.

Voulant montrer que la période militaire est à ses yeux décidément close, le gouverneur, M. de La Grandière, vient d'adresser au ministre de la marine le premier budget régulier de notre établissement. Ce budget repose sur les mêmes bases que ceux de nos autres colonies, c'est-à-dire qu'il n'embrasse que les dépenses de l'administration locale, celles du service militaire et de la division navale restant à la charge de la métropole. On constate avec satisfaction dans ce document que déjà les recettes équilibrent les dépenses : elles sont les unes et les autres d'un peu plus de 3 millions de francs. La progression des ressources est le symptôme le plus significatif des améliorations introduites dans l'intérieur du pays. C'est ainsi que la contribution personnelle, qui n'était que de 60,000 fr. en 1863, s'élèvera, pour l'exercice 1864, au chiffre de 438,000 fr., et l'impôt des villages, qui avait donné 130,000 francs en 1862 et 216,000 francs en 1863, est évalué à 700,000 francs pour l'année courante. Ces augmentations rapides sont le résultat du rétablissement de l'ordre. Ce début devrait nous faire envisager avec confiance l'avenir de notre nouvelle possession, surtout si l'on peut quelque jour, par un emploi prudent des milices locales, pratiquer le système qui a si parfaitement réussi aux Hollandais dans leurs possessions des Indes orientales. Il est dans l'intérieur de Java telle résidence dont la population indigène dépasse 500,000 âmes, et qui n'a pour la gouverner que deux Européens sûrs de voir leurs ordres exécutés avec une ponctuelle obéissance. Il peut en être de même en Basse-Cochinchine; le caractère des Annamites est pour le moins aussi docile que celui des Javanais. L'amiral La Grandière se dispose certainement à entrer dans cette voie, car dès à présent il affirme

que 6,000 Français lui suffiront pour assurer l'ordre à l'intérieur et défendre notre nouvelle possession contre tout danger extérieur.

Tout en rendant justice au zèle et à l'intelligence de notre administration, nous pensons cependant que son personnel ne peut pas rester ce qu'il est. Il doit se dépouiller du caractère militaire qu'il a eu jusqu'à présent pour revêtir le caractère civil. Loin de nous l'intention de demander que le gouvernement de la Cochinchine française soit confié à un personnage non militaire : longtemps encore le représentant de notre souveraineté devra être pris dans le cadre de nos officiers-généraux; mais il n'en est pas de même du personnel de la haute administration qui doit remplacer le mandarinat. Nous nous épargnerions de grands embarras, si, comme les Hollandais l'ont fait à Java, nous pouvions régner sur nos nouveaux sujets par l'entremise de leurs chefs. Malheureusement les mandarins sont restés attachés de cœur au gouvernement de Hué, et s'identifient complétement à sa politique. Quoi que nous fassions, nous ne parviendrons pas de sitôt à nous les rallier. Il faut donc que nous fassions occuper les emplois qu'ils laissent vacans par des agens à nous. Où les recruter, et quelles conditions d'aptitude devront-ils remplir?

On a proposé un système qui a le mérite d'être calqué sur l'organisation annamite : il consiste à faire venir de France des jeunes gens actifs et intelligens auxquels la carrière administrative serait ouverte après un stage plus ou moins long dans le pays, après les épreuves de plusieurs examens, à l'issue desquels ils seraient gradués comme l'étaient les mandarins. Ils seraient tenus d'apprendre la langue annamite, qui, réduite à sa forme vulgaire, est, assure-t-on, d'un mécanisme très simple, et dont l'enseignement sera facile quand on aura substitué les caractères latins à l'écriture locale. La connaissance de cette langue, indispensable pour les rapports avec les indigènes, serait exigée pour l'examen du premier degré. Ceux qui pousseraient leurs études plus loin, c'est-à-dire jusqu'à la langue chinoise, qui est celle des lois et des rites, acquerraient, après un second examen, un titre d'un degré supérieur, et seraient reconnus aptes à figurer dans les rangs les plus élevés de l'administration. Ces candidats auraient aussi à étudier, pour remplir les fonctions judiciaires, le code annamite, qui, pendant la transition de l'ordre ancien à l'ordre nouveau, devrait être appliqué aux indigènes avec les atténuations que commande l'humanité. Le code annamite est écrit en chinois, il est un objet d'étude constante pour les lettrés et les mandarins, qui, en fuyant devant nos armes, en ont pieusement emporté les exemplaires, pour qu'il ne fût pas souillé de notre contact; mais on l'a retrouvé, et nos gouverneurs l'ont soumis à une révision complète, en ont coordonné les diverses parties, en ont comblé les lacunes, et l'ont fait imprimer en français à Saïgon et en

chinois à Canton. On l'a même expliqué et commenté. Des exemples en rapport avec les prescriptions s'ajoutent au texte. Toutes ces explications, tous ces commentaires, sont empreints d'un remarquable esprit d'humanité (1). Le code annamite repose sur le principe le plus absolu du respect de l'autorité à tous les degrés. Au moyen d'une pareille initiation, la France s'assurerait en Cochinchine une pépinière de jeunes gens gradués en état de jouer dans notre nouvelle possession le rôle que jouent les magistrats et les juges anglais dans l'Inde (2).

L'introduction d'agens civils dans les hauts rangs de l'administration aurait d'ailleurs un autre avantage, et ne pourrait exercer qu'une heureuse influence politique. Si nous voulons effacer de l'esprit de la population l'idée de la conquête qui entretient en elle de sourds ressentimens, nous devons écarter de ses regards l'appareil belliqueux qui l'éveille. Les Annamites, d'un caractère si doux, n'ont pas besoin d'être intimidés par les représentans de la force militaire; faisons-leur oublier qu'ils ont été vaincus par nos armes, et leur soumission deviendra de la fidélité. Le même motif exige que, tout en laissant nos troupes veiller à la défense du pays, on leur adjoigne prudemment des troupes indigènes pour quelques services d'ordre intérieur. Malgré la plus sévère discipline, des soldats qui ont combattu pour occuper un pays se maintiennent longtemps à l'égard des populations dans une attitude assez hautaine; ils agissent en maîtres et ne ménagent guère ceux qu'ils ont vaincus.

Les croyances religieuses peuvent aussi rapprocher de nous les Annamites, qui semblent disposés, on l'a vu, à recevoir les doctrines chrétiennes; mais le soin de les répandre doit être confié à des mains aussi prudentes que pures. Nous savons que M. de La Grandière voudrait confier cette mission aux lazaristes, et qu'il appelle des frères de la doctrine chrétienne, des sœurs de Saint-Vincent-de-Paul, pour catéchiser et instruire la jeune génération. Il voudrait aussi qu'un évêché français fût érigé à Saïgon pour donner une direction à l'apostolat si actif et si dévoué de nos missionnaires. Ce sont là des idées inspirées par une connaissance exacte du pays, et qu'on s'empressera sans doute de réaliser.

III.

L'emploi de la seconde force, l'action colonisatrice, a-t-il été aussi énergique? Avons-nous pris de sages mesures, appelé des ca-

(1) La *Revue maritime et coloniale* a donné une analyse sommaire de ce code (janvier 1863).

(2) Nous empruntons cette proposition à un excellent travail de M. Aubaret, capitaine de frégate, sur l'organisation administrative de la Cochinchine.

pitaux et des travailleurs dans notre nouvelle possession pour y faire pénétrer avec eux notre commerce, nos arts et notre industrie, de manière à témoigner aux yeux de nos nouveaux sujets de la supériorité de notre puissance et de notre civilisation? C'est là un point qui mérite aussi de fixer notre attention.

Le mot de colonisation doit être entendu à notre époque autrement que dans les siècles qui l'ont précédée. Il n'implique plus les procédés violens et les actes plus utiles que justes auxquels on recourait autrefois pour rendre profitables le plus promptement possible à la mère-patrie les territoires achetés ou conquis au loin. Aucune nation européenne ne voudrait de nos jours employer la contrainte, même à l'égard de la population la plus barbare, pour l'éloigner du sol qu'elle occupe, encore moins user de coercition pour y transporter en son lieu et place des colons recrutés parmi ses condamnés et ses repris de justice, ou les superposer à l'ancienne population. Nous savons bien qu'on parle encore de déportation : la Guyane française reçoit tous les ans des chargemens de malfaiteurs tirés de nos bagnes, et nous entendons dire que de pareils envois sont destinés à la Nouvelle-Calédonie. Sans prétendre nous prononcer sur la valeur morale de ces expéditions, nous remarquons qu'elles sont indépendantes de toute vue de colonisation et pratiquées exclusivement comme mesures pénitentiaires.

Notre entreprise en Cochinchine doit réussir par des moyens économiques que ne répudient pas les principes de justice et d'humanité dont s'honore notre époque. Nous devons offrir des avantages tels aux capitaux et aux travailleurs qu'ils affluent d'eux-mêmes dans notre nouvelle possession, et y viennent, à leur profit comme dans l'intérêt de la France, mettre en valeur les élémens de richesse qui y sont enfouis. De ce point de vue, nous regrettons que notre administration, plus préoccupée de se créer des recettes que de préparer l'avenir de la colonie, ait mis en vente les terrains dont elle avait la libre disposition. Substituée à l'état annamite dans la possession d'un domaine public très considérable, elle l'a découpé en lots qu'elle a commencé d'aliéner à prix d'argent (1). Rien n'était plus nécessaire pour provoquer un grand mouvement d'immigration que d'affranchir de toute restriction ou de conditions pécuniaires l'acquisition des terres de notre nouvelle colonie, sauf à adopter plus tard le système des ventes. L'appât de la propriété est de tous celui qui agit le plus sur l'homme; l'individu qui n'a que ses bras et

(1) Règlement du 20 février 1862 sur la vente des terrains du territoire de Saïgon. En moyenne, les lots vendus l'ont été à raison de 5 piastres 1/2 par mètre carré; mais ce prix s'augmente d'une redevance annuelle et perpétuelle de 1 à 2 piastres mexicaines et de l'obligation de payer une indemnité au locataire ou sous-locataire des terrains, bâtisses ou établissemens situés sur le terrain en raison des dépenses faites par lui.

son intelligence est convaincu qu'il aura tous les biens qui lui manquent le jour où il possédera un lopin de terre. C'est ce qu'ont de notre temps compris deux puissances qui peuvent servir de modèles dans les entreprises de colonisation : nous voulons parler de la Hollande et des États-Unis. A l'origine de l'établissement de Java, tout Hollandais offrant des garanties de moralité et voulant consacrer à la colonie naissante son travail et son industrie recevait du gouvernement non-seulement une concession de terre pour vingt ans, mais encore des avances considérables qui le mettaient en position d'entreprendre des cultures sans capital à lui. En Californie, tout citoyen américain, tout étranger naturalisé ou ayant demandé à l'être avait droit à l'occupation d'un certain nombre d'acres de terre fixé par la loi; il pouvait aussi défricher pour son compte les forêts qui appartenaient à l'état (1).

Nous avons manqué, en adoptant un autre procédé, l'occasion d'appeler dans la Cochinchine des travailleurs qui lui auraient été plus utiles que les fonds produits par l'aliénation des terres. Quoique les prix de ces ventes aient été peu élevés, la gratuité n'était pas de trop pour secouer l'apathie française et vaincre sa répugnance à l'expatriation. Que notre administration ne l'oublie pas : si elle a l'ambition de créer quelque chose de grand en Cochinchine, elle doit s'inspirer des principes les plus libéraux. Il faut qu'elle admette dans les ports de notre nouvelle possession les pavillons étrangers affranchis de tous droits, qu'elle reçoive les travailleurs et les capitaux de quelque pays qu'ils viennent, qu'elle accorde à tous des terres sans distinction de nationalité, qu'elle voie dans tous ceux qui arrivent des auxiliaires précieux, et ne conteste à aucun le droit de coopérer à son œuvre. C'est à la franchise de leurs ports que Singapore et Aden doivent d'être devenus en peu d'années, l'un l'entrepôt du commerce de l'Indo-Chine, l'autre de la Mer-Rouge, et d'être le point central auquel aboutissent et d'où partent les flottes marchandes qui sillonnent ces mers.

Appliqué à Saïgon, ce régime de liberté produira les mêmes effets. Située à l'embouchure de deux fleuves, le Donnaï et le Cambodge, qui lui portent les produits de l'intérieur, placée à quinze lieues de la mer, qui ouvre un champ illimité à ses exportations, Saïgon est appelée à servir d'intermédiaire à un courant commercial immense et à disputer à Singapore la suprématie dans l'extrême Orient. Les Anglais, les Américains, les Hollandais et les Espagnols y accourront, portant avec eux l'activité et l'habileté de leur nation, et nous aideront à faire du chef-lieu de notre possession le marché principal de cette portion centrale et occidentale de la

(1) Voyez *la Californie en 1860* dans la *Revue des Deux Mondes* du 1er avril 1861.

Chine jusqu'à ce jour inexplorée par les Européens. La position géographique de la France, les habitudes sédentaires de ses habitans, ne lui permettent pas de se fier à ses seules ressources pour atteindre ce résultat. N'avons-nous point d'ailleurs les moyens de faire contre-poids à cette immigration étrangère de manière à empêcher qu'elle ne submerge dans ses flots notre nationalité? Nous les trouvons dans notre organisation administrative, qui est inconnue à la plupart des autres nations, qui est si habile à régler et à coordonner ces forces individuelles, dans les garnisons que nous serons obligés d'entretenir longtemps encore sur plusieurs points du pays, dans la présence de nos navires de guerre et l'arrivée régulière et périodique des paquebots des Messageries impériales qui viennent chaque mois réveiller en Cochinchine le souvenir de la puissance française (1).

Pour fortifier cette digue contre l'envahissement du flot étranger, il serait utile de constituer à Saïgon une compagnie de colonisation composée d'élémens français, et qui exercerait une influence prépondérante au milieu des personnes et des capitaux de toute origine auxquels nous aurions donné un libre accès. Nous avons des motifs d'une autre nature pour recommander cette institution. Notre administration, réduite à ses seules forces, est incapable de donner une vive impulsion au développement des richesses du pays : elle est obligée de restreindre son action dans les limites de ses ressources, que l'équilibre du budget force le gouvernement métropolitain de mesurer avec une rigoureuse parcimonie. Une compagnie au contraire dispose d'un fort capital qu'elle peut augmenter par son crédit suivant le besoin et l'utilité de ses opérations. Stimulée par son intérêt, elle multiplie ses efforts, recherche les dépenses productives et hâte les améliorations et les progrès de toute sorte qui sont le fondement de sa prospérité. Les exemples qui justifient les avantages d'une pareille combinaison sont nombreux. Il en est deux importans qu'il suffira de citer.

Jusqu'en 1839, la Nouvelle-Zélande, qui est devenue depuis la plus belle colonie de l'empire britannique, était occupée au nom de l'Angleterre par quelques missionnaires qui exerçaient sur les tribus une sorte de souveraineté féodale. Le *Colonial office* se déchargeait sur eux de la responsabilité de toute la colonisation du pays. Cet état de choses était sans avenir, lorsqu'une société puissante se forma sous l'initiative du célèbre financier sir Francis Baring. Son capital fut souscrit avec enthousiasme, et quelques mois

(1) En prévision des avantages commerciaux qui devaient résulter de notre établissement en Cochinchine, un service régulier est établi par les Messageries impériales de Suez à Saïgon, et de cette ligne principale deux lignes secondaires se détachent à Saïgon, l'une pour Manille, l'autre pour Shang-haï (loi du 3 juillet 1861).

plus tard elle expédiait dans la Nouvelle-Zélande cinq bâtimens chargés d'émigrans qui, à leur arrivée, trouvèrent des abris et des approvisionnemens préparés. Le gouvernement anglais, frappé des avantages qu'offrait une pareille association, lui concéda, le 4 décembre 1840, un privilége de quarante années; il lui remboursait ses premiers frais d'installation. En moins de trois ans, la compagnie avait fondé neuf établissemens, qui sont aujourd'hui de grands centres de population jouissant de l'activité, du luxe, de l'industrie, du commerce des villes les plus importantes et les plus riches de l'Europe. L'immigration, stimulée par cette société, se précipita à flots pressés vers la Nouvelle-Zélande. Exempte du fardeau de la déportation, disposant d'un grand capital, appliquant les meilleures méthodes de colonisation, la compagnie de Londres a fait, comme par enchantement, de cet archipel de l'Océanie le pendant de la Nouvelle-Galles du sud, et ces deux colonies sont aujourd'hui les deux plus riches fleurons de la couronne coloniale de la Grande-Bretagne.

C'est par le même système, poussé jusqu'à ses conséquences les plus absolues, que les Hollandais, dans les quarante dernières années, ont porté à un si haut degré la fortune de leurs possessions des Indes orientales. Ils ont donné à la société appelée *Maatschappy*, constituée en 1819 au capital de 97,000,000 de florins, non-seulement un privilége, mais un monopole qui lui réserve l'achat de tous les produits des terrains concédés. Le roi Frédéric-Guillaume, pour encourager les capitalistes à concourir à la formation de cette compagnie, souscrivit pour 20,000,000 de florins et garantit à ses associés un intérêt de 4 1/12 pour 100 (1). Nous écartons de ce dernier exemple le monopole, qui nous paraît plutôt un vice qu'un perfectionnement du système; mais tout le monde connaît les brillans résultats obtenus par la société des Pays-Bas : ils ont largement répondu à l'ambition de son royal fondateur, et la Hollande, déchue de son importance continentale, doit à sa politique coloniale d'être encore placée au premier rang des nations maritimes.

Ces enseignemens doivent nous profiter. La société financière que la France pourrait former sur ces modèles serait chargée particulièrement de développer le travail agricole. Elle ferait des avances de fonds aux Annamites pour couvrir leurs frais de culture; elle appellerait de nouveaux travailleurs pour défoncer les espaces immenses encore en friche et leur fournirait les moyens de les mettre en rapport; elle établirait des usines centrales pour la fabrication du sucre, des moulins pour extraire l'huile des sésames, des appareils pour la décortication du riz. Au moyen de ces établissemens

(1) Pendant deux ans, le roi fut obligé de payer cet intérêt.

industriels, l'association serait toujours en mesure d'acheter les récoltes à un prix débattu ou de faire pour le compte des planteurs et des petits propriétaires des opérations qui nécessiteraient de leur part des dépenses et un travail au-dessus de leurs forces. Ainsi il y aurait un acheteur permanent des productions du sol, qui se chargerait de les diriger sur tous les points du globe où ils s'écouleraient aux conditions les plus avantageuses. Cette combinaison, tout à la fois financière, industrielle et commerciale, ferait circuler une séve toute nouvelle dans les provinces de la Basse-Cochinchine et les réveillerait de leur engourdissement.

D'après les lois annamites, les forêts font partie du domaine de l'état, sauf quelques priviléges concédés à des villages. Les forêts de l'Annam, qui abondent, on le sait, en essences précieuses, ne sauraient être livrées sans réserve à l'exploitation. Il faut qu'elles soient aménagées, que les coupes soient déterminées selon une certaine gradation; il importe aussi que les bois de teck et autres propres aux constructions navales ne soient point l'objet d'un stérile gaspillage. La société pourrait dans sa concession recevoir l'administration de cette partie du domaine public à des conditions fixées dans un cahier de charges. Elle installerait des scieries, pour rendre plus facile l'emploi sur les lieux de ces richesses forestières, et expédierait sur les chantiers de l'Europe les bois durs qui y sont vivement demandés.

On pourrait encore, parmi les travaux utiles à entreprendre, indiquer la création de bassins de radoub et de chantiers de réparation avec les machines et appareils nécessaires à cette destination. L'établissement de ce genre fait par l'administration locale est à peine suffisant pour les navires de l'état. Aujourd'hui un bâtiment qui arrive en Cochinchine avec des avaries se voit dans l'alternative ou de se faire condamner pour *innavigabilité*, ou de se rendre à l'un des bassins de Whampoa, de Hong-kong, de Shang-haï et de Singapore, constamment occupés, et dont les prix sont d'une cherté ruineuse.

Ces vues sont exposées dans plusieurs projets qui ont été soumis au gouvernement pour la formation d'une compagnie à laquelle serait confiée la mise en valeur de notre riche possession (1). Le pouvoir se déchargerait ainsi d'une lourde tâche et verrait se rapprocher de lui les brillantes perspectives qui l'ont attiré dans cette contrée lointaine. Malheureusement il ne s'agit pas pour le moment de réaliser un tel programme : la question qui absorbe les esprits

(1) Parmi ces projets, nous remarquons celui de MM. Eymond et Delphin Henri, armateurs à Bordeaux. Les moyens pratiques qu'ils proposent témoignent d'une connaissance exacte du pays et ne provoquent qu'un seul regret : c'est que leur plan n'ait pas été plus largement conçu.

est d'une tout autre portée, puisque, si elle était résolue dans un certain sens, il faudrait renoncer à tous ces rêves d'avenir. En terminant, nous devons faire connaître la transformation soudaine que vient encore de subir notre politique en Cochinchine.

Il faut rappeler d'abord que ce n'est pas avec bonne grâce que le roi d'Annam a signé le traité du 5 juin 1863. Après une première réponse qui ne lui paraissait pas satisfaisante, l'amiral Bonard avait été obligé d'envoyer le *Forbin* devant Hué signifier au roi Tu-duc que, s'il voulait sérieusement la paix, il devait s'empresser de la demander et de verser une somme de 100,000 *ligatures* (environ 100,000 francs) comme à-compte sur l'indemnité de guerre; sinon, les hostilités recommenceraient avec une vigueur sans égale. Cette menace n'aurait pas suffi pour amener à composition le souverain annamite, si, avec la lutte qu'il aurait dû soutenir contre nous au sud de son empire, il n'avait pas eu à comprimer en même temps, au nord, la révolte du Tonquin. Malgré la dissimulation habituelle des mandarins, qui s'efforçaient de cacher leurs véritables sentimens sous les dehors les plus concilians, toutes les personnes qui accompagnaient l'amiral Bonard à la cour de Hué pour l'échange des ratifications revinrent avec l'impression qu'aux yeux des Annamites le traité n'était qu'un acte éphémère bon à leur assurer une trêve, et dont ils se dégageraient à la première occasion. L'insistance avec laquelle Tu-duc manifesta le désir d'envoyer une ambassade auprès de l'empereur des Français ne fit que confirmer ce soupçon, et dès lors on parla de la possibilité pour le gouvernement annamite d'obtenir la restitution des provinces cédées moyennant indemnité (1).

Quelques mois après la signature du traité, une ambassade annamite arrivait à Paris. Elle ne s'y présentait pas avec la pompe orientale; elle était modeste dans son attitude, et semblait humiliée plutôt qu'enorgueillie de sa mission. Pendant son séjour dans la capitale, ses chefs se montraient obsédés par de graves préoccupations, et regardaient d'un œil impassible nos monumens, nos richesses, notre armée, tout ce qu'on étalait devant eux pour constater la puissance de la France. Silencieux, réservés jusqu'à la froideur, il était visible qu'ils avaient un autre but que celui de venir rendre hommage à l'empereur des Français, et de lui renouveler au nom de leur souverain les engagemens d'amitié et de paix consignés dans le traité de Hué. Ils eurent des entretiens confidentiels avec l'empereur et le ministre des affaires étrangères. Que proposèrent-ils? quelles assurances reçurent-ils en réponse à leurs ouvertures? Nous n'avons pas la prétention de le savoir; mais dès ce

(1) Voyez le rapport de l'amiral Bonard (*Revue maritime et coloniale*, septembre 1863).

moment le bruit se répandit dans le public que les ambassadeurs annamites avaient ouvert une négociation pour la rétrocession des trois provinces de la Basse-Cochinchine que nous occupons. Ceux qui répétaient ce bruit n'y croyaient pas, tant il paraissait invraisemblable. Les ambassadeurs annamites partirent, et l'on resta persuadé que s'ils avaient fait la tentative qu'on leur prêtait, c'était pour obéir à un sentiment de nationalité honorable chez des vaincus plutôt qu'avec l'espoir de réussir.

A la fin de l'année 1863 cependant, quelques jours après l'ouverture de la session législative (1), un officier de marine (2), M. Aubaret, capitaine de frégate, partait pour Hué, et des nouvelles arrivées de Saïgon lui attribueraient une mission assez délicate. Il aurait porté au roi Tu-duc un nouveau traité rédigé suivant des bases arrêtées à Paris avec les ambassadeurs annamites. Rien ne devrait y être changé; il n'y aurait pour le compléter qu'à y ajouter quelques dispositions accessoires relatives à des limitations de localités. Ce traité stipulerait que les trois provinces de Gia-dinh, de Bien-hoa et de Dinh-tuong seraient restituées au roi Tu-duc, à l'exception de la ville de Saïgon, des ports de Thu-daomot et de la citadelle de Mitho. En retour de cette rétrocession, le gouvernement annamite reconnaîtrait le protectorat de la France sur les six provinces de la Basse-Cochinchine, et lui paierait en sus de l'indemnité déjà convenue par le traité de Saïgon (3), pendant chacune des trois premières années, un tribut de 3 millions, et de 2 millions pour chacune des années suivantes.

Les bruits qui s'étaient répandus à Saïgon relativement à la mission du capitaine Aubaret y avaient causé une émotion profonde. Le mécontentement et l'alarme s'y étaient manifestés d'une manière générale. Les industriels et les négocians établis en Cochinchine, qui ont engagé leurs capitaux dans des constructions, des entreprises de culture ou des opérations de commerce, découragés, menacés dans leur fortune, se faisaient remarquer dans ce concert de plaintes. Admettons que cette nouvelle situation existe, et tâchons de l'examiner avec plus de calme que n'en montrent nos émigrans. La combinaison qui leur cause tant d'inquiétudes aurait, dit-on, le mérite de nous affranchir de l'obligation d'administrer un territoire étendu, de gouverner loin de la France des populations qui

(1) On sait que le discours impérial au sujet de notre nouvelle possession s'exprimait ainsi : « Nous avons conquis en Cochinchine une position qui, sans nous astreindre aux difficultés du gouvernement local, nous permettra d'exploiter les ressources immenses de cette contrée et de la civiliser par le commerce. »

(2) Le même officier avait été chargé d'accompagner les ambassadeurs annamites pendant leur séjour en France.

(3) Le traité de Saïgon stipule une indemnité, pour frais de guerre, de 4 millions de dollars payable dans un laps de dix ans (art. 8).

ont des mœurs et des intérêts si différens des nôtres. Cette partie si difficile et si délicate de notre tâche nous serait épargnée. Il ne nous resterait que la partie lucrative; nous n'aurions qu'à recueillir les avantages que peuvent offrir à notre commerce et à notre marine les conditions doublement favorables que présente la Cochinchine. Tout d'abord nous recevrions du gouvernement annamite une somme qui diminuerait les dépenses que nous avons déjà faites, et ce serait une première satisfaction donnée à ceux qui supputent le chiffre des frais de notre entreprise.

Mais il faut voir les inconvéniens de cette combinaison que nous signalent les correspondances de Saïgon. Que peut être le protectorat de la France sur une contrée qui rentrera sous l'administration du roi d'Annam, sous une administration si fortement organisée, qui lie tous les sujets à la pensée du souverain, et les met en mouvement comme un mécanisme d'une seule pièce? Avec les deux postes que nous conserverons, serons-nous en mesure d'exercer la moindre influence sur les villes et les campagnes replacées sous la domination de leurs anciens mandarins? Nous serons comme campés dans un pays qui ne sera plus à nous. Ou nous serons obligés, pour éviter les conflits, de demeurer passifs devant le gouvernement de Hué exerçant ses droits de souveraineté, quelles que soient la nature et la portée de ses actes, ou nous serons amenés à les discuter, à les contrôler, à les limiter, sous le prétexte vague du protectorat qui nous aura été accordé. Dans le premier cas, nous sommes exposés à couvrir du nom de la France des mesures qui peuvent répugner à nos idées, à notre esprit de justice, être manifestement hostiles à nos intérêts; dans le second, nous sommes conduits à la nécessité de protester, lorsque, désarmés de nos propres mains, nous serons hors d'état de nous faire écouter et encore moins de nous faire craindre.

Si Tu-duc cherche avec tant d'opiniâtreté à recouvrer les provinces qu'il nous avait cédées, peut-on croire que ce soit avec l'intention loyale de les administrer selon nos vues? Ce serait bien mal connaître l'esprit de la cour de Hué. Cette revendication lui est inspirée par deux mobiles : le premier, la crainte de voir l'intérieur du royaume livré à la famine par l'exportation du riz qu'il puisait dans le territoire de la Basse-Cochinchine; le second, de retrouver les plus belles recettes de son trésor, qui aujourd'hui sont absorbées par les besoins de notre administration. Si donc Tu-duc reprend son ancienne autorité, ce sera pour faire refluer les produits des provinces vers l'intérieur des terres, pour empêcher, comme il l'a fait sous l'empire de ses préjugés, l'écoulement de ces produits au dehors et pressurer le pays par des impôts d'autant plus lourds qu'il aura pour prétexte le besoin de satisfaire à ses engagemens pécuniaires vis-à-vis de nous. Il ne mettra aucune réserve dans

l'exercice de son pouvoir. Nous sommes toujours à ses yeux des barbares, et par conviction non moins que par patriotisme tous ses efforts tendront à paralyser notre action; sa politique, d'abord latente, puis ouverte au fur et à mesure qu'il nous verra plus affaiblis, aura pour but de nous contraindre à quitter définitivement ses états.

Les Annamites sont rusés, et s'ils ont chance de nous dégoûter de notre position sur leur territoire, ils se dispenseront de recourir aux moyens violens. Ils comprendront que le plan nouveau, pour donner les bénéfices attendus, doit avoir pour conséquence la réduction de l'effectif de nos troupes, le rappel en France d'une grande partie de notre personnel administratif, le renvoi d'une portion importante de notre matériel militaire, la cessation des travaux de défense que nous y avons commencés. Tu-duc, après la signature du nouveau traité, observera une attitude amicale et pacifique pour laisser à ces faits le temps de s'accomplir, puis il démasquera son hostilité, nous cernera dans les petits postes que nous aurons conservés, et nous y attaquera, s'il n'est pas certain de nous y voir mourir dans l'impuissance.

On doit certainement attacher quelque importance à la rentrée immédiate d'une somme de 15 millions et au paiement d'un tribut annuel de 2 millions de francs. Est-on bien sûr cependant que cette indemnité nous soit payée? N'est-il pas plus probable que notre débiteur s'efforcera de trouver des prétextes pour échapper à ses engagemens? Tantôt il arguera du déficit des récoltes qui aura empêché le recouvrement de l'impôt, tantôt d'une guerre avec un voisin qui aura absorbé ses ressources, enfin des rapines des pirates qui auront ruiné ses finances. Ces cas de force majeure ne lui manqueront pas pour implorer notre longanimité, et nous serons placés dans l'alternative d'accepter ses raisons dilatoires sans y croire, ou d'aller les armes à la main faire respecter notre titre de créance.

Conserver Saïgon pour en faire un simple comptoir, n'est-ce pas encore une illusion? Pour que Saïgon ait les destinées qu'on a pu lui assigner à une autre époque, il faut que cette ville soit aussi libre dans ses rapports avec l'intérieur que libre dans ses rapports avec l'extérieur. Que lui servirait d'avoir la faculté d'exporter, si elle n'a pas celle d'acheter et de recueillir dans son entrepôt les récoltes des provinces, si elle ne peut échanger avec les produits locaux les marchandises et les objets manufacturés qui lui viendront du dehors? Or avec la nouvelle combinaison, Tu-duc sera maître de laisser à Saïgon ou de lui retirer ces deux moyens d'existence; notre commerce sera en quelque sorte à sa discrétion et dépendra de sa bonne volonté. Rien ne lui sera plus facile que de nous prouver que ce comptoir est stérile en résultats et ruineux pour nos finances.

Nous l'avons déjà dit, le peuple annamite est le plus soumis de la terre; il est toujours prêt à exécuter, au préjudice même de ses goûts et de ses intérêts, les ordres qu'il reçoit. La cour de Hué n'aura qu'à répandre ses agens dans les provinces, qu'à faire savoir à leurs habitans que le roi voit avec mécontentement le commerce avec les Européens, et aussitôt les relations des Annamites avec nous cesseront; ils laisseront périr leurs récoltes plutôt que d'enfreindre la volonté royale. Le vide se fera autour de Saïgon, et cet entrepôt qui devait rivaliser avec Singapore périra d'inanition. Quels moyens avons-nous de conjurer un si fâcheux avortement de nos projets? Irons-nous porter nos griefs à Hué, nous plaindre qu'on nous tienne à Saïgon dans une sorte de blocus, sans communication avec le territoire placé sous notre protectorat? On peut prévoir la réponse qu'on nous fera. « Pouvez-vous, nous dira-t-on, forcer les Annamites à commercer avec vous? Pouvez-vous leur donner le goût de votre industrie et de vos arts? » Ce serait se tromper étrangement que de croire qu'il dépend de nous d'établir à Saïgon un comptoir comme les Anglais en ont fondé un à Shang-haï. La Chine est un vaste empire déchiré par des dissensions intestines; les ordres de Pékin sont sans autorité dans les parties éloignées de la capitale; les populations d'ailleurs sont tellement adonnées au commerce, que l'appât du gain leur ferait braver les interdictions les plus formelles de l'empereur. Les Annamites, agriculteurs et disciplinés, ne se prêteront pas de même à nos vues; retenus par la cour de Hué, ils nous laisseront dans l'isolement (1).

(1) Voici comment s'exprime, au sujet de cette situation nouvelle, un des habitans les plus considérables de Saïgon : « Je ne suis que le fidèle interprète du chagrin qu'éprouvent tous les cœurs français à la nouvelle du changement qui se prépare. Il est dur de voir abandonner une œuvre au moment où elle allait, par ses résultats, récompenser tous nos efforts et tous nos sacrifices; il est dur de voir notre avenir dans l'extrême Orient compromis au moment même où les puissances maritimes travaillent avec tant de zèle et de persévérance à s'y créer une influence prépondérante; il est dur, en présence du succès de nos rivaux, de faire constater un échec aussi fâcheux de la politique française, échec que nous devons imputer à notre défaut de constance bien plus qu'aux obstacles que nous avons rencontrés. Nous sommes tous persuadés ici que M. le ministre de la marine doit ressentir une grande douleur de voir ainsi avorter son œuvre de prédilection. Nous avions conquis à la France une grande possession rivale des Philippines, des Indes anglaises et des Indes néerlandaises, et notre gouvernement, par des raisons que nous ne pouvons pas pénétrer, semble répudier ce don glorieux de nos armes... Je ne vous donnerai aucune nouvelle locale.. De nos bassins qui se creusaient, des maisons qui s'édifiaient comme par enchantement, des opérations industrielles et commerciales qui se préparaient, des entreprises de toute sorte que, depuis sa nomination définitive de gouverneur, l'amiral La Grandière faisait surgir de toutes parts, de tout cela que dire, si ce n'est que personne ne s'en soucie plus? On n'a plus de confiance, on n'a plus de goût à rien. Notre sort est entre les mains de Tu-duc, et l'on prie Dieu de l'aveugler assez pour lui faire repousser l'arrangement que nous allons lui proposer dans sa capitale. »

Telles sont les objections que soulève la politique nouvelle que l'on serait au moment d'adopter, et des correspondances venues de Saïgon même, ainsi qu'on l'a vu plus haut, les signalent avec une chaleureuse conviction. Pour nous, elles ne font que fortifier notre opinion sur les entreprises lointaines, puisque celle même qui nous occupe, malgré tous les avantages matériels et moraux qu'elle promettait à la France, semble trop lourde pour être poursuivie jusqu'à son entier achèvement. Après cinq années de patiens et pénibles efforts, nous en sommes arrivés à ce point que de bons esprits se demandent s'il ne vaut pas mieux renoncer aux vastes projets que nous avions conçus que de nous attacher obstinément à les réaliser en continuant les sacrifices qu'ils nous ont déjà coûtés.

Les phases par lesquelles a passé depuis six ans notre expédition de Cochinchine peuvent se résumer en peu de mots. C'est en 1858 qu'elle commençait par une démonstration contre le royaume d'Annam, où nos missionnaires n'étaient plus suffisamment protégés. Presque aussitôt cette expédition s'est transformée en une suite d'opérations militaires dans l'intérieur du pays, puis en une guerre de conquête qui nous a donné un vaste territoire et d'une fertilité admirable, des ports sûrs et des rades propres à recueillir les flottes les plus nombreuses, avec une position exceptionnellement favorable pour concentrer le commerce de l'extrême Orient. Le spectacle merveilleux d'une possession qui recèle tant d'élémens de grandeur et de richesse fait entrevoir pour elle les plus brillantes destinées; mais cet enivrement ne dure qu'un jour. On se met le lendemain à supputer ce que coûtera d'efforts et de soins, de patience et d'argent, la réalisation de cet avenir; on compte avec tristesse les millions déjà dépensés, les troupes et les bâtimens de guerre que cette entreprise tient éloignés de la mère-patrie dans un moment où des intérêts plus considérables et les nécessités de la politique générale exigent la libre disposition de toutes les forces du pays. Ces calculs tardifs nous refroidissent; craignant d'avoir trop cédé aux mirages de l'imagination, nous voulons revenir à une conduite plus prudente et plus positive, et, pressés de nous retirer d'une voie qui nous paraît dangereuse, nous opérons un mouvement de retraite, sans nous douter que nous abandonnons tout le terrain que nous avions conquis. Dans ces périodes diverses qu'a traversées notre expédition en Cochinchine, n'y a-t-il pas un utile enseignement?

HENRI GALOS.

LA POLOGNE

ET LES UKASES DU 2 MARS 1864.

Quiconque a suivi avec un peu d'attention les mesures édictées pour l'émancipation des serfs de Russie n'a pas eu de peine à démêler, sous cette grande et heureuse transformation sociale, une intention politique qui ne mérite pas tout à fait les mêmes éloges. Les ukases ne se bornent pas à donner aux serfs la liberté personnelle, ils entrent encore dans des questions de propriété qu'ils tranchent arbitrairement; en attribuant aux paysans une grande partie des terres, le gouvernement russe a voulu gagner à l'autocratie impériale l'appui de la reconnaissance populaire. Nous espérons bien que le suffrage universel ne sera pas incompatible en France avec la liberté politique; mais dans un pays comme la Russie, où le paysan était esclave hier, la création d'une grande démocratie rurale, qui devra son existence même à la volonté du tsar, doit être dans la pensée du gouvernement une arme de despotisme. Il compte s'en servir, et il s'en sert déjà pour combattre les aspirations des classes éclairées vers la liberté.

Une mesure du même genre vient d'être appliquée à la Pologne avec des aggravations qui ne permettent plus de se tromper sur l'intention. Cette fois l'amélioration du sort des paysans n'est bien évidemment que le prétexte; le véritable but est de mettre toutes les existences et toutes les fortunes entre les mains des chefs militaires, de ruiner les propriétaires sans profit réel pour les cultivateurs, et de joindre aux calamités qui accablent les vaincus le fléau d'une guerre sociale. L'Europe civilisée ne peut laisser passer une pareille entreprise sans protester.

En Russie, la mesure était justifiée, sinon dans tous ses détails,

du moins dans son principe et ses dispositions fondamentales, par la condition réelle des paysans. Il ne peut entrer dans notre pensée de défendre l'ancien état social et politique de la Pologne; c'est cette constitution même, mélange d'anarchie et de servitude, qui a perdu ce malheureux pays. Il importe cependant de faire remarquer que la condition du paysan polonais différait de celle du paysan russe. La Pologne a son histoire distincte, et au moment où le servage personnel s'est introduit en Russie, les deux peuples formaient des états séparés. Dès la fin du XVIIIe siècle, le servage du paysan polonais était plus réel que personnel. Les seigneurs conservaient le tiers ou la moitié de leurs terres pour leur propre exploitation, et abandonnaient le reste aux paysans à titre d'usufruit et à charge de diverses redevances, soit en nature, soit en travail. Par la force des choses, cet usufruit était devenu héréditaire de fait. Là où la population était rare et le sol fertile, comme en Podolie et en Ukraine, les paysans ne devaient ordinairement que douze journées de travail par an ou une redevance pécuniaire très faible. Dans les autres provinces, leur condition était moins bonne; mais en général, dans toute la Pologne, leurs obligations étaient devenues fixes par la coutume. Ces obligations résultaient d'*inventaires* ou *terriers* homologués par les diètes.

Déjà, avant les derniers partages, quelques hommes éminens songeaient à une amélioration légale du sort des paysans. Le comte André Zamoyski, chancelier de la couronne et grand-père des comtes Zamoyski d'aujourd'hui, le comte Chreptowicz, chancelier du grand-duché de Lithuanie, d'autres grands propriétaires encore, avaient remplacé la corvée dans leurs domaines par un cens fixe. La mémorable constitution du 3 mai 1791, qui restera dans l'histoire comme le testament de l'ancienne Pologne et la réparation malheureusement trop tardive de ses erreurs politiques, avait fait un grand pas vers l'émancipation des classes rurales. Par son article 4, elle mettait les paysans sous la sauvegarde de la loi, et leur reconnaissait le droit de conclure avec leurs seigneurs des conventions obligatoires pour les deux parties. Les paysans devenaient par là citoyens, et si la constitution de 1791 avait pu être exécutée, elle aurait certainement amené avec le temps leur complet affranchissement. Survinrent les derniers partages, cette loi salutaire périt avec le reste; les puissances copartageantes, qui conservaient encore le servage chez elles, ne firent rien pour le faire disparaître du sol polonais.

En 1807, Napoléon, en érigeant le duché de Varsovie, abolit formellement le servage, et introduisit dans cette partie de l'ancienne Pologne, devenue en 1815 le royaume actuel, le code qui porte son

nom. Les paysans devinrent alors libres de droit, sujets immédiats de l'état, citoyens égaux à tous les autres. Que ces dispositions légales aient reçu une exécution complète, c'est ce que nous ne voudrions pas affirmer en présence de la domination qui a succédé en 1815 à la domination française; mais telle est la loi qui régit depuis plus de cinquante ans le royaume de Pologne. Les paysans polonais sont libres en droit depuis 1807, le code français n'a jamais été aboli. Le mot d'*émancipation* était vrai il y a trois ans pour les paysans russes, il ne l'est pas aujourd'hui pour les paysans polonais. Les mots de *nobles* et de *seigneurs*, qu'on emploie encore pour désigner les propriétaires, ne sont pas plus applicables; il n'y a plus de nobles d'après la loi, et par le fait un quart au moins des propriétés est passé depuis cinquante ans entre les mains de non-nobles d'origine.

Il s'était fait avec le temps entre les anciennes habitudes nationales et les prescriptions du code français un mélange assez bizarre sans doute, mais qui valait mieux que la servitude russe. Les paysans rendus personnellement libres avaient pu traiter avec les propriétaires et passer des baux. Dans ces contrées exclusivement agricoles, l'argent étant très rare, les prestations en nature ou en travail se présentaient comme le moyen le plus naturel pour le paiement des fermages. L'équivalent de la corvée s'est donc maintenu dans une partie considérable du pays; ce n'était plus la corvée proprement dite en ce sens que ce n'était pas une charge légale, mais une convention. Le véritable mot pour la désigner n'est pas celui de *corvée*, mais celui de *faisance*, encore usité chez nous. Malgré ce changement au fond, toutes les formes de l'ancien régime subsistaient. Les rapports entre les propriétaires et les cultivateurs n'étaient ni clairs ni bien définis. Comme la corvée ne s'accordait pas avec le code, on se contentait, pour l'établir, de conventions verbales ou même tacites, tant il est difficile de substituer brusquement un régime social à un autre. Nous avons en France quelque chose d'analogue dans le *métayage*, dont les formes ne sont pas réglées par la loi, et qui se prête à une grande variété de combinaisons, même à des prestations en travail. Il faut bien que cette organisation rurale n'eût pas de grands inconvéniens pratiques, puisque la valeur des terres a triplé dans le royaume de Pologne de 1815 à 1860, et que la condition de toutes les classes s'est améliorée en proportion. Il aurait été difficile et même dangereux pour l'agriculture de faire immédiatement de tous les paysans de petits propriétaires. La condition de *censitaires* leur convenait beaucoup mieux, et à un cens en argent ils préféraient eux-mêmes la prestation en travail.

Pendant la révolution de 1831, la diète nationale discuta plusieurs projets relatifs à la question des paysans; mais le temps n'était pas propice aux réformes de ce genre. L'insurrection vaincue, un des premiers actes du gouvernement russe fut un rescrit menaçant de peines sévères les paysans qui tenteraient de se soustraire à la corvée. L'empereur Nicolas espérait alors se rattacher les grands propriétaires polonais en se montrant le défenseur de leurs intérêts. Telle fut sa politique jusqu'en 1846. Pendant ces quinze ans du despotisme le plus absolu, il ne fit rien pour les paysans et maintint rigoureusement le *statu quo*. Il n'abolit la corvée que dans les domaines de l'état et dans ceux provenant des confiscations, qu'il avait attribués aux généraux russes et érigés en majorats. En 1846, à la suite de l'insurrection de Galicie, il changea de politique. Il publia un ukase où il défendait aux propriétaires d'évincer les paysans qui occupaient des terrains d'une contenance de plus de 3 *morgens* (1 hect. 80 ares), et de réunir à leur domaine propre les parcelles devenues vacantes. Dans les années qui suivirent, rien n'eût été plus facile qu'un concert entre le gouvernement et les propriétaires pour résoudre la question, si on l'avait sincèrement voulu; mais l'administration russe aimait mieux tenir tout en suspens, laissant entrevoir aux paysans des espérances vagues et illimitées.

En 1858, l'empereur Alexandre II, s'étant décidé à procéder à l'émancipation des serfs russes, voulut faire aussi quelque chose pour les paysans polonais. Il rendit un ukase sur l'*accensement* volontaire, c'est-à-dire sur la transformation de la corvée en rente fixe; tout y était laissé à l'initiative personnelle et à l'entente libre des deux parties. C'est sans comparaison la meilleure loi rendue sur cette matière; elle témoigne des bonnes intentions de ce prince, qu'on entraîne aujourd'hui à des mesures violentes et coupables. Vers le même temps, le gouvernement russe permettait la fondation de la *Société agricole*. Cette société, présidée par M. le comte André Zamoyski, compta bientôt plus de 4,000 membres, presque tous propriétaires fonciers, car il s'y trouvait aussi de grands fermiers, des banquiers, de grands industriels. Elle favorisa de toutes ses forces l'œuvre de l'accensement. En somme, de 1825 à 1860, les paysans sont devenus censitaires dans les biens de la plupart des grands propriétaires; la prestation en travail ne s'est maintenue que chez les propriétaires du second et du troisième ordre et dans les parties les moins peuplées du territoire.

D'après des renseignemens que nous avons tout lieu de croire exacts, voici quelle était, au commencement de 1861, la condition des paysans dans le royaume de Pologne. Il y avait en tout, tant dans les domaines de l'état que dans les propriétés patrimoniales,

330,000 fermiers possédant de temps immémorial de petites fermes de 3 à 30 *morgens* (de 1 hectare 80 ares à 18 hectares); sur ce nombre, 185,000 environ étaient déjà en possession de contrats écrits et ne payaient qu'un cens fixe en argent; les 145,000 autres devaient par semaine deux ou trois journées de travail, ou s'acquittaient par des redevances en nature. La Société agricole proposa de substituer partout un cens en argent au travail obligatoire et de créer une institution de crédit ayant pour but de racheter le cens. Le paysan serait devenu propriétaire de sa ferme à l'instant même, à la condition de payer à l'institution de crédit pendant 28 ans le même cens qu'il payait à son propriétaire; ce terme passé, il n'aurait plus rien dû. De son côté, l'institution aurait désintéressé le propriétaire en lui remettant des lettres de gage rapportant 4 pour 100 d'intérêt et remboursables en 28 ans par voie d'amortissement. Ces combinaisons, émanant de la volonté spontanée des propriétaires, prennent par ce seul fait un caractère inattaquable; nous devons croire qu'elles répondaient à un besoin social. Considérées en elles-mêmes, elles nous paraîtraient plutôt excessives, et le système des conventions libres nous aurait semblé préférable, soit au point de vue de l'intérêt agricole, soit au point de vue du droit de propriété.

Quoi qu'il en soit, la Société agricole fut dissoute en 1861 par le gouvernement russe, et son illustre président exilé. Sous l'administration du marquis Wielopolski, un nouvel ukase fut rendu, abolissant la prestation en travail partout où elle existait encore et la remplaçant par une redevance pécuniaire. Le gouvernement russe s'appropriait ainsi la première partie du programme de la Société agricole; il n'acceptait pas la seconde, celle qui concernait le rachat du cens. L'insurrection éclata bientôt après, tentative héroïque, mais désespérée, inutile suicide de toute une génération, car il n'était que trop facile de prévoir ce qui est arrivé. Tout appel à la force est un appel à la barbarie, c'est la barbarie qui a répondu. En prenant les armes, quoique odieusement provoqués, les Polonais ont attiré sur eux les déportations et les massacres. Ce n'est pas tout; ils ont été eux-mêmes au-devant de l'expropriation. Le comité occulte qui a pris le titre de gouvernement national a lancé un décret, le 22 janvier 1863, déclarant tous les fermiers propriétaires de leurs fermes, les libérant de toute obligation de rachat et promettant que les propriétaires actuels seraient indemnisés par le trésor de l'état après le rétablissement de l'indépendance. C'est sur cet acte révolutionnaire que le gouvernement russe a voulu renchérir par les ukases du 2 mars 1864.

Ces ukases sont au nombre de quatre. Le premier débute ainsi : « Les terres dont les paysans ont actuellement l'usufruit *rentrent*

dans la propriété pleine et entière des détenteurs. Ceux-ci sont affranchis à tout jamais de toutes les redevances sans exception dont ils avaient jusqu'ici été grevés au profit des propriétaires, savoir, de la corvée, des redevances pécuniaires, des prestations en céréales et des autres contributions de toute dénomination. *Les procédures au sujet des arriérés desdites redevances aujourd'hui abolies sont annulées sans pouvoir être reprises à l'avenir.* » Il est difficile d'exprimer plus naïvement cette prétention ordinaire des autocraties à ne reconnaître d'autres droits que leur volonté. Le tsar s'arroge le pouvoir de retirer et de donner la propriété, d'annuler les dettes, d'abolir les conventions. L'exemple du gouvernement national ne saurait être une excuse, car les gouvernemens établis ont pour premier devoir de respecter un peu plus les principes du droit que les comités insurrectionnels. Et ce n'est plus seulement des fermiers qu'il s'agit, mais de tous les ouvriers ruraux sans exception, des métayers, des jardiniers, des garçons de ferme, des journaliers, des simples locataires ou sous-locataires, sans distinction de titres. Cette jouissance héréditaire, qui pouvait jusqu'à un certain point expliquer la transmission de propriété, n'est plus exigée; la possession la plus temporaire suffit (art. 5 et 14). Le gouvernement national, qui n'avait songé qu'aux 330,000 fermiers, est dépassé. En acquérant la propriété du sol sans bourse délier, le paysan acquiert aussi celle des bâtimens, des bestiaux, des semences, etc. Seulement, par un reste de considération, l'empereur veut bien décider que les maisons où sont logés les gens de service, les bergers, les jardiniers, les forestiers, n'appartiendront à leurs habitans qu'autant qu'elles seront situées dans le village et non attenantes à l'habitation ou à la ferme du propriétaire.

Le droit régalien sur les mines n'a jamais existé en Pologne, et les anciens seigneurs avaient toujours eu la jouissance absolue du sous-sol comme de la superficie. En conséquence de ce droit, il y a des mines, des minières, des carrières, actuellement en exploitation. L'article 15 du premier ukase confère aussi aux paysans la propriété du fonds, et si, sous le terrain qui leur est concédé, le propriétaire a commencé l'exploitation d'une carrière, il doit suspendre tout travail et ne peut le reprendre qu'après avoir *indemnisé* le nouveau possesseur. C'est ainsi que l'ukase traite les droits acquis. Et les droits des tiers, les droits des créanciers? On ne les respecte pas davantage. Les terrains donnés aux paysans sont affranchis de toute hypothèque et de toute autre charge envers les tiers. C'est décréter la ruine de milliers de familles et probablement aussi celle de la *Société de crédit foncier*, qui prêtait par hypothèque sur des terres dont la moitié restera désormais pour toute garantie de la dette.

L'ukase va plus loin encore. Les terrains délaissés et vacans, même appartenant à des particuliers, seront répartis entre ceux qui se présenteront pour les acquérir. La préférence sera donnée à ceux qui n'auront pas encore de terres et qui demanderont les plus petites portions (articles 20 et 21). Le prix sera versé dans le trésor public. La proclamation adressée aux paysans par le comte de Berg annonce en ces termes cette nouvelle loi agraire : « Sa majesté l'empereur et roi, dans sa sollicitude inexprimable pour tous ses sujets sans exception, a daigné gracieusement ordonner aux autorités du royaume de prendre en considération spéciale le sort des paysans qui ne possèdent actuellement aucune terre, mais qui, par leur bonne conduite, leur sobriété, leur économie et leur obéissance à l'autorité légale, *se seront acquis des droits à la faveur impériale.* Les autorités pourront en conséquence donner à ces paysans, *selon qu'elles le jugeront convenable,* soit en usufruit moyennant un prix modéré, soit en toute propriété, de petits lots *pris* sur les parties inoccupées des domaines de l'état, *ainsi que sur les terres délaissées et devenues vacantes dans les propriétés particulières.* » Un pareil texte n'a pas besoin de commentaires.

Les autres dispositions de l'ukase ont pour but évident d'établir un antagonisme permanent entre les anciens et les nouveaux propriétaires, de semer entre eux la discorde, d'ouvrir la porte à une quantité innombrable de procès et de contestations dont les autorités russes se feront naturellement les arbitres. Pour en venir à ses fins, le législateur emploie les moyens suivans : il maintient les terrains respectifs dans un état d'enchevêtrement, et empêche toute séparation et toute délimitation rationnelle; il introduit la rétroactivité dans le règlement des partages et perpétue au profit des paysans des servitudes sur les terres qu'il ne leur donne pas en propriété. Ainsi les paysans ont le droit de *revendiquer* les terrains qu'ils cultivaient au moment de la promulgation de l'ukase de 1846, quand même ces terrains auraient été délaissés par eux et replacés sous l'administration immédiate du propriétaire. Il s'est écoulé dix-huit ans depuis 1846, et tout ce qui s'est passé dans ces dix-huit ans se trouve effacé d'un trait de plume. Même quand il y a eu échange volontaire de terrains, le paysan peut *refuser* ceux qu'il a reçus et revendiquer ceux qu'il possédait primitivement, si cet échange s'est fait sans contrat écrit dûment légalisé.

Pour comprendre la portée de cette mesure, il faut se rappeler que plusieurs grands propriétaires fonciers ont remplacé dans leurs biens, depuis 1846, les prestations en nature ou en travail par un cens fixe. Dans la prévision que la condition de censitaires serait pour les paysans une transition vers la propriété, on s'est attaché à séparer les terrains concédés de ceux que se réservait le proprié-

taire. De là de nombreux échanges faits à l'amiable. L'opération de l'accensement a été partout, ou presque partout, accompagnée d'une nouvelle répartition du sol, et il est facile de comprendre que beaucoup d'échanges de ce genre, précisément à cause de leur peu d'importance, ont dû s'accomplir sans contrat écrit dans un pays où les rapports entre maîtres et cultivateurs sont surtout réglés par la coutume et la convention verbale. Que les paysans aient été quelquefois lésés par ces mutations de parcelles, que le propriétaire ait quelquefois abusé de son ancienne autorité, c'est possible; mais en règle générale la division s'est faite de bonne foi, dans l'intérêt commun, et quelques abus de détail ne sont pas une raison suffisante pour annuler en bloc d'innombrables contrats. Tout le travail fait depuis 1846 est perdu; il faudra que le grand propriétaire subisse à tout jamais, s'il plaît aux paysans, les enclaves placées au milieu de ses champs, et dont il a voulu s'affranchir. On assure même qu'il y a dans le texte russe une disposition qui ne se trouve pas dans la version française (1), et qui serait ainsi conçue : « Les terres et maisons acquises par les paysans en vertu du présent ukase ne pourront être ni données en gage ni aliénées *qu'à des paysans.* » Voilà une classe particulière de terres et une caste privilégiée de propriétaires instituées par la loi.

Le dernier coup, et le plus sensible, est porté à la grande propriété et à la grande culture par les articles 11 et 12, qui perpétuent ce qu'on appelle les servitudes foncières. Sous le régime des prestations en nature et en travail, les paysans avaient généralement la faculté de faire paître leur bétail sur les champs de la grande ferme, et de prendre gratis du bois de chauffage et de construction dans les forêts, moyennant une permission spéciale. Ce n'était pas, à proprement parler, un droit d'affouage ou de pâturage, puisqu'il était compensé par la corvée. L'extinction de toute redevance devait entraîner la suppression de ces usages, qui en étaient les corollaires. Il n'en est rien. L'article 11 les maintient formellement, et non-seulement il consacre les servitudes existantes, mais il les fait revivre là où elles étaient éteintes, et revient encore, sur ce point, à l'état antérieur à 1846. L'article 12 promet seulement une loi subséquente qui déterminera quand et comment le propriétaire pourra s'en délivrer, à la condition de payer aux paysans une indemnité *pour l'abandon de leur droit.* Partout en Europe on travaille à faire cesser ces jouissances en commun, à débarrasser la propriété individuelle de toutes les charges qui la gênent; partout on s'occupe de la conservation, de l'exploitation régulière des forêts

(1) In-8° de 44 pages, publié à Saint-Pétersbourg à la librairie de la cour.

d'après les règles de la science, et voilà un gouvernement qui ramène tout un peuple à la barbarie du communisme!

De toutes les prescriptions de l'ukase, celle-là serait la plus funeste, si elle n'était pas inexécutable. Toute culture devient impossible avec les abus de la dépaissance, quand on n'a aucun moyen de les prévenir ou de les réprimer. L'exportation des céréales, qui répand seule quelque richesse dans le pays, était entièrement due à la grande culture; elle va s'arrêter. Les forêts avaient acquis, par l'exportation des bois de construction et par l'établissement de nombreuses fabriques de sucre de betterave, qui exigent beaucoup de combustible, une plus-value considérable. On les livre à la dévastation. Le gouvernement russe reculera devant ces conséquences, à moins qu'il ne veuille absolument faire le désert autour de lui. Dans un pays comme la France, où la petite propriété et la petite culture existent de temps immémorial, elles peuvent rendre et elles rendent en effet de grands services; dans un pays comme la Pologne, où la population est clair-semée (1) et le débouché lointain, la petite culture ne peut prendre que de très faibles développemens. On commence à sentir chez nous les dangers du déboisement; que faut-il en attendre sous ce climat rigoureux?

La moitié des terres arables, le tiers environ du sol total, va passer entre les mains de la petite propriété. Cette révolution serait moins à regretter, si elle améliorait réellement la condition des cultivateurs; mais, en arrêtant les progrès commencés de la grande culture, on va rendre en somme la condition des classes agricoles plus mauvaise. Quelques-uns de ces petits fermiers, plus habiles que d'autres, commençaient à exploiter de grandes fermes; ils avaient ainsi devant eux un avenir de richesse qui va leur échapper. L'esprit de l'ukase est de les parquer à jamais dans leurs petites propriétés. En leur donnant en apparence l'indépendance, on leur impose une nouvelle sorte de servitude beaucoup plus étroite, car le gouvernement russe a intérêt à les maintenir dans leur pauvreté, pour en être plus maître, tandis que les propriétaires étaient intéressés à leur confier de plus en plus de grandes fermes. Que sont les riches fermiers d'Angleterre, sinon d'anciens paysans qui ont préféré d'eux-mêmes la grande culture à la petite propriété comme plus lucrative (2)?

(1) Le royaume de Pologne compte 4,800,000 habitans sur 12,600,000 hectares, ou 38 habitans par 100 hectares, tandis que la moyenne de la France est de 68; la répartition de cette population est fort inégale, et il y a des contrées qui n'ont pas 20 habitans par 100 hectares.

(2) Les journaux russes font grand bruit en ce moment d'une lettre écrite par M. le comte André Zamoyski en réponse à un projet de partage des terres, et trouvée dans le

Le second ukase établit une nouvelle organisation des communes dans les campagnes; il paraît au premier abord moins révolutionnaire que le premier, mais au fond il ne l'est pas moins. Le régime des communes rurales dans le royaume de Pologne répondait à la condition sociale et économique du pays. Il y avait en tout de 2,000 à 3,000 communes rurales appelées *gminas* et distinctes des municipalités des villes, comme les paroisses d'Angleterre se distinguent des bourgs. La *gmina* (étymologiquement le même mot que l'allemand *gemeinde* et le français *commune*) ressemblait beaucoup plus pour l'étendue à notre canton qu'à notre commune proprement dite. Chaque *gmina* se composait habituellement de plusieurs villages ou hameaux, mais il y avait aussi de grands villages qui constituaient à eux seul une *gmina*. L'ancien seigneur, propriétaire actuel du terrain, exerçait les fonctions de maire (*woyt*, en allemand *vogt*); ce n'était pas précisément un pouvoir possédé à titre de propriété privée, héréditaire et aliénable comme au moyen âge, mais à titre de fonction publique. Le gouvernement confirmait à chaque mutation le maire dans ses fonctions et pouvait, dans certains cas, les lui ôter; mais en fait, le titre de *woyt* accompagnait la propriété et se transmettait avec elle. Cette organisation ressemblait beaucoup à celle des *juges de paix* d'Angleterre, qui sont héréditaires de fait et non de droit, de même que les fermiers ressemblaient beau-

sac de la maison Zamoyski à Varsovie. Cette lettre, qu'on présente comme la défense du régime féodal, nous paraît exprimer une grande vérité en économie rurale; la voici :

« J'ai l'honneur de vous renvoyer votre écrit parfaitement clair et convaincant, car c'est une méthode connue et applicable dans certaines localités. Elle pourrait, entre autres, trouver son application dans une contrée commerçante, sillonnée de routes, possédant des villes en assez grand nombre et peuplée de petits rentiers, etc., car dans cette contrée la *petite culture*, la culture maraîchère trouverait des débouchés pour ses produits. Or dans notre pauvre pays nous manquons encore des raisons d'être et des conditions de la petite culture, et par conséquent de la petite propriété, qui tend bien vite à se morceler. Nous avons dans le pays des villages de petits propriétaires, — ils sont misérables sous tous rapports, — à tel point que je n'échangerais pas un de mes paysans, accensés depuis trente-cinq ans, contre dix de ces petits propriétaires. Mes paysans sont de petits fermiers. Ils ont de trente à cinquante arpens de terre et sont propriétaires de leurs maisons, etc. L'agriculture chez nous ne peut encore être lucrativement exploitée que par le moyen de la *grande culture*. Sous le point de vue social et local, il y aurait encore beaucoup à dire... Bref, à mon avis, il nous faut laisser arriver à la propriété ceux qui par leur travail et leurs économies, — ce qui est un genre d'éducation nécessaire, — amasseront un capital à cet effet, et le temps, qui est un agent avec lequel il est bon de compter, aidant, nous arriverons au but. Il n'est ni prudent ni sage de faire marcher la civilisation par bonds et soubresauts. Nos paysans petits propriétaires pourraient facilement être évincés par les Allemands.

« J'ai l'honneur, etc. ANDRÉ ZAMOYSKI.

« 22 décembre 1859. »

coup à ces fermiers *at will* qui n'ont point de baux, et qui se succèdent cependant de père en fils.

Les pouvoirs de ces *woyts* avaient pu être abusifs dans d'autres temps, mais ils étaient devenus à peu près ceux de nos propres maires. Le *woyt* n'avait pas de juridiction proprement dite sur les habitans de la commune, il n'avait que la police judiciaire. Les paysans, comme tous les autres citoyens, étaient justiciables au civil, au correctionnel et au criminel des tribunaux du pays, en commençant par les juges de paix, car l'organisation judiciaire du royaume de Pologne date du duché de Varsovie et a été calquée sur la nôtre, surtout dans les degrés inférieurs. Les paysans de chaque village de la *gmina* choisissaient parmi eux un *soltys* (en allemand *schultheiss*), les grands villages en choisissaient un plus grand nombre. Ces *soltys* ou adjoints faisaient office de *constables* ruraux, et servaient d'intermédiaire entre le maire et les paysans.

Le propriétaire-maire qui ne voulait pas exercer ses fonctions en personne avait le droit de se choisir un remplaçant et de le présenter au gouvernement, qui l'acceptait ou le refusait suivant ses convenances, et qui pouvait le destituer. L'administration de ces délégués, assez analogues à nos anciens *baillis,* donnait lieu à des reproches fondés. Il était d'ailleurs bien clair que, les rapports entre les paysans et les propriétaires venant à changer, le régime de la commune rurale devait changer aussi. Il fallait faire participer les nouveaux propriétaires à la gestion des affaires communales. Il fallait réformer l'institution des *woyts* en l'adaptant à l'état de choses nouveau. La Société agricole avait discuté plusieurs projets de réforme, conçus dans un sens sagement libéral. Le gouvernement russe aurait pu trouver dans ses travaux, s'il l'avait voulu, les élémens d'une bonne loi organique. Il a fait tout le contraire. Il a détruit de fond en comble l'organisation existante et, à la place d'un état social séculaire, érigé l'œuvre d'un radicalisme sans précédent.

L'administration de la *gmina* sera composée à l'avenir de l'assemblée générale, d'un maire ou *woyt,* d'un adjoint ou *soltys* et d'un tribunal. L'assemblée générale sera formée de tous les habitans majeurs possédant au moins trois *morgens* de terre; mais l'ukase en exclut formellement les juges de paix, c'est-à-dire les propriétaires nommés par le gouvernement à ces fonctions gratuites, ainsi que les *curés* et *desservans.* Un autre article exclut en outre toutes les personnes placées sous la surveillance de la police. Or il faut savoir qu'en Pologne la surveillance de la police n'est pas, comme en France, la conséquence d'une condamnation judiciaire, mais une mesure purement administrative, prise arbitrairement. On peut se trouver sous la surveillance de la police sans même s'en

douter. On l'apprend le plus souvent tout à coup, quand on veut faire un voyage ou changer de domicile. Dans les circonstances actuelles, quand presque tous les propriétaires fonciers, même les plus petits, et les nombreux employés des grands propriétaires ont été accusés de prendre part directement ou indirectement à l'insurrection, des milliers de personnes se trouvent sous la surveillance de la police. On peut donc juger de l'énorme portée de cet article, si inoffensif en apparence.

Dans sa proclamation déjà citée, le comte de Berg explique et commente ces exclusions. « Les juges de paix, dit-il, les juges de district, et en général les membres du clergé séculier et régulier, de même que toutes les personnes qui n'ont pas de terres dans la commune, n'ont pas le droit d'assister aux assemblées communales, ni de se mêler des élections et des affaires des paysans. De même tous les propriétaires qui jusqu'à présent ont fait fonctions de maires de communes, leurs adjoints et leurs délégués, n'ont pas le droit d'assister aux premières assemblées qui auront lieu pour l'élection des nouveaux maires. »

L'intention manifeste du gouvernement russe est de composer les assemblées de *gminas* de paysans seuls et d'en exclure tout ce qui a quelque richesse et quelques lumières. L'assemblée ainsi constituée aura dans ses attributions l'élection des maires et autres fonctionnaires communaux, la gestion des biens de la commune, l'administration de ses écoles et de ses établissemens de charité, enfin, et ceci est l'important, la fixation et la répartition des impositions communales. Cette répartition se fera donc, dans la plupart des cas, sans la participation des plus imposés, car il arrivera bien rarement qu'ils ne soient pas compris dans les catégories d'exclusion. Si tel ou tel propriétaire un peu plus riche ou un peu plus éclairé échappe à l'ostracisme, il sera impuissant dans une assemblée qui prendra ses décisions à la majorité des voix. L'ukase est tellement jaloux de concentrer tous les pouvoirs aux mains des paysans, qu'il défend, sous la menace de peines sévères, aux personnes privées du droit de voter, d'assister aux délibérations de l'assemblée.

Tout habitant de la *gmina* possédant six *morgens* de terre (3 hectares 60 ares) est éligible aux fonctions de maire et aux autres fonctions municipales. Sont déclarées cependant non éligibles les personnes n'appartenant pas à la religion chrétienne, c'est-à-dire les Juifs, très nombreux en Pologne, et qui comptent beaucoup d'hommes riches, industrieux et instruits, ainsi que les personnes placées sous la surveillance de la police et par conséquent qui l'on voudra. En même temps toute autre fonction est déclarée incom-

patible avec celle de maire, ce qui a pour effet d'exclure à peu près quiconque sait lire et écrire, car il y a dans ces campagnes bien peu d'hommes ayant quelques connaissances qui n'exercent une fonction à un titre quelconque. Supposons enfin qu'un propriétaire foncier, voulant être maire, trouve le moyen d'échapper à toutes ces exclusions, l'ukase l'atteint encore dans ce dernier retranchement; s'il est élu par l'assemblée de la *gmina*, le chef du district a le droit d'annuler l'élection et d'en ordonner une nouvelle. Si pour la seconde fois l'élection donne le même résultat, le chef du district peut en appeler au gouverneur de la province, qui a encore le droit d'annulation, et en s'y reprenant ainsi à plusieurs reprises on ne manquera certainement pas de moyens pour persuader aux paysans de faire un choix plus agréable à l'autorité. Ainsi l'homme éclairé, l'ancien propriétaire, est impitoyablement traqué, d'article en article, d'un bout à l'autre de l'ukase, partout humilié devant le paysan et mis à sa merci.

Les fonctions de maire étaient gratuites, elles deviennent salariées; les appointemens de tous les fonctionnaires municipaux doivent être fixés par le comité central chargé de l'organisation rurale. Le pouvoir de ces nouveaux maires s'étend, sans restriction de personnes, sur *tous* les habitans demeurant dans les limites de la *gmina* et domiciliés soit dans les villages, soit dans les fermes et châteaux des propriétaires. Au nombre de leurs devoirs se trouve celui d'arrêter la propagation des bruits malveillans. Ils doivent faire connaître immédiatement à l'autorité les personnes qui s'absentent de la commune. Ils ont le droit de condamner à deux jours de prison et à 1 rouble d'amende pour contravention de police. Ils peuvent citer devant eux toute personne demeurant dans la *gmina* et faire avec leurs adjoints des visites domiciliaires dans toutes les maisons. Si pour une cause ou pour une autre l'assemblée générale ne vote pas à temps la répartition des impôts communaux, ils ont le droit de la faire eux-mêmes et de la mettre à exécution. Le tribunal de la *gmina* a des attributions non moins exorbitantes. Il est composé du maire, président, et de deux assesseurs, élus par l'assemblée générale. Au civil, il juge sans appel jusqu'à concurrence de 120 francs (30 roubles), et en cas de dissentiment sur la valeur du litige il la fixe lui-même, après avoir consulté, s'il le juge nécessaire, des experts pris parmi les paysans. Pour les délits, il peut condamner à cinq jours de prison et à 12 francs d'amende, sans appel. On comprend à qui s'adresse cette menace de la prison au moindre soupçon.

Ces fonctionnaires communaux investis de pouvoirs si étendus sont soumis eux-mêmes à l'arbitraire des chefs de districts, des gou-

verneurs de provinces, et, tant que durera l'état de siége, des chefs militaires. Ils peuvent être destitués pour *abus* ou *négligence*. Les autorités qui les surveillent peuvent leur infliger un emprisonnement de sept jours. Les chefs de districts ont le même pouvoir sur les assemblées générales; ceux qui les composent peuvent être mis en jugement suivant des instructions spéciales qui seront données ultérieurement. Enfin, si les tribunaux ont prononcé une peine contre un fonctionnaire communal, les chefs de districts ou sous-préfets sont libres d'exécuter ou de ne pas exécuter le jugement.

L'ukase crée une seconde catégorie de communes rurales, appelée *gromada*, sur le modèle de la première. Le *soltys* ou adjoint y exercera le même pouvoir que le maire dans la *gmina*, et il y aura aussi une assemblée générale d'où seront exclus les anciens propriétaires, même des plus petits.

Pour les terres concédées aux paysans, le gouvernement russe promet aux propriétaires dépossédés une indemnité qu'il appelle une *compensation équivalente*. C'est le troisième ukase qui règle le mode d'indemnité. Le moindre examen suffit pour montrer combien cette promesse est illusoire. Les considérans contiennent d'abord un passage de très mauvais augure : « il dépendra désormais des propriétaires eux-mêmes d'accélérer l'émission des titres d'indemnité et d'en consolider la valeur. Ce but sera certainement atteint par eux, si, profitant des pénibles enseignemens de l'expérience, ils s'efforcent d'apaiser les esprits et de mettre un terme à des troubles incompatibles avec le maintien non-seulement du crédit public, mais aussi du crédit privé. En prêtant un concours intelligent aux vues du gouvernement, *ils se rendront à eux-mêmes le plus utile des services.* » C'est assez dire quel esprit va présider à la répartition : ceux qui se seront rendus dignes de la faveur impériale recevront une indemnité, les autres ne pourront s'en prendre qu'à eux-mêmes, si l'expédition de leurs *titres* est suspendue.

Le mécanisme du règlement a quelque rapport en apparence avec celui qu'avait proposé la Société d'agriculture, mais il en diffère profondément dans l'exécution. Le gouvernement russe fait perdre d'abord sans indemnité tous les revenus accessoires et éventuels, même quand ils résultent de contrats formels dont le terme n'est pas échu, les revenus attachés au droit de vente des boissons, la propriété des mines et carrières, la jouissance exclusive des champs et forêts soumis aux servitudes foncières, etc.; puis, pour l'évaluation des corvées et redevances, il fixe un tarif tout à fait arbitraire. La valeur de la journée de travail est estimée de 30 à 48 centimes (de 7 kopecks et demi à 12 kopecks) suivant certaines zones, quand il est de notoriété publique qu'elle s'élève à près du double. Le re-

venu annuel d'un *morgen* de terre (60 ares) est fixé de 3 fr. 60 à 4 fr. 80 (de 90 kopecks à 1 rouble 20 kopecks), quand il est également fort supérieur, surtout aux environs de Varsovie et dans toute la vallée de la Vistule. Sur la somme telle quelle que donneront ces évaluations, on retranche encore un tiers quand il s'agit de corvées et un cinquième quand il s'agit du cens en argent; on capitalise ce qui reste à raison de 6 pour 100, et on délivre le montant en lettres de gage rapportant 4 pour 100 d'intérêt et remboursables en quarante-deux ans. Pour peu que ces lettres de gage perdent sur le marché, et elles perdront nécessairement, les propriétaires auront à peine le cinquième de ce qu'on leur prend.

Ici encore on nous signale dans le texte russe un article qui ne se trouve pas dans la version française; c'est l'article 22, qui serait ainsi conçu : « le comité principal, chargé de l'organisation rurale du royaume, est autorisé à réduire les bases déterminées par l'article précédent *jusqu'à quarante pour cent* dans les cas où, vu les circonstances locales, l'application de ces bases aurait produit une indemnité trop forte comparativement à la valeur réelle de la terre. » On comprend en effet qu'on se soit peu soucié de faire connaître à l'Europe un pareil article; l'indemnité, dans ce dernier cas, sera tout au plus du dixième.

En revanche, ce qui est beaucoup plus sûr que le paiement des lettres de gage, c'est l'acquittement des charges destinées à y parer. Autant le gouvernement russe se montre économe à l'égard des propriétaires dépossédés, autant il prend soin d'assurer les rentrées qui doivent payer ces indemnités dérisoires. D'abord il soumet les paysans à un impôt foncier égal aux *deux tiers* de leurs anciennes redevances, ce qui diminuera beaucoup à leurs yeux la valeur du présent qui leur est fait; puis il se substitue aux anciens seigneurs pour le droit sur les boissons. A ces deux ressources extraordinaires, il ajoute le produit éventuel de la vente des parcelles vacantes et délaissées, et enfin un impôt additionnel perçu sur tous les biens immeubles du royaume autres que ceux des paysans, c'est-à-dire sur les terres qui restent aux anciens propriétaires. Ceux-ci se paieront de la sorte à eux-mêmes une partie de leur indemnité; ce qu'on semble leur donner d'une main, on le retire de l'autre : à quoi il faut ajouter que l'indemnité sera remboursée en quarante-deux ans, et que l'impôt additionnel probablement restera toujours. Le gouvernement russe n'aura pas voulu laisser échapper l'occasion de faire une bonne affaire : c'est lui qui touchera, sous prétexte d'indemnité, la plus grande partie de ce qu'auront à payer les propriétaires anciens et nouveaux.

Il n'y a que peu de chose à dire du quatrième ukase, qui concerne

les mesures d'exécution; on peut aisément, d'après ce qui précède, prévoir ce qu'il renferme. L'exécution est confiée à un comité principal et à des commissions provinciales. Le comité sera présidé par le lieutenant de l'empereur (*namiestnik*). Il sera composé de membres permanens et d'autres qui pourront prendre part extraordinairement à ses délibérations; en tête figure le général grand-maître de la police, personnage très important, le premier après le namiestnik, et qui personnifie le régime de police militaire actuellement en vigueur. Le comité principal est déjà nommé, il vient d'entrer en fonction. Tous ses membres sont des fonctionnaires russes, on n'y compte pas un seul Polonais. Il y a dans chacun des ukases une quantité d'articles qui renvoient à des règlemens futurs. C'est le comité qui est chargé de les faire. Il aura ensuite à décider sur toutes les plaintes, à juger tous les différends, à surveiller les administrations rurales nouvellement organisées; on lui confie la détermination définitive du montant de l'indemnité due aux propriétaires, ce qui met toutes les fortunes à sa discrétion. Ses décisions seront exécutées par les commissions provinciales et par les *chefs militaires*. Les commissions provinciales se composent d'un président, d'un adjoint et de quatre à huit commissaires. Le comité principal nommera, déplacera et destituera les uns et les autres à volonté. Pourront être nommés présidens et membres des commissions provinciales les personnes de toute condition, *même les étrangers*. Ce mot ne se rapporte pas aux Russes, qui ne se considèrent pas comme étrangers en Pologne, mais aux Allemands qui viendront offrir leurs services, et qui, n'ayant aucun lien avec le sol, seront plus complétement entre les mains du gouvernement.

Cette œuvre de spoliation a été, comme on voit, savamment combinée dans toutes ses parties. Quelle que soit cependant notre sympathie pour un peuple malheureux, ce n'est pas devant le tribunal des armes, mais devant un autre tribunal, dont les arrêts deviennent tous les jours plus puissans et plus sûrs, celui de l'opinion universelle, que nous voulons citer les ukases du 2 mars. Les propriétaires russes, à qui on peut être tenté d'appliquer les mêmes lois, ont les premiers un grand intérêt à y prendre garde. L'insurrection polonaise a eu cette fâcheuse conséquence, qu'elle a arrêté les mouvemens commencés en Russie vers la liberté politique; l'orgueil national, exalté jusqu'à la frénésie par la résistance obstinée d'un *petit peuple*, comme a dit le métropolitain de Moscou, a voulu avant tout écarter cet obstacle. Les ukases du 2 mars doivent ouvrir les yeux des plus aveugles. Jamais le grand principe *ne fais pas à autrui ce que tu ne voudrais pas qu'on te fît* n'aura été invoqué plus à propos. Nous ne pouvons croire, dans tous les cas, qu'une pareille

législation puisse être exécutée bien longtemps. Il y a des bornes aux bouleversemens révolutionnaires, même quand ils émanent d'un pouvoir absolu, disposant d'une force militaire immense. Les mœurs nationales résistent et résisteront, un cri public s'élèvera dans l'Europe entière. La force des choses, qui se rit des empereurs et de leurs ukases aussi bien que des comités de salut public, maintiendra ses droits. L'Autriche a donné en Galicie, en 1847, un spectacle non moins odieux, et la Galicie n'en est pas devenue plus autrichienne. Le gouvernement russe échouera de même en Pologne, si habile et si raffiné qu'il se soit montré dans l'invention de cette nouvelle machine de guerre.

Les préambules des ukases parlent beaucoup de pacification, d'apaisement des esprits : excellent langage assurément, mais à la condition que les actes s'accordent avec les paroles. Ce n'est pas ainsi qu'on pacifie un pays, c'est ainsi au contraire qu'on perpétue les haines et les vengeances. On ne se contente plus de frapper des insurgés qui, en prenant les armes, avaient accepté d'avance le cruel droit de la guerre; on ruine des classes entières et on les pousse au désespoir. Les paysans polonais reçoivent, dit-on, avec froideur et défiance les avances des Russes, et en effet ces promesses extraordinaires de la part d'anciens ennemis doivent leur être suspectes; mais, même en admettant qu'on parvienne à organiser la jacquerie légale, le gouvernement provocateur ne peut s'en promettre aucun profit durable. Il y avait déjà en Pologne un corps de petits propriétaires formant ce qu'on appelait autrefois *la petite noblesse*; c'est précisément la classe qui s'est montrée de tout temps la plus hostile à la domination russe. Il en sera de même tôt ou tard des nouveaux propriétaires, et on aura en outre devant le monde entier la responsabilité des désastres sans nombre qu'une si violente convulsion aura entraînés.

LÉONCE DE LAVERGNE.

LES CONFESSIONS

DU PÈRE LACORDAIRE

I. *Correspondance du révérend père Lacordaire avec madame Swetchine*, publiées par M. de Falloux; 1 vol. in-8°. 1864. — II. *Lettres du révérend père Lacordaire à des jeunes gens*, publiées par M. l'abbé Perreyve; 1 vol. in-8°. 1863. — III. *Le révérend père Lacordaire*, par M. de Montalembert, etc.

A mesure que le siècle vieillit, les hommes qui ont vécu de sa vie s'en vont avec les années. L'arbre se dépouille de ses premières et vigoureuses feuilles. Les générations passent, et les règnes d'idées comme les règnes de dynasties se succèdent. Le combattant de la veille retombant sur ses armes brisées se voit enlevé aux luttes qu'il aimait, et va se reposer dans la mort. Ceux qui restent debout s'arrêtent quelquefois étonnés de n'être plus les jeunes, les vaillans et les hardis, et voient déjà grandir après eux une autre jeunesse agitée de nouvelles ardeurs, marchant à un but encore indistinct. Le monde ne s'arrête pas, mais il change, et au milieu même de cette évolution qui s'accomplit, on n'a qu'à tourner son regard un peu en arrière pour voir se relever par degrés à l'horizon tout ce passé d'hier, ce mouvement d'idées, de doctrines, de passions ardentes, de polémiques intellectuelles et religieuses, qui a ses épisodes et ses personnifications, qui se dessine déjà comme un spectacle de l'histoire.

Qui ne se souvient, — et ici ce n'est pas notre génération qui peut se souvenir, ce sont ceux de ce temps qui le racontent pour l'avoir vu, — qui ne se souvient de ce groupe de quelques jeunes

hommes rassemblés au lendemain d'une révolution, il y a trente-trois ans, autour d'un prêtre de violent génie, pour relever la religion catholique par la liberté, pour la dégager de toutes les solidarités absolutistes? Un de ces jeunes athlètes avait vingt-huit ans à peine, et il était déjà prêtre lui-même après avoir vécu de la vie du siècle. Inconnu la veille, il n'était pas seulement devenu du soir au lendemain un brûlant polémiste; il allait avec ses compagnons ou avec son maître rendre témoignage de sa foi devant les tribunaux, jusque devant la cour des pairs. Au magistrat qui disait que les prêtres étaient les ministres d'un pouvoir étranger, il répondait avec impétuosité : « Nous sommes les ministres de quelqu'un qui n'est étranger nulle part, de Dieu! » Il harcelait, au nom de la liberté religieuse, un malheureux sous-préfet qui avait employé la force des armes pour ouvrir la porte d'une église à un mort impénitent, et allant résolûment jusqu'au bout de ses idées, appelant dès ce temps la séparation entière de l'église et du pouvoir civil, il conseillait aux prêtres ses frères de prendre leur Dieu déshonoré et de le porter dans quelque hutte faite avec des planches de sapin pour le préserver des insultes auxquelles il était exposé dans les temples de l'état. C'était un tribun catholique aussi audacieux dans la lutte que prompt à se soumettre bientôt devant un mot venu de Rome. Franchissez maintenant quelques années. Qui de nous ne se souvient d'avoir vu un jour, vers 1844, ce jeune prêtre de 1830, transformé en moine, monter dans la chaire de Notre-Dame de Paris avec ce froc blanc du dominicain qui ne s'était pas vu en France depuis la révolution de la fin du dernier siècle? Il faisait un visible effort pour se contenir, et il restait toujours en lui quelque chose du jeune tribun de *l'Avenir*. Sa tête, à demi rasée et délicatement austère, rayonnait d'intelligence, son regard avait une ardeur pénétrante et sympathique. Toute sa personne laissait voir sous le froc une distinction naturelle et comme une élégante fierté. Sa parole, hardie, imagée et vibrante, semblait courir au-dessus des abîmes et se complaire à cette gymnastique audacieuse. Ce n'était peut-être pas la simplicité sévère et sobre des anciens prédicateurs; mais cette parole d'une originale nouveauté avait le don de remuer une jeunesse étonnée de trouver tant de chaleur et de large sympathie sous la robe d'un moine. Laissez encore s'écouler quatre années : voici tout à coup, au lendemain d'une révolution nouvelle, ce froc blanc du dominicain entrant dans une assemblée souveraine par la toute-puissance du suffrage universel, après s'être montré dans les clubs. Il ne resta pas longtemps, il est vrai, sur cette scène troublée, et ce fut peut-être une habileté de celui qui le portait de s'éclipser avant les épreuves où sa conscience eût souffert. Il ne paraît un instant dans

cette assemblée de 1848 que pour rentrer aussitôt dans l'obscurité de la vie religieuse. Et si vous voulez achever cette histoire, ne vous souvenez-vous pas enfin de ce jour où pour la première fois une robe de moine fait son entrée à l'Académie française, comme pour attester le chemin parcouru en trente années et la puissance du talent? C'est lui, c'est toujours le même homme mêlé à tout en paraissant se retirer de tout, vivant à la fois de la vie du religieux et de la vie du siècle, occupé de prédication ou d'enseignement, cénobite et académicien, polémiste et *maître d'école*, comme il s'était appelé un jour; c'est l'abbé, le père Henri Lacordaire, un type de la vie religieuse et morale contemporaine, le prédicateur aimé de la jeunesse, le réorganisateur de l'ordre de saint Dominique dans un pays et à une époque sceptiques pour ces résurrections, — le prêtre le mieux fait en un mot pour rapprocher, dans un esprit sincère, indépendant et hardi, la religion et les libérales aspirations des sociétés nouvelles.

Une partie de la vie et du caractère du prêtre est en pleine lumière; c'est ce côté extérieur, cette action sensible et palpable de l'orateur de Notre-Dame, de l'homme qui un jour dans ses méditations ardentes cherche un moyen de saisir plus directement son siècle par une image visible, qui mêle à sa propagande de prédicateur et de moine des apparitions à l'assemblée constituante ou à l'Académie pour finir par se réfugier dans une école du midi, en face de la *Montagne-Noire*, au milieu d'une jeunesse attirée par son nom. Une autre partie de la vie et du caractère de Lacordaire est restée plongée dans l'ombre, et c'est justement ce côté plus intime que dévoilent ses lettres, celles que publiait il y a peu de temps M. l'abbé Perreyve, son disciple de prédilection, et celles que publie aujourd'hui M. de Falloux, qui est encore plus, si je ne me trompe, l'exécuteur testamentaire de Mme Swetchine que de Lacordaire. Ces lettres comblent les intervalles d'une carrière un peu abrupte et quelquefois violemment entrecoupée en apparence; elles font pénétrer dans une âme qui a vécu par la prière, par la lutte et par la parole, qui a connu évidemment les anxiétés du combat intérieur, et qui commençait, il y a trente-trois ans, après la campagne de *l'Avenir*, par la première, la plus douloureuse des épreuves, la rupture avec un ami, un maître qui était un homme de génie, et la soumission à la parole de Rome. Tout cela est le passé aujourd'hui; la mort est venue, et les souvenirs s'échappent de tous côtés. Je ne sais, à vrai dire, si tout est bien profit pour Lacordaire dans quelques-unes de ces divulgations, et si on ne le fait pas disparaître un peu notamment dans l'ombre grise de Mme Swetchine. Une fortune singulière et capricieuse avait rapproché ces deux âmes au lendemain

des déceptions de 1831, et ce ne pouvait être assurément une personne vulgaire celle à qui Lacordaire écrivait comme à une mère : « Nul depuis dix ans n'avait dirigé ma vie que moi seul avec mon esprit encore mal formé, enthousiaste, hardi, aventureux, quelquefois bizarre... Vous êtes la première qui m'ayez guidé, vous m'avez pris au moment où mes catastrophes m'avaient averti de la difficulté de la vie et de l'orgueil de mon temps passé. Cela est *inoubliable*... » Tout compte fait cependant, M. de Falloux finit par abuser de cette mère de l'église venue du Nord; il la prodigue, il épuise ses manuscrits. Il la mêle à tout et ramène tout à elle; il veut qu'elle soit le modèle de nos spirituelles compatriotes, un modèle à qui on pourrait souhaiter un peu plus d'humeur française et de rayonnement dans la piété. Je ne sais trop non plus si, en étendant l'ombre grisâtre de Mme Swetchine sur le père Lacordaire, M. de Falloux ne met pas aussi la main sur lui pour son propre compte, quand il ouvre ces *lettres* par une introduction qui ressemble à un manifeste, et où il place ses propres vues sur le temps présent à l'abri du nom de l'ardent et libéral dominicain. M. de Falloux a pu être le frère de Lacordaire en Mme Swetchine; il ne l'a été sûrement qu'en cela. Par leur nature et par leurs tendances, ces deux esprits étaient peu faits pour marcher longtemps ensemble et même peut-être pour se comprendre autrement qu'en apparence. Je me demande enfin jusqu'à quel point Lacordaire peut gagner à la divulgation de quelques détails intimes qui reviennent assez souvent dans ces *lettres*. Qu'il y ait, même pour les orateurs de la chaire comme pour tous les autres, un certain arrangement, une certaine mise en scène, ce sont de petits secrets qu'on peut soupçonner sans les approfondir. Est-il bien utile néanmoins d'entrer trop avant dans le mystère de cette stratégie et de se retrouver trop fréquemment en face de ces questions : — Aurons-nous Notre-Dame cette année? Comment conquérir Paris? Faut-il l'emporter d'assaut, ou ne vaut-il pas mieux le circonvenir par le respect et l'admiration qui naissent des succès de province? Quels sont les procédés pour que la sténographie ne prenne pas trop l'improvisation dans son négligé? — C'est après tout la faute de l'éditeur encore plus que de ce mort, qui n'écrivait pas pour des curiosités indiscrètes, et dont on surprend aujourd'hui les confidences familières. Ces menus détails s'effacent; il reste dans ces lettres tirées des archives intimes une nature sincère et robuste qui se relève dans sa vivante attitude, une nature droite, virile, simple comme on l'est quelquefois dans ce siècle, avec un air de singularité, indépendante jusque dans ses soumissions, ayant de la grâce dans l'austérité, et dépassant de tous côtés par ses saillies le cadre artificiel où on voudrait l'enfermer, où l'homme même

croyait parfois pouvoir s'enfermer en solitaire bornant les élans de son esprit et de son âme.

Cette correspondance, qui littérairement est une œuvre négligée et n'a peut-être pas le provoquant attrait de bien d'autres correspondances, est donc avant tout une biographie morale où Lacordaire se raconte lui-même avec plus d'ingénuité que d'art, et c'est ce qui faisait dire à ses amis qu'on ne le connaîtrait bien que par ses lettres. Il se peint tout entier quand il se montre recherchant Paris, non pour y passer sa vie, mais pour s'y faire « une physionomie propre à ce temps, » et aller ensuite parler « à tous ces hommes désabusés dont la France est peuplée... » Il y a des momens heureux où les âmes sont à l'abri des luttes intimes; elles n'ont pas en quelque sorte à conquérir péniblement leurs convictions à travers l'incertitude universelle. Les croyances, les traditions règnent paisiblement. Les esprits sont sans révoltes, les caractères gardent je ne sais quelle candeur native que rien ne vient altérer. Tout est simple et droit dans la vie morale comme dans la vie extérieure. Il est d'autres momens moins heureux, où aucun chemin n'est frayé parce que tout est à recommencer, où les révolutions, en remuant jusqu'au fond les institutions, les mœurs, les croyances, laissent dans les âmes un ébranlement qui se prolonge à l'infini. Alors la vie morale se remplit de complications mystérieuses, les esprits, flottant entre leurs souvenirs et leurs espérances, se débattent dans les chocs intérieurs, et la personnalité visible des hommes se ressent elle-même de ce tumulte de contradictions. Que les traditions d'une famille aristocratique luttent avec l'instinct victorieux des temps nouveaux, on aura un Tocqueville, une des intelligences les plus compliquées dans sa fermeté et dans sa droiture même. Que les tourmens d'une jeunesse agitée de rêves et de scepticisme luttent avec le sentiment religieux renaissant dans sa puissance, on aura un Lacordaire. Qu'on se représente un esprit sincère et impétueux enivré dès l'adolescence de toutes les séductions libérales, emporté bientôt par un coup de la grâce, comme il le dit, dans le sacerdoce, attiré par l'éclat du génie de Lamennais, passant dans le camp religieux et démocratique de *l'Avenir*, s'arrêtant tout à coup au premier mot de Rome, et retenant quelque chose de toutes ces crises, de ces influences multiples : c'est Lacordaire, c'est la formation morale de cette nature singulière que le religieux auteur décrit lui-même dans une de ses lettres du sein de la sécurité qu'il croit avoir trouvée. « J'ai trente-quatre ans, écrit-il, et il est vrai de dire que mon éducation n'est achevée sous aucun rapport. Je sens une foule de pensées qui attendent de nouvelles lumières... Né dans un siècle troublé

jusqu'au fond par l'erreur, j'avais reçu de Dieu une grâce abondante dont j'ai ressenti dès l'enfance la plus tendre des mouvemens ineffables; mais le siècle prévalut contre ce don d'en haut, et toutes ses illusions me devinrent personnelles à un degré que je ne puis dire, comme si la nature, jalouse de la grâce, avait voulu la surpasser. Quand la grâce vainquit contre toute apparence il y a douze ans, elle me jeta au séminaire sans avoir pris le temps de me désabuser de mille fausses notions, et je me trouvai tout ensemble vivant du siècle et vivant de la foi, homme de deux mondes, avec le même enthousiasme pour l'un et pour l'autre, mélange incompréhensible d'une nature aussi forte que la grâce et d'une grâce aussi forte que la nature... » De là ce quelque chose d'étrange qui se manifeste à tout instant chez Lacordaire, ce je ne sais quoi de primitivement sain qui éclate à travers tout, qui tient à l'influence toujours survivante de cette sévère et douce éducation du foyer maternel dont il parle dans un *fragment de mémoires* publié par M. l'abbé Perreyve, et ce je ne sais quoi d'inquiet, de complexe, qui vient du temps. De là cet ensemble où on retrouve le jeune homme agité, le disciple fasciné de Lamennais, le combattant de *l'Avenir*, le prêtre soumis dans sa foi, où il y a de la hardiesse, de la crainte, des mirages d'imagination, des incertitudes d'esprit, une multitude d'élémens enfin dont le résultat est une organisation que nul ne décrit avec plus de candeur que Lacordaire lui-même, et qu'il caractérise quelque part en l'appelant un problème.

Ce qui est certain, c'est que dans ces luttes, au sein même de ces contradictions, il y a un homme d'abord, et le talent n'est que l'expression fidèle de l'homme. Il a cette allure vive, militante, tourmentée, qu'il avait devant le tribunal correctionnel ou devant la cour des pairs dès 1831, et qu'il a gardée jusque dans la chaire, jusque dans la prédication, et dans cette paix de conscience qu'il s'était faite par l'habitude de la soumission à l'autorité librement acceptée. Ce qui restera de Lacordaire comme apologiste, comme penseur développant un système coordonné d'interprétation religieuse, je ne le sais. C'était évidemment bien moins un écrivain qu'un orateur, un homme agissant sur les hommes, ayant sans doute pour premier mobile son inspiration religieuse, mais entraîné aussi, peut-être à son insu, par ce besoin plus humain de répandre une nature généreuse, et, comme tous ceux qui ont le secret des magies de la parole, nullement insensible aux moyens extérieurs de l'éloquence, témoin ce qu'il écrivait un jour d'Italie : « Je viens de voir la cathédrale de Sienne, qui est magnifique, surtout une chambre attenante, où la vie d'Æneas Piccolomini, depuis Pie II, a été peinte par Raphaël, et la chaire, qui est un marbre octogone élevé

sur des colonnes, avec des bas-reliefs d'une grande beauté et une ampleur tout à fait superbe. Je l'ai transportée par la pensée à Notre-Dame. Ces choses-là ne sont pas indifférentes à l'éloquence, il s'en faut. J'ai appris en chemin un mot de Cicéron qui m'a fait plaisir : *non est magnus orator sine multitudine audiente.* » Lacordaire a été cet orateur tenant des multitudes captives, à Paris, à Bordeaux, à Metz, à Nancy, partout où il a passé. Un coup de la grâce tombant sur sa jeunesse, comme il le dit, avait fait de lui un prêtre sous la restauration; le coup de foudre d'une révolution le transforme en polémiste d'une démocratie religieuse et libérale; un mot de Rome, en brisant sa plume, en le rejetant un moment dans l'obscurité, fit de lui cet orateur qui s'essayait d'abord dans une petite chapelle du collége Stanislas, qui échouait un instant à Saint-Roch, pour se relever bientôt dans cette chaire de Notre-Dame, sur laquelle est resté le reflet de sa parole, et où nul ne l'a éclipsé.

A quoi donc a tenu le succès de Lacordaire? Au talent sans doute, à cette éloquence qui par ses défauts mêmes, par ses exubérances et ses hardiesses, était faite pour étonner et pour séduire; mais il y avait une autre raison qui tenait à la nature du mouvement religieux contemporain, au caractère de l'homme qui en a été un des promoteurs : c'est que dans la chaire comme dans le journal, sous la simple robe noire du prêtre comme plus tard sous le froc blanc du dominicain, et même quand il semblait revenir vers le passé, Lacordaire a toujours été au fond un homme des temps nouveaux. Il connaissait par expérience cette vie publique et civile d'où il était sorti sans la maudire, dont il n'avait abdiqué ni les sentimens ni les devoirs. Sa parole jaillissait d'une âme émue des anxiétés, des aspirations de notre âge. Il aimait son siècle, il aimait sa patrie et la liberté. « J'ose dire, écrit-il un jour, que j'ai reçu de Dieu la grâce d'entendre ce siècle que j'ai tant aimé et de donner à la vérité une couleur qui aille à un assez grand nombre d'esprits. » C'était là effectivement le secret de sa puissance. Il n'avait pas, cela est bien certain, une méthode d'une correction sévère, une grande rigueur de logique et de principes dans ses démonstrations : il n'avait pas une science étendue et une infaillible sûreté de jugement; mais, prenant l'imagination et le sentiment pour complices de la foi, il renouvelait ce cadre de l'éloquence chrétienne, et il y faisait entrer tout ce qui peut intéresser et remuer, l'histoire, l'étude morale, la psychologie, le souvenir des catastrophes publiques, le cri des peuples, l'angoisse des âmes. S'il rencontrait sur son chemin quelque revers de la France, on sentait qu'il en était lui-même ému, qu'il n'en parlait qu'avec une dignité fière, et même, quand il publiait sa *Vie de saint*

Dominique, c'est au *pays* qu'il s'adressait en commençant par un acte de foi en ses destinées, à ce pays qui n'était pas un vain mot pour son intelligence, à qui il souhaitait de ne jamais désespérer de sa cause, de garder toujours son *office éminent* dans le monde, et qui pouvait, ajoutait-il, avoir de meilleurs serviteurs que lui, mais non de plus dévoués. S'il parlait de liberté, c'était en homme qui en acceptait les conditions, les responsabilités, en même temps qu'il en revendiquait les droits, et qui répudiait pour tous les secours ou les médiations de la force. S'il s'adressait à la jeunesse particulièrement, il ne cherchait pas à la courber sous l'inflexibilité d'une théologie sèche et abstraite; il savait trouver de ces accens qui remuent jusqu'au fond les jeunes cœurs en leur parlant de leurs plus secrètes faiblesses, de leurs plus mystérieuses aspirations. Il mêlait à l'exposé du dogme les observations fines, les images touchantes; il représentait un jour la charité comme un don fait par Dieu à l'église pour aller sécher les larmes, « car, disait-il, il y a des larmes dans tout l'univers, et elles nous sont si naturelles qu'encore qu'elles n'eussent pas de cause, elles couleraient sans cause, par le seul charme de cette indéfinissable tristesse dont notre âme est le puits profond et mystérieux... » Lacordaire a toujours eu de ces élans de sensibilité, de ces mélancolies chrétiennes qui l'ont fait ressembler à un René catholique parlant à la jeunesse de la soif de l'infini et des vagues ardeurs. C'était assurément une parole d'un genre nouveau, qui n'avait rien de la prédication ancienne, et qui devenait d'autant plus puissante qu'elle avait l'accent, la couleur de l'esprit moderne. Cet étrange homme d'église prenait au siècle ses armes pour combattre quelquefois contre lui, mais le plus souvent pour lui et pour ses espérances.

Il est surtout un sentiment qui est plus particulièrement le propre de l'homme moderne, et qui était aussi sincère qu'énergique dans l'âme de Lacordaire : c'est le sentiment de la liberté, de la justice, la haine des despotismes persécuteurs. Ce que Lacordaire était dès l'origine sous ce rapport, il l'a été toute sa vie, et il l'a été dans ses effusions les plus intimes comme dans son langage public, dans le secret de sa conscience comme dans les manifestations extérieures de sa pensée. Ses lettres peuvent laisser voir des illusions, des contradictions, des combinaisons naïves d'idées; elles témoignent au fond de l'inviolable énergie de ce sentiment libéral à travers les péripéties de l'histoire contemporaine. Pour d'autres, cet appel à la liberté, qui fut, il y a vingt ans, le mot d'ordre des croisades religieuses, était visiblement une tactique, un coup de diplomatie qui leur semblait habile; c'était un euphémisme heureusement imaginé pour arriver à la domination, et beaucoup de ceux qui

réclamaient si ardemment l'air de la liberté n'étaient pas incapables de vivre et même de se plaire dans une atmosphère bien différente. Pour Lacordaire, ce n'était nullement un rôle, c'était l'inclination franche et ingénue de son esprit. La liberté religieuse qu'il revendiquait n'excluait dans sa pensée ni les libertés civiles ni les libertés politiques : elle les complétait au contraire, elle n'avait rien d'égoïste, d'exclusif ou de secrètement hostile. « Quiconque, dit-il un jour d'un accent hardi et généreux, quiconque excepte un seul homme dans la réclamation du droit, quiconque consent à la servitude d'un seul homme, blanc ou noir, ne fût-ce même que par un cheveu de sa tête injustement lié, celui-là n'est pas un homme sincère et ne mérite pas de combattre pour la cause sacrée du genre humain. La conscience publique repoussera toujours l'homme qui demande une liberté exclusive, ou même insouciante du droit d'autrui, car la liberté exclusive n'est qu'un privilége, et la liberté insouciante des autres n'est plus qu'une trahison... Oui, catholiques, entendez-le bien, si vous voulez la liberté pour vous, il vous faut la vouloir pour tous les hommes et sous tous les cieux. Si vous ne la demandez que pour vous, on ne vous l'accordera jamais. Donnez-la où vous êtes les maîtres, afin qu'on vous la donne où vous êtes les esclaves. » Là où d'autres s'efforcent de mettre à nu les plaies et les misères du temps présent, pour maudire la civilisation elle-même, lui, il se plaît à montrer le côté ascendant et providentiel du siècle, le progrès visible et incessant. Là où certains esprits mettent tout leur zèle à resserrer le cercle de l'orthodoxie, à proscrire la moindre indépendance, et consentiraient à voir l'océan devenir un filet d'eau, « pourvu qu'il fût pur, » selon un mot de Mme Schwetchine, lui, il veut élargir le cercle. L'océan, à ses yeux, n'est l'océan que parce qu'il « reçoit toutes les eaux qui se penchent vers lui. » La pureté de la doctrine ne s'achète pas au prix de l'immolation de toutes les pensées. « Le mouvement du vrai chrétien, écrit-il à Mme Swetchine en la réfutant, est de chercher la vérité et non l'erreur dans une doctrine, et de faire tous ses efforts pour l'y trouver, tous ses efforts jusqu'au sang, comme on cueille une rose à travers les épines. Celui qui fait bon marché de la pensée d'un homme, d'un homme sincère, celui-là est un pharisien, la seule race d'hommes qui ait été maudite par Jésus-Christ. Celui qui dit d'un homme travaillant, à ce qu'il croit, pour la gloire de Dieu : « Qu'importe un homme? Est-ce que Dieu a besoin de gens d'esprit? » celui-là est un pharisien : il enlève la clé de la science, dit Jésus-Christ, il n'entre pas, et il empêche les autres d'entrer... » Et, comme pour compléter sa pensée par une application personnelle, il écrit un autre jour à Mme Schwetchine : « Si j'ai repoussé constamment M..., c'est parce qu'il a été et qu'il est le persécuteur à outrance de tous les

hommes de mérite que j'ai connus. Je me sens porté à un pardon presque envers tout, excepté envers ce crime... Ma colère contre vous est de voir vos entrailles muettes à l'encontre de semblables méfaits. Il vous manque, chère amie, la sainte colère, Dieu n'a pas dit la sainte haine, cela était impossible, mais la sainte, l'adorable colère du juste contre l'envie persécutrice et tous les bas endroits du cœur humain... » Ainsi la colère sainte du juste contre l'envie étroite et persécutrice, l'équité tolérante pour le travail multiple des âmes, l'amour de la liberté pour tous, c'est là l'essence et le fond de cette nature, qui peut avoir ses inconséquences et ses fluctuations, mais qui se maintient par le sentiment de l'honneur, par le ressort du caractère, et reste instinctivement libérale.

C'est le sévère attrait de cette correspondance singulière nouée entre deux personnes en apparence si peu faites pour s'entendre et où l'instinct persistant s'échappe à chaque page. Qu'on veuille persuader à Lacordaire que la religion est universelle, qu'elle peut vivre sous tous les régimes et avec tous les pouvoirs : — Oui, sans doute, dira-t-il dès 1846, la religion peut vivre sous tous les régimes; « mais il y a un régime qui lui est tout naturel... Quand je jette les yeux sur l'histoire, je suis frappé d'une chose que je veux vous dire, c'est que partout où le despotisme civil a fermement prévalu, le christianisme véritable s'est à peu près éteint... On dira que la liberté de la foi peut exister sans la liberté civile et politique; quelques jours peut-être, mais longtemps, y en a-t-il des exemples? La servitude civile et politique ronge les âmes, elle les affaiblit jusque dans l'ordre religieux, elle donne le vertige de l'idolâtrie à Bossuet lui-même. Il se forme un épiscopat lâche et adorateur du pouvoir qui transmet au reste du clergé une timidité mêlée d'ambition, double poison d'où sort la bassesse et bientôt l'apostasie... » Qu'il jette d'un autre côté son regard sur l'Europe absolutiste, et il laisse échapper dans une lettre ces accens de tribun qui n'ont pas perdu leur à-propos : « Les maux de notre liberté présente sont grands; mais en voyant les crimes publics du pouvoir là où il s'est conservé intact, on comprend que le genre humain s'en soit retiré par un mouvement d'irréconciliable horreur. Aujourd'hui l'autocratie en est à son 1793; son cœur, si l'on peut dire qu'elle en a un, s'est mis à nu devant la terre entière, et si épouvantable que soit cette révélation, elle est une promesse et une récompense pour les générations affranchies de tels monstres... » J'imagine que Mme Swetchine, en mère de l'église prudente, devait quelque peu frémir de ces impétueuses saillies d'esprit chrétien, et que dans son affectueuse admiration pour l'homme elle eût voulu retenir le vol de cette indignation.

Mais l'Italie, direz-vous, cette Italie que Lacordaire vit à l'aube

de son rajeunissement, dans ses désastres de 1848 et dans ses dernières crises de transformation, qu'en a-t-il pensé définitivement? M. de Montalembert, dans la vive et émouvante biographie qu'il a retracée avec une fraternelle éloquence, n'hésite pas à noter sur ce point une déviation de jugement, une illusion du père Lacordaire au début et un plein retour à la fin, en présence des révolutions d'où est sortie l'unité italienne par le démembrement des états du saint-siége. M. de Falloux, dans l'introduction qui ouvre la *Correspondance avec Mme Swetchine*, substitue à peu près tout simplement ses opinions à celles du généreux dominicain. L'un et l'autre se croient tenus d'effacer, d'éteindre la pensée du père Lacordaire et de s'armer de ses scrupules de la fin contre ses sympathies du commencement. Il faut s'entendre. La vérité est que, pour Lacordaire, l'idéal primitif eût été sans doute une Italie affranchie où la papauté eût gardé une puissance indépendante et régénérée, et qu'à l'heure des dernières épreuves il s'est senti retenu par son dévouement au saint-père, par une intime fidélité. Il y a un jour où, mettant la main sur son cœur, il écrit ce mot d'une délicatesse supérieure : « Pie IX est maintenant trop près de Pie VII par ses malheurs comme il l'a été par ses généreux desseins pour que la piété filiale ne domine pas mes pensées et mes paroles. » Et cependant c'est réellement une présomption étrange et une précaution bien peu sérieuse de chercher à absoudre Lacordaire d'une sympathie qu'il ne cachait pas, de paraître l'associer à cette pensée exprimée par M. de Falloux, que l'instinct national et l'instinct libéral en France s'élevaient également contre la guerre qui a conduit à l'indépendance de l'Italie. C'est une idée parfaitement propre à M. de Falloux, qui a besoin de l'éclaircir encore, même après son introduction. Le père Lacordaire ne pensait pas du tout cela, il a dit à peu près le contraire. Cette crise qui est venue un jour fondre sur l'Italie et sur la papauté temporelle, il avait tout fait pour la détourner, il la voyait venir, et ce n'est pas la preuve d'un jugement si peu sûr, à moins que la sûreté de jugement ne consiste à être libéral en France et à ne plus l'être en Italie, à prétendre soutenir par un artifice de la force une situation ruinée par tous les abus.

C'est Lacordaire qui, dès 1846, montrait ces hommes entêtés d'absolutisme travaillant déjà à la perte future de la papauté temporelle; c'est lui qui, après 1848, en présence de la catastrophe précipitée par les passions révolutionnaires, mais préparée par les passions absolutistes, écrit avec une clairvoyance navrée : « Voilà où nous ont amenés ceux qui ont refusé leur concours à Pie IX pour les réformes que toute l'Europe réclamait! Pie IX était le salut de Rome, on l'a méconnu, on l'a laissé vaincre par la démagogie, et

maintenant la démagogie vaincue laisse voir derrière elle des difficultés que l'avenir ne diminuera certainement pas. Bien des esprits vont s'accoutumer à la pensée que le gouvernement clérical, selon l'expression du général Oudinot, est désormais impossible à Rome, et Dieu sait ce qui résultera un peu plus tôt ou un peu plus tard de cette persuasion... » C'est lui encore qui écrit en 1856 : « Oui, le chef de la chrétienté doit être souverain; mais il faut qu'il soit un souverain capable, administrant bien son état et sachant s'y créer une force morale qui puisse le soutenir. » C'est lui qui, le jour où la catastrophe prévue s'accomplit, dit dans une lettre à M. l'abbé Perreyve : « Si l'Italie brise définitivement le joug de l'Autriche, si elle obtient un gouvernement conforme à ses vœux légitimes, et si en même temps Rome est sauvegardée, j'en rendrai grâces à Dieu. Si au contraire l'une ou l'autre de ces causes périt par la faute des hommes, je le regretterai, je le déplorerai; mais je n'en serai pas comptable, parce que j'aurai fait dans ma position tout ce que je pouvais faire pour la justice et pour la vérité... » Il n'entrevoit plus dès lors qu'une Italie pacifiée, où le pape « recouvrera une partie suffisante de ses états, » et à ce prix encore « l'avenir vaudra mieux que le passé au temporel et au spirituel. » Qu'il croie à la nécessité du domaine temporel, ou en d'autres termes de l'indépendance, qu'il compatisse aux douleurs d'un pape qu'il aime, oui sans doute; mais, d'un autre côté, comme il l'écrit à M. de Montalembert lui-même, il « désire l'affranchissement de l'Italie, des modifications sérieuses dans le gouvernement des états romains, et un changement plus grave encore dans la direction morale résumée en ces derniers temps par *l'Univers* et la *Civilta cattolica*. » Arrangez tout cela, voyez-y, si vous voulez, des inconséquences ou plutôt des perplexités : vous en ferez sortir des regrets, de saintes colères contre ceux qui ont fait le mal et qui en ont l'orgueil, — une confiance sereine dans les destinées spirituelles de la papauté, — des doutes sur l'unité italienne, non une protestation contre l'affranchissement d'un peuple. C'est qu'en définitive le libéralisme l'emportait dans l'âme de Lacordaire et se mêlait à la foi elle-même, non pour l'altérer, mais pour l'élargir et l'animer. Il était libéral en Italie comme en France, comme partout où il voyait un droit souffrant et attendant son heure.

C'est le secret de sa force, de l'action pénétrante, retentissante de sa parole, et c'est aussi ce qui, dès le lendemain des crises de 1831, lui faisait, entre l'église officielle et le siècle, cette situation épineuse qui est un des plus curieux côtés de cette carrière, dont il ne triompha que par sa droite sincérité, et que ses lettres éclairent à demi aujourd'hui. Lorsqu'après la campagne de *l'Avenir*,

Lacordaire s'était soumis à la décision de Rome et avait accepté sans murmure la condamnation d'une œuvre qu'il croyait juste, au lieu de suivre Lamennais dans ses révoltes, il avait accompli un acte de renoncement qui n'était point vulgaire : il s'était mis en règle; mais en même temps pour les chefs de l'église, pour ceux qui entourent les chefs de l'église, il restait le jeune prêtre qui avait beaucoup osé, qui avait aspiré l'air révolutionnaire, et qui ne cessait d'inquiéter par sa hardiesse, de troubler par sa précoce renommée; il était l'objet des soupçons, des défiances. Rejeté pour le moment dans l'aumônerie d'un petit couvent de la Visitation, vivant avec sa mère au pied de la Montagne Sainte-Geneviève, voyant peu de monde, il se recueillait dans l'obscurité, la solitude et le travail. C'est à peine s'il put être admis à faire ses premières conférences au collége Stanislas en 1834, et l'éclat soudain de sa parole réveillait contre lui les petites hostilités. « Ici, écrivait-il, on me traite de républicain forcené, d'homme incorrigible, relaps, et mille autres douceurs... Il y a des ecclésiastiques qui m'accusent non pas d'être athée, mais de n'avoir pas prononcé une seule fois le nom de Jésus-Christ... » L'archevêque de Paris, M. de Quélen, homme d'un autre temps, bienveillant d'ailleurs, était tout à la fois attiré par le talent et retenu par la crainte de fournir des prétextes aux divisions de son clergé, de « donner du mouvement aux esprits toujours prêts à s'entre-choquer. » Il autorisait d'abord les conférences de Stanislas, puis il exigeait que Lacordaire soumît à la censure ecclésiastique chacun de ses discours. Bientôt, repris de goût pour lui, il le faisait monter pour la première fois dans la chaire de Notre-Dame, puis il l'arrêtait par des tracasseries nouvelles. Je ne sais si rien peut mieux peindre le caractère de Lacordaire que son attitude au milieu de ces médiocres et obscures péripéties. Il résiste sans se révolter, il obéit sans s'abaisser, en gardant au contraire sa dignité et même la supériorité morale sur le prélat. Il parle de M. de Quélen librement dans ses lettres et d'un ton où se révèle la différence des deux natures. « Il est certain, écrit-il après une de ces bourrasques, que la prudence la plus naturelle exigeait que je me maintinsse dans les bonnes grâces de M. l'archevêque; mais M. de Quélen représente l'ancienne église de France, et il n'a jamais aspiré qu'à la rétablir avec ses anciennes traditions. Voilà le fond de sa vie et de ses espérances. Comment accepterait-il un homme qui croit à beaucoup de nouveautés?... Qu'est-ce qui a blessé M. l'archevêque dans mon écrit? Est-il un enfant qui ne le verrait? Que je me fusse conformé aux idées de M. l'archevêque, et j'aurais pu, je le sais, parvenir à tout; au lieu de cela, je serai abreuvé de dégoûts, à moitié banni, incertain de ma vie et de ma réputation jusqu'au

tombeau. Entre ces deux alternatives, vous aimiez mieux la première, vous espériez qu'avec le temps et les événemens je donnerais assez de gages pour obtenir confiance. Avec un autre caractère que le mien, cela eût été possible en effet; mais, étant ce que je suis, il vaut mieux me poser seul à la face de tous, recevant au corps les flèches de la haine, vivant et mourant comme je pourrai. Ce sort me plaît, parce qu'il est de mon devoir de l'accepter, et aussi parce qu'il m'est impossible de ne pas préférer, voluptueusement parlant, la sincérité à tout. Ma force est dans le vrai aussi bien que mon devoir, aussi bien que mon orgueil et mon plaisir. M. l'archevêque a cru me dominer par le besoin que j'avais de lui et par le côté docile de mon être; il aurait fallu pour cela me respecter davantage et connaître davantage le prix des hommes. »

Lacordaire était suspect et il devait l'être, car s'il n'avait rien du révolté, du sectaire, de l'homme ayant le goût, mais non le courage du schisme, il avait la fierté, l'indépendance, l'intrépidité de l'esprit, toutes ces qualités natives d'où il a tenu de bonne heure « ce grand air sacerdotal » dont il parle quelque part. Il sentait l'embarras de sa situation. « Est-il sage, écrit-il, de rester toujours sous les yeux du public et des fidèles comme un problème? Peut-on acquérir une autorité vraie, l'autorité nécessaire au prêtre, lorsque des gens de bien se demandent si vous êtes ou non orthodoxe? Et ne vaudrait-il pas mieux vivre dans la retraite, écrire et se taire? » Plus d'une fois dans ces années, avant même d'être arrêté dans sa carrière d'orateur, il avait senti naître ce goût de renoncement. Il lui était arrivé d'aspirer à être un simple curé de campagne. Les épreuves qui l'assaillaient de jour en jour ne faisaient que réveiller ces idées de retraite. Ce fut là peut-être la première origine d'une détermination imprévue en apparence, à laquelle il se livrait tout entier. Il alla à Rome en 1837, après ses mésintelligences avec M. de Quélen; il y revint l'année suivante, et c'est alors qu'il conçut la pensée de rétablir en France l'ordre des frères prêcheurs, de revêtir la robe du dominicain. Si agréable que pût être cette idée à Rome, ce n'est pas sans difficulté que Lacordaire la réalisa. Il faut avouer qu'il a été toujours quelque peu suspect à Rome après l'avoir été longtemps à Paris. « On peut faire du bien en France, disait un jour le cardinal Lambruschini; mais un malheur déplorable pour ce pays, c'est le parti des jeunes gens qui s'y est formé et dont Lacordaire est le chef. Ces gens-là n'ont d'autre idée que la séparation de l'église et de l'état... Voyez-vous, Lacordaire et l'abbé de Lamennais, c'est tout un. » Lacordaire réussit néanmoins. Après avoir rassemblé en France quelques compagnons dévoués, il prit l'habit à Rome; il fut envoyé, pour passer son no-

viciat, dans un couvent près de Viterbe, et, par une rencontre étrange, ce couvent portait le nom de la demeure où pour la dernière fois Lacordaire avait vu Lamennais en Bretagne, — *La Quercia* ou La Chesnaie. — « *La Quercia* est un couvent magnifique, écrit-il dès son arrivée... Les environs sont délicieux. Au midi s'élève la tête du mont Cimino, au nord la ville de Montefiascone sur la colline, à l'orient les Apennins, à l'occident les hauteurs abaissées qui descendent jusqu'à la mer... Entre cet encadrement s'étend une riche vallée dont les riantes plantations reçoivent un nouveau prix des belles forêts qui couvrent la pente du Cimino. C'est un vrai paradis, nous y voilà pour un an..... » C'est là qu'il se retirait au mois d'avril 1839, pour en sortir moine mendiant et *prêcheur*. Bien des élémens entraient peut-être dans cette résolution. Le premier était le mobile religieux, la pensée de constituer un organe permanent de prédication. Il y avait aussi le sentiment des difficultés qui avaient assailli le jeune prêtre, l'idée hardie de montrer le froc blanc à la France nouvelle réconciliée avec les ordres monastiques. Ce n'est pas la paix du cloître qu'allait chercher Lacordaire; c'était une carrière nouvelle qu'il s'ouvrait et qui répondait au double instinct de sa nature, le goût de silence et de solitude qui le saisissait par instans, et le besoin de se répandre par l'action spirituelle qui le ramenait sans cesse au combat.

Je n'ai nullement le dessein de rechercher ici ce que peuvent être les ordres monastiques sur ce sol tourmenté de la France, où ils ont péri il y a près de quatre-vingts ans, ni ce qu'ils peuvent avoir d'avenir. L'ordre de saint Dominique jusqu'ici, c'est Lacordaire; c'est de l'initiative du jeune et énergique athlète qu'il est né, c'est par lui qu'il a vécu, par lui aussi que la robe blanche a pu paraître dans toutes les chaires, de même que la compagnie de Jésus s'est résumée tout entière un jour dans cette figure austère et douce du père Ravignan. Les deux émules, je ne veux pas dire les deux rivaux, ont vaincu personnellement par l'autorité du talent et du caractère; il reste le problème des destinées des ordres monastiques. Ce qu'il faut remarquer, c'est que, seul peut-être, Lacordaire pouvait se permettre cette hardiesse, tenter cette aventure en pleine société contemporaine, parce que seul il pouvait placer la question sur un terrain où elle avait une chance favorable, unique, le terrain de la liberté. Ce fut la première pensée de Lacordaire de chercher à laver devant le siècle son ancêtre saint Dominique du reproche d'avoir été le fondateur, l'instrument de l'inquisition. C'était un prêtre sans doute, un prêtre faisant une expérience hardie, venant plaider une cause compromise; mais c'était un prêtre qui, sous cette tunique blanche, devenue une grâce originale de plus et comme un

piquant contraste, ne déguisait pas son caractère d'homme moderne, et je ne sais s'il y a un spectacle plus curieux véritablement que celui de ce moine rentrant, par un discours sur *la vocation de la nation française*, dans cette carrière où il a pu paisiblement montrer sa robe de dominicain, et où il ne s'est arrêté qu'en 1853. Un mot a trompé sur Lacordaire, c'est ce mot d'ultramontain qui a couru toutes les polémiques. Ultramontain, Lacordaire l'était en ce sens qu'il poursuivait le vieux gallicanisme comme une forme usée et tyrannique de l'indépendance civile, comme la main-mise incessante du pouvoir sur la conscience; il ne l'était pas au sens de ceux qui ne font que déplacer l'absolutisme et qui dépouillent le caractère du citoyen pour ne dépendre que de l'omnipotence de Rome. A ses yeux, la liberté était la forme moderne, légitime, de l'indépendance civile, le gallicanisme nouveau et vivant. « Le gallicanisme ancien, écrit-il à M. de Montalembert, est une vieillerie qui n'a plus que le souffle et à peine; mais le gallicanisme instinctif, qui consiste à redouter un pouvoir qu'on lui présente comme sans limites et s'étendant par tout l'univers sur deux cent millions d'individus, est un gallicanisme très vivant et très redoutable, parce qu'il est fondé sur un instinct naturel et même chrétien... » Il y a des gens qui aiment encore mieux l'autre gallicanisme, royal et administratif, avec lequel il y a des accommodemens.

Ainsi s'est produit à la pleine lumière du siècle, dans la mêlée des mouvemens religieux de notre temps, un phénomène curieux. Tandis que de cette crise — qui s'est un instant résumée dans le nom de Lamennais — est sortie toute une école qui, en répudiant ce qu'il y avait de hardi et de rajeunissant dans ces doctrines, n'a accepté que ce qu'il y avait d'absolutisme caché, et a arboré l'idée ultramontaine comme un drapeau de guerre contre la société civile, il s'est formé une autre école qui, en restant fidèle à l'autorité religieuse, a gardé je ne sais quelle séve généreuse et libérale des premiers jours, dont Lacordaire a été une des plus brillantes, une des plus originales personnifications. C'est le nœud même de toutes les luttes religieuses contemporaines, et ici surgit une question qui est celle de tous les jours : quel progrès a fait véritablement cette idée du libéralisme catholique que Lacordaire a nourrie dans son âme, qu'il a répandue avec le feu de son éloquence? De ces deux écoles, qui se sont trouvées, qui se trouvent encore en présence, quelle est celle qui a gagné le plus de terrain? Les doctrines absolutistes règnent visiblement; ce sont elles qui disposent du gouvernement des choses religieuses, qui deviennent provoquantes, qui ne craignent plus de soulever toutes ces polémiques au bout desquelles

serait la défaite de l'esprit moderne, de la liberté sous toutes les formes, si elles triomphaient, de telle sorte que Lacordaire et ceux qui ont marché avec lui apparaissent quelquefois comme une décoration brillante à l'abri de laquelle des idées tout opposées ont fait leur chemin. On a laissé au libéralisme catholique le rôle éclatant et populaire; les hommes de ce camp ont des victoires personnelles de talent, de caractère, ils ont gagné dans l'opinion, et pendant ce temps l'absolutisme religieux poursuit sa marche, s'avance et menace ceux-là mêmes dont la popularité a fait sa fortune nouvelle. M. de Montalembert est suspect, tout près d'être condamné, et Lacordaire l'eût été il y a longtemps, si l'on eût osé. Voilà où l'on en vient, et les libéraux catholiques se sont trouvés conduits à une alternative singulière : ils n'ont que le choix d'être inconséquens comme libéraux ou inconséquens comme catholiques, de se réhabiliter par l'apostasie en proclamant le pouvoir comme en Russie après avoir demandé la liberté comme en Belgique, ou de se débattre dans une orthodoxie suspecte, d'avouer devant l'opinion qu'ils ont promis ce qu'ils ne pouvaient tenir ou de paraître en rébellion devant Rome, d'être honnêtement et sincèrement impuissans ou d'accepter la liberté avec ses périls. Lacordaire avait l'anxiété de cette situation, qu'il dominait par son caractère encore plus que par son esprit, et il avait pour ces étranges sauveurs de la religion et de la société de vigoureuses indignations qu'on lui rendait en acrimonies, en défiances sournoisement propagées à Rome et en France. Il avait une extrême pitié de « cette grande misère morale; » il ne voulait plus même donner à des hommes qui font le mal au nom de Dieu la banale qualification de *mon cher ami*, « sous prétexte qu'on les connaît depuis longtemps et qu'ils communient d'ailleurs tous les huit jours. » Il ne haïssait pas, il se séparait et ne connaissait plus. Cette apostasie — c'était son expression — d'hommes qui avaient tant demandé la liberté autrefois et qui, se démasquant plus tard, ne rêvaient plus qu'absolutisme au profit de leurs idées et de leurs instincts, cette apostasie, outre qu'elle révoltait sa droiture, lui semblait une véritable trahison des intérêts de la foi, et ce n'est pas sans une juste fierté qu'il pouvait écrire à M. de Montalembert : « Nous n'avons pas été de ceux qui, après avoir demandé la liberté pour tous, la liberté civile, politique et religieuse, ont arboré le drapeau de l'inquisition et de Philippe II, renié sans pudeur tout ce qu'ils ont écrit, outragé leurs anciens compagnons d'armes à cause de leur constance et de leur fidélité, déshonoré l'église, salué César d'une acclamation qui eût excité le mépris de Tibère, et qui aujourd'hui, malgré la leçon des événemens, se drapent encore dans leur chute du mal qu'ils ont fait et de la honte dont ils sont couverts.

Séparés d'eux dès le premier jour, nous ne fûmes jamais des leurs. A mon dernier souffle et dans mon tombeau, ce sera là un doux et pur souvenir... » On lui a payé cela sur son tombeau, et son âme a été accompagnée dans l'éternité d'une oraison funèbre de ses pieux adversaires telle qu'il la souhaitait de son vivant lorsqu'il écrivait : « J'espère bien qu'ils me traîneront sur leur claie avant que je meure. »

Après avoir partagé une vie à la fois errante et recueillie entre la prédication toujours renaissante et l'organisation de maisons de son ordre, le jour où il s'était senti mal à l'aise pour faire entendre une parole libre, accoutumée aux hardiesses, dans le silence universel, il s'était réfugié dans le midi, dans cette école de Sorèze qu'il avait restaurée auprès de la Montagne-Noire, et où il trouvait la retraite animée qu'il cherchait toujours. Il s'était fait *maître d'école* comme au temps de *l'Avenir*, mais sans avoir affaire cette fois au commissaire de police. Il aimait toute cette jeunesse accourue de tout le midi autour de lui, et qui avait l'orgueil d'un tel chef. Je crois même que les mères partageaient cet orgueil. Par une direction douce et ferme, il avait résolu un bien singulier problème, celui d'inspirer l'amour du collége à des écoliers, au point que ceux qui avaient achevé leurs études revenaient quelquefois à Sorèze passer une année de plus. C'est là que l'Académie allait le chercher, et c'est là aussi que la mort venait le surprendre, brisé par un mal qui l'avait envahi depuis deux ans, affaibli par l'austérité, ayant parfois, comme il le disait, « le poignant chagrin des hommes et des choses, » mais non vaincu, et gardant encore dans son regard lumineux et franc comme un dernier reflet de ce grand feu qui l'avait porté à tous les combats de la parole.

La mort emporte beaucoup de l'orateur; il n'y a plus ni le geste ni la flamme. Dans le travail de prédication par lequel Lacordaire a marqué son passage, et où manquent aujourd'hui et la flamme et le geste, on peut remarquer des excès d'imagination, une philosophie insuffisante, des faiblesses de logique et de démonstration, de la subtilité, de l'emphase. Un homme, après tout, vaut mieux qu'une démonstration abstraite, et une âme véritable est une plus belle œuvre qu'une philosophie. Lacordaire a offert dans notre temps ce spectacle d'un homme vrai, sorti des mains d'une mère pieuse et forte, gardant toujours ce cachet de l'honneur et de la virilité, d'une âme où la religion habitait sans y allumer les fanatismes vulgaires, où à côté de la religion la liberté avait trouvé un asile d'où elle n'a jamais été bannie. « Catholique pénitent et libéral impénitent, » c'est le dernier mot par lequel il se résumait lui-même en parlant à des jeunes gens qui étaient allés le voir après sa

réception à l'Académie française. Ce fut un homme chimérique et maladroit, diront les habiles; il aurait dû voir que ce qu'on lui demandait, c'était sa popularité pour la restauration des ordres religieux, non ses idées et ses conseils, — que la religion a le droit de se servir de tout, même de la liberté, pour dominer, pour s'imposer, sauf à jeter de côté l'arme qui l'a aidée à vaincre. Ce genre d'habileté, qui n'était pas à l'usage de Lacordaire, n'est peut-être pas de l'habileté autant qu'on le croit, et la carrière même de ce prêtre énergique et sincère en est la vivante démonstration. Lorsque Lacordaire parut au grand jour des luttes publiques, où en était la religion en France? Elle avait la veille encore la puissance, les faveurs, la domination par l'alliance avec l'esprit d'absolutisme, et le lendemain les églises étaient saccagées, les croix étaient bannies des places publiques, la robe du prêtre ne pouvait se montrer dans la rue. Quinze ans s'écoulent; les églises sont respectées, la robe du prêtre peut paraître partout, et même le froc du moine peut monter dans la chaire. Qu'est-ce qui a produit ce résultat? La liberté et rien que la liberté, l'apparence d'une adhésion de l'église aux principes de la société moderne, le libéralisme décidé et sincère d'hommes tels que Lacordaire. Laissez passer encore quinze ans: le vent a tourné et n'est plus pour la liberté, la réaction triomphe dans les conseils de ceux qui mènent la religion, de ceux qui ont la prétention de la mener; les libéraux sont bafoués, et l'impopularité recommence, les esprits s'aigrissent, les polémiques s'enveniment, les hostilités renaissent. Voilà donc le résultat de cette grande habileté. Admettez une autre hypothèse, supposez qu'au lieu de suivre la politique qu'elle a suivie, la cour de Rome se fût inspirée un peu plus des pensées que Lacordaire dans sa liberté a plus d'une fois exprimées. D'abord elle ne serait jamais arrivée assurément à un plus grand désastre. Qui peut dire, d'un autre côté, que le saint-siége n'eût point détourné ainsi la crise suprême dans laquelle il se débat, et à laquelle il ne manque que le dénoûment? Dans le drame des destinées religieuses de notre temps, Lacordaire a été, je l'accorde, peu écouté, il a même été sans doute toujours suspect; il n'a eu raison que devant l'opinion, il est justifié par les événemens, et il reste pour tous, en dehors de toutes les contradictions de l'esprit, l'homme qui a réuni avec le plus d'éclat, avec une séduisante et fière originalité, l'honneur du prêtre et le sentiment viril de l'enfant de notre siècle.

CH. DE MAZADE.

CHRONIQUE DE LA QUINZAINE

30 avril 1864.

La session du corps législatif est prorogée jusqu'au 19 mai. La session cette année aura duré six mois et demi. Si la durée du temps pendant lequel la chambre est réunie peut être prise à un point de vue quelconque comme une mesure de l'importance croissante de notre assemblée représentative, nous ne nous plaindrons point de la durée de la session de 1864. Il y a pourtant quelques observations à présenter en passant sur la façon dont a été divisé cette année le travail de la chambre. La session a été partagée en quatre périodes. Dans la première, on a vérifié les pouvoirs; dans la seconde, on a discuté l'adresse; dans la troisième, qui a été la plus longue, qui s'est étendue du mois de janvier au milieu d'avril, le travail extérieur et public de la chambre a été complétement suspendu. La chambre s'est pour ainsi dire repliée sur elle-même, blottie dans ses bureaux, confinée dans ses commissions. La quatrième période, celle dans laquelle nous sommes, durera un peu plus d'un mois. C'est vraiment celle du travail législatif publiquement accompli; on y aura voté la loi des retraites, la loi des sucres, la loi des coalitions et le budget. Un mois aura suffi à l'œuvre véritablement législative d'une session qui aura duré six mois et demi! Ce contraste vaut la peine d'être remarqué. L'empereur, en recevant l'adresse du corps législatif, semblait, par une allusion à la durée du débat, regretter que tant de temps eût été perdu pour les affaires. Au terme de la session, en songeant à la période silencieuse de la session, qui a rempli deux mois et demi, n'avons-nous pas le droit d'exprimer, nous aussi, un semblable regret?

Ces observations sur un côté de notre régime représentatif, sur la façon dont sont expédiées les affaires législatives, ne seront peut-être pas considérées comme oiseuses par ceux qui regardent comme transitoire le système auquel sont actuellement soumis les rapports du gouvernement avec les chambres. Il est évident pour tous qu'au point de vue de la logique et

de la prompte expédition des affaires, ce système est loin d'être irréprochable et d'atteindre à la perfection. Il n'est pas naturel que l'assemblée représentative n'ait d'autre occasion que la discussion de l'adresse pour faire parvenir au gouvernement ses appréciations sur la politique générale. Il n'est pas naturel qu'un corps siégeant pendant la moitié de l'année ne puisse aborder que durant un mois les questions générales, et soit ainsi contraint de les discuter toutes à la fois. Cette concentration arbitraire de la discussion n'est d'ailleurs accompagnée d'aucune sanction pratique. La discussion de l'adresse a donc tous les inconvéniens d'une œuvre artificielle; le moindre de ces inconvéniens n'est point de laisser après soi, comme tout effort stérile, au sein de l'assemblée, du public et du gouvernement lui-même, une sorte de lassitude et de langueur. Les procédés suivant lesquels les projets de loi sont présentés au corps législatif et y sont examinés ne sont point faits pour nous guérir de cette *morbidezza*. Il y a dans tout cela quelque chose de froid, de routinier, de machinal. Les projets arrivent escortés d'un exposé des motifs écrit par un conseiller d'état. Ce n'est pas le ministre qui a eu la conception de la loi, qui en a étudié les motifs, qui en a imaginé les combinaisons, ce n'est pas le créateur, l'inventeur, l'initiateur qui vient expliquer lui-même avec chaleur, avec vivacité, avec force, la nécessité et le mérite d'une mesure à laquelle il attache l'honneur de son nom : c'est un fondé de pouvoir qui, la plume à la main, en style formaliste, d'un esprit stérile et sec, vient rendre compte de l'œuvre d'un autre. Qu'est-ce que l'exposé des motifs rédigé par un conseiller d'état? C'est un rapport. Le projet de loi ne paraît sous la tutelle d'un rapport que pour tomber sous le contrôle d'un nouveau rapport, celui de la commission du corps législatif, autre document non moins formaliste et non moins réfrigérant. On gaspille ainsi le temps, et, ce qui n'est pas moins précieux que le temps, on gaspille aussi les forces vives du gouvernement et des assemblées. Qu'on nous délivre, au nom du ciel, des rouages inutiles, et que l'on mette directement en présence les uns des autres les responsabilités et les talens! Supprimez vos rapports et vos commissions. M. de Morny, nous aimons à le reconnaître, a plusieurs bons instincts parlementaires. Parmi ces instincts, un de ceux qui nous plaisent le mieux est son antipathie pour les discours écrits. Vos rapports ne sont pas autre chose que d'inutiles discours écrits; les meilleurs, résultant d'une rédaction concertée, feraient tout au plus de médiocres articles de *revue* de la plus ennuyeuse catégorie. Ils ne servent à rien ni à personne. Le ministre à qui sont réservés, dans le système actuel, le privilége et l'honneur de l'éloquence, M. Rouher, a-t-il quelque chose à apprendre dans ces encombrans résumés. Des orateurs tels que M. Thiers, M. Favre, M. Ollivier, ont-ils besoin d'aller puiser des faits ou des inspirations dans ces dissertations redondantes? Abolissons les rouages inutiles, affranchissons-nous des stériles routines, rendons en France le gouvernement représentatif expé-

ditif et pratique. Le gouvernement n'aurait pas moins à gagner que le pays à l'adoption des procédés les plus simples et les plus directs.

L'on arrive en effet, avec le système actuel, à d'étranges anomalies. Le droit d'interpellation n'appartenant point à la chambre, la chambre ne pouvant poser des questions au gouvernement qu'une fois par an à propos de l'adresse, un fait bizarre s'est produit cette année. Depuis quatre mois, une affaire extérieure préoccupe gravement et exclusivement les esprits : nous voulons parler de la question danoise. Une guerre a éclaté sur le continent européen. L'intégrité d'un petit état, vieil allié de la France, a été attaquée par les armes. Les agresseurs, la Prusse et l'Autriche, sont des puissances de premier ordre. Le Danemark a été envahi, ses positions fortifiées ont été enlevées par l'ennemi, son armée est déjà décimée. L'Angleterre s'est livrée, à propos de cette affaire, à une agitation diplomatique inouie : nous connaissons les cent soixante-dix dépêches écrites par lord Russell sur la question danoise; les chambres anglaises se sont occupées à plusieurs reprises de cette question, et ont témoigné l'émotion qu'elles en ressentaient. Une conférence s'est enfin réunie à Londres afin de travailler au rétablissement de la paix. Eh bien! de tous ces faits, qui ont, depuis quatre mois, excité dans toutes les parties de l'Europe la surprise, l'agitation, l'anxiété, pas un mot n'a été dit dans les chambres françaises. Les incidens de la question danoise n'avaient pas encore éclaté au moment de la discussion de l'adresse, et, le temps de cette discussion s'étant écoulé, le gouvernement et le pays n'ont pu, par l'intermédiaire des assemblées, échanger une seule pensée, une seule parole, au sujet de la question danoise. Grâce au système qui régit les rapports du gouvernement avec nos chambres, une crise extérieure d'une extrême importance n'est pour l'opinion française qu'un sous-entendu prodigieux. Voilà pour les affaires du dehors. Dans le cercle des affaires intérieures, les inconvéniens sont peut-être moins apparens, et cependant ils ne sont pas moins réels. Certains tiraillemens ministériels, résultat inévitable d'un système qui sépare l'action de la parole, pour ne point parvenir d'une façon officielle à la connaissance du public, ne demeurent cependant pas tout à fait ignorés de lui. Nous n'avons pas à nous occuper de ces froissemens intérieurs dont le bruit discret nous arrive à peine de temps en temps comme par des bouffées de chuchotemens. Ce qui est visible, c'est que l'action gouvernementale ne gagne point à être éloignée de l'action législative par des rouages trop compliqués. Cet éloignement rend parfois l'action ministérielle moins vigilante, moins avisée qu'on ne devrait le désirer. Une certaine somnolence, entrecoupée de réveils en sursaut, amène des omissions, des contradictions, des boutades tant soit peu étourdies, sur lesquelles on est bientôt obligé de revenir. On a eu de récens exemples de ces curieux oublis. Comment avait-on songé, en ayant l'heureuse inspiration d'abolir le second décime de guerre, à modifier par une simple disposition budgétaire

une loi comme celle de l'enregistrement, qui touche à des intérêts si divers et si complexes? Comment s'est-on obstiné à perdre de vue, à propos d'une vente de propriétés domaniales, le principe qui veut qu'aucune aliénation du domaine n'ait lieu sans la sanction d'une loi spéciale? Dans un autre ordre d'idées, comment comprendre que le gouvernement, qui favorisait, il y a deux mois, les lectures publiques, n'ait pas laissé célébrer à Paris le *tercentenary festival* de Shakspeare?

Quant au corps législatif, s'il ne lui est point donné encore de distribuer ses travaux de la façon la plus raisonnable et la plus utile, on doit convenir qu'il a fait bonne figure depuis la reprise de ses séances et qu'il gagne en importance aux yeux du pays. Ses discussions viennent à plus d'une reprise d'influer sur les résolutions gouvernementales. C'est ainsi qu'à propos de la loi des sucres le corps législatif a fait prévaloir son sentiment favorable aux colonies. Il s'agissait de la détaxe demandée pour le sucre colonial. Le gouvernement pensait d'abord à limiter à deux ans et demi la faveur de la détaxe de 5 francs; la chambre a voulu prolonger cette faveur jusqu'en 1870. L'opinion dominante dans la chambre avait été combattue par les commissaires du gouvernement; mais l'habile *leader* du gouvernement vis-à-vis du corps législatif, M. Rouher, a cédé de bonne grâce au vœu de la majorité. Nous croyons pouvoir, sans commettre le délit de compte-rendu illicite, rendre hommage à l'esprit patriotique et au talent déployés par M. Thiers dans la discussion de cette loi. Dans l'intérêt colonial, M. Thiers plaide surtout la cause de l'intérêt politique du recrutement de notre marine. La situation de nos colonies était d'ailleurs bien faite pour exciter les sympathies de la chambre. La légère protection qui vient d'être accordée, pour une certaine période, à leur production sucrière aura principalement sur elles l'influence opportune d'un encouragement moral. La détresse de nos colonies était très grande depuis quelque temps; les colons désespérés subissaient d'énormes dépréciations dans le capital représenté par leurs plantations. Il eût été peu généreux de les abandonner sans transition aux chances exclusives de la liberté coloniale et de leur rendre plus difficile l'accès de la métropole, en les invitant à chercher autour d'elles, comme les colonies anglaises, le débouché naturel de leurs produits; il eût été ironique et barbare, par exemple, de dire à Bourbon d'envoyer ses sucres dans l'Inde, ce qui serait, suivant le mot vulgaire, porter de l'eau à la rivière. Encouragées par le vote du corps législatif, nos colonies tenteront de nouveaux efforts, obtiendront du crédit et se mettront en mesure d'affronter en 1870 la concurrence.

Après la loi des sucres, le corps législatif vient d'aborder la réforme de la loi sur les coalitions d'ouvriers. Ce qui nous plaît dans cette tentative de réforme, ce n'est pas le résultat incomplet que l'on poursuit en ce moment, c'est l'inauguration d'une discussion vigilante et équitable sur la situation du travail en France. On commence enfin à étudier les besoins et les aspi-

rations des classes ouvrières : c'est par là que l'on associera réellement à la vie politique du pays la portion de la population qui fournit à la production nationale le puissant et fécond élément de la main d'œuvre. La plus utile des enquêtes s'ouvre ainsi, celle qui répandra dans tous les rangs de la société les saines idées économiques, et qui doit faire oublier un jour les divisions, les préjugés, les hostilités de classes, qui ont été perpétués chez nous par de fausses doctrines économiques et sociales. Un intérêt politique de premier ordre est aussi engagé dans ces questions. Il serait absurde d'espérer que la liberté pût s'établir en France, si les masses populaires ne comprenaient point que leurs droits et leurs intérêts légitimes n'ont pas de plus efficace garantie que la liberté politique. Leur éducation politique, aussi bien que leur éducation économique et leur amélioration matérielle et morale, est donc en jeu dans les discussions qui s'ouvrent au corps législatif. Au début même, c'est le droit des hommes de travail à la liberté que l'on rencontre et que l'on est forcé de proclamer. Ce que l'on appelle aujourd'hui la liberté de coalition, c'est la reconnaissance légale du droit qu'ont ceux qui représentent le travail à se concerter et à se réunir pour débattre en certaines circonstances le prix de la main-d'œuvre dans le marché de la production. L'exercice de ce droit, tout le monde l'admet, est redoutable pour ceux qui en veulent faire usage. Ce n'est pas gratuitement et impunément que le travail peut entreprendre d'imposer ses conditions ou de se refuser. Dans les tentatives de coalition, les ouvriers sont exposés à commettre des erreurs dont les conséquences les plus cruelles doivent retomber sur eux-mêmes. L'obstacle à leurs réclamations d'élévation de salaire peut se rencontrer bien plus dans l'état du marché des capitaux et dans la loi de la concurrence intérieure et étrangère que dans les calculs intéressés ou le mauvais vouloir des chefs d'industrie. Les masses qui dans la production représentent la main-d'œuvre devront apprendre, peut-être à leurs dépens, que la presque totalité des produits du travail se répartit entre elles, et que le surplus, qui forme la richesse de quelques-uns, est bien peu de chose, comparé à l'ensemble des salaires que les travailleurs se partagent. Il y a là un équilibre délicat dans lequel des coalitions peuvent porter une perturbation funeste, surtout aux ouvriers; toute coalition suivie de chômage équivaut à une destruction de capital, et diminue par conséquent la réserve sur laquelle se prélève la subsistance des travailleurs : toute coalition est donc exposée à aller directement contre la fin qu'elle poursuit, car, pour que le salaire augmente, il faut que la réserve de capitaux où le salaire s'alimente soit accrue par un travail incessant, au lieu d'être diminuée par un chômage aveugle et arbitraire. — Voilà les sévères vérités que les ouvriers devront apprendre dans l'exercice du droit de coalition; mais la liberté avec ses périls est préférable à une législation restrictive du droit des ouvriers, et que la conscience de notre temps ne pouvait plus supporter. Sait-on quel était le vice de cette législation? Elle

pouvait paraître aux hommes de main-d'œuvre inspirée par des intérêts de classes opposés à leurs propres intérêts. Or rien à notre époque n'est plus odieux et plus intolérable qu'une législation de classes qui semble armer certains groupes d'intérêts contre d'autres groupes, qui retire aux uns la liberté légale, lorsqu'elle ne peut enlever aux autres la liberté de fait. De là naissent des inégalités qui révoltent le sentiment moral, des malentendus terribles et d'abominables haines sociales dont on a vu de nos jours encore les conséquences désastreuses.

Plus de législation de classes! telle est la devise au bruit de laquelle il faut, suivant nous, saluer la réforme de la loi sur les coalitions. La réforme qui se discute aujourd'hui, nous ne nous le dissimulons point, est fort incomplète encore. On donne aux ouvriers une liberté dénuée des libertés corrélatives qui pourraient seules la rendre efficace. Dans la discussion du corps législatif, tout le monde, les adversaires comme les partisans du projet de loi, a été frappé de cette inconséquence, de cette contradiction, de cette lacune. Le projet de loi maintient encore une spécialité de délit et de pénalité pour les faits reprochables dont les coalitions peuvent être l'occasion, au lieu d'abandonner la répression de ces faits au droit commun. Quant à nous, jamais nous ne nous associerons à cette manie, pour ainsi dire scolastique, qui porte l'esprit français, en matière de législation, à diviser et subdiviser en classifications arbitraires des faits semblables, qui se rangent naturellement et logiquement sous les prévisions générales de la loi commune. C'est avec cet esprit de classification subtile que l'on embrouille tout, qu'on envenime tout dans notre législation politique, et qu'on en est venu dans la pratique à nous ravir ou à nous chicaner les droits naturels proclamés par la révolution française. Mais, sans nous arrêter à cette inconséquence, la liberté de coalition peut-elle sérieusement exister sans la liberté de réunion et la liberté d'association? Comprend-on que des masses d'ouvriers puissent se coaliser sans se réunir, et puissent donner à leur coalition la sanction du refus de travail, s'ils ne se sont pas mis en mesure, par des associations organisées d'avance, de fournir aux voies et moyens du chômage? On a beaucoup parlé, à propos du présent projet de loi, de la liberté qu'ont les ouvriers anglais de se coaliser. Cette liberté est bien réelle pour les ouvriers anglais, mais c'est parce qu'ils trouvent, comme tous les citoyens, dans les libertés de réunion et d'association le moyen de l'exercer. Il n'y aurait point de *strikes* en Angleterre sans l'existence préalable des *trade-unions*. Toute la force des *strikes* résulte des subsides que les ressources des *trade-unions* leur permettent de fournir aux ouvriers coalisés. Voilà les libertés et les moyens d'organisation qui feront défaut en France aux ouvriers, et qui rendront pour eux illusoire la loi actuelle. Nous ne sommes cependant point de ceux qui voudraient voir échouer ce projet de loi sous prétexte qu'il est incomplet. Une fois cette loi en vigueur, si les ouvriers n'en peuvent tirer les avantages

qu'on leur a fait espérer, ils pourront au moins découvrir directement et vite les lacunes de la nouvelle législation; ils sentiront en fait que, s'ils ne sont point affranchis d'une législation de classes, c'est que les libertés de réunion et d'association manquent encore à l'organisation politique. Ils seront alors aux prises avec les sycophantes de la démagogie absolutiste. Ils comprendront que la liberté seule, la liberté politique complète, peut leur donner les garanties que d'autres leur ont vainement promises pour leur dignité sociale et pour leur bien-être matériel. Ce sera pour les masses populaires et pour ceux qui obtiennent leur confiance le commencement d'une éducation expérimentale qui devra tourner au profit des idées libérales; mais, si nous ne sommes pas de ceux qui souhaitent l'avortement de la présente loi, notre enthousiasme ne nous emporte point jusqu'aux hauteurs où l'honorable rapporteur de la commission, M. Émile Ollivier, s'est élevé dans la brillante péroraison de son discours. On peut très consciencieusement, et sans tomber dans le pessimisme décrit par Mallet-Dupan, éprouver un goût médiocre pour un progrès qui, sous des apparences fastueuses, n'apporterait que des résultats insignifians. A ce sujet, parler des fautes prétendues, en tout cas anciennes, du parti libéral, évoquer contre ceux qui ne trouvent point la loi des coalitions suffisante le souvenir des émigrés, déplorer l'aveuglement de ceux qui ont sacrifié le développement successif des institutions à la satisfaction implacable de leurs rancunes personnelles, c'est fort éloquent sans contredit; mais est-ce bien opportun? N'est-ce point prendre une attitude trop solennelle pour l'occasion et se draper dans un costume trop large et trop flottant pour la circonstance? Ceux qui dans l'enceinte de la constitution opposent à une politique restrictive les conseils d'un libéralisme modéré, mais ferme, font tout justement le contraire des émigrés et des pessimistes de Mallet-Dupan : ils sont les plus intelligens amis des institutions existantes, puisqu'ils font d'incessans efforts pour les améliorer. Ce ne sont point ceux-là qui contribuent par une abstention hostile au renversement des Roland et des Martignac. A propos, si nous avions l'honneur d'être le collègue de l'aimable et éloquent rapporteur de la commission, si nous avions le droit de l'interpeller, nous serions curieux de savoir quel est le Roland mystérieux ou le fantastique Martignac qu'il entrevoit à travers les obscurités vaporeuses de la loi des coalitions.

La discussion du budget va s'ouvrir enfin, et nous espérons que cette année la controverse sur la situation financière sera plus étendue, plus approfondie et plus instructive qu'elle ne l'était autrefois. Au surplus, le débat s'engagera sous de favorables auspices, grâce à la lettre écrite par l'empereur au ministre des finances. Nous avions toujours pensé que l'acceptation du trône du Mexique par l'archiduc Maximilien serait pour nos finances un joyeux événement. L'aubaine a été plus belle encore qu'on ne s'y attendait. Nous n'avons pas seulement l'espoir de recouvrer les dé-

penses de l'entreprise du Mexique grâce à un règlement de comptes parfaitement dressé et approuvé par le nouvel empereur. Nous savions qu'une portion des sommes qui nous sont dues par le Mexique nous serait immédiatement payée en un titre de 6 millions de rente : c'était quelque chose sans doute; mais ce n'était pas de l'argent comptant, et quand pouvions-nous espérer que le crédit mexicain serait assez bien fondé pour qu'il nous fût possible de négocier avantageusement cette rente? Une fée a tout arrangé. Tandis que le nouvel empereur du Mexique, partant pour sa glorieuse aventure, jetait un dernier et mélancolique regard sur son château de Trieste qui s'effaçait à l'horizon, notre trésorerie entrait en liesse : elle voyait tomber tout à coup 60 millions dans ses caisses. L'opération de l'emprunt mexicain prenait soudainement des proportions plus larges : la maison Glyn, après un premier refus, obtenait enfin le patronage du Crédit mobilier pour la souscription de cet emprunt. Nous ne savons si ce patronage rendra le fonds mexicain plus populaire en France; mais peu importe : de la conjonction de la maison Glyn et du Crédit mobilier est résultée la réalisation immédiate des 6 millions de rentes attribuées au trésor français. Ces 6 millions ont été compris dans l'emprunt, et doivent avoir été l'objet d'une souscription à forfait, puisque la somme de 60 millions qui en est le produit en capital a été immédiatement portée parmi les ressources du trésor. L'empereur a eu l'heureuse idée d'appliquer tout de suite ce premier recouvrement des frais de guerre au dégrèvement des droits d'enregistrement en supprimant le second décime. Évidemment cette réalisation soudaine des premières ressources de l'indemnité mexicaine, qui permet de faire une gracieuseté aux intérêts de la propriété foncière, apporte au trésor un notable allégement. Il y a là un succès actuel, imprévu, qui détend la situation financière, et qui doit rendre plus facile dans ses applications présentes la discussion du budget.

La lettre impériale touchait un autre point qui n'avait pas moins d'importance pour la prospérité publique. L'empereur parlait « des espérances de paix qui deviennent de jour en jour plus certaines. » Ceux qui, comme nous, n'ont aucune influence sur les événemens ne pourraient se permettre une alliance de mots aussi heureuse et n'auraient pas le droit d'attribuer à leurs espérances le caractère de la certitude; mais le chef de la France est de l'aveu de tous autorisé à considérer comme certaine la paix qu'il espère. Après une pareille parole, nous devrions tenir notre sécurité pour parfaite. Cependant, puisque la discussion du budget en fournit l'occasion naturelle, M. Rouher voudra bien sans doute illustrer de quelques détails la déclaration impériale. La prise de Düppel, la réunion de la conférence, la proposition d'armistice et l'attitude prise par l'Autriche et la Prusse devant cette proposition sont des incidens nouveaux qui appellent quelques éclaircissemens. Pour notre compte, quelque douloureuse que soit la situation du Danemark, quelque pénible que soit pour l'amour-propre de

l'Angleterre et de la France la situation créée par l'agression de la Prusse et de l'Autriche, nous nous refusons à croire que la paix générale puisse être compromise. Nous prévoyons que les membres de la conférence passeront beaucoup de temps et discuteront beaucoup avant de se mettre d'accord; mais nous avons aussi des motifs sérieux d'espérer qu'on arrivera à une entente finale.

La première garantie du succès de la conférence et du maintien de la paix est l'union de la France et de l'Angleterre. Que cette union existe enfin aujourd'hui, il semble que l'on doit le supposer depuis l'excursion de lord Clarendon à Paris. On était généralement d'avis de l'autre côté de la Manche que le gouvernement anglais devait au gouvernement français quelques avances et était tenu de prendre l'initiative d'une démarche conciliatrice. Lord Clarendon entrant dans le cabinet, l'homme et le moment ne pouvaient être mieux choisis. Lord Clarendon avait été le ministre des affaires étrangères du temps de l'alliance intime des deux cours et de la guerre de Crimée. Il avait été le plénipotentiaire anglais du congrès de Paris, et y avait aidé le ministre français et M. de Cavour à poser les bases de la future question italienne. Il avait porté le petit chapeau, la veste et le ceinturon des chasses de Compiègne. Aucun visiteur anglais ne pouvait être plus agréable, et il faut noter que c'est après avoir causé avec lui que l'empereur nous a parlé des espérances de paix devenant de jour en jour plus certaines. Si, dans la conférence, la France et l'Angleterre sont réellement unies, bien que l'accord soit tardif, nous ne doutons point qu'il ne parvienne à dominer dans ce qu'elles auraient d'excessif les prétentions de la Prusse et de l'Autriche. Nous reconnaissons que les puissances allemandes et la confédération ont fait leur entrée dans la conférence d'une façon fort peu gracieuse. L'habile représentant de la diète germanique, M. de Beust, qui joue enfin un grand rôle, et qui mérite de le jouer, n'a point été exact au rendez-vous du 20 avril, et n'est arrivé que trois jours après. Les envoyés de Prusse et d'Autriche ont voulu faire à leur compatriote allemand la politesse de l'attendre, et pendant ce temps-là les Prussiens prenaient Düppel. On s'est enfin réuni, on a parlé d'armistice, et les trois Allemands, agissant comme un seul homme, ont allégué des instructions insuffisantes. La conférence est ajournée jusqu'aux réponses des cabinets germaniques. Nous ne savons pourquoi le spirituel caricaturiste du *Punch* a figuré la conférence sous la forme d'une porte fermée sur laquelle est écrit : « Ici l'on parle français, » et au bas de laquelle s'endort dans sa collerette le chien accroupi de Polichinelle. Jusqu'à présent, ce nous semble, ce n'est pas le français qu'on a parlé dans la conférence, mais bien l'allemand. On prétend que le formalisme tudesque, avec ses lenteurs préméditées, commence à impatienter lord Russell. Quoi qu'il en puisse être, nous ne pensons point que ces simagrées aboutissent à un éclat. Au fond, l'accord des Allemands n'est pas sérieux, et ne peut durer. Les états secon-

daires se défient toujours de la Prusse, et craignent que M. de Bismark, excité par l'accueil que le roi Guillaume a reçu dans les duchés, ne songe à reprendre ses idées d'annexion. Si les craintes des états secondaires étaient fondées, l'Autriche ne tarderait point à se séparer de la Prusse. A travers ces divisions, la politique de la France et de l'Angleterre doit trouver une issue. Quoique l'Angleterre, qui n'a pas l'habitude de modérer son langage, ait fort durement traité les Allemands à propos de l'affaire du Danemark, le gouvernement anglais, on en peut être sûr, n'a aucun goût à pousser les choses à l'extrême vis-à-vis de l'Allemagne. L'Angleterre a une grande sympathie pour le Danemark, mais elle a une répugnance non moins grande à se brouiller avec l'Allemagne. Quant à la France, elle ne soutiendrait pas sa réputation d'habileté et de vigueur, si elle ne savait pas profiter de ces défiances, de ces velléités, de ces divisions, de ces antipathies, qui s'entre-croisent et se neutralisent, pour conduire cet imbroglio à une conclusion pacifique. Nous sommes arrivés à la période ennuyeuse de la question danoise; mais c'est pour cela même que nous nous confirmons davantage dans la certitude de nos espérances de paix.

Les Anglais sont mieux préparés que nous à braver l'ennui de cet épisode diplomatique, car la politique leur apporte de piquantes surprises et des fêtes véritablement amusantes. Ce n'est pas dans leurs scènes parlementaires qu'ils trouvent pour le moment des distractions. M. Disraeli a bien essayé d'appeler l'attention sur la chambre des communes par un bizarre intermède. De vieilles lois qui datent du temps de la reine Anne ou de Burke ont décidé qu'il ne pourrait siéger à la chambre des communes un nombre de sous-secrétaires d'état supérieur à quatre. Or depuis quelque temps cinq sous-secrétaires d'état faisaient partie de la chambre des communes sans qu'on eût pris garde à cette violation flagrante de la légalité littérale. Ni le ministère ni l'opposition n'avaient soupçonné jusqu'à ces derniers jours l'infraction qui mettait ainsi la constitution en danger. Occuper sans droit une place à la chambre des communes, quel crime abominable frappé des peines les plus sévères! Des votes ne passent parfois qu'à une voix de majorité; quel vice introduit à la naissance d'une loi qui n'aura obtenu la majorité que par un vote inconstitutionnel! Comment faire pour réparer ce désordre? Le sous-secrétaire qui doit sortir de la chambre est le dernier nommé, pensent certains légistes; tous les sous-secrétaires d'état qui ont concouru à former le nombre fatal et coupable de cinq, suivant des jurisconsultes plus sévères, ont entaché leur mandat et leur titre de député! M. Disraeli a entamé ce curieux débat avec une solennité archaïque, avec la bonne foi jouée d'un scrupuleux antiquaire, avec des airs superstitieux et des façons d'ancien régime qui ne sont de mise qu'en Angleterre et sont un des traits de ce bizarre pays. Le discours du chef tory, portant dans la politique le raffinement d'un amateur de curiosités, formait sur le fond de la politique contemporaine une dispa-

rate à la fois aussi respectable et aussi comique que la perruque du chancelier auprès de la mode du jour. Et au moment où la chambre des communes, se rejetant un siècle et demi en arrière, jouait cette pièce du temps de la reine Anne, Garibaldi recevait ses prodigieuses ovations, et l'on se préparait au jubilé de Shakspeare. Y a-t-il rien en vérité de plus intéressant que ce capricieux séjour que Garibaldi vient de faire en Angleterre? Le succès de l'héroïque condottiere a été complet, absolu. Jamais un homme, un étranger, n'a reçu d'une nation entière un pareil accueil. Depuis cette prodigieuse entrée de Garibaldi dans Londres au milieu d'un peuple en délire jusqu'à la visite du prince de Galles, rien n'a manqué à la manifestation garibaldienne. C'est bien là la nation anglaise, n'ayant qu'une pensée, qu'une préoccupation à la fois, se précipitant tout entière, peuple, aristocratie, royauté, d'un seul côté, entraînant tout et s'entraînant elle-même comme un torrent. Et l'on ne peut dire quelle est la classe qui la première a donné le branle à cet enthousiasme. L'empressement de l'aristocratie auprès de l'illustre Italien n'a fait que suivre, dit-on, l'empressement de la foule des rues; mais avant même son arrivée à Londres Garibaldi n'était-il point l'invité du duc de Sutherland, et le curieux hôte de Stafford-House n'était-il pas désigné d'avance à la sympathique curiosité de l'aristocratie? Au surplus, c'est, si l'on veut, l'habileté de la noblesse et du gouvernement anglais de suivre le courant de l'opinion en s'efforçant de le dominer. Cette habileté ne leur a point fait défaut en cette circonstance; elle a contribué peut-être à donner au triomphe garibaldien une mesure qui l'a empêché de se compromettre en un dénoûment vulgaire. Il serait injuste de ne pas faire honneur à Garibaldi du tact qu'il a lui-même montré dans cette circonstance. La brusque fin de son voyage n'en est pas l'incident le moins adroitement amené. Que pouvait obtenir de plus Garibaldi en prolongeant son séjour en Angleterre et en visitant les villes de province? De la part des populations, c'eût été la répétition des mêmes hommages, et pour lui un surcroît d'inutiles fatigues. Il faut croire que la santé de Garibaldi n'eût pu supporter la durée de ces agitations, puisque des hommes tels que le duc de Sutherland, lord Shaftesbury et M. Gladstone en ont donné leur parole. Mais lors même que l'on eût conseillé à Garibaldi, dans l'intérêt de l'influence politique que doit avoir la grande démonstration dont il a été l'objet, de ne point se prêter plus longtemps à la représentation du même spectacle, le conseil eût été sage, et Garibaldi, en le suivant, aurait fait preuve de bon sens. L'avis personnel de Garibaldi est que les conseils de ceux qui ont hâté son départ n'ont point été peut-être tout à fait désintéressés, mais que, quant à lui, il emporte dans toute sa fleur un succès auquel rien ne se peut comparer.

Il y a de curieuses rencontres de sentimens s'exhalant des cœurs qui paraissent les moins faits pour obéir aux mêmes émotions. Garibaldi profitait, il y a quelques jours, de sa popularité auprès des Anglais pour leur recom-

mander la Pologne, envers laquelle ils ont été bien froids. Voici qu'aujourd'hui de Rome même, de la bouche du pape part, sous le coup d'une indignation qui ne peut plus se contenir, un saint anathème contre les cruautés que le gouvernement russe commet en Pologne. Le gouvernement russe ferait bien d'y prendre garde : quand, venant d'extrémités si opposées, deux voix, celle de Garibaldi et celle du pape, s'unissent pour maudire les mêmes persécutions, c'est un grand cri de la conscience humaine qui se fait entendre, et ce cri, le gouvernement russe ne pourra pas le braver toujours impunément.

E. FORCADE.

***SILVES*, par M. Auguste BARBIER** (1).

La renommée de l'auteur des *Iambes* comme poète satirique était faite, et glorieusement faite, depuis 1830; mais M. Auguste Barbier, reconnaissons-le aujourd'hui, n'avait pas mis son âme tout entière dans la satire : d'autres cordes vibraient en lui. M. Barbier, dans quelques pièces des *Silves*, nous montre le côté rêveur de son imagination. Les morceaux de pure fantaisie qu'il nous apporte aujourd'hui sont, dit-il, de simples essais, œuvres de sa jeunesse. Ils n'en méritent pas moins une lecture attentive, car on peut y saisir, grâce à l'ordre des dates, la série des évolutions accomplies discrètement et comme à l'écart par cette seconde vertu poétique, nourrie en lui de caprice et de rêverie.

En dehors de certaines poésies à fleur d'âme, intimes et de circonstance, rangées au nombre des *Silves*, il y a dans ce recueil un fond solide de méditation sur lequel il faut s'arrêter; c'est ce que l'on pourrait appeler la troisième manière de M. Barbier. M. Barbier est vraiment un poète penseur; les regards qu'il jette mélancoliquement à droite et à gauche sur l'arbre et l'insecte, la fleur et l'onde, découvrent des choses vivaces et intéressantes. Ne craignez pas de vous égarer avec lui aux régions de brumes et de fumée; n'ayez pas peur de sentir jamais se dérober sous vos pieds le terrain de la vérité et du sens commun; s'il module une méditation sur les êtres divers de la création, son recueillement demeure tout viril. L'âme domine et plane sur le tout, et le mensonge prestigieux de la cadence n'essaie pas de vous donner le change traîtreusement sur une creuse apparence d'idée ou de sentiment. Certes, pour qui revient, tout meurtri et tout effaré, de ces régions indécises où vous entraînent de nos jours tant de prétendus poètes fantaisistes, il est doux de pouvoir cheminer à l'aise, en face d'horizons réels, sur une chaussée résistante et bien cimentée. En somme, M. Barbier n'est point de ceux à qui le respect et l'attention des contemporains manqueront jamais. S'il abandonne le

(1) 1 vol. in-18, chez Dentu.

fouet de Juvénal pour se retirer dans le sanctuaire le plus intime de son être et devenir un penseur robuste et mélodieux, nous ne savons où l'on prendrait lieu d'être inquiet et comment le public s'effraierait des métamorphoses du poète.

Nous ne voudrions point quitter les *Silves* sans constater la variété charmante que ce volume offre au lecteur; on s'avance à travers le livre comme dans une région pittoresque où chaque pas change le paysage. C'est là un genre d'attrait qu'on demanderait vainement aux recueils des poètes du jour; presque tous ont ce caractère de monotonie, d'uniformité, qui est encore une marque certaine d'impuissance. Une seule pièce lue vous donne le compte des idées contenues dans le volume; continuez-vous à tourner les pages, vous vous heurtez aux répétitions. C'est le même thème invariable, habillé de rimes plus ou moins sonores :

Et ce n'est que du bruit que tout ce qu'on écoute.

La recherche des atours trahit à la vérité une peine infinie; hélas! cela ne veut pas être creusé; le moindre attouchement dérangerait peut-être cette mise coquette et raffinée.

« Tout poète véritable, écrivait en 1840 M. Victor Hugo, indépendamment des pensées qui lui viennent de son organisation propre et des pensées qui lui viennent de la vérité éternelle, doit contenir la somme des idées de son temps. » Ce mot peut être appliqué à bon droit aux époques qui, selon l'expression de Térence, sont *pleines de rimes,* et où la poésie coule de source; mais ce courant général d'idées et d'impressions dans lequel flotte le monde présent n'entre guère, il faut bien l'avouer, dans la poésie que ce monde produit. Peut-être, après tout, l'élan lyrique, tel que le passé nous apprend à le concevoir, ne résumerait-il pas avec une netteté parfaite notre mouvement intellectuel si pratique et si positif. Ce qui est certain aujourd'hui, c'est que la fantaisie individuelle refoule peu à peu la haute inspiration et tend à se substituer à ce fond général d'idées et d'impressions qui féconde seul les œuvres intellectuelles. C'est là une tendance que nous signalons, tout en reconnaissant qu'en d'autres domaines la pensée gagne au contraire en largeur et en fermeté. Espérons que l'équilibre ne sera point détruit, que les facultés imaginatives et poétiques maintiendront leur autorité, et que les *Silves* de M. Barbier sont comme l'annonce d'une conciliation heureuse que de nouvelles tentatives littéraires ne tarderont pas à mieux accuser.

JULES GOURDAULT.

V. DE MARS.